

Université de BORDEAUX III

INSTITUT DES SCIENCES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

I.S.IC

Contribution à l'étude des systèmes
d'information scientifique et technique :
Approche théorique et étude de cas
de l'Algérie

Thèse présentée pour l'Obtention du Diplôme de :
Doctorat (nouveau régime)
En Science de l'information et de la Communication

TOME II

Par Madjid DAHMANE

Sous la Direction de :

Monsieur le Professeur ROBERT ESTIVALS

BORDEAUX 1990

V. LE SYSTEME NATIONAL ALGERIEN D'I.S.T

V. Le Système national algérien d'I.S.T. V.1.

Préambule méthodologique

L'ensemble des pressions du modèle sociologique algérien, telles que nous les avons dégagées dans la partie précédente, requièrent une réponse sociale. Selon R. Estivals <<pour satisfaire les besoins de lecture... il faut des structures de production et de distribution. Le système éditorial constitue la réponse générale... celui-ci ne peut exister et fonctionner que dans la mesure où il fait intervenir les sous systèmes>>⁽¹⁾. Dont il cite le sous système de création, le sous système financier, de diffusion, de publicité, de distribution, de consommation et celui des techniques de reproduction. Quelque soit le positionnement du système d'I.S.T qui correspond au sous système de consommation dans le modèle de R. Estivals et s'inscrit dans une causalité circulaire⁽²⁾ ou dans une causalité linéaire (structure de type caténaire) dans le modèle de l' Encyclopedia of library and information science⁽³⁾ et dans une moindre mesure le modèle de J. Breton⁽⁴⁾, nous adoptons un postulat de base opératoire pour définir la relation entre le système éditorial et celui de l'I.S.T. Ce postulat énoncé par J. Meyriat suppose que l'I.S.T est disponible et qu'il incombe au système d'I.S.T. d'assurer les fonctions canoniques de sa collecte, son traitement, son stockage et sa diffusion.

Donc le système d'I.S.T se trouve prédéterminé par un environnement qu'on a qualifié de bibliologique⁽⁵⁾. Le paramètre que nous avons introduit dans cet environnement et ayant trait à l'I.S.T nationale, nous permet d'envisager deux perspectives : l'une relative aux déterminants bibliologiques d'ordre national et l'autre d'ordre international.

Par ailleurs, il faut noter que l'approche de la problématique des besoins d'I.S.T et la réponse qui lui est apportée, se limite dans la plupart des études à une relation mécanique du décalage entre (les fonds documentaires, les prestations de service et les besoins des utilisateurs. Ce qui élude le fait que l'unité documentaire ou l'ensemble des unités d'un pays ne constituent qu' "un moment techniquement différencié du système de communication entre l'auteur et l'utilisateur"⁽⁶⁾». C'est de ce fait que notre démarche se démarque de cette approche en intégrant la problématique des besoins dans le complexe global de la communication, et ce pour plusieurs raisons :

(1) Page 89. R. Estivals. OP. Cit. page 29.

(2) Page 52. B. Walliser. OP. Cit page 12. Cette notion pose un problème analogue à celui classique de l'œuf de la poule et de la relation génétique originelle entre-eux. Dilemme que tranche (ne serait-ce que sur le plan méthodologique) le modèle de causalité linéaire.

(3) Voir schéma page 87.

(4) Voir schéma page 82

(5) Voir page 159.

(6) Voir page 85. Cette notion de temps constitue un élément de distinction même dans le cas théorique de la camellia circulaire= car, en dépit de la circularité des éléments suivants : cause effet cause, leur matérialisation est temporelle. Voir B. Walliser. OP. Cit. page 12.

- 1) La problématique des besoins se pose différemment entre un pays développé et un pays dit en voie de développement.
- 2) Pour le premier, elle se pose en terme de "diététique de l'information", pour le deuxième, outre cet aspect, elle pose parfois le problème de la simple disponibilité de l'I.S.T. Ce qui dans ce cas, rend inopérant notre postulat ci-dessus.
- 3) Au regard de ce que nous avons appelé «les faits structurels» la réponse au besoin d'I.S.T ne sollicite pas seulement sa disponibilité mais aussi le système de son traitement.

Toutes ces raisons montrent la limite des approches mécanistes. De ce fait, elles ne peuvent être prises comme modèle d'explication exclusif. Par contre, leur combinaison avec l'analyse des interactions en œuvre entre le système éditorial et celui de l'I.S.T, restitue l'intelligence globale du système de causalité. C'est cette démarche qui fonde la suite de nos recherches.

V.2. Le Sous système de la recherche

Celui-ci correspond au sous système de création de l'I. S.T dont l'innovation et l'invention représentent la manifestation concrète. Comme on l'a déjà montré⁽¹⁾, ce sous système répond aux besoins sociaux définis par le plan de développement quinquennal 1984-1989. Ainsi, l'effort national de recherche est orienté vers les domaines de : agroalimentaire, les énergies nouvelles, les zones arides, le système de santé, celui de la formation, des ressources naturelles, hydrauliques, enfin la recherche développement. Donc, c'est une créativité provoquée au sens de F. Russo et R. Erbes.⁽²⁾ Le Plan de recherche exerce dans ce sens une sorte de "maïeutique" sur les cerveaux à travers la répartition des dépenses entre différents secteurs de la recherche. Nous retrouvons le principe de sélection et de la hiérarchisation des domaines scientifiques par la fonction régulatrice du plan. Si l'on ne peut ressortir cette hiérarchie à l'aide des indicateurs de dépense de recherche dans le cas de l'Algérie⁽³⁾ les domaines identifiés ci-dessus nous en fournissent une première image. Ainsi, les sciences de l'homme sont moins sollicitées que les sciences physiques et naturelles ou technologiques.

C'est ce que corrobore le discours officiel dans les Chartes nationales successives de 1976 et de 1986. Notons que cette dichotomie entre les deux catégories de domaine scientifique est confortée par la nature et la fonction de l'I.S.T dans chacun d'eux. Ainsi

(1) Voir page 249.

(2) F. Russo et R. Erbes. OR Cit. page 29.

(3) Cette impossibilité est due à la défaillance du système d'information statistique sur la recherche. Lacune qui commence à être comblée actuellement avec la mise en place de la base de données sur le potentiel scientifique et technique. (P. S.1) au niveau du C.E.R.I.S.T. Elle est due aussi au délicat problème jusque là non résolu relatif à l'individualisation de l'activité de recherche par rapport aux autres activités apparentées.

en sciences de l'homme, l'I.S.T a une valeur subversive dans la mesure où en paraphrasant A Moles elle introduit du nouveau dans le système social. F. Blamoutier décrit très bien cette valeur en opposant ('information à l'I.S.T. La première a «un rôle sociologique, le plus souvent autorégulateur... [est]... facteur de cohésion et de conservation »⁽¹⁾. Par contre l' I.S.T est «facteur de changement»⁽²⁾

Dans les autres sciences, en particulier les sciences technologiques l'I.S.T est (source des modifications structurelles de l'économie"⁽³⁾. Nous retrouvons le schéma fondamental de l'économie de la recherche posé par l'école de F. Perroux⁽⁴⁾.

En considérant les fonctions respectives de l'I.S.T, dans quelle mesure l'état en tant qu'incarnation d'un pouvoir sociopolitique, assume-t-il son projet de faire du Plan de recherche un moyen de résolution des problèmes sociaux? Ce qui pose en conséquence la place de l'I.S.T et de son système de communication ?

De la périodisation socio-historique de la recherche faite précédemment nous avons montré le niveau de maturation de son système et la politique volontariste menée en la matière tel le l'ouverture de la post graduation. Mais nous avons aussi montre les lacunes infrastructurales de ce système. Donc, si la condition physique que représente le chercheur semble en cours de constitution, celle de ('infrastructure [est beaucoup moins. Ce qui conditionne comme on l'a vu les résultats de la recherche, donc la production de l'I.S.T. Face a cet obstacle objectif a la recherche, y'a-t-il d'autres obstacles et de quel ordre, ils relèvent ?

Si l'on considère la structure industrielle du pays, nous constatons qu'elle est le résultat d'un processus développementaliste que le phénomène de "transfert de technologie"⁽⁵⁾ illustre parfaitement. Donc contrairement au processus endogène exprimé par le rapport entre la sphère de la recherche et la sphère technique (voir schéma n° 37) la structure industrielle est issue d'un processus mécaniste de transfert. D'ou sa dépendance de l'étranger d'une part et sa désarticulation par rapport à la sphère nationale de la recherche d'autre part. Ce qui explique la marginalisation de la recherche universitaire constatée par N. Kesri⁽⁶⁾. La nature de dépendance structurelle précédente agit comme obstacle à une recherche nationale introvertie donc à une production d'I.S.T endogène. Par cet obstacle, nous introduisons un rapport relevant des relations internationales.⁽⁷⁾

(1) F. Blamoutier. OP. Cit. page 36.

(2) I b i d

(3) F. Russo et R Erbes. OP. Cit. page 29.

(4) F. Perroux. OP. Cit. page 29.

(5) Voir page 242.

(6) N. Kesri. OP. Cit. page 246.

(7) Dans notre contexte, ces relations sont la traduction générale des rapports entre Nations, en particulier entre Nations développées et Nations en voie de développement. La dépendance technologique induit le rapport de subordination de la périphérie (Nations sous développées) au centre (Nations développées).

Si l'on tient compte cette fois de la place qu'occupe la recherche dans la problématique de l'activité, nous nous situons de ce fait au niveau du processus décisionnel. Autrement dit au niveau de la valeur que prend l'arbitrage scientifique dans la gestion de la société. A ce titre, le rôle négatif que joue l'autorité hiérarchique (dont on a vu dans un cas précis de prise de décision le résultat⁽¹⁾) nous montre déjà la valeur de cet arbitrage. Ce qui par inférence pose le problème général du rapport entre la science et le pouvoir sociopolitique. Autrement dit comment ce dernier s'organise-t-il pour mobiliser (éventuellement démobiliser la science)⁽²⁾?

Des trois logiques dégagées précédemment (contraintes objectives, relations internationales et la problématique de l'autorité) se pose la nécessaire connaissance de leurs mécanismes d'action au niveau concret de la recherche et par là sur la production de l'I.S.T.

V.2.1. L'acte de recherche : approche phénoménologique

L'acte de recherche est un acte de créativité. Nous ne nous intéressons pas à ses aspects psychologiques profonds, ni à son processus heuristique mais beaucoup plus à son aspect phénoménologique. Pour cela nous distinguons avec A. Moles deux temps jalonnant cet acte : un temps de gestation et un temps de formulation explicite. Le premier constitue «cette latence entre le moment où une très vague question se pose... et celui où il est susceptible de la formuler sous forme d'un problème à résoudre⁽³⁾ Par contre le deuxième temps correspond à « une matérialisation de l'idée... à partir duquel travaille l'individu⁽⁴⁾ ». Entre les deux temps, «le temps d'emballage» consacre «la réduction de l'idée en mots obéissant aux lois de la logique, de la syntaxe et de la grammaire⁽⁵⁾.⁽⁵⁾ Donc l'idée se détache de son «créateur» et s'objectivise par le processus de normalisation linguistique, symbolique (schèmes, formules) et graphique (dactylographie). Ce schéma temporel est intéressant à plusieurs titres :

- ~ en ce qu'il établit la relation entre l'acte de créativité comme acte subjectif et son objectivation par le biais d'une œuvre,
- ~ la relation précédente établit par conséquent un rapport concret entre l'acte de recherche et la production de l'I.S.T,
- ~ les différentes phases peuvent être mises en correspondance avec des sous systèmes définis du système de communication scientifique et technique,

(1) Voir page 315.

(2) La Science est appréhendée dans ce cas comme facteur de production. C'est le soubassement de l'école de F. Perroux. Les principes philosophiques de ce soubassement ont été posés bien avant, par K. Marx.

3) Page 83. A. Moles. OP. Cit. page 45.

4) Page 83. Ibid.

5) Ibid.

enfin, le schéma temporel nous permet de poser (l'équation propre au cas algérien. Celle-ci se définit par les deux termes suivants :

- (l'évolution remarquable des post gradues universitaires depuis 1976⁽¹⁾) suppose autant pour ce qui est des producteurs potentiels de l'I.S.T.

Mais la faiblesse de la production de l'I.S.T (comme on va le montrer par la suite) et dont on a déjà vu l'effet par rapport aux utilisateurs⁽²⁾ infirme la supposition précédente. Donc, l'équivalence entre le nombre d'auteurs et leur production potentielle n'est pas réalisée. C'est ce que tend à démontrer. A Djeghloul en affirmant qu' <en l'espace de 20 ans, l'Algérie a formé plus d'intellectuels que n'en avaient été produits pendant trois siècles⁽³⁾. Ce qui est effectif puisque les 100 000^{ème} diplômés de l'université sont sortis en 1987. Cependant le décalage dégagé par l'auteur s'il demeure vraisemblablement correct, n'en réfère pas moins à la créativité de manière générale notamment littéraire. D'ailleurs la notion d'intellectuel qu'il utilise pour qualifier le diplômé universitaire montre l'orientation généraliste et littéraire. Ce qui ne satisfait pas à nos postulats de base selon lesquels, la recherche dans le cadre de notre problématique de recherche répond à des besoins institutionnalisés. A ce niveau, nous pouvons dégager d'ores et déjà deux résultats :

- la similitude du résultat des équations relatives au nombre d'auteurs et leurs productions supposées que ce soit dans le contexte de l'I.S.T ou celui littéraire de Djeghloul montre l'interrelation entre les référents respectifs des deux actes de Créativité. D'où notre proposition que le niveau de recherche (donc de production de l'I.S.T) ne peut être dissocié de celui de la créativité générale d'une Nation.

Le décalage entre les termes de l'équation précédente (dans le contexte de la recherche scientifique) est le résultat de blocages à logiques différenciées dont il va falloir montrer le fonctionnement.

V.2.2. Les blocages de la fonction incubation d'auteurs dans le sous système de la recherche

Cet intitulé opère comme un théorème. En effet une des traditions établies dans la pratique de la recherche scientifique est la publication des résultats. Ainsi le diplômé universitaire se destinant à la recherche est un auteur⁽⁴⁾ potentiel (du moins en théorie) par vocation. Donc, ce corps est le premier à être daigné comme incubateur d'émetteurs de l'I.S.T. Cependant cette évidence nécessite d'être corrélée à la périodisation socio-historique de l'Algérie. Comme on l'a vu précédemment la Recherche n'est pas le résultat d'un processus socio-historique mais le fait de la logique développementaliste⁽⁵⁾ initiée par l'état national. Delà, il se veut le principal et unique formateur des chercheurs. D'où plusieurs conséquences :

(1) Voir page 249

(2) Voir page 326.

(3) A Djeghloul. OP. Cit. page 237.

(4) Car la publication dans ce cas n'est pas un moyen de communiquer simplement mais d'attester les résultats. Voir pages 203-207 A Moles. OR at. page 45.

(5) Voir page 249.

- 1) la faiblesse quantitative du nombre de chercheurs puisqu'ils ne dépassent pas, selon toute vraisemblance, 9192 en 1984 et cela pour toutes les catégories⁽¹⁾
- 2) la jeunesse du corps de chercheurs, puisque leur distribution par grade montre le déséquilibre remarquable entre les différentes catégories. Déséquilibre dont la contrepartie démographique est indéniable⁽²⁾
- 3) La précarité de l'infrastructure de soutien à la recherche dont on a montré la composition. Précarité que le bilan du Haut Commissariat à la recherche résume en une phrase cette infrastructure «est à construire»⁽³⁾ Parmi les composants ci-dessus, nous allons étudier un certain nombre d'entre-eux en relation avec l'hypothèse des blocages afin d'en montrer les logiques en œuvre dans chaque cas.

V.2.2.1. La Communication scientifique

Nous l'envisageons comme un déterminant de la production de l'I.S.T. Elle agit à deux moments de l'acte créatif : le «temps de conception» et celui de «l'emballage». Elle revêt différentes formes et modalités d'action.

Le temps de conception :

Comment se manifeste la problématique communicationnelle dans ce cas ? Selon A. Moles «le temps de documentation et d'information générale participe pour le tiers ou la moitié du temps de gestation, soit que Vic& jaillisse d'un travail d'information dans un travail donné, soit que l'individu possède une quelconque idée a priori, mais la censure systématiquement jusqu'à s'être assurée par le processus documentaire qu'elle est réellement originale⁽⁴⁾ Donc la communication s'établit à travers le processus d'information du chercheur en sollicitant pour ce faire, les unités documentaires. À remarquer à ce niveau l'intervention des rôles entre le chercheur, usager de l'information (utilisateur dans notre terminologie) et le chercheur producteur potentiel de l'information. Nous rejoignons par là, la thèse de la circularité qui caractérise la liaison du système éditorial et celui de l'I.S.T.

En vertu du processus cité ci-dessus, la production s'avère tributaire de la consommation scientifique. Autrement dit, la pratique scientifique et la publication qui en découle, repose sur ce que G. Varet appelle «les conduites cumulatives»⁽⁵⁾ dont les collections

(1) Voir page 249.

(2) Voir page 250.

(3) Voir page 256.

(4) C'est la fonction des «Services d'information sur les recherches en cours» que de gérer "cette originalité par la fonction de surveillance des travaux publiés. (Fonction de veille).

(5) Page 158 G. Varet OP. Cit. Page 22.

documentaires sont l'expression à côté d'autres conduites tels les musées ⁽¹⁾... Les services d'information sur les recherches en cours et les banques de données auquel ils donnent lieu vérifient ces conduites. Si l'on se contente pour le moment de relever un constat (énoncé précédemment et que nous détaillons par la suite) selon lequel «les bibliothèques scientifiques sont médiocres⁽²⁾ en Algérie, l'effet sur la production d'I.S.T ne serait qu'évident.

D'ailleurs, à travers les besoins exprimés précédemment dans des cas particuliers et précis ressortent des conclusions similaires⁽³⁾. Ce qui vérifie le constat global dressé ci-dessus.

Mais à côté de l'acte informatif jalonnant le temps de conception, les réunions scientifiques organisées sous quelque forme que ce soit (Congrès, Colloque, Symposium, Journée scientifique) sont une autre forme de communication. Une des fonctions qui leur sont reconnues est d'établir l'état des connaissances d'une question donnée où de confronter les résultats et méthodologies de chercheurs différents. Donc, elles constituent un moment de l'acte de conception. Comme le relève le Bilan du Haut Commissariat à la Recherche⁽⁴⁾ «outre leur faible volume, les rencontres organisées ont souffert en général de l'hypertrophie de la part protocolaire au détriment du contenu scientifique”.

Le dépouillement du plus important quotidien national en langue française El-Moudjahid⁽⁵⁾, de l'année 1983 à 1985, nous a permis de recenser 100 rencontres (Colloques, Séminaires, Journées scientifiques) de niveau national ou international, organisées par des secteurs d'activités différents. Parmi ceux-ci, le secteur de la santé paraît plus dynamique puisqu'il totalise 27 réunions équivalent à environ 1/3 du total. Si par les valeurs citées nous ne prétendons pas cerner l'ensemble des réunions organisées durant la même période, il n'empêche qu'elles sont vraisemblablement indicatives du fait de l'importance du canal d'annonce utilisé. La dynamique du secteur de la santé s'en trouve même vérifiée par le rapport sur l'état de la recherche qui cite «seules les sociétés savantes de l'Union médicale algérienne organisent des rencontres.⁽⁶⁾ A noter que cette dynamique n'est pas sans rapport avec le nombre de sociétés savantes dans le domaine de la santé, dont nous citons à titre d'indication : la Société algérienne de chirurgie, la Société algérienne de chirurgie dentaire, de hépato-gastro-entérologie, d'ophtalmologie, de pédodontie, de pathologie...

En fait, le corps des chercheurs du secteur de la santé est le plus structuré relativement à d'autres secteurs. Certains facteurs expliquent cette dynamique :

(1) Page 158. G. Varet. O.P. Cit. page 22

(2) Voir page 256.

(3) Voir page 319 et suite.

(4) Haut Commissariat à la Recherche O.P. Cit. page 254

(5) En l'absence d'un canal d'annonce approprié, telle lettre d'information, revue spécialisée, le quotidien national El Moudjahid se trouve investi par la force des choses d'une mission de publicité scientifique. Quant aux choix de la période, il est imposé par des contraintes pratiques dont l'indisponibilité de la collection complète du journal à la bibliothèque nationale d'Alger. De là, l'échantillon n'a de valeur que dans la synchronie de la période couverte.

(6) Page 20 H.C.R. O.P. Cit. page 254.

- 1) le nombre de scientifiques dans le domaine médical. Celui-ci représente 2831 contre 3361⁽¹⁾ pour l'ensemble des scientifiques d'autres domaines, d'où l'équivalent de 84,2 % en 1984.
- 2) La relative ancienneté de ce corps puisque l'Union médicale algérienne date de 1964 et est l'un des groupements scientifiques les plus anciens.

A travers ces facteurs explicatifs, plusieurs aspects précédemment étudiés trouvent à leur tour leur explication :

- 1) L'étude des besoins des chercheurs et des professionnels faite par W. Hartani montre la nécessité qu'éprouve ce corps d'être informé sur la tenue des réunions scientifiques, par le truchement d'un canal d'annonce approprié⁽²⁾.
- 2) C'est l'effet du nombre d'une part et de l'ancienneté d'autre part qui agissent sur les mécanismes de sédimentation des corps scientifiques engendrant le phénomène des sociétés savantes et celui de la publication. Aspect que nous vérifions par la suite.

Après l'étude de la phase de conception, nous allons passer à celle du " temps emballage " sachant que le cycle de gestation et de formulation explicite aboutit nécessairement à ce temps.

Le temps «d'emballage ».

La problématique communicationnelle diffère dans ce cas, du temps de conception. Elle se polarise sur l'artifice de la copie qu'engendre le chercheur comme aboutissement du processus-amont. C'est ce que traduit le théorème de la page 341. A ce niveau, on s'interroge sur l'existence d'une tradition de publication des résultats d'une recherche dans les secteurs correspondants ?

Si l'on considère un secteur ayant connu les investissements les plus importants celui de l'industrie lourde, le Secrétaire général du Ministère de tutelle constate que « l'entreprise algérienne génère de l'information à travers le savoir accumulé par les agents... ces savoirs... il faut pouvoir les identifier et les mettre à la disposition de tous⁽³⁾. N'est ce pas la sollicitation de la publication ?

A noter que la recherche dans le domaine technologique revêt des formes diversifiées telle l'estimation des tendances, le diagnostic des problèmes, l'étude des besoins, les solutions, l'établissement de programmes, le contrôle des réalisations les études à caractère méthodologique d'inventaire et de prospective. La frontière n'est pas étanche

1) Voir page 254.

2) Voir page 323. 3) Page 3. L'information industrielle au service de la qualité OP. Cit. page 279.

en fait entre la recherche au sens classique et l'activité d'engineering. C'est de la que la recherche universitaire revêt un caractère plus homogène que celui d'autres structures. Quelque soit la forme prise il est légitime de s'interroger sur le niveau de «capitalisation des expériences acquises dans la production et le développement» dont fait Mat le document sur la planification de la recherche⁽¹⁾. Capitalisation indissociable des caractéristiques d'intégrabilité et de reproductibilité de l'écrit.

A un niveau global, l'absence d'un tel réflexe handicape du même coup la sédimentation nécessaire pour constituer l'acquis scientifique et technique national au sens d'E. de Grolier⁽²⁾. Nous pouvons ressortir l'exemple des réunions scientifiques. Ainsi peu d'entre elles, publient leurs actes de communications. Pourtant, ceux-ci se situent entre les phases 1 et 2 du processus global schématisé en page 86 leur importance se manifeste ainsi concrètement à travers les chercheurs algériens dans le domaine biomédical comme le montre l'enquête de W. Hartani.⁽³⁾ Leur importance peut être appréciée aussi comme source de transfert de l'I.S.T internationale car la présence et la communication d'experts et de sommités internationales, dans les réunions scientifiques nationales °pare dans le sens de ce transfert⁽⁴⁾. Si nous considérons un exemple (pouvant "être la règle), le Colloque international sur les nouvelles technologies de communication organise à Alger au mois de novembre 1987 a vu la participation de grands spécialistes internationaux venus de tous les Continents. En dépit du « sensationnel » ayant entouré cette manifestation, les travaux, font attendre jusqu'à nos jours.

Par ailleurs, le système éditorial scientifique et technique n'est pas pour encourager ce réflexe, même s'il existe parfois. C'est ainsi que les publications sont éditées dans des canaux inappropriés la plupart du temps telle la presse générale hebdomadaire. Il n'est pas surprenant de ce fait que «les chercheurs algériens (soient amenés) à publier leurs résultats intéressants dans les revues étrangères»⁽⁵⁾.

«L'annuaire de l'Afrique du Nord» que publie le Centre de recherche et d'étude sur les sociétés méditerranéennes à Aix en Provence (France) comporte à chaque livraison annuelle au moins deux publications de chercheurs algériens.

En tout état de cause, le corollaire de l'absence du réflexe de publication est la méconnaissance des règles liées à celle-ci. Car si l'aboutissement logique d'une

(1) Page 18 Conseil supérieur de la recherche OP. Cit. page 249.

(2) Voir page 275.

(3) W. Hartani OP. Cit. page 304.

(4) Le transfert de l'I S T internationale revêt en fait plusieurs formes. La forme privilégiée jusqu'à maintenant est celle de l'achat pour lequel l'Algérie représente l'Eldorado. Pour certains éditeurs. Outre cette forme, nous citons l'achat de licence (Know How), de normes, les spécifications techniques accompagnant l'achat de matériels. Nous citons aussi les thèses réalisées par des algériens à l'étranger, les prêts entre bibliothèques nationales et étrangères.

(5) Page 21 Haut Commissariat à la Recherche OP. Cit. Page 254.

recherche est la publication, celle-ci s'entoure d'un ensemble de protocoles liés à la nature des enjeux qu'elle véhicule. Ces protocoles, préviennent ainsi les risques de «divulgateur préentrepris». C'est par une éducation appropriée des chercheurs débutants que s'acquiert le réflexe et les règles de publication correspondantes. Prenons l'exemple de deux chercheurs algériens préparant leur thèse de Doctorat : l'un ayant mis au point un matériau nouveau, soutient son travail/ sans déposer une demande de protection au préalable. Il publie ses travaux dans des revues, ce qui lui fait perdre le droit de la brevetabilité. Quant à l'autre étudiant, il divulgue dans sa thèse les étapes du procédé qu'il a mis au point et les ingrédients chimiques qu'il a utilisés. Ce qui lui fait perdre comme le premier cas, le bénéfice de la brevetabilité⁽¹⁾

Cependant (l'absence du réflexe de publication peut être due à des causes profondes de nature structurelle. Prenons un exemple : l'Enquête effectuée par la Direction de recherche appliquée de l'entreprise nationale de sidérurgie, au niveau d'une des plus grandes unités industrielles du pays⁽²⁾ a relevé 47 innovations⁽³⁾ réalisées par des employés de l'unité. Ceux-ci ont un niveau de qualification élevée mais «appartiennent en majorité aux structures chargées de l'entretien et non pas comme on aurait pu le croire la structure de recherche et d'étude⁽⁴⁾. Ce qui montre que la recherche n'est pas encore une donnée de structure d'autant plus que «les innovateurs n'ont pas travaillé sur la base d'un programme ou d'un plan préalable⁽⁵⁾». Cette forme de recherche informelle appelle plusieurs remarques :

1) si elle aboutit à solutionner des problèmes techniques par une combinaison originale notamment, des opérations de production comme le montre le tableau n°17, elle demeure limitée dans sa portée. Cette limite se manifeste au niveau temporel, puisque l'expérience capitalisée au moment du solutionnement du problème ne peut se prolonger dans le temps au regard de son caractère relativement fugace. La limite décrite se manifeste aussi sur le plan spatial puisque (l'expérience citée ne peut dépasser le cercle qui l'a engendré tout au plus celui de l'usine;

2) la recherche informelle échappe à l'artifice de la copie" pouvant être selon le cas : le rapport, le brevet, l'article de périodique... c'est de là qu'apparaissent les limites temporelles et spatiales relevées ci-dessus. Le caractère itérable et reproductible de l'écrit amplifie et valorise l'innovation non seulement au niveau de l'unité mais aussi d'autres structures telle l'université. C'est par ce biais que s'amorce l'articulation décrite par le schéma n° 37. de Grolier. Le cas de l'unité d'El-Hadjar, à valeur d'exemple extensible au reste des unités industrielles du pays.

(1) Page 14 L'Innovation au complexe sidérurgique d'El-Hadjar. In. Bulletin de l'I.N.A P.1, oct.-déc. 1981, pp.13-16.

(2) Il s'agit de l'usine de fabrication sidérurgique et métallurgique d'El-Hadjar à proximité de Annaba (l'Est algérien).

(3) Ibid.

(4) Bulletin de l'I.N.A P.1. Ibid.

(5) Ibid.

Ateliers Effet	PCO Acierie à Oxygène	LAC Laminoire à chaud	LPF Laminoire à froid	TUS tuberie spirale	Total
Diminution des causes de panes et amélioration de l'utilisation des ins- tallations	7	7	2	10	26
Elimination des risques sur les installations	1	1		2	4
Amélioration de la durée de vie des outillages		3	1	1	5
Amélioration des conditions de travail	1	1	2	4	5
Amélioration de la productivité				3	3
Total	9	12	5	21	47
Periode de realisation	1979/1980	1977/1980	1977	1976/1980	

Tableau N° 77. Répartition des effets d'innovations par ateliers du Complexe sidérurgique d'El Hadjar
(Annaba)

Source : Bulletin de l'I.N.AP.I. OP. Cit. Page 346.

L'analyse de la communication scientifique a montre les multiples lacunes qui agissent autant sur l'efficacité de la recherche que sur son produit l'I.S.T. Donc se comportent comme autant de facteurs de blocage. Ceux ci sont imputables à deux ordres de logiques.

Une logique des contraintes objectives : si la constitution d'un corps de chercheurs est la condition physique de la recherche, celle-ci nécessite d'être complétée par un complexe infrastructurel (instrumentation, laboratoire...) et superstructure (législation, institution, publication). Ce n'est que par ('articulation des trois facteurs qu'on peut parler de système de la recherche.

Une logique référant aux Relations internationales la publication fait partie du processus formel dans lequel s'insère une recherche. Elle joue le rôle d'une attestation de celle-ci justifiant ainsi les résultats atteints et les dépenses consacrées. On trouve un exemple dans la base de données du National technical information system (N.T.I.S.) au Etats Unis qui collecte toutes les études financées sur fonds public ou encore la base de données SIGLE du C.N.R.S. en France. A par tir de le, il est fortement probable qu'une recherche de type informel ne peut donner lieu a une publication du fait même que cette recherche ne correspond pas a un besoin, et que les frais de publication ne sont pas inclus dans ceux de la recherche comme c'est le cas dans le contexte formel. Dans ce cas et au regard de la place tout fait artificielle de la recherche dans ('unité industrielle, il n'est que logique que la production de l'I.S.T. demeure a l'état latent. Ce qui s'explique dans le cas algérien par la dépendance technologique. Dépendance renforçant beaucoup plus la consommation exogène de processus industriels que leur génération endogène.

D'ailleurs le Secrétaire General du Ministère de l'Industrie Lourde constate que l'Industrie algérienne qui a maintenant près d'un quart de siècle d'existence a donné lieu à des expériences très riches qui n'étaient pas toujours exploitées, ces expériences, ces savoirs... sont disponibles au niveau des acteurs du développement industriel »⁽¹⁾.

Outre la communication scientifique stimulant la production de l'I.S.T., il existe d'autres facteurs d'ordre sociologique agissant à des niveaux différenciés qu'on regroupe sous le terme de :

V.2.2.2. La Motivation

Dont on peut citer à titre d'indication : la promotion des publications, la reconnaissance par la communauté scientifique du statut rattaché à la production d'informations publiées, le niveau de prime et de rémunération associée à la publication ou le sentiment d'espoir de promotion professionnelle qui est attaché par le milieu scientifique et/ou technique à la production intellectuelle originale.

Ces facteurs de motivation, dépendent de données de structure propres au secteur de la recherche et celui de la production. Pour ce qui est de la Recherche, pour que fonctionnent les mécanismes de promotion, de reconnaissance et de rémunération, le préalable étant, une certaine sédimentation elle-même provenant de l'effet quantitatif. Car, les éléments constitutifs de la « bourse des valeurs » selon A. Moles n'ont de sens que dans le groupe. Au regard du faible nombre de chercheurs, rendu encore plus faible en le répartissant par secteur d'activité et par filière⁽²⁾, il est prématuré pour que de tels mécanismes de rémunération fonctionnent. Si l'on considère le mécanisme de rémunération seul (entre autres mécanismes de motivation), il est systématisé par la rente conférée dans le cadre du « Droit d'auteur ». La loi sur le droit d'auteur promulguée en 1973⁽³⁾ reconnaît trois types de droits :

1) « le droit moral » : droit en vertu duquel est reconnue l'inaliénabilité de recouvrement de l'auteur et son imprescriptibilité.

2) « le droit de paternité » : faisant obligation⁽⁴⁾ de signaler l'auteur de l'œuvre lors de toute utilisation.

3) « le droit patrimonial », conférant à l'auteur de l'œuvre le droit exclusif d'exploitation de son œuvre ouvrant ainsi la possibilité d'obtenir des gains. La détermination des niveaux de rémunération attachés à l'exercice de ce droit se fait selon la législation nationale de 1973, soit sous forme forfaitaire définie par l'éditeur, soit par un pourcentage lié au prix de vente à l'exemplaire. Le seuil minimal de rétribution est arrêté à 10% du prix de vente public. Le Décret de 1982 explicite la loi sur le droit d'auteur de 1973 en relevant les niveaux de rémunération par exemplaire qui deviennent fonction de celui-ci comme le montre le tableau ci-dessous.

(1) Page 3. L'Information industrielle au service de la qualité. OP. Cit. page 279.

(2) Voir page 254.

(3) Page 189 R. ALLAHOUM OP. Cit. page 232.

(4) Art. 22

Nombre d'exemplaires	Percentage correspondant
5000 -	25%
5000 - 10000	20%
10 000 - 25000	15%

Tableau n° 78 : Indexation du montant du droit d'auteur en fonction du nombre d'exemplaires vendus

Quanta la traduction de l'œuvre, deux cas de figure sont prévus par la législation :

1) partage à moitié du droit patrimonial entre l'auteur de l'œuvre et l'auteur traducteur. Ce cas introduit le critère de nationalité à savoir, qu'il ne s'exerce, comme stipulé ci

dessus que si la nationalité de l'auteur et celle du traducteur est la même. Abstraction faite de l'origine de cette nationalité d'auteur et celle du traducteur est la même .abstraction faite de l'origine de cette nationalité.

2) partage inégal du droit patrimonial lorsque la nationalité des deux protagonistes diffère. Ainsi si :

~ l'auteur est de nationalité algérienne et le traducteur est étranger, le premier reçoit 60% de la vente au public et le second 40%.

~ maintenant si l'auteur est de nationalité étrangère et le traducteur de nationalité algérienne, le premier perçoit 40%et le second 60%. On constate que le rapport n'est pas inverse pour autant. Donc la première conclusion qu'on peut dégager est le privilège accordé aux nationaux dans tous les cas. Par ailleurs, en analysant le montant du droit patrimonial par rapport à d'autres critères, nous pouvons apprécier sa portée objectivement.

1) Du point de vue communicationnel : l'analyse de l'édition scientifique et technique⁽¹⁾ montre qu'elle opère pour «un micro-milieu ». C'est ce que conforte d'ailleurs les résultats de J. Breton⁽²⁾ établissant le nombre d'exemplaire en fonction du genre : scientifique et technique, littérature et beaux arts. Livre scolaire, de jeunesse, enfin les encyclopédies et dictionnaires. Le premier genre ne dépasse guère 1000 a 5000 exemplaires et 6000 à 7000 en considérant les étudiants des niveaux supérieurs et s'avère, comme le montre le tableau n° 12, le genre le moins prolifique. Ces valeurs dégagées dans le contexte français sont vraisemblablement plus amplifiées dans le cas de l'Algérie comme l'a noté M. Bouayed⁽³⁾. Le phénomène de l'exemplaire dans ce cas n'est que le reflet de l'anticipation du marché propre à chaque genre. Ce qui nous entraine vers l'aspect commercial :

(1) Voir page 7a

(2) J. Breton OP. Cit. page 31.

(3) M. Bouayed OP Cit. page 300.

2) Du point de vue commercial : l'étroitesse du marché de l'édition scientifique et technique handicape évidemment la rémunération des œuvres correspondantes. La subvention et le mécénat opèrent comme modalités salutaires dans ce cas. N'est ce pas Cette étroitesse liée elle même au nombre d'exemplaire qui a inspiré le législateur à relever le montant dû à l'auteur de 25% comme le montre le tableau 78: Ce qui est probable effectivement car de l'enquête effectuée par M. Bouayed dans les librairies d'Alger, il ressort clairement que les publications spécialisées <se vendent mal* contre "l'engouement" pour le livre scolaire et les dictionnaires⁽¹⁾

Ce fait commercial est d'autant plus important à relever que la technologie requise par l'édition scientifique et technique est complexe. Elle requiert parfois la coédition avec l'étranger. C'est le cas de l'ouvrage de A. Yaker : Prof il de morbidité cancéreuse en Algérie.

Par conséquent, le coût de ce genre est prohibitif annihilant du même coup la rente qu'induit cet acte commercial. Cependant à ce fait, somme tout à fait normal, s'ajoute la désarticulation entre le système éditorial de l'Office des publications universitaires et les clients potentiels de ce genre éditorial que sont les bibliothèques spécialisées, et les centres de documentation. Comme le montre, le schéma n° 13 ces institutions sont une clientèle captive. Mais l'office applique pour sa production le modèle de diffusion à grand tirage, notamment des polycopés. L'absence de traditions dans ce sens est évidente. Ce qui rejoint encore le champ de la clientèle des publications spécialisées se répercutant sur le droit patrimonial de l'auteur (ou du traducteur). Ce qui pose le problème de la possibilité économique d'existence de cette catégorie <qui vit du produit financier de ses idées>⁽²⁾ et dont le directeur de l'Office des publications universitaires formule en terme de « sécurité morale et matérielle des chercheurs »⁽³⁾.

Quanta la publication d'articles dans des périodiques nationaux, le volontariat est de

Partant de cette analyse, la rémunération des publications en Algérie est elle motivante ?

Il y'a lieu d'en délimiter les termes, car si la publication livre semble structurée et relativement plus rémunérée (25%), il n'empêche que sur le premier point, le calcul s'annihile rime à celui de l'ouvrage de lecture générale et sur le deuxième, la rémunération par le propre effet du nombre d'exemplaires vendus. Par ailleurs, cette approche se focalise sur la publication-livre éludant les autres formes de la publication scientifique et technique notamment l'article de périodique. N'y'a-t-il pas lieu d'approcher le mécanisme de la rémunération de la publication scientifique en dehors des

Catégories socio-historico-bibliologiques, afin d'éviter le biblio centrisme et le juridisme

En tout état de cause, cet aspect conjugué à l'inexistence des facteurs motivants de reconnaissance et de promotion font que la publication la plus fréquente, comme résultat d'une recherche, demeure la thèse. Dont la principale motivation demeure le diplôme.

(1) Page 80. A Moles OP. Cit. page 45.

(2) Le livre et le transfert du savoir dans les rapports nord-sud/Y.Nacib In. Revue algérienne des sciences juridiques, économiques, politiques Vol. XVI, n°1, mas 80, pp. 15-24

Par ailleurs, le processus informel de la recherche tout comme dans le cas de la communication scientifique opère comme inhibiteur. Les conclusions de l'enquête citée précédemment⁽¹⁾, notent que même si «la solution réalisée s'accompagne d'un effet positif sur le fonctionnement des unités... il n'existe aucune formule de stimulation ou de récompense»⁽²⁾. Le constat de l'enquête conclue que «quelque soit le niveau de créativité des solutions techniques proposées, on considère que les efforts mis en œuvre pour les élaborer et les réaliser sont normaux et font partie de (l'exécution du contrat de travail. A l'inverse, l'absence d'initiative de ce genre n'est pas par contre considérée comme manquement aux obligations contractuelles des travailleurs»⁽³⁾.

Ainsi donc, l'étude du facteur de motivation montre les limites entravant l'acte de publication quand il existe. Quelque soit la nature du facteur motivant (symbolique ou matériel) nous constatons que l'entrave relève de la structure démographique du corps de

diplômés post-gradués en majorité jeunes, mais aussi quantitativement faible par rapport aux besoins réels. Ce rapport devient plus faible encore en ventilant les effectifs de chercheurs par exemple par branche⁽⁴⁾. D'où l'absence de «l'effet du nombre» qui opère, sociologiquement parlant, par la constitution de la bourse des valeurs générant l'émulation. La notion de «publier ou périr» si célèbre en sociologie de la science, révèle le mécanisme et les conditions de fonctionnement de cette bourse.

L'entrave relève aussi du processus informel de la recherche. Celui-ci découle comme on l'a montré de l'extraversion du processus technologique qui n'est qu'un aspect de la problématique générale du «transfert de technologie». Dont l'expression fondamentale est la résolution des problèmes par le recours aux ressources étrangères⁽⁵⁾.

Par ailleurs, l'entrave relève aussi d'une certaine pratique du pouvoir dont on a vu des exemples précédemment. Pratique non pas en ce qu'elle oriente la production d'I.S.T. Ce qui est en somme "normale" puisque dans ce cadre la sphère de la science et du pouvoir sont fondées sur des "relations contractuelles d'intérêt"⁽⁶⁾. D'ailleurs leurs R. Belli! montre bien comment la thématique du développement a investi le champ problématique des sciences sociales. Dont l'économie occupe une place privilégiée avec deux centres de recherche prenant en charge les problématiques sous-jacentes. Ce sont le "Centre de recherche en économie appliquée pour le développement" (C.R.E.A.D.) et «le Centre national d'études des coûts et de la productivité» (C.E.C.P.).

Mais la pratique politique dont il s'agit dans notre propos est celle qui n'assume pas les relations contractuelles établies entre les 2 sphères de la science et du politique. Ce qui se traduit par exemple par l'hybridation entre «l'organisation de masse composée de militants et la société savante composée de scientifiques»⁽⁷⁾

Le politique se substitue au scientifique dans tous les cas, «l'hypertrophie de la part protocolaire au détriment du contenu scientifique»⁽⁸⁾ lors des réunions scientifiques,

(1) Voir page 346.

(2) Bulletin de l'I.N.A.P.I, Oct. Déc. 81. OR Cit. page 346.

(3) Ibid

(4) Voir page 254.

(5) Voir page 216.

(6) Page 77 A Moles OP. Cit. page 45.

(7) page 20 Haut Commissariat a la Recherche. OP. Cit. page 254.

(8) Ibid.

relève de la pratique instituée. Celle ci peut être appréhendée par un autre exemple. Ainsi le séminaire sur l'information économique organisé en 1983 par l'Union des sociologues et économistes algériens (U.S.E.A) équivaut par son compte rendu à une réunion politico-administrative. Celui ci est structuré comme suit :

1ere partie : Discours du responsable du secrétariat du Parti 2ème

partie : Les communications des congressistes.

3^{ème} partie : Les résolutions.

N'est-ce pas l'hybridation que nous avons dégagé ci-dessus qui ressort dans cette structure. Ce qui se retrouve au niveau de la communication scientifique où «les revues sont souvent placées sous le patronage de responsables politiques ⁽¹⁾.

Ainsi, si l'état dont la mission est «une gestion de la société.⁽²⁾ semble s'être donné les moyens scientifiques pour cela comme le montrent les centres cités où le nombre de chercheurs et de diplômés formés, on s'interroge sur l'importance effective accordée à ces moyens dans le processus décisionnel ? La citation⁽³⁾ de D. Bouras justifie notre interrogation et nous amène (par analogie) à poser une autre question relative non pas aux plans communaux de développement mais les plans nationaux ?

C'est à partir de ces faits de nature politique que l'acte de publier se trouve entrave tout comme l'est d'ailleurs celui de lire⁽⁴⁾.

Conclusion :

De notre analyse nous avons montré le mode de fonctionnement de logiques diverses et leur effet sur l'acte de publication. Ces logiques opèrent en fait simultanément. Ce qui rend caduque toute tentative d'ajuster le sous système de recherche. C'est ainsi que depuis l'ordonnance n° (66-54) du 3 mars 1966 relative aux certificats d'inventeur et aux brevets d'invention jusqu'aux Décrets respectifs n° (83-455) du 23/7/83 et le n° (83-521) du 10/9/83 faisant obligation aux structures de recherche dans un cas de "diffuser les résultats" et dans l'autre de les "valoriser", textes consacrés par l'instruction présidentielle n°31⁽⁵⁾ (allant dans le même sens), la production d'I.S.T. demeure faible comme on va le voir. Ce qui renvoie au delà de l'I.S.T. comme output du système de la Recherche.

Le constat que ce «système est à construire" corrobore la conclusion du Rapport du Haut Commissariat à la Recherche qui note «l'absence quasi totale de résultats significatifs d'activité de recherche ayant un impact économique évaluable» montre que l'I.S.T. n'est pas encore «source des modifications structurelles de l'économie »⁽⁶⁾. Donc si les conditions de production de l'I.S.T. sont précaires, ceci va déterminer non seulement sa qualité mais aussi sa disponibilité.

(1) Page 20. Haut Commissariat à la Recherche. OP. Cit. page 254.

(2) La Domestication du savoir sur la société/R. Belli In. Annuaire de l'Afrique du nord 1985/c. R.E.S.M. -Paris : Ed. C.N.R.S., 1987, pp. 505-532

(3) Voir page 314.

(4) voir page 314.

(5) Page 39 Haut Commissariat à la Recherche OP. Cit. page 254.

(6) F. Russo et [R. Erbes. OP. CR.](#) page 29.

V.3. Le Sous système de production et de reproduction éditoriale et le sous système de distribution.

Avant d'entamer cette partie, notons que les entraves à l'acte créatif concernent bien entendu l'I.S.T. nationale. Ceci dit, le sous système de l'édition intervient dans la phase qui succède à l'acte de recherche. Il équivaut sur le plan chronologico-logique au processus d'objectivation de l'œuvre de l'auteur. Par ce processus complexe l'œuvre dépasse son auteur au profit d'une communauté plus large d'utilisateurs de l' I.S.T. A ce niveau, une distinction méthodologique fondamentale doit être faite entre une catégorie dite d'édition scientifique et technique et une autre d'édition générale. La première correspond à ce que l'on a appelé précédemment les services scientifiques et techniques au sens de l'UNESCO⁽¹⁾. Dans ce cas et comme on l'a fait remarquer à maintes reprises, le modèle biblio centrique⁽²⁾ classique reposant essentiellement sur le support livre ne peut restituer la complexité de cette catégorie éditoriale car "l' étiquette d'éditeur couvre en fait une grande variété de mécanismes de commutation entre producteurs et utilisateurs de documents ⁽³⁾.

V.3.1. Approche typologique des éditeurs

Si l'on considère le catalogue établi par la bibliothèque nationale d'Alger «l'Edition en Algérie depuis l'indépendance : 1962-1980., le nombre d'éditeurs recensés s'élève à 48. Ils se répartissent entre éditeurs du secteur public et ceux du privé. Le second est quantitativement et qualitativement mineur par rapport au premier. Le Secteur public se compose de l'édition du Parti et de ses organisations scientifiques telle l'Union des ingénieurs, architectes et scientifiques algériens (U.N.I.A.S.A). De même qu'il se compose de l'édition liée aux administrations centrales (ministères), des entreprises publiques, et des organismes culturels divers. Notons que cette catégorie d'éditeurs contraste avec celle dont la raison d'être est l'édition telle l'Entreprise nationale du livre (E.N.A.L), l'Office des publications universitaires (O.P.U), l'Institut pédagogique national (I.P.N), les Editions populaires de l'Armée (E.P.A) et les Editions nationales du Parti (E.N.A.P).

Ces éditeurs conventionnels peuvent être répartis selon les thématiques éditoriales suivantes.

Les Editeurs	Les Vocations éditoriales	L'Edition Scolaire	L'Edition générale	L'Edition universitaire	L'Edition des publications périodiques
E.N.AL.					
E.N.AP.			X		X
E.P.A			X		X
I.P.N.		X			
O.P.U.				X	X

Tableau no 79. Typologie des éditeurs du secteur public.

(1) Voir page 244.

(2) Voir page 87.

(3) Page 32 UNESCO OP. Cit. page 19.

Ce tableau dégage les thématiques habituelles des différents éditeurs nationaux. Elles ne constituent pas pour autant des thématiques rigides, car mis à part l'O.P.O et l'I.P.N, l'E.N.A.L ainsi que l'E.P.A et l'E.N.AP opèrent généralement dans l'Édition générale et l'Édition spécialisée ou universitaire. Par ailleurs l'E.N.A P⁽¹⁾m' et l'E.P.A⁽²⁾ sont éditeurs des publications périodiques outre les livres. Notons que dans le domaine des publications périodiques, il existe l'Entreprise nationale d'édition des revues d'information et magazines (E.N.E.R.I.M) éditant des revues à vocation culturelle.

L'énumération des différents éditeurs nationaux et leur vocations respectives montre qu'il est pour le moins problématique de tracer la frontière entre l'édition dite scientifique et technique et l'édition générale. Car s'il est relativement aisé de classer par exemple l'Office des publications universitaires (O.P.U) dans la première catégorie, il est par contre malaisé d'en faire autant avec des éditeurs telle l'Entreprise nationale du livre (E.N.A.L). Il en est de même pour les publications périodiques puisque leur édition est réalisée la plupart du temps par ces mêmes éditeurs généralistes ou ceux des quotidiens nationaux ou régionaux. Si cette approche requiert une systématisation de sa démarche puisque marquée par l'empirisme⁽³⁾ elle n'en demeure pas moins valable par son constat, à savoir qu'il n'existe pas un secteur éditorial spécialisé au sens strict du terme.

Cette réserve faite, quels peuvent être les éditeurs de l'I.S.T à parier éditeurs conventionnels ? Autrement dit, peut-on dégager une typologie de ces organismes, sachant que l'I.S.T n'est pas seulement du domaine de la littérature «blanche» seulement mais essentiellement de celui de la littérature grise ?

V.3.2. Typologie des éditeurs de l'I.S.T.

Le code de l'information promulgué en 1982 dans son article 14 fait ressortir sept catégories d'organismes pouvant éditorialiser des publications se rapportant directement à leur objet. Ce sont des institutions administratives, les universités, les établissements de formation, les centres de recherche, les unions professionnelles, les entreprises publiques ainsi que les associations d'utilité publique d'importance autorisées.

Cette catégorisation de nature institutionnelle et juridique voit son efficacité informationnelle augmentée en recourant à la grille établie par l'UNESCO. En effet, celle-ci dégage les catégories suivantes des émetteurs⁽⁴⁾ de l'I.S.T : les laboratoires, les observatoires scientifiques et techniques, les bureaux d'étude, la propriété industrielle et la normalisation. Ils constituent les services scientifiques et techniques auxquels s'ajoute l'instance de recherche et développement. D'où le tableau n° 80 relatif aux émetteurs institutionnels de l'I.S.T (primaire).

(1) Nous citons les périodiques suivants : «El-Djazairia 4'Unitap, oRavolufion africainep.

(2) aEl-DjeIch•.

(3) L'absence d'inventaires d'éditeurs publics et privés est patent. Un travail de collecte de données auprès des fichiers de la Chambre de commerce ou des Registres de commerce est à faire.

(4) UNESCO OP. Cit. page 244.

L'avantage de la categorisation par la grille de l'UNESCO est triple :

- 1) Nous avons vu que le concept d'I.S.T apparaît fréquemment avec une catégorie de secteurs d'activités telle l'industrie et la recherche. Ce qui détermine la nature de l'information émise par ces secteurs. Dans ce sens, et au vu du rapport liant les structures citées par la grille de l'UNESCO et les secteurs d'activités ayant une co-occurrence avec l'I.S.T, il n'est que logique de considérer ces structures comme émetteurs potentiels de l'I.S.T (primaire).
- 2) Les structures d'étude, de recherche et les laboratoires se retrouvent dans tous les secteurs ministériels, d'où l'homogénéité de la nomenclature de l'UNESCO.
- 3) D'autres structures, ont une vocation interministérielle donc horizontale telle la propriété industrielle et la normalisation. Elles peuvent avoir aussi une vocation sectorielle, c'est à dire couvrir l'ensemble du domaine d'activité d'un ministère tel le Centre national de l'animation des travaux (C.N.A.T) dépendant de l'Habitat et de la Construction. Une telle grille permet de suggérer aussi des relations intra et inter sectorielles entre les producteurs de l'I.S.T et ses utilisateurs.

En fonction de cette grille, nous avons les émetteurs potentiels d'I.S.T suivants

Les catégories d'émetteurs de l'I.S.T (primaire)	Exemples d'organisme
1) Les services scientifiques et techniques : 1.1) Les observatoires sociaux et technologiques 1.2) Les laboratoires 1.3) Les bureaux d'études 1.4) La propriété industrielle et normalisation 1.5) L'édition scientifique et technique	- O.N.S. ⁽¹⁾ , O.N.M. - L.N.T.P. - C.E.N.E.A.P. - I.N.A.P.I. - O.P.U, C.N.A.T.
2) La recherche développement 2.1) Hors ministère de l'enseignement supérieur Unité de recherche du H.C.R. 2.1.1) Centre de recherche du H.C.R. Unité de recherche (autres ministères) 2.1.2.) Centre de recherche (autres ministères) 2.2) Ministère de l'enseignement supérieur 2.3) Unions scientifiques	- C.E.R.I.S.T. - D.R.A. - Post graduation - Ingénieurs - Architectes - Médecins - Sociologues - Economistes

Tableau n° 80. Les catégories d'émetteurs nationaux potentiels d'I.S.T.

Remarquons que nous raisonnons dans le contexte de l'information primaire, car l'information secondaire est aussi émise par l'une des catégories précédentes

(1) O.N.S. Office national des statistiques - O.N.M. Office national de météorologie. L.N.T.P - Laboratoire national de travaux publics - C.E.N.E.A.P. - Centre d'étude et d'analyse pour la planification - I.N.A.P.I. - Institut national de normalisation et de propriété industrielle - O.P.U. Office des publications universitaires - C.N.A.T. Centre national de l'animation des travaux du secteur de la construction.

notamment .(Edition scientifique et technique.. Ainsi les organismes cites tel l'O.P.U, le C.N.AT et bien d'autres editent les deux types d' information. Nous n'abordons pas pour l'instant l'edition de l' information secondaire. Par contre nous allons tenter d'etablir une relation entre la catégorie d'emetteur de l'I.S.T et le type documentaire 06

bibliographique. Dans ce sens on ne peut que degager les types dominants car l'interpenetration entre institutions et type documentaire rend malaisée une distinction systematique. D'o6 aux types suivants du tableau ci-dessous, correspondent les organismes comme suit :

Les types documentaires	La vocation des organismes selon la grille de l'UNESCO	Les denominations des organismes
- Ouvrages	- Edition scientifique et technique	- O.P.U, E.N.AL.
- Périodiques	Edition scientifique et technique	- O.P.U, C.N.A.T - E.N.O.R.I.
- Theses	- Recherche-Développement	- Universite-HCR
- Rapports-Études	- Bureaux d'études	- L.N.T.P.
- Series des données statistiques	- Observatoires	- O.N.S.
- Brevet	- Propriete industrielle	- I.N.AP.I.
- Norme	- Normalisation	- I.N.AP.I.
- Cartographie	- Edition scientifique et technique	- I.C.N.

Tableau n° 81. Correspondance entre le type documentaire et les organismes nationaux imetteurs d'I.S.T.

Cette categorisation documentaire ne signifie pas une correspondance rigide puisque si l'on considère le cas du C.N.AT it se place au niveau des types suivants : periodiques (avec la revue construite.) les etudes et les données statistiques. L' information iconique complique noire approche typologique puisque du texte, nous nous trouvons dans le domaine de ('expression iconique allant de la carte geographique jusqu'e la photo satellite dont le genre est produit par certains bureaux d'atudes nationaux dont le Bureau d'Etudes et de Recherche d' Engineering General (B.E.R.E.G). Entrent dans ce cadre, le dessin et le schema industriel utilisables dans la representation du contenu des documents de brevets. Les plans d' architecture en font partie. Ainsi nous nous trouvons confronts dans ce cas a la problematique multimedia de l'I.S.T.

V.3.3. Les Editeurs nationaux de l'I.S.T et la problematique technologique

L'Edition est un secteur technologique groupant les sous systemes de reproduction et de diffusion. Pour le premier, it renvoie aux techniques graphiques mais aussi a ('ensemble de ('input en amont (papeterie, finance, personnel etc...). Peu d'Etudes, peuvent nous eclairer sur etake sous systeme mis a part cel les de R. Al lahoum⁽¹⁾, M. Bouayed⁽²⁾ et la revue caractbre⁽³⁾.

(1) OP. Cit. page 232.

(2) OP. Cit. page 300.

(3) OP. Cit. page 295.

Nous nous proposons dans ce qui suit de traiter de l'édition spécialisée d'une part (édition scientifique et technique) et des nouvelles technologies d'autre part, afin de montrer la synergie qui s'opère dans des organismes faisant en sorte qu'ils acquièrent plusieurs compétences notamment celle de l'édition. Ces organismes sont pris dans une double perspective :

- celle de la problématique de l'I.S.T.,
- celle du système national.

L'usage des *nouvelles technologies* est expressément recommandé, comme on va le voir, pour certains organismes correspondant aux catégories de la grille de l'UNESCO notamment les Centres nationaux de documentation : C.N.D.H., C.N.I.D.E., etc...

Deux remarques se dégagent à ce propos :

- 1) les éditeurs de l'information primaire sont aussi des éditeurs secondaires,
- 2) ce sont les secteurs de la recherche qui sont sollicités par ces nouvelles technologies.

• Ainsi :

Le C.N.D.H.	a pour objet entre autres : .La collecte, l'analyse et le stockage de l'I.S.T et de son développement... en vue de constituer des bases de données nationales ⁽¹⁾ .
Le C.N. D.A.	La constitution de "Bases de données nationales agricoles" ⁽²⁾ .
Le C.E.R.I.S.T.	"La constitution de banques de données dans tous les domaines de la science et la technologie" ⁽³⁾ .
E. N. E. S. I. L.	assure la conception et la réalisation des bases et banques de données économiques et industrielles ⁽⁴⁾ .

Cette énumération n'est qu'indicative. Si nous considérons l'informatique (au sens technologique et conceptuel du terme) comme composante fondamentale des *nouvelles technologies* les effets qu'elle induit et dont certains ont été déjà analysés peuvent être appréhendés selon les catégories suivantes :

V.3.3.1. Du point de vue du type d'information :

L'organisation de l'I.S.T se réalise progressivement sur le modèle du système d'information que produit une entreprise ou un secteur. Si l'on prend le cas du Centre national de l'animation des travaux du secteur de la Construction (C.N.A.T), le «Plan informatique»

(1) Art. 3. al. 2

(2) Art. 4. al. 3

(3) Art. 4. al. 6

(4) Art. 3. al. 5.

C. N. D. H.

C. E. R. I. S. T.

C.N.D.A

E. N. E. S. I. L.

OP. Cit. page 269.

OP. Cit. page 271.

OP. Cit. page 265

OP. Cit. page 269

du secteur ne considère pas seulement (l'information dite de gestion (information comptable, stock, matériel) mais aussi (l'information dite technique (génie civil, topographie, planification) et (l'information dite documentaire. Celle-ci se trouve ainsi insérée dans l'optique générale de "l'information processing" prise en charge par des structures (les centres leaders) présentant une conception intégrée puisque se positionnant sur le niveau primaire et secondaire de (l'information et s'articulant autour de trois compétences : informatique, organisation et information. La base de données documentaire devient un sous-produit similaire à celle du matériel O.C.I. à celle des données statistiques.

V.3.3.2. Du point de vue du schéma théorique de système primaire et secondaire.

Si l'on prend le C.N.A.T., à titre d'exemple, il gère le système d'information statistique du secteur. Ce qui lui permet d'établir un "tableau de bord" servant à illustrer la «Série nationale des prix à la construction» ou d'élaborer le "Barème des coûts d'utilisation du matériel". Ce qui le place comme producteur de (l'information primaire (sous forme papier et électronique). Mais il se donne aussi pour objectif de constituer une base de données bibliographiques, parallèlement à l'activité d'élaboration d'un Bulletin signalétique et analytique. Par là, il se place dans le système secondaire. Donc le C.N.A.T. cumule la compétence d'éditeur primaire et secondaire. Ainsi, le schéma théorique précédent se trouve affecté par «l'effet synergique» de l'informaticien.

V.3.3.3. Du point de vue de la distribution.

L'usage de l'informatique entraîne la substituabilité des supports de l'information. Si l'on considère le "Repertoire du C.E.R.I.S.T." ⁽¹⁾, il se trouve édité sur support papier et magnétique (disquette-bande) offrant un choix à (l'acquisition en fonction des opportunités et des commodités de l'acquéreur.

V.3.3.4. Du point de vue du produit éditorial.

Deux catégories de produits sont à ressortir de ce point de vue : le produit logiciel documentaire et le produit banque et base de données. L'élaboration de ces deux produits entraîne une catégorie nouvelle d'édition et d'éditeur avec ce que cela implique sur le plan juridique et organisationnel.

Ainsi, deux organismes nationaux se sont lancés dans la conception de logiciels documentaires : le C.E.R.I.S.T. avec son logiciel SACODO et l'E.N.O.R.I. avec ORIDOC. Seul SACODO est opérationnel dans plusieurs organismes nationaux, ORIDOC demeure à l'état expérimental.

Quant aux bases et banques de données, en (l'absence d'une enquête nationale pour établir l'inventaire de l'existant, nous ne pouvons que citer : la banque de données de l'O.N.S. (Office national des statistiques) relative à la démographie ou les bases de données ALITEX, ALSTAT et ALIDEV du C.N.I.D.E.

(1) O.P. Cit. page 284.

L'impact des nouvelles technologies) demeure limité dans le contexte de l'information scientifique et technique. Cette situation ne peut être appréhendée qu'en considérant l'ensemble des dysfonctionnements affectant le système national. Ce que nous allons évaluer tout au long de notre

V.3.4. La Production éditoriale nationale.

Si la production de l'Office des publications universitaires (O.P.U) et de Vex : S.N.E.D (E.N.A.L) est relativement connue, l'autre, catégorie d'éditeurs est fondamentalement méconnue. Ce qui rejoint nos remarques dans différents chapitres. La connaissance des uns et la méconnaissance des autres est aisée à expliquer dans la mesure où en plus de leur vocation explicite, l'O.P.U et l'ex : S.N.E.D publient occasionnellement le répertoire de leur production. Ce qui, joint à leur relative homogénéité, fait de ces sources d'émission facilement identifiables. Ce qui est le contraire des «autres», éditeurs. Car outre leur hétérogénéité qualitative, leur nombre est élevé et la multiplicité des types bibliographiques utilisés ; aucun catalogue ne vient signaler la production de ces éditeurs.

Partant de ce constat général, nous allons nous contenter de fournir les indicateurs de la production éditoriale du système classique (O.P.U, E.N.A.L). Ensuite nous analysons ceux fournis par le système de littérature grise.

V.3.4.1. La Production de l'Office des publications universitaires (O.P.U).

De par sa vocation, l'O.P.U (Office des publications universitaires) appartient à la catégorie des éditeurs scientifiques et techniques. De là, toute sa production peut être considérée comme constituant le noyau dur de l'I.S.T. C'est ce qui le distingue de l'E.N.A.L (l'Entreprise nationale du livre ex : S.N.E.D) qui appartient à la catégorie d'éditeur «grand public». L'analyse de la production de l'O.P.U est réalisée sous plusieurs critères.

V.3.4.1.1. Par domaine.

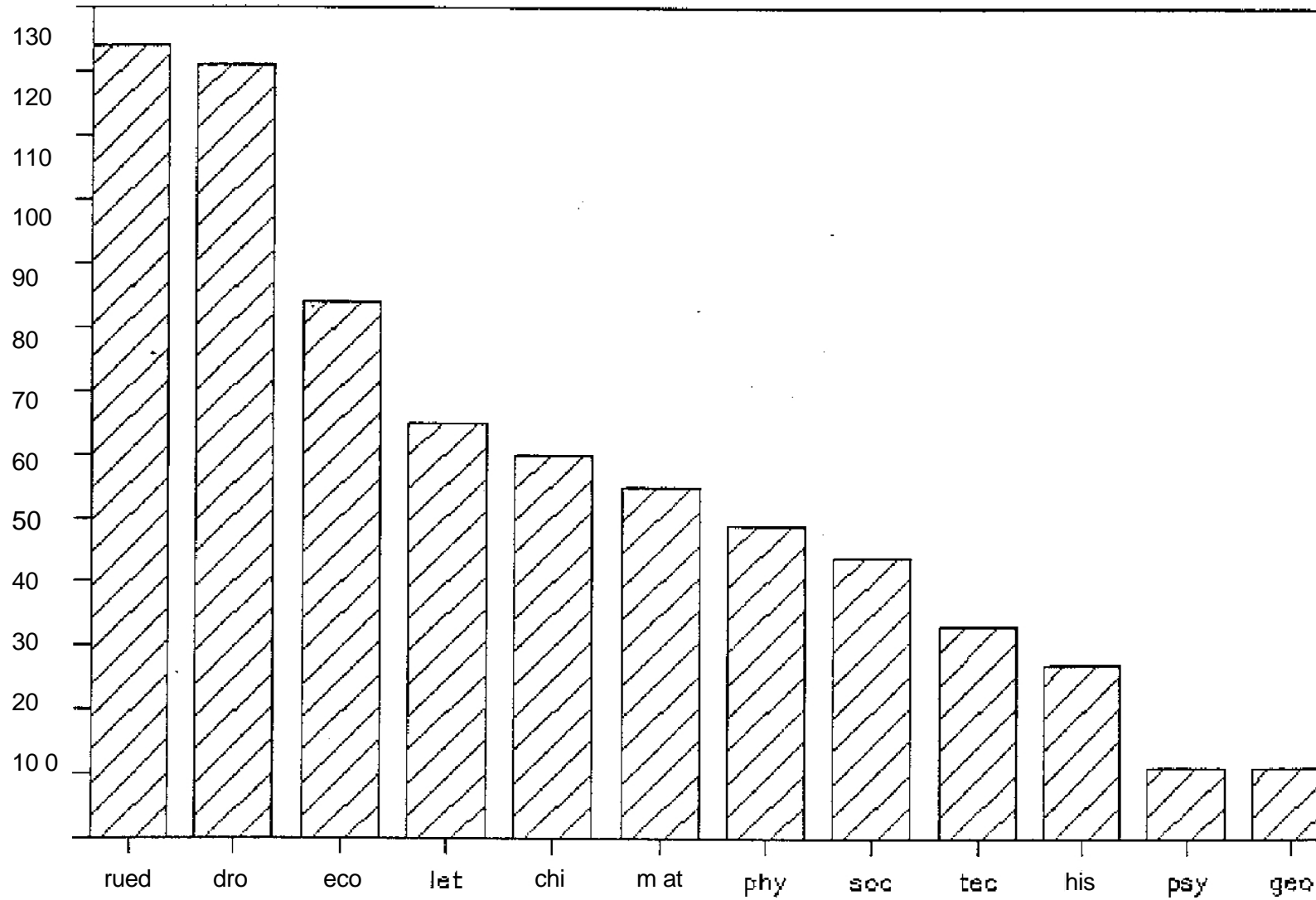
De 1975 (date de début de la production de l'O.P.U) jusqu'en 1984⁽¹⁾, le nombre de titres produits se répartit comme suit :

LES DOMAINES	NOMBRE DE TITRES PRODUITS
- Médecine (med)	124
- Sciences juridiques (droi)	121
- Science Economiques (eco)	84
- Lettres (let)	65
- Chimie (chi)	60
- Mathématique (mat)	55
- Physique (phy)	49
- Sociologie (soc)	44
- Technologie (tec)	33
- Histoire (hist)	27
- Psychologie (psy)	11
- Science de la terre (geo)	11
TOTAL	684

Tableau n° 82. Production de l'O.P.U par domaine.

Source : Catalogue général / O.P.U - Alger : O.P.U 119851.

(1) Le chain de 1984 est requis par la source des données. En elle, cette source est la seule dont la présentation des notices des documents est la plus complète de tous les catalogues par l'O.P.U. Y figurent, le type documentaire, la langue, le résumé et la classe thématique.



Graphique no 20 : Production de l'O.P.U. par domaine

Le domaine de la "médecine" vient en tête du nombre de titres produits, secondés par celui des <sciences juridiques>. Viennent ensuite dans l'ordre les «sciences économiques», «Lettres», «Chimie», «Mathématiques», «Physique», «Sociologie», «Technologie», enfin «Psychologie», et «Sciences de la Terre».

Cette distribution est-elle le reflet de la créativité si tant est que le titre est le principal indice de celle-ci ? 1)

Nous ne le pensons pas et ce pour plusieurs raisons :

- la première tient à la nationalité des auteurs, car plusieurs d'entre-eux sont étrangers, notamment ceux dont les travaux sont coédités ou traduits ;
- la deuxième tient à la nature (originale ou didactique) du travail créatif. En supposant que celui-ci soit essentiellement de nature originale et empruntant dans le contexte qui nous intéresse le type "ouvrage", nous constatons que pour les domaines venant en tête par le nombre de titres produits, le nombre de polycopies⁽¹⁾ est le plus élevé comme le montre le tableau.

Nombre Domaines	Nombre de titres par type documentaire	
	Type polycopies (p)	Type ouvrage* (o)
- Chimie (ch.)	43	17
- Histoire (his)	01	26
- Lettres (let.)	19	46
- Mathématique (mat.)	29	28
- Médecine (med.)	104	20
- Psychologie (psy.)	/	11
- Physique (phy.)	40	09
- Sciences économiques (eco.)	19	65
- Sciences juridiques (dro.)	58	53
- Sciences de la Terre (geo.)	4	7
- Sociologie (soc.)	10	34
- Technologie (tec.)	25	8
TOTAL		

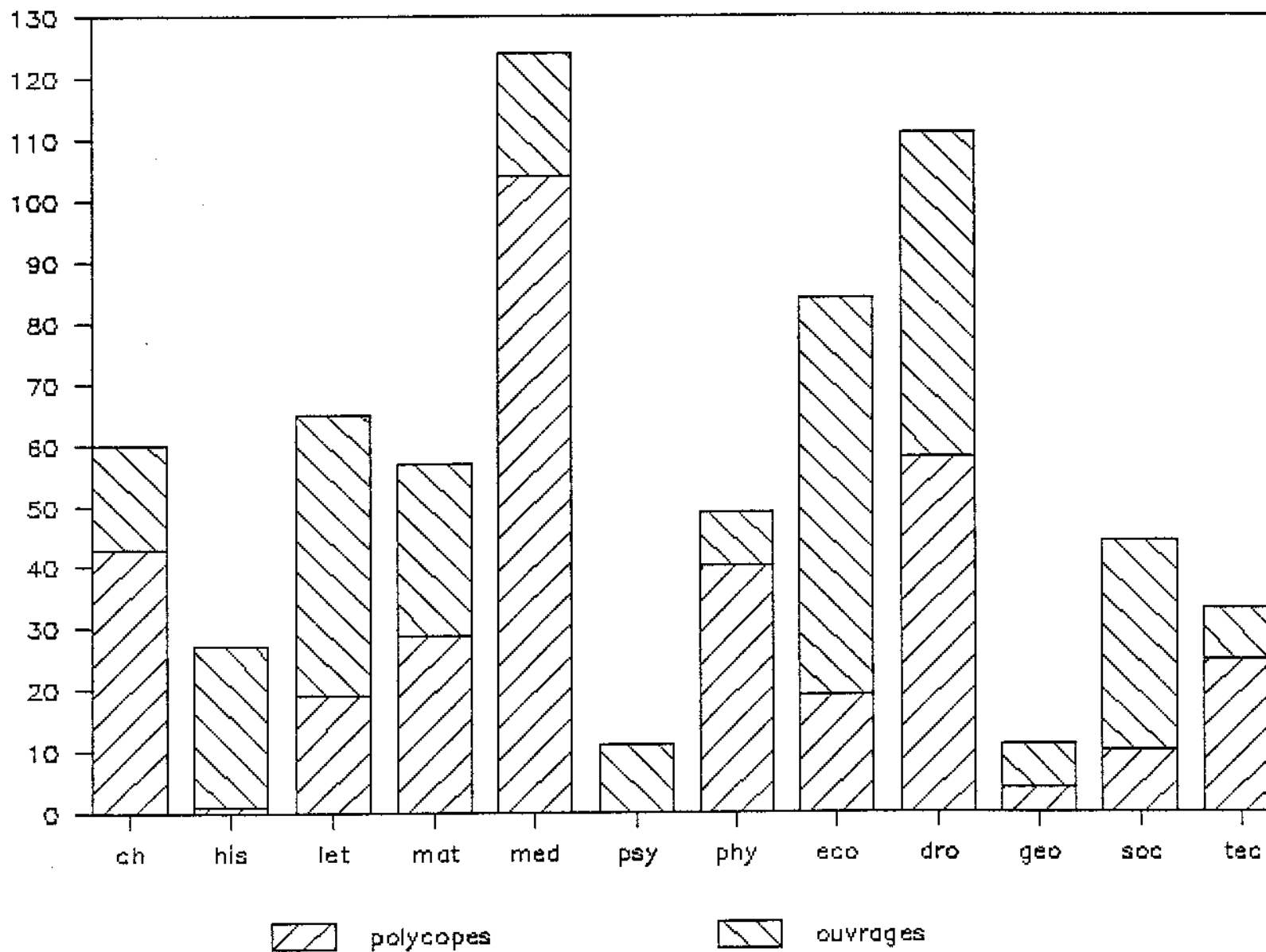
Tableau n° 83. Production totale de l'O.P.0 (1975-1984) répartie par domaine et par type documentaire. Source : Voir tableau n° 82.

De là, la corrélation entre le nombre de titres produits et la créativité n'est pas vérifiée en raison des éléments soulevés ci-dessus. D'ailleurs la structure du tableau n° 83 reflète un des objectifs fondamentaux de l'O.P. U qui est de mettre à la disposition de l'étudiant le livre universitaire. Confirmant ainsi l'objectif à atteindre en 1986-87 du ratio de 13 volumes (polycopie) par étudiant⁽²⁾ soit la fabrication de 1362731⁽³⁾ de

(1) Le type "polycopie" est une publication à usage didactique se distinguant par cet usage même du type "ouvrage" sur le plan de la forme et du fond notamment le développement (nombre de pages etc...).

(2) Page 5. Conférence nationale de la formation supérieure. O.P. Cit. page 231.

(3) Ibid.



Graphique n° 21 : Production totale de l'O.P.U. répartie par domaine et par type

volumes dépassant par IA le ratio de 1975-80 de 9 volumes par étudiant⁽¹⁾.". Si nous considérons cette fois-ci le postulat de la créativité liée au type documentaire mais ventilée selon les deux catégories des sciences sociales et humaines d'un côté et des sciences exactes et technologiques de l'autre nous obtenons les valeurs du tableau :

Domaine	Nombre	Nombre de titres par type documentaire	
		Type "polycope"	Type «ouvrage»
Sciences sociales et humaines		107	235
Sciences exactes et technologiques		245	89
TOTAL		352	324

Tableau n° 84. Répartition de la production totale de l'O.P.O par type documentaire et catégorie thématique.

Est-ce à dire que la créativité en sciences sociales et humaines est plus importante qu'en sciences exactes et technologiques.

Ce qui paraît vraisemblable en ressortant l'origine de ces ouvrages comme suit :

ORIGINE DES OUVRAGES	NOMBRE
- Colloque	8
- Thèse	2
- Recherche (commandée par l'ONRS)	2
- Lexique	1

Cette typologie ne concerne que les sciences sociales et humaines.

V.3.4.1.2. L'Analyse de la production de l'O.P.U par langue.

De l'analyse du tableau n° 85 se dégage une structure caractéristique, puisque reflétant celle des langues d'enseignement à l'université⁽²⁾. Ainsi 5 domaines sur 6 en sciences exactes et technologiques connaissent une prépondérance du français par rapport à l'arabe contre 2 domaines (sociologie, sciences économiques) sur 6 en sciences sociales et humaines. Ce qui vérifie sur un autre plan (celui de la langue) la liaison organique entre l'O.P.U. et l'Enseignement supérieur. Seul un ouvrage en langue anglaise y figure dans le domaine des "Lettres".

(1) Conférence nationale de la formation supérieure. OP. Cit. page 231.

(2) Voir page 228.

La distribution par langue du total de la production de l'O.P.U. est :

LA LANGUE	NOMBRE TOTAL DE TITRES DE 1975 A 1984	
- Kabylie	242	35,3 %
- Français	441	64,4 %
- Anglais	1	0,1 %

Tableau n° 85 : Répartition de la production totale de l'O.P.U par langue.

Source : Voir tableau n° 82.

Notons dans ce cadre que la place du français est loin de reculer et ce en dépit de l'avancée remarquable de l'arabisation en sciences sociales et humaines. En effet, la production cumulée de l'O.P.U jusqu' en 1981 représentait 132⁽¹⁾ titres repartis entre 51 titres pour l'arabe et 81 pour le français soit un pourcentage respectif de 38,64 % et 61,36 %⁽²⁾. De 61,36 %⁽²⁾ en 1981 à 64,4 % en 1984, la position du français s'est nettement renforcée, d'autant plus que celle de l'arabe est passée de 38,64 % en 1981 à 35,3 % en 1984. Si l'on considère l'écart pour chaque domaine entre le nombre de titres produits dans chaque langue, la « médecine » vient en tête avec un écart de $119-5=114$ ⁽³⁾. En effet, c'est le domaine le plus francise. Le calcul de l'écart pour les autres domaines, même s'il ne peut constituer une "Echelle de francisation" précise au vu de nombreux paramètres intervenant dans l'interprétation d'une valeur, ne constitue pas moins un indicateur de tendance.

Conclusion Provisoire

L'analyse de la production de l'O.P.O fait ressortir deux faits :

- ~ la prépondérance de la publication a usage didactique. Ce qui de ce fait et au vu du postulat relatif aux supports de l'I.S.T⁽⁴⁾ ne place pas l'O.P.O comme émetteur privilégié de l'I.S.T ;
- ~ la structure linguistique de la production de l'O.P.O ne reflète pas celle de l'I.S.T internationale.

V.3.4.2. La Production de l'Entreprise nationale du livre (E.N.A.L).

L'analyse de la production de l'ex S.N.E.D (E.N.AL. actuellement) en fonction des catégories classiques de domaine et de langue permet de dégager les faits suivants :

(1) Page 218. Tableau n°27. R. Attahoum. OP. Cit. page 232.

(2) Ibid.

(3) Voir tableau n° 82.

(4) Voir page 83.

V.3.4.2.1. Par domaine.

Pour cette catégorie, nous ne considérons que les domaines des "sciences sociales", «linguistique philologie», «sciences pures» et «sciences appliquées» comme noyau dur de l'I.S.T et ceci en rapport avec notre définition de l'I.S.T.

Du tableau n° 86, le total des titres produits de 1966 (date de création de l'entreprise) jusqu'en 1986 pour les quatre domaines de l'I.S.T. est de 365 titres correspondant à 24,2 %, contre 1 titres pour les autres domaines ce qui correspond à 73,7 %. Le domaine de la "littérature belles lettres" représente à lui seul 547 titres soit 149,6 % du noyau dur de l'I.S.T, celui de «histoire biographie» avec 226 titres représente 61,9 % dudit noyau. Si l'on se contente de ces proportions, la question qui se pose est celle évidemment du rapport disproportionné entre la part de ce que nous avons appelé le noyau dur de l'I.S.T et les domaines restants en particulier la «littérature, belles lettres» et ce en dépit de la vocation de l'E.N.A.L la prédestinant à l'édition «grand public».

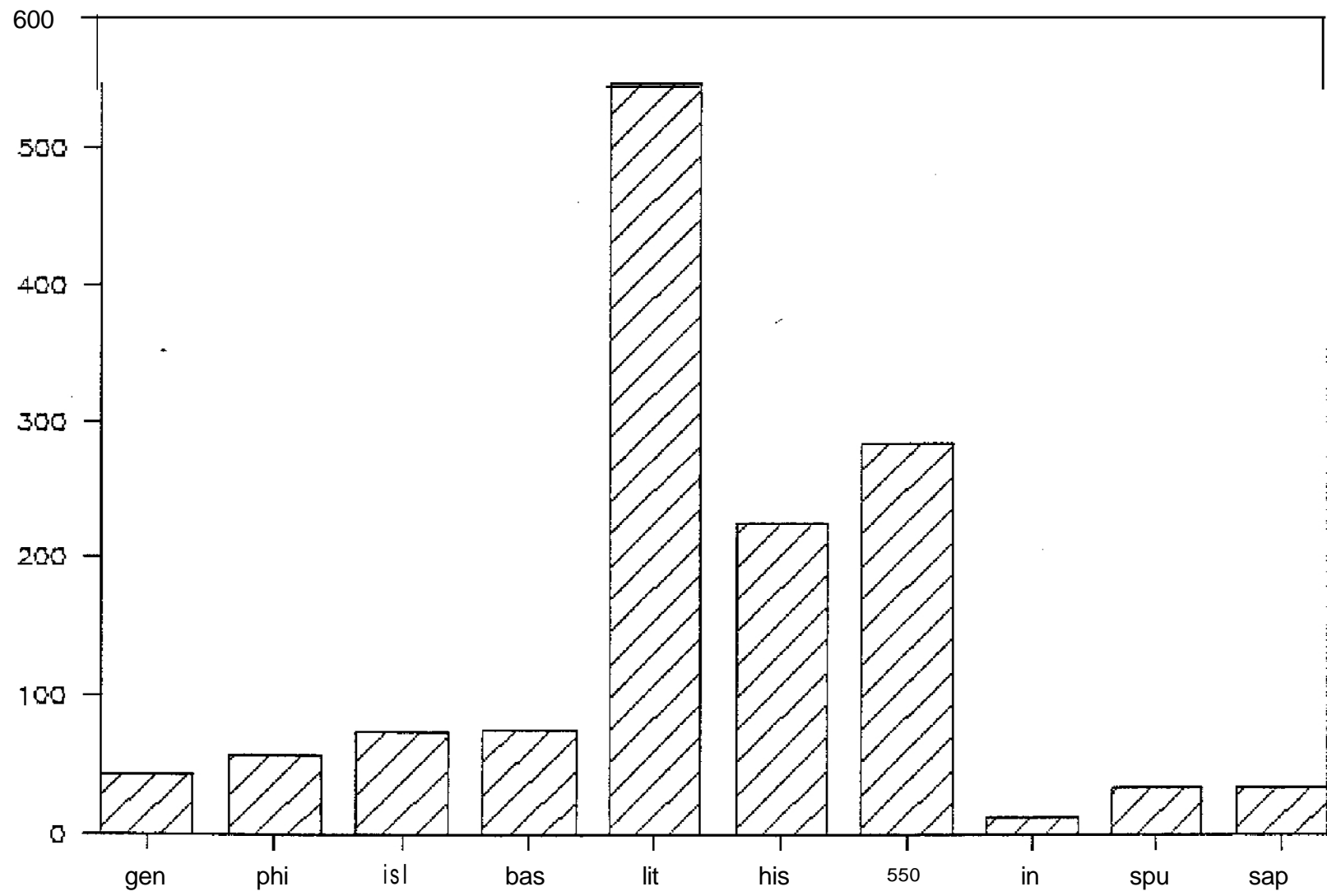
Si nous ne considérons cette fois-ci que les domaines censés représenter l'I.S.T la considération de la production totale par titre place les <sciences sociales» en premier avec 284 titres puis les sciences appliquées avec 35 titres, «les sciences pures» 34 titres et «linguistiques» 12 titres. Ces valeurs correspondent à respectivement 77,8 %, 9,5 %, 9,3 % et 3,2 % du total du «noyau dur» de l'I.S.T. La part des "sciences sociales" dans cette structure est prédominante comparée aux autres notamment la "linguistique - philologie". Notons dans ce cadre, que la structure des domaines de l'I.S.T correspond à celle de l'O.P.U⁽¹⁾ du point de vue de la créativité en matière de sciences sociales. Ceci est d'autant plus vraisemblable dans le cas de l'E.N.A.L puisque les <sciences pures et appliquées» sont la plupart des cas des travaux de vulgarisation.

LES DOMAINES	NOMBRE DE TITRES PRODUITS	
- Généralités	44	
-- Philosophie	58	
- Islamologie	74	
- Beaux arts : Sports-loisirs	76	
- Littérature	547	
- Histoire-biographie	226	
SOUS TOTAL	1025	73,7 %
Noyau dur de l'I.S.T - Sciences	284	
- Linguistique-philologie	12	
- Sciences pures	34	
- Sciences appliquées	35	
SOUS-TOTAL	365	24,2 %
TOTAL GENERAL	1390	

Tableau n° 86 : Production générale de l'E.N.A.L par domaine de 1966 à 1986.

Source : Catalogue général : 1966-1986 / Entreprise nationale du livre. - Alger : E.N.A.L. [1987].
[Production en langue nationale et française].

(1) Voir page 359.



Graphique n° 22 : Production générale de l'E.N.A.L. par domaine de 1966 a 1986

V.3.4.2.2. L'Analyse de la production de l'E.N.A.L par langue.

Le tableau n° 87 dégage un total respectif de 825 titres en langue nationale et 565 titres en langue française soit 58,6 % du total des titres produits en arabe et 40,6 % en français. Ce qui contrairement à la production de ⁽¹⁾ situe la langue nationale en bonne place par rapport au français. Notons dans ce cadre que cette place a été renforcée puisque en 1980 la part de la production en arabe a été de 52,5⁽²⁾ et celle du français de 47,5 %.

Si l'on compare la production dans les deux langues entre les domaines composant le noyau dur de l'I.S.T et les autres domaines nous ressortons ce qui suit :

Langue	Domaines	Noyau dur de l'I.S.T	Autres domaines	T
Nationale		215	610	825
Français		150	415	565
TOTAL		365	1025	1390

Tableau n° 87 : Structure linguistique des domaines de la production éditoriale de l'E.N.A.L.

L'écart au niveau de chaque langue entre les deux grandes catégories de domaines est plus élevé dans le cas de la langue nationale soit 395 que celui du français s'élevant à 265. N'est il pas une autre manière de vérifier la problématique bi linguistique en Algérie ? ⁽³⁾. Par contre, si l'on ne considère que les domaines composant l'I.S.T, la production par langue respective montre une prépondérance des sciences sociales que ce soit le français où l'arabe. Le classement des autres domaines par ordre décroissant diffère suivant les langues :

LANGUE NATIONALE		FRANCAIS	
Sciences sociales	191	Sciences sociales	93
Sciences appliquées	10	Sciences pures	29
Linguistique	9	Sciences appliquées	25
Sciences pures	5	Linguistique	3

Ainsi les «sciences pures» et les «sciences appliquées» sont non seulement importantes par leur volume de production en français par rapport à l'arabe mais aussi bien placées par le fait quantitatif. Nous pouvons ajouter même le fait qualitatif au regard du niveau des publications de ces sciences en langue arabe qui correspond à celui de la vulgarisation.

Conclusion provisoire.

L'analyse de la production de l'E.N.A.L dégage deux faits :

- ~ la prépondérance des lettres, Histoire et Beaux arts, sur les matières de l'I.S.T ;
- ~ la prépondérance s'accroît dans le cas de la langue nationale.

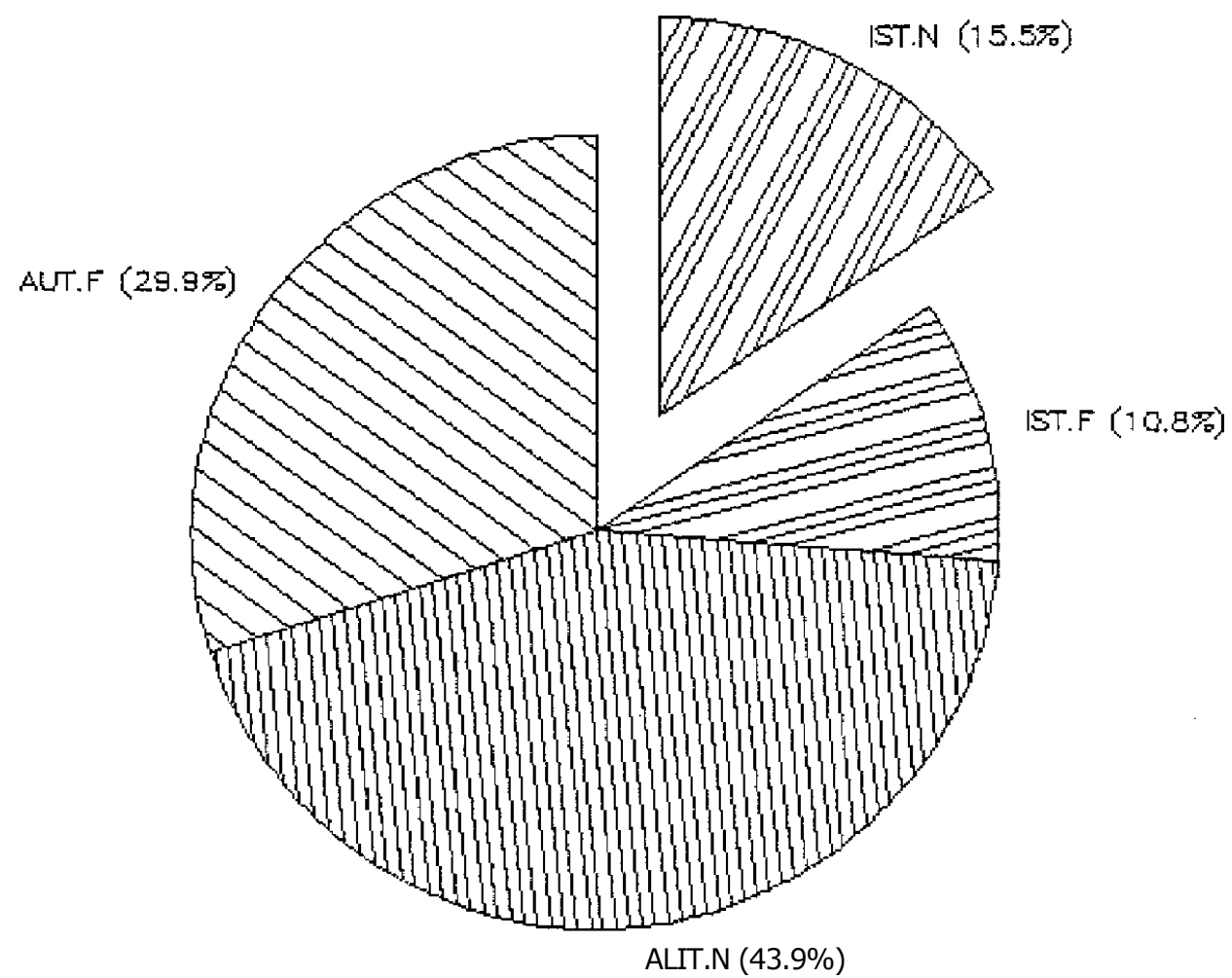
Nos conclusions sont corroborées par F. Burgat qui note que «la dominante de la production locale est largement littéraire (roman et poésie) et religieuse au détriment des sciences exactes figure inverse de la situation des pays industrialisés a) le secteur scientifique peut atteindre jusqu'à 50 %»⁽⁴⁾.

(1) Voir page 363.

(2) Page 207. R. Allahoum. OP. Cit. page 232.

(3) Ibid.

(4) Le Livre au Maghreb: Elément pour l'analyse /F. Burgat. In. Annuaire de l'Afrique du nord: 1984/ C.R.E.S.M. - Paris : Ed. C.N.R.S. 1986, pp. 309-322



Graphique n° 23 : Structure linguistique des domaines de la production éditoriale de

L'ensemble des caractéristiques dégagées de l'analyse précédente, confirment à leur manière la situation de la créativité scientifique. Mais elles n'épuisent pas toutes les expressions de cette créativité. C'est à ce titre que nous étudions la traduction.

V.3.4.3. La Traduction.

D'emblée, nous considérons la traduction comme une forme de créativité scientifique. C'est ce que traduit d'ailleurs la législation algérienne en attribuant au traducteur un «Droit d'auteur⁽¹⁾». La traduction intervient dans la phase de création intellectuelle comme une des sources alimentant l'appareil éditorial national. Si la législation précédente favorise par les taux de rémunération prévus les traducteurs, en particulier nationaux⁽²⁾, ce fait se reflète-t-il dans le nombre des traductions ?

En considérant l'"Index translationum".de l'UNESCO ⁽³⁾ comme source de référence, nous constatons une faiblesse globale de l'effort de traduction (voir tableau n° 88).

Vingt-neuf (29) ouvrages seulement sont traduits en cinq années, c'est à dire de 1977 jusqu'en 1982. La classe «Droit-sciences sociales-pédagogie» se situe en première position avec 11 ouvrages traduits, suivie de celle des «sciences exactes naturelle» avec 6 ouvrages, 4 pour la «littérature et «histoire géographie» 2 pour les « arts-jeux-sports » et 1 pour la classe «philosophie» et <sciences appliquées.

Si la valeur totale des traductions est indiscutable, celle relative à chaque classe est contestable. La vérification des titres d'ouvrages traduits montre qu'en 1977 la classe «Droit, sciences sociales pédagogie» ne renferme réellement que 5 titres au lieu de 8 signalés par la source de l'UNESCO car les 3 autres appartiennent en principe à : 1 à la classe «Généralités» et les 2 autres à "Littérature". De même que la classe des «Sciences exactes et naturelles» doit être diminuée d'une unité car appartenant en principe «Littérature». Notons que ces biais faussent l'interprétation scientifique des données statistiques. En comparant les valeurs du total du tableau n° 88 nous constatons la différence d'interprétation au quelle peut donner lieu celles sans crochets et celles qui en sont pourvues. Ainsi nous ne considérons que les valeurs entre crochets. Dans ce cas, se sont les classes⁵: «Littérature» et des «Sciences exactes-naturelles» qui prennent respectivement la deuxième et la troisième place. D'où apparait la place relativement importante de la classe «Littérature» dans l'effort de traduction.

En épurant les données de la classe «Sciences sociales", le total des ouvrages traduits se trouve diminué de deux ouvrages puisque l'un est un Discours du Président de la République et l'autre portant sur les textes doctrinaux du Parti F.L.N. Par ce processus, la classe des «Sciences sociales"⁽⁴⁾ n'occupe désormais que la deuxième place laissant la primauté à la «Littérature».

(1) Voir page 349.

(2) Voir page 349.

(3) Index translationum : répertoire international des traductions / UNESCO. - Paris : UNESCO 1968 --- 1987.

(4) Si l'on considère «les sciences sociales comme discours scientifique sur les faits sociaux, il est évident que tout discours n'ayant pas cette caractéristique se trouve exclu notamment les discours politiques, les textes doctrinaux. Ce qui ne semble pas le cas de l'index de l' UNESCO. D'où la nécessité de prendre avec précaution les classifications et les données statistiques y afférents.

	Generalities	Philosophic psychologie	Religion théologie	Droit sc. sociale pedagogic	Sc. exactes naturelles	Sc. appliqués	Arts - jeux sports	Littérature	Histoire - geo- graphic-biographic	Total
1977	-	- -	-	8	3	-	1	-	1	13
.978	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
1979	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
1980	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
1981	-	1	-	3	3	1	1	3	1	13
1982	-	-	-	-	-	-	-	1	2	3
TOTAL	-	1	-	11 (8)	6 (5)	1	2	4 (7)	4	29

Tableau N°88 : Ventilation des traductions d'ouvrages par grands domaines.

one : Index translationum : répertoire international des traductions/UNESCO.- Paris : UNESCO, 1968, 1969, 1970... 1987.

B : Les valeurs entre crochets sont des valeurs épurées.

L'ensemble du « nettoyage » opéré ne fait que confirmer la thèse de la primauté du littéraire. Par ailleurs, et comme le montre le tableau n° 88 (l'effort de traduction n'est pas continu et ce que ce soit sur le plan chronologique ou thématique. Ce qui montre

l'absence d'une politique de traduction.

Si l'on analyse le sens des traductions selon le schéma de : la langue d'origine ----- la langue cible, nous obtenons :

pour 1977

CLASSE	LANGUE	LANGUE D'ORIGINE	LANGUE CIBLE
- Littérature - Droit. Sciences sociales - Généralités - Sciences exactes		Arabe Arabe Arabe Français	Français Français Espagnol-Anglais Arabe

et pour 1981

CLASSE	LANGUE	LANGUE D'ORIGINE	LANGUE CIBLE
- Droit. Sciences sociales - Sciences exactes - Sciences appliquées		Français-Anglais Anglais Anglais-Français	Arab Arab Arab

Les deux tableaux confirment à travers les mouvements linguistiques, la polarisation thématico-culturelles de chaque langue. Ainsi la langue arabe est «donneuse» en «littérature, «sciences sociales» et généralités. mais «receveur en « sciences exactes et en sciences appliquées. Mais le français et l'anglais sont aussi «donneurs» en «sciences sociales» sauf que le premier à la primauté sur le plan quantitatif avec deux ouvrages traduits contre 1 pour l'anglais.

A remarquer d'autre part la percée de l'anglais en 1981 (totalement absent en 1977). Il concurrence le français en «sciences appliquées» avec 2 ouvrages contre 1 seul et en figurant seul en sciences exactes. En schématisant, on peut dire que le tableau de 1977 perpétue la polarisation bi linguistique tandis que celui de 1981 s'ajuste progressivement sur le modèle du mouvement linguistique international.

Cependant, si la vraisemblance des données fournies par «l'index translationum» de l'UNESCO peut être jugé acceptable, les données par contre ne peuvent être tenues pour exhaustives au vu de la défaillance du système d'informations statistiques en matière. Le recoupement avec d'autres sources montre toutes les limites des statistiques internationales. Si l'on prend le catalogue de l'O.P.U⁽¹⁾ durant la même période (de 1977-1982) il apparaît que 99 ouvrages sont traduits totalisant ainsi 33 666 pages⁽²⁾

(1) Séminaire national sur la documentation universitaire et scientifique, Alger, 10-11 janvier 1983. - Alger : O.P.U., [1983]. - 110p.

(2) Ibid.

L'insuffisance des données ne permet pas de mener l'analyse à un niveau plus élaboré constatons seulement que les «donneurs» dans ce cas sont les langues d'origine étrangère et le "receveur" est la langue nationale. Ce mouvement traduit l'effet d'arabisation que mène l'O.P.U.

Donc si la législation nationale en matière de droit d'auteur est favorable à la promotion de la traduction, l'analyse précédente par le caractère partiel des données ne permet pas d'apporter une évaluation systématique de l'effort de traduction. Par contre ce qui est confirmée c'est l'absence d'une politique nationale de traduction comme support à celle de l'arabisation.

V.3.4.4. L'Édition nationale de «littérature grise».

Après l'analyse du système éditorial classique à travers les deux plus grands éditeurs nationaux, nous passons maintenant à l'édition grise en Algérie. Nous ne revenons pas sur la définition de celle-ci⁽¹⁾. Notons simplement que notre démarche se fonde sur l'analyse du système propre à chaque type documentaire.

V.3.4.4.1. Les Thèses et travaux universitaires.

Comme on l'a vu précédemment⁽²⁾ la recherche scientifique et technique en Algérie est liée à la post-graduation dont l'aboutissement est sanctionné par un travail de recherche théoriquement original. Par le nombre de post-gradués, il est permis de supposer que la production des thèses est tout aussi équivalente donc l'équation : auteur/nombre de thèses se trouve équilibrée, au moins en théorie. Ce qui est d'autant plus explicable au vu de la motivation à l'origine d'obtention d'un diplôme. Nous laissons de côté cette question provisoirement pour analyser les principales tendances de cette catégorie éditoriale.

Le tableau n° 89 des thèses soutenues de 1975 à 1980 dans le cadre des programmes de recherche de l'ex : O.N.R.S. (Organisme national de la recherche scientifique) montre un total de 141 thèses soutenues avec une primauté pour la chimie avec 45 thèses soit 36,8 % du total. Le nombre de thèses soutenues par grandes catégories thématiques s'élève (dans l'ordre croissant) à 16 en "sciences sociales et humaines", 36 en "sciences biologiques et médicales" et à 89 en "sciences techniques-naturelles". Par ces valeurs les deux dernières catégories se trouvent favorisées par rapport aux "sciences sociales". Ce qui contredit la tendance observée ci-dessus pour l'O.P.U.

L'analyse par niveau de post-graduation est tout aussi intéressante dans la mesure où elle confirme la jeunesse des auteurs-chercheurs. C'est ainsi que 112 thèses de première post-graduation⁽³⁾ sont soutenues soit 79,4 % du total contre 29 thèses de deuxième post-graduation. Soit 20,6 %. Ce rapport est similaire pour tous les domaines vérifiant ainsi la structure du corps des chercheurs.

(1) Voir page 60 et suite.

(2) Voir page 256.

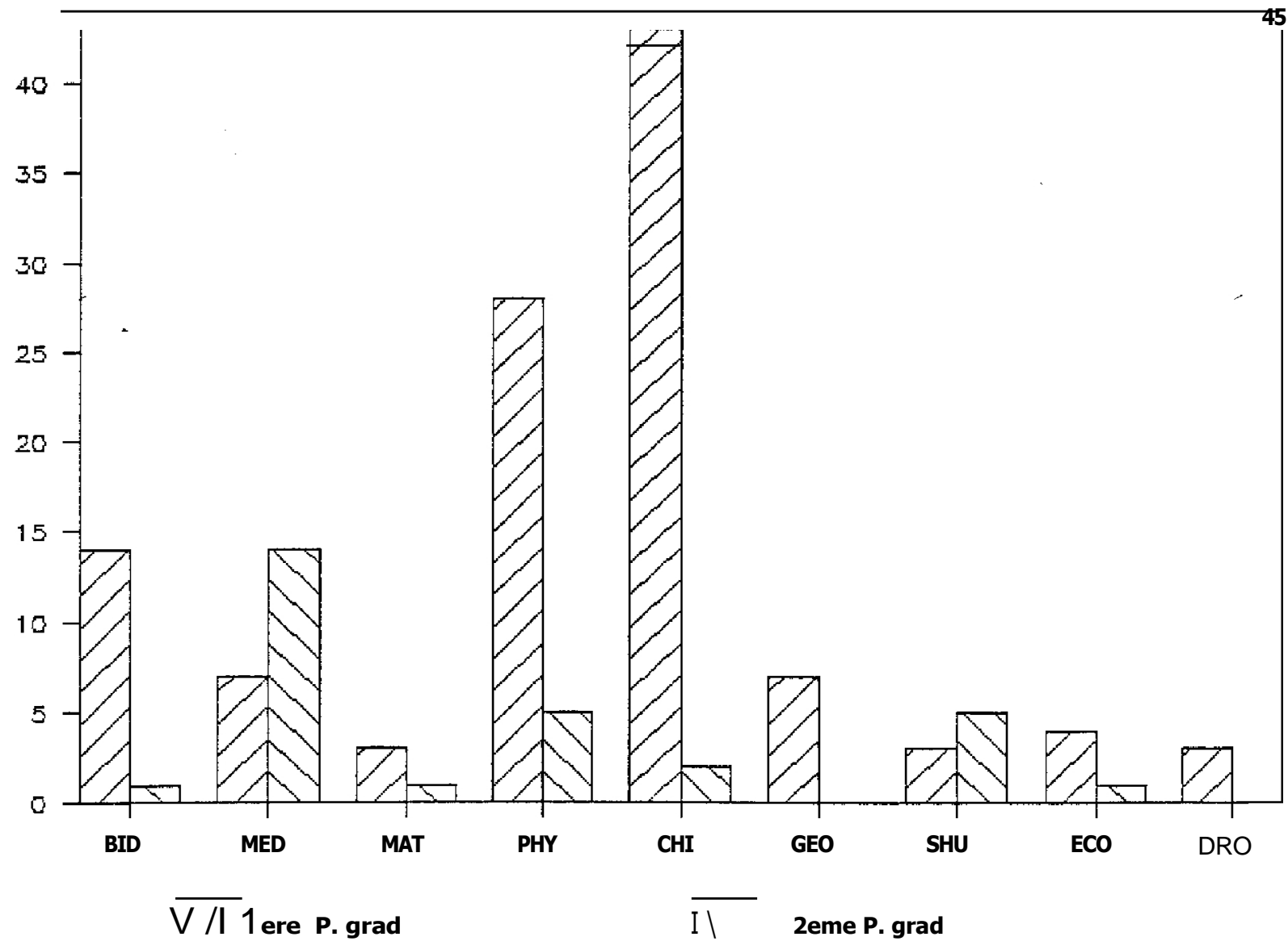
(3) La première post-graduation comprend les grades suivants Docteur ingénieur, Docteur 3^e cycle, Magister. La deuxième post-graduation comprend le titre de Docteur d'Etat.

(4) Voir page 373.

Total	Les Niveaux	Sciences biologiques médicales			Les Sciences techniques et de la nature					its Sciences sociaux humains				
		Biology	Medecine	Total	Mathématique e Informatique	Physique Technologie	Chin&	Sciences Terre	Total	Sciences Humaines	Economic	Droit	Total	Total
	1 ^{er} Post graduation	14	7	21	3	28	43	7	81	3	4	3	10	112
	2 ^e Post graduation	1	14	15	1	5	2	-	8	5	1	-	6	29
	TOTAL	15	21	36	4	33	45	7	89	8	5	3	16	141

Tableau n° 89 Distribution des thèses soutenues de 1975 à 1980 (dans le cadre de l'O.N.R.S) par domaine scientifique et par niveau

Source : Bilan scientifique de la recherche à l'O.N.R.S. de 1975-1980/Organisme national de la recherche scientifique. - Alger : O.N.R.S, 119801. - 191p.



$\overline{V} / \overline{I}$ 1^{ere} P. grad

$\overline{I} \setminus$ 2^{eme} P. grad

Graphique N°24 : Distribution des thèses soutenues de 1975 à 1980 par domaine scientifique et par niveau dans le cadre de l'O.N.R.S.

Notons que les données considérées ci-dessus ne concernent qu'une partie des thèses puisque d'autres sont soutenues soit dans les universités nationales ou étrangères. Si l'on prend cette fois-ci, les thèses soutenues à l'université durant 1986-87, nous pouvons dégager les éléments suivants comme le montre le tableau n° 90.

Ainsi le total des thèses soutenues en une seule année équivaut à 432 soit 3 fois le nombre de celles soutenues durant 5 années sous l'O.N.R.S. (306 %).

La répartition par spécialité met en première position la technologie avec 90 mémoires soutenus, viennent ensuite les "sciences médicales" avec 83 mémoires, soit respectivement

20,8 % et 19,2 %. Si l'on regroupe les valeurs dans leurs catégories respectives nous constatons que les sciences exactes, technologiques et naturelles représentent 285 mémoires soutenus soit 65,7 % contre 147 mémoires soit 34,3 % pour les sciences sociales et humaines. Cette tendance entre les catégories thématiques confirme celle relevée dans le cas des thèses de l'O.N.R.S. Notons seulement que la primauté de la technologie sur le plan quantitatif correspond aux objectifs de la deuxième phase de la recherche scientifique en Algérie⁽¹⁾. Par là, se dégage la relation entre les besoins en science et technologie et leur satisfaction médiatisée par la thèse. C'est le cas d'ailleurs des nouvelles disciplines des sciences du langage et de la communication linguistique, de l'éducation physique, des sciences islamiques, de la statistique, et de l'économétrie, disciplines induites par la réforme de 1982. N'est-ce pas que cette orientation des recherches en fonction des besoins sociaux est de nature à satisfaire en aval les besoins en I.S.T. ?

L'étude de la répartition par diplôme donne une prépondérance absolue au niveau de Magister avec 405 mémoires soit 93,7 % du total contre 4 thèses d'Etat représentant 0,9 %. Ce qui vérifie autrement la structure des âges des auteurs chercheurs⁽²⁾

La structure de la distribution linguistique donne une prépondérance au français avec 353 mémoires soit 81,7 % contre 79 en arabe représentant 18,2 %. Cette prépondérance est absolue comme le montre le tableau n° 90 en sciences médicales, technologie et sciences exactes et naturelles. La prédominance de l'arabe n'est absolue qu'en sciences politiques, philosophie, sciences islamiques et histoire.

En faisant abstraction des disciplines où prévaut la domination absolue de l'une ou l'autre langue nous pouvons établir la hiérarchie suivante des langues par disciplines :

(1) Voir page 247
(2) Voir page 250.

LES DISCIPLINES	Répartition - langue			Repartition par diplôme préparé					TOTAL
	A	F	% F	D. Etat	D. 3' cycle	D. Science	D.E.A.	Magister	
sciences médicales		83	100					83	83
sciences humaines		90	100					90	90
sciences exactes								+	
Mathématique		25	100			2		23	25
Physique		35	100			3		32	35
Chimie		17	100			1		16	17
sciences biologiques		15	100			2		15	15
sciences techniques		7	100			1		6	7
sciences agricoles		12	100					12	12
architecture urbanisme		3	100					3	3
sciences économiques	7	18	72					25	25
Statistique		11	100					11	11
sciences juridiques	17	8	33	2				23	25
sciences politiques	1		0					1	1
langue et littérature arabe	30	3	8,1	2	4			27	33
langues vivantes étrangères		8	44					18	18
science du langage-linguistique	1	1	50					2	2
psychologie	7	4	36		2			9	11
sciences sociales									
- Philosophie	4		0					4	4
- Sciences islamiques	1		0					1	1
- Histoire	7		0		1		3	3	7
- Psychologie	7	1	20		2		2	2	5
Interprétariat-traduction		1	100					1	1
Education physique		1	100					1	1
TOTAL	79	353	81,7	4	9	9	5	405	432

Tableau n. 90 Structure linguistique et par niveau des thèses soutenues en 1986-1987.
Source - Annuaire des thèses soutenues : 1986-1987/Sous direction de la post graduation.- Alger : M.E.S., 1987.- 55p.

DISCIPLINES	% DE LA LANGUE	
	ARABE	FRANCAIS
- Langue - Littérature arabe	91,9 %	8,1 %
- Psychologie	80 %	20 %
- Sciences juridiques	67 %	33 %
- Sociologie	64 %	36 %
- Langues vivantes	56 %	44 %
- Sciences du langage	50 %	50 %
- L'économie	28 %	72 %

Tableau n° 97 : Distribution des langues selon les différentes disciplines.
Source :Pirei2 M.E.S. OP. Cit. page 376.

Ce tableau est révélateur du paysage communicationnel de la recherche. Ainsi, la part de l'arabe va en diminuant comme le montre le sens de la flèche au fur et à mesure qu'on passe des disciplines littéraires aux disciplines sociales. L'équilibre est atteint (50 %) avec les sciences du langage puis brusquement rompu avec l'économie. Cette évolution s'explique notamment par l'apport des sciences exactes et technologiques aux sciences du langage par exemple où la statistique et l'économétrie à l'économie. Options dont la part de l'arabe est de 0% comme le montre le tableau n° 90. Remarquons dans ce cadre, que l'économie est la plus fortement francisée parmi les sciences sociales corroborant ainsi les données statistiques de l'O.P.U ⁽¹⁾.

La tendance est à l'inverse du français, qui présente une augmentation remarquablement contraire comme le montre le sens de la flèche. Ce qui confirme les résultats acquis par ailleurs relatifs à la problématique bi linguistique en Algérie ⁽²⁾.

Notons par ailleurs que le volume global de la production des thèses en 1986-87 n'est qu'un indicateur de la tendance initiée des 1976 par la mise en place de la post-graduation. Ce volume sera probablement accru avec les sorties de post-graduant des nouveaux Instituts (I.N. E.S). Deux faits confirment cette tendance : de 1976 à 1982, il n'a été soutenu que 195 thèses et 1531 ⁽³⁾ D.E.M.S/an. Durant la seule année de 1985-86, 509 thèses sont soutenues et 450 D.E. M.S soit une augmentation de 22,13 % par rapport à la moyenne de 1982 pour les thèses et 160,03 % pour les D.E.M.S.

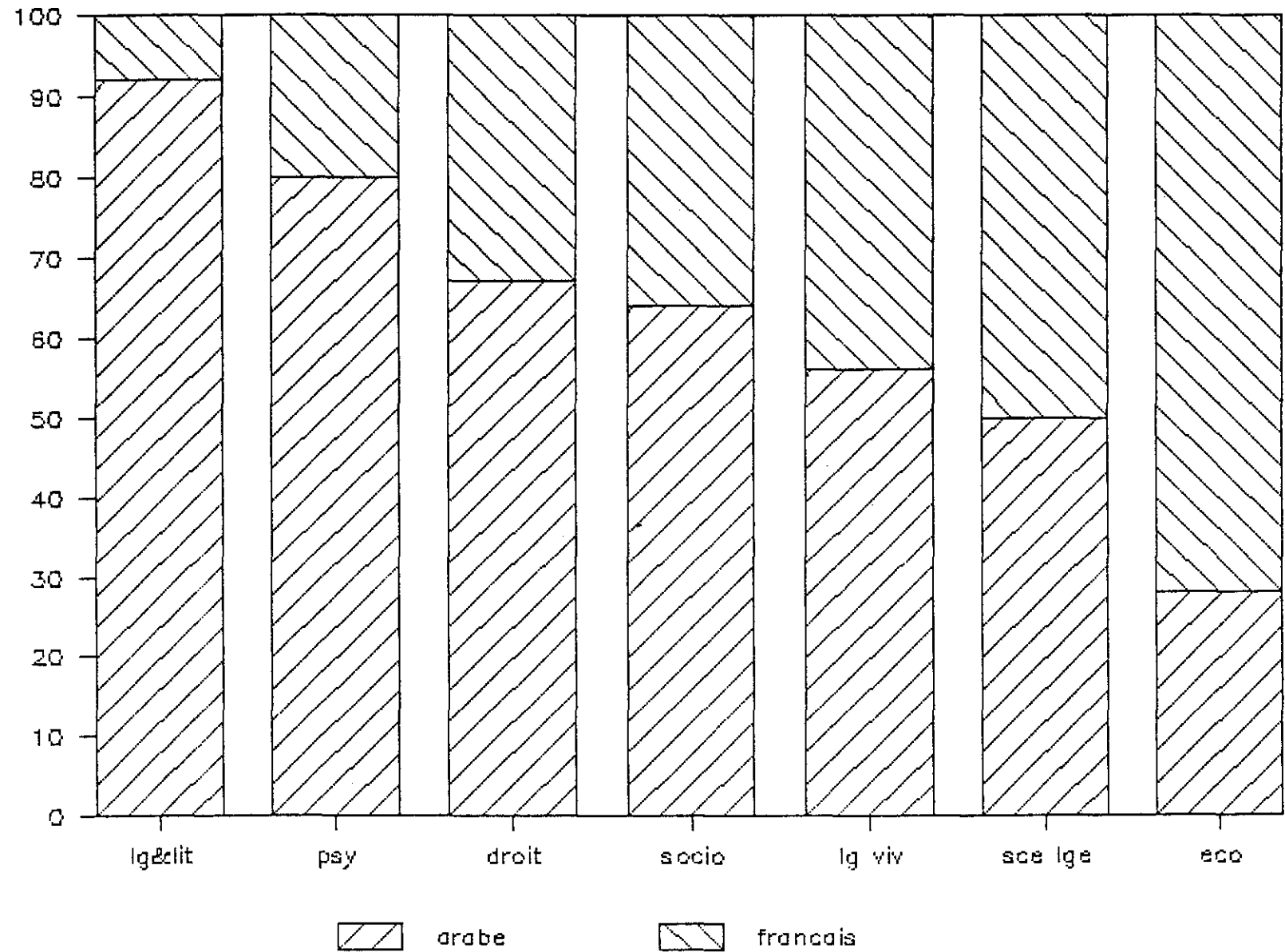
Le volume global des thèses sera probablement majoré encore en considérant les thèses soutenues par des algériens à l'étranger. En l'absence de toutes données statistiques systématiques ⁽⁵⁾, nous nous sommes basé sur le nombre de thèses recueillies au niveau de deux grandes bibliothèques de la région d'Alger, celle de l'Université d'Alger et celle des sciences et la technologie Houari Bournediène (U.S.T.H.B). La première recevant 804 thèses et la deuxième 356. La structure linguistique des thèses reçues à la bibliothèque universitaire d'Alger (B.U.A) présente un intérêt à plusieurs égards (voir tableau n° 92).

(1) Voir page 364.

(2) Voir page 228.

(3) Page 11. Ministère de l'enseignement supérieur. OP. Cit. page 227.

(4) L'Information statistique sur les thèses soutenues par des algériens à l'étranger est totalement défailante. Nous aurons l'occasion d'analyser cet aspect dans la partie relative au dépôt légal.



Graphique n° 25 : Distribution des langues selon les différentes disciplines

LANGUES DES THESES	PROPORTIONS	
- Anglais	457	56,8 %
- Francais	342	34,2 %
- Italien	3	0,3 %
- Espagnol	2	0,2 %
TOTAL	804	100 %

Tableau n° 92 : Distribution linguistique des thèses soutenues a l'étranger.

Source : Répertoire des thèses soutenues par des algériens à l'étranger : disponibles à la bibliothèque universitaire d'Alger / B.U.A. - Alger : B.U., 1988-85.

Quant aux thèses reçues à l'U.S.T.H.B elles se répartissent en deux langues : anglaise 278 soit 77,2 % et français 78 soit 21,9 %. Si l'on ne peut mener l'analyse à un niveau plus élaboré au vu de la partialité des données et de leur caractère brut, il n'empêche pas de constater la structure originale de la distribution linguistique. En effet, la prépondérance du français est remise sérieusement en cause par l'anglais d'une part et que figurent d'autres langues, espagnol et italien notamment, d'autre part. C'est à ce stade qu'il y a lieu de ressortir la corrélation étroite entre la langue et le lieu de soutenance de la thèse.

Donc, si l'on reconsidère l'équation qu'a chaque auteur-chercheur correspond une thèse, il est évident que ce genre éditorial s'avère plus productif que ne l'est le genre "ouvrage". Ainsi en comparant les moyennes annuelles de production totale de l'O.P.U et de l'E. N. A L avec la production des thèses réalisées pour la seule année 1986-1987 nous obtenons les rapports suivants :

- par rapport à l'O.P.U dont la moyenne annuelle est de 76 titres / an, la production des thèses en 1986-87 représente 560,7 %,
- par rapport à l'E.N.AL dont la production annuelle moyenne est de 69,5 titres / an, la production des thèses en 1986-87 représente 620,1 %.

Il est évident que le nombre annuel des thèses est sujet à des fluctuations même dans le sens de la baisse. Cependant et en vertu du déterminisme du rapport auteur-chercheur-thèse, il est fortement probable que ce genre demeure relativement plus productif.

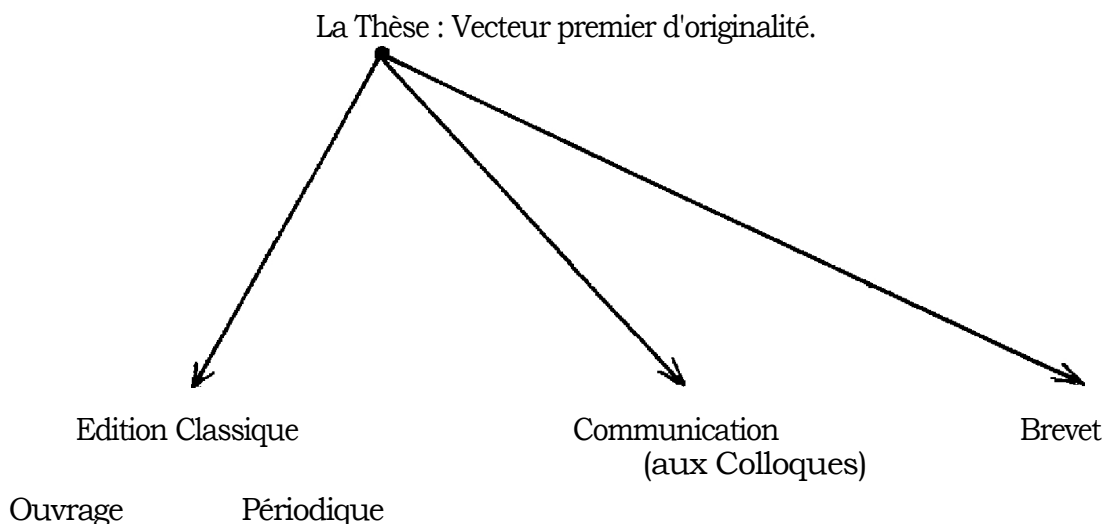
Pourtant les sources consultées tant celles de l'O.P.U que celles de l'E.N.A.L montrent que peu de thèses ont accédé au stade éditorial classique puisque la première source ne cite que deux thèses seulement alors que la deuxième n'en cite aucune. Remarquons cependant que cette lacune est due aussi au manque d'informations exhaustives sur les oeuvres. Ceci n'infirme pas notre proposition ci-dessus à savoir que la thèse ne constitue pas une source de choix de l'appareil éditorial. Ce qui nous invite à dépasser la dimension statistique du nombre pour poser celle de la qualité des travaux. Ce qui est d'autant plus légitime au regard du constat précédent.

En raisonnant en termes de fécondité dans son rapport avec l'âge, le tableau n° 90 montre que la quasi totalité des thèses 93,7 % est de niveau magister. Cette constatation une donnée structurelle du corps chercheur algérien constitue pour sa majorité d'assistants et de maitres assistants⁽¹⁾. Ce qui réfère au problème démographique de la jeunesse du corps chercheur algérien. Notons que le niveau de Magister auquel correspond la donnée d'âge est en fait «une formation à la recherche ». Ce qui ajoute aux conditions générales d'accueil dont on a noté la précarité⁽²⁾, préjuge de l'originalité du produit intellectuel de la thèse.

D'ailleurs, l'orientation nouvelle de la post-graduation répond selon ses promoteurs aux «normes de qualité»⁽³⁾ N'est ce pas qu'elle était défailante? Remarquons que la problématique des thèses ne peut se contenter seulement des motifs de «normes de qualité» mais aussi d'utilité sociale essentiellement. C'est ce qui a été énoncé par un des fondateurs de la réforme de l'enseignement supérieur en 1971 en écrivant qu' «une thèse passée qui va achever sa vie dans les rayons poussiéreux d'une bibliothèque est un simple exercice de style dont la valeur scientifique exprimée en termes académiques peut être indiscutable, mais dont la valeur pratique et sociale est nulle sinon négative »⁽⁴⁾

Notons que cette utilité sollicite une double perspective :

- Celle du système éditorial. A ce niveau et comme le montre le schéma 27, l'information produite par la recherche, comme source fondamentale d'originalité culturelle, donne lieu à des métabolisations diverses. La thèse ne constitue dans ce cas qu'une modalité par rapport au schéma. Elle est par contre source essentielle sinon l'unique modalité en Algérie. De la, on peut envisager les métabolisations suivantes :



(1) Voir page 250.

(2) Voir page 257.

(3) Conférence nationale de la formation supérieure. OP. Cit. page 231.

(4) Page 119. vers l'université algérienne /M. Benachenhou.- O.P.U., 1980.

ce qui par inférence pose le problème de l'édition classique des thèses et la mesure dans laquelle, elles peuvent suppléer à la faiblesse de la production en I.S.T des principaux éditeurs nationaux.

Conclusion provisoire

L'analyse du système éditorial des thèses permet de ressortir :

- ~ l'importance quantitative de leur production par rapport à celle des éditeurs nationaux: O.P.O et E.N.A.L.,
- ~ l'importance des domaines des sciences exactes, technologiques, naturelles et médicales par rapport à ceux des sciences sociales et humaines. Ce qui est tout à fait contraire au constat fait tant pour l'O.P.O que l'E.N.A.L.

Sur le plan linguistique, deux perspectives sont à envisager :

- ~ en ne tenant compte que des travaux soutenus en Algérie, la polarisation linguistico culturelle (dégagée par ailleurs pour l'O.P.U et l'E.N.A.L) se vérifie et explique même la tendance de certaines données statistiques. C'est le cas de l'importance des publications en français en sciences économiques que corrobore aussi celle des thèses,
- ~ en tenant compte des travaux soutenus à l'étranger et de la corrélation entre la langue et le lieu de soutenance, il est évident que le schéma précédent peut être soit confirmé ou infirmé. En tout état de cause et au regard à l'absence de données sur la structure des étudiants algériens à l'étranger, on ne peut que considérer comme opératoire la première perspective.

V.34.4.2. Les Communications aux colloques.

En se fondant sur le tableau n° 93 nous dégagons un total de 359 communications de 1975 à 1980. La part des communications sur le territoire national équivaut à 189 contre 170 à l'étranger. Ce qui représente un pourcentage respectif de 52,6 % et 47,4 %.

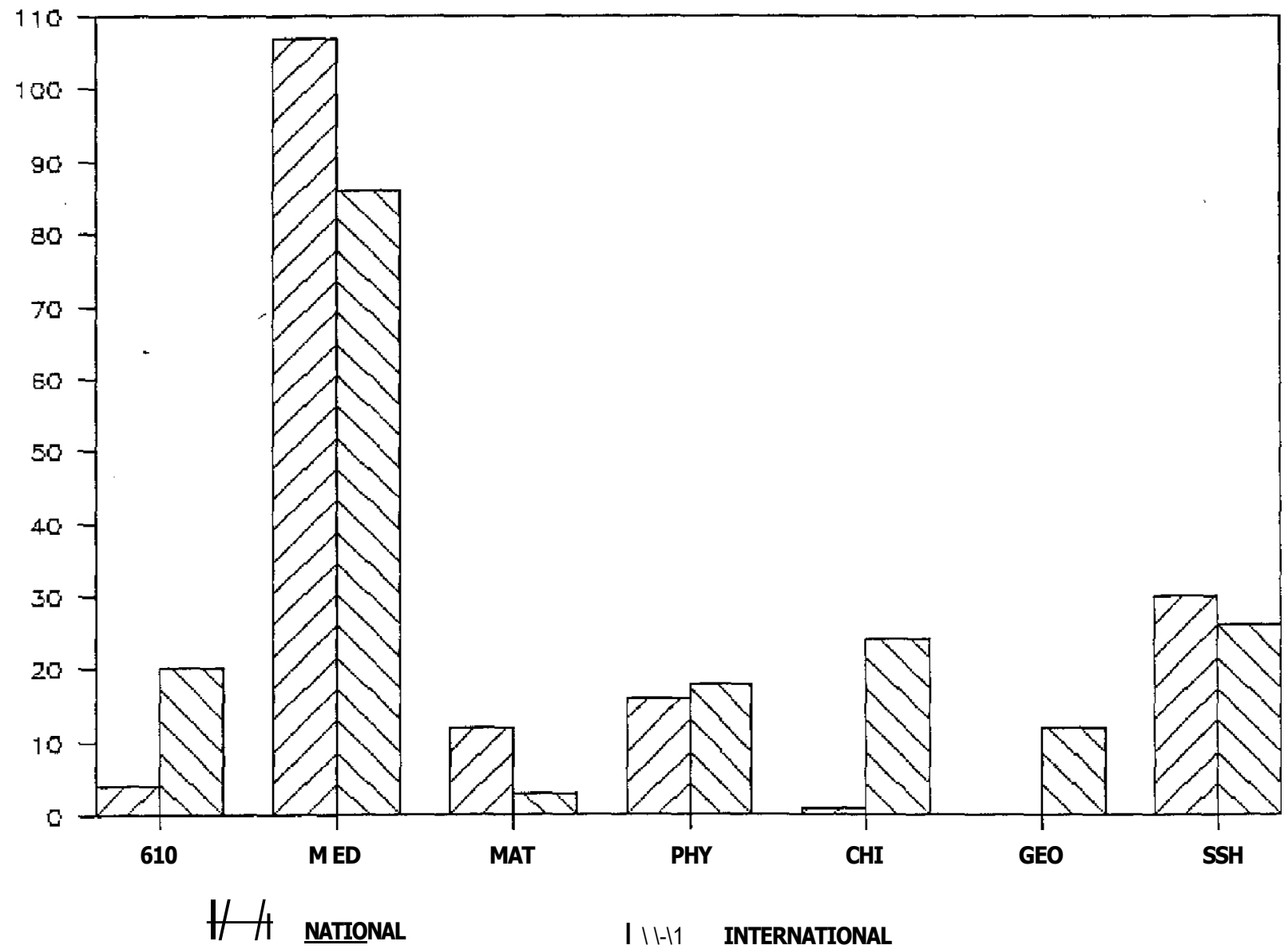
Sur le plan thématique, les sciences médicales viennent en tête avec 193 communications représentant 53,7 % au total. Si l'on considère les catégories des "sciences biologiques et médicales" "sciences techniques et de la culture" et "sciences sociales et humaines", la première se situe en tête avec 217 communications soit 60,4 %, la deuxième avec 86 communications soit 23,4 % et la troisième catégorie avec 56 communications soit 15,6 %. D'où la prépondérance des deux premières catégories par rapport aux «sciences sociales et humaines». Ce qui ne peut être autrement au regard de l'orientation thématique de la recherche en Algérie.

Quant à la répartition linguistique des communications, la langue arabe n'est point utilisée. L'usage de l'anglais et du français se fait selon les proportions suivantes :

Lieu des reunions	Sciences biologiques-médicales			Its Sciences techniques et de la nature					Sciences sociales et humaines				Total General
	Biologie	Médecine	Total	Mathématique Informatique	Physique Technologie	Chimie	Sciences Terre	Total	Sciences Humaines	Economie	Droit	Total	
National	4	107	111	12	16	1		29	-	-	-	30	170
International	20	86	106	3	18	24	12	57	-	-		26	189
TOTAL	24	193	217	15	34	25	12	86	-	-	-	56	359

Tableau n° 93 : Répartition thématique des communications produites dans le cadre de l'O.N.R.S de 1975 à 1980. Source :

Organisme national de la recherche scientifique. OP. Cit. page 373.



Graphique n° 26 : Répartition thématique des communications produites dans le cadre de

R. S. de 1975 à 1980

Domaines	Langues	Français	Anglais
- Biologie		91,4 %	8,6 %
- Médecine		92,4 %	7,6 %
- Astronomie		50 %	50 %
- Physique - Technologies		83,9 %	16,1 %
- Chime		76%	24%
- Sciences de la Terre		75 %	25 %
- Economies - Droid		95,7 %	4,3 %

Tableau n° 94 : Proportions d'usage du français et de l'anglais dans les colloques internationaux.

La prépondérance du français est indiscutable, le seuil minima ne va pas en deçà de 75%, car la proportion de 50 % en Astronomie ne peut être prise en compte vu qu'elle ne concerne qu'un seul et même texte en français traduit en anglais.

Si l'on dépasse le cadre étroit de la recherche à l'ex O.N.R.S pour celui plus actuel de l'enseignement supérieur, le tableau n° 95 donne un total de 439 communications qui se sont déroulées en 1986 et à l'étranger seulement.

Les sciences médicales sont classées en première place par le nombre de communications soit 285 représentant 64 % du total. Viennent ensuite les "sciences exactes technologiques" avec 95 communications soit 21,6 % et respectivement 5,4 % et 2,5 % pour les "sciences sociales et humaines" et "biologie-agronomie" enfin les "sciences de la terre". Ainsi, la place des "sciences médicales" se trouve conservée comme c'est le cas avec l'O.N.R.S. et que l'importance des "sciences exactes et technologie" par rapport aux "sciences sociales et humaines" est encore une fois confirmée.

La répartition linguistique des communications montre encore une fois (l'absence de l'arabe. Par contre, le français prédomine avec 386 communications soit 87,8 % contre 53 communications en anglais soit 12 %. Cette pratique linguistique reflète en fait l'espace communicationnel scientifique national et ne fait que confirmer la tendance dégagée précédemment. Cette distribution linguistique trouve sa contre partie dans la distribution géopolitique des espaces d'accueil des conférenciers algériens. C'est ainsi que la France à elle seule totalise 109 communications soit 24,8 % du total, se plaçant ainsi juste après le Maghreb avec 142 communication soit 32,3 % (voir tableau n° 95). La place de la France est vraisemblablement plus importante en sachant les multiples, affinités, notamment linguistiques, entre les pays du Maghreb (Maroc, Algérie, Tunisie) faisant que le seul véhicule linguistique demeure le français. Donc la prédominance de l'espace «France» traduit une allégeance linguistique déjà vérifiée. Cette allégeance se double sur le plan scientifique puisque que ce soit pour les «sciences exactes et technologie», des sciences sociales et humaines" où les «sciences de la terre l'espace «France» demeure la terre d'élection par le nombre élevé des communications (voir tableau n° 95).

Domaines Scientifiques	Pays	Maghreb	France	Europe Occidentale	Pays Arabes	Afrique	Asie	Amerique du Nord	Amerique du Sud	Pays Socialistes	TOTAL
Sciences Medicales		113	62	64	08	11	18	05	-	04	285
Sciences Exactes et Technologie		013	33	17	18		02	10	01	01	095
Sciences Sociales et Humaines		006'	06	05	03	02	01	-	01		024
Biologie-Agronomie Océanographie		007	02	12	-			02	-	01	024
Sciences de la Terre		003	06	01	-			01	-		011
TOTAL		142 32,3 %	109 24,8%	99 22,5%	29 6,6%	13 2,9%	21 4,7%	18 4,1%	02 0,4%	06 1,3%	Total General 439

Tableau n° 95 Répartition géographique des Communications aux colloques internationaux des scientifiques algériens.

Source : 21Page 3. Répertoire des communications scientifiques présentées à l'étranger/Ministère de l'enseignement supérieur. - ALGER : M.E.S. '3 8 4

Par ailleurs, l'importance quantitative du nombre de communications ne peut s'expliquer que par la part prise par les nouveaux pôles de la post-graduation (voir tableau n°96). Si ce tableau place évidemment la région d'Alger en tête avec 74,2 % il ne montre pas moins la contribution de régions qui quelques années avant n'existaient même pas comme régions universitaires : Blida, Tlemcen, Sidi-Bel-Abbès, Tizi-Ouzou, Batna, Mostaganem. La hiérarchie que dégage ainsi le tableau entre les quatre grandes villes : d'Alger, d'Oran de Constantine et d'Annaba se retrouve dans différents contextes : économique, démographique et universitaire. Cependant l'écart entre la part d'Alger et celle des deux villes d'Oran et Constantine (qui s'équilibrent) consacre Alger comme pôle d'émission scientifique essentiel et ce pour toutes les spécialités". Ce qui est d'autant plus explicable au vu de la concentration de la majorité des effectifs gradués et post-gradués et la représentation de toutes les disciplines dans la région d'Alger.

Conclusion provisoire.

L'analyse des communications aux colloques, permet de :

- ~ confirmer les tendances thématiques dégagées précédemment en privilégiant les sciences exactes, technologiques et médiates au détriment des sciences humaines et sociales,
 - ~ vérifier la nature de la pratique linguistique dans l'activité de recherche (analysée par ailleurs) et de consolider la thèse de la dimension géopolitique sous jacente à ladite pratique,
- montrer la similitude du cas de ce genre avec celui de la thèse classique puisque bien que constituant une source d'originalité, son passage au stade de l'édition classique demeure problématique. Ce stade peut revêtir les formes probables suivantes :
- ~ un article d'une publication périodique,
 - ~ un numéro spécial de ladite publication,
 - ~ un livre-recueil des actes.

Pour ce dernier genre, le catalogue de l'O.P.O (analyse précédemment cite 8 ouvrages constituant des recueils de communications aux colloques (dont 4 en lettres, 2 en sociologie, 1 en sciences juridiques et 1 en sciences économiques). Quant au catalogue de l'E.N.AL il cite pour sa part le cas de 9 ouvrages. Ainsi, il apparaît que les actes de communications sont peu privilégiés comme source pour l'édition classique. C'est ce qui a été relevé par ailleurs pour les thèses⁽¹⁾.

V.3.4.4.3. Les Revues scientifiques en Algérie.

L'absence de sources d'informations et de travaux monographiques sur ce genre éditorial nous permet que de procéder empiriquement et d'utiliser des sources disparates :

Le Bilan scientifique de la recherche⁽²⁾ montre que de 1975 à 1980, le nombre de travaux ayant fait (objet de publication sous forme d'articles de périodiques est :

(1) Voir page 381

(2) Organisme national de la recherche scientifique. OP. Cit. page 373

Regions Universities Domaines Scientifiques	Alger	Oran	Constantine	Annaba	Blida	Tlemcen	Sidi Bel Abbes	Tizi-Ouzou	Batna	Mostaganem	TOTAL
Sciences Médicales	235	13	25	03	04		-	03	02		285
Sciences Exactes et Technologie	062	13	15	01		02	02				095
Sciences Sociales et humaines	008	12	01			-		02	01		024
Biologic-Agronomie Oceanographic	014	05	02			01	01	1	-	01	024
Sciences de la Terre	007	01	02			01	-				011
TOTAL	326 <i>74,2 %</i>	044 <i>10,2 76</i>	045 <i>10,2 fig</i>	004 <i>0,99,1</i>	004 <i>0,9 %</i>	004 <i>0,9 %</i>	003 <i>0,6 %</i>	005 <i>1,1 36</i>	003 <i>0,6 71,</i>	001 <i>0,2</i>	Total General <i>439</i>

[Tableau N° 96 Répartition des Communications par spécialités et par région universitaire. Source : Page 2 : M.E.S., O.P. Cit. page 385.

LE DOMAINE	NOMBRE D'ARTICLES
-Médecine	15
- Physique - Technologie	5
- Chimie	2
- Astronomie	1

Tableau a° 97 : Nombre d'article publiés dans le cadre de l'O.N.R.S de 1975 a 1980.
Source : O.N.R.S. OP. Cit. page 373.

Quantitativement parlant, ces valeurs sont faibles, très faibles comparées à la durée mise pour cumuler le total ci-dessus. D'ailleurs on peut apprécier cette faiblesse à travers la simulation des moyennes suivantes : en considérant qu'une revue comporte en moyenne 5 articles/numéro et qu'elle est à périodicité trimestrielle et ce pour tous les domaines, faut 20 articles par an. Si l'on considère une tranche quinquennale, le total hypothétique devant être cumulé serait de 100 articles. L'écart que dégage la différence entre ce total hypothétique et le total réel des articles produits dans le cadre de l'O.N.R.S (23), s'élève à 77 articles. Celui-ci a évolué bien sûr en fonction inverse de la périodicité d'une part et de la moyenne d'articles par numéro d'autre part. Dépendant, nos moyennes sont plus proches du réel au regard de la pratique habituelle dans ce domaine.

Notons que nous n'avons dégagé jusqu'ici que le phénomène de la créativité véhiculée par l'article de périodique. Car l'absence d'informations sur les revues ayant accueilli ces articles ne nous permet guère de déterminer leur nationalité. C'est de là que l'étude⁽¹⁾ de A Djeghloul comble une lacune non seulement par son caractère pionnier, mais aussi par sa pertinence. A Djeghloul relève "leur dynamisme réel" puisque de 8 titres existant en sciences sociales et humaines en 1982, 8 autres titres se sont créés cette même année ramenant à 16 le nombre de revues.

L'analyse structurelle que fournit le tableau n° 98 permet de dégager 4 caractéristiques :

- ~ la jeunesse des revues,
- ~ leur fragilité,
- ~ la prépondérance du droit et des sciences économiques,
- ~ l'importance prise par les universités régionales.

Pour ce qui est de la jeunesse des revues, A. Djeghloul note que seul un titre de revue a l'âge de l'indépendance nationale, 7 ont entre 2 et 5 ans, le reste est foncièrement nouveau.

(1) Note sur les revues universitaires algériennes en sciences sociales et humaines / A Djeghloul : In. Annuaire de l'Afrique du Nord : 1982. - Paris : Ed. Du C.N.R.S., 1984. - pp.881-888.

Titre	Lieu	Structure de rattachement	date de lancement	Nombre de livraisons	Date d'arrêt des livraisons
Lybica	Alger	CRAPE ONRS	1952	27 1979	
Cahiers algériens de littérature comparée	Alger	Université	1966	3	1965
Annales algériennes de Géographie	Alger	Université	1966	9	1970
Revue d'histoire et de Civilisation du Maghreb	Alger	Université	1966	13	197;
Revue de la Faculté des Lettres	Alger	Université	1969	1	1969
Bulletin du Centre de Documentation et de Recherche du Département des Sciences Sociales	Oran	Université	1969	5	197;
Al Lisannyat	Alger	Université	1971	1	1974
Recherches	Oran	Université	1974	I	1974
Cahiers du CREA	Alger	CREA ONRS	1976	4	1977
Cahiers de l'aménagement de l'espace	Alger	CNERAT ONRS	1978	12	1980
Cahiers géographiques de l'ouest	Oran	université	1978	6	1980
Annales	Oran	Université	1978		1980
Revue des Langues ILVE	Oran	Université	1979	1	1981
Bouhouth	Oran	Université	1930	I	1981

Tableau n° 98 : **Etat des périodiques (en sciences sociales et humaines) disparus**
Source : **Page 881 A. Djeghloul OP. Cit page 388**

Tare	Lieu	Structure de rattachement	Date de lancement	Périodicité	Livraisons 1982
Cahiers de l'Institut de Sciences économiques	Alger	Université	1982	sans	n° 1
Cahiers de l'Institut de Sciences économiques	Tizi Ouzou	Centre universitaire	1981	sans	n°2
Cahiers du CDSH	Oran	Université	1980	trimestriel	n° 9-11-12
Cirta	Constantine	Université	1979	sans	n°617
Kalim	Alger	Collectif d'universitaires	1982	sans	n°1
Les cahiers de la recherche	Constantine	CURER	1978	trimestriel	n°151161618
Les cahiers du CERDRA	Annaba	CERDRA	1982	sans	n° 1
Notes et débats, critiques de l'Institut de Sciences économiques	Oran	Université	1961	sans	n° 3/4-5
Psychologia Educatio	Constantine	Université	1979	sans	n°11
			démarre au n°4		
RASJEP	Alger	Université	1964	trimestriel	n°7374-75.76
Revue de l'Institut des Sciences sociales	Oran	Université	1962	sans	n° 1
Revue de l'Université	Annaba	Universal	1982	sans	n° 1
Revue des Sciences économiques	Constantine	Université	1982	sans	n°1
Revue des Sciences juridiques	Constantine	Université	1982	semestriel	n°1
Rhumel	Constantine	Université	1982	semestriel	n° IL
Sciences sociales Panorama	Alger	ONRS	1949	trimestriel	n° 78

Tableau n° 99 : **Etat des périodiques en cours en 1982**
Source : page 888 A. Djeghloul OP. Cit page 388

Quant à la fragilité, elle se traduit par le problème de l'irrégularité dans la parution et du non-respect de la périodicité. Dans ce contexte, 10 revues n'annoncent aucune périodicité et seules 3 d'entre-elles ont respecté la périodicité annoncée ⁽¹⁾ (voir tableau N°99).

La prépondérance du droit et des sciences économiques se dégage entre autres du titre des revues. Ainsi, 4 revues énoncent leur appartenance aux sciences Economiques. L'analyse du contenu d'articles des revues qui ne mentionnent pas explicitement ces deux thématiques confirme sa prépondérance

Quant à l'importance des universités régionales, elle apparait du fait même de la perte par Alger de sa position "leader" pour ce qui est du nombre de revues publiées (voir tableau n° 100).

VILLES UNIVERSITAIRES	NOMBRE	DE TITRES DE REVUES
- Constantine		6
- Alger		4
- Oran		3
- Annaba		2
- Tizi-Ouzou		1
TOTAL		16

Tableau n° 100: Répartition du nombre de revues publiées par ville universitaire.
Source : A. Djeghloul. OP. Cit. page 388.

A remarquer dans ce tableau l'émergence d'un pôle d'édition nouveau, celui de TiziOuzou. Ce qui confirme la tendance constatée aussi pour ce qui est des communications aux colloques.

Comme le fait remarquer A. Djeghloul, les revues sont bilingues. Cependant elles se caractérisent par leur irrégularité pour ce qui est de l'usage de l'une où de l'autre langue. Généralement, c'est le français qui est prédominant.

En schématisant l'évolution des revues en sciences sociales et humaines de 1962 à 1982, deux phases se dégagent :

- 1ère phase de 1965 à 1970.

La polarisation s'effectue autour de 7 revues localisées pour 6 d'entre elles à Alger et 1 à Oran (voir tableau n° 100).

(1) Ce sont : - Revue algérienne des sciences juridiques, économique et politique.
Rhummel.
- Les cahiers de la recherche.

Ces revues sont selon l'auteur «de facture matérielle correcte et d'un niveau scientifique, élevé vont pourtant s'étioler et finalement disparaître au cours des années soixante dix l'exception de la Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques⁽¹⁾

- 2eme phase : 1975 -----

Cette phase correspond à l'apparition de l'Organisme national de la recherche scientifique (l'ex : O. N. R.S) et des universités régionales qui prennent le relais. Ainsi de 1976 à 1981, 14 revues sont nées dont 4 pour l'ex O.N.R.S et 10 pour les universités régionales⁽²⁾. La moitié de ces revues ne durent pas jusqu'à 1982. Nous citons les exemples du :

- «Cahier du C. R.E.A » disparaissant au bout du 4ème numéro.
- Cahiers de l'Aménagement de l'espace lancé en 1978, il s'arrête en 1980.

Quant aux universités régionales, l'exemple d'Oran est très instructif car, sur 6 revues lancées en 1978, 4 sont interrompues et les 2 autres survivent encore en 1982.

Si l'analyse précédente a trait à la forme des publications périodiques et des sources d'émission, elle ne permet pas moins des inférences multiples sur le système de la Recherche en Algérie et de son fonctionnement. Ceci étant, peut-on généraliser ces remarques à d'autres domaines des sciences exactes, technologiques, naturelles et médicales? Selon A. Djeghloul⁽³⁾, tous les «périodiques» souffrent d'une périodicité longue, une régularité défectueuse et une durée de vie éphémère.

«La plupart dépasse rarement 6 numéros, les plus fortunés parviennent à faire paraître 10 numéros par an».

Parfois, la publication s'interrompt pour une ou plusieurs années pour reprendre ensuite. Ces caractéristiques sont le lot de «l'ensemble des revues spécialisées : la médecine, les sciences sociales, le droit etc.»⁽⁴⁾

D'autres documents⁽⁵⁾ officiels étayent ces constats en signalant par exemple que la quasi totalité des revues n'ont pas de Comité de rédaction.

Donc, même si l'on généralise l'analyse de A. Djeghloul aux périodiques d'autres domaines, ceci n'empêche pas qu'un travail d'inventaire, de description et d'analyse des revues de ces domaines se fasse. Ce qui permet du même coup la comparaison plusieurs niveaux entre les différents domaines.

(1) A Djeghloul. OP. Cit. page 388.

(2) Ibid.

(3) Ibid.

(4) Ibid. (5) Notamment : Haut commissariat à la Recherche scientifique et technique. OP. Cit. page 254.

C'est à travers ce genre d'évaluation qu'un diagnostic de l'activité de recherche devient systématique. Ce qui rejoint nos remarques quant à la nécessité d'enregistrer et d'éditer toute recherche⁽¹⁾. Ce qui permet de mettre en œuvre, l'approche bibliométrique comme méthode de la scientométrie permettant ainsi plusieurs inférences sociologiques. A titre d'exemple, la multiplicité du phénomène de naissance-mort des revues est interprété & comme "sénilité précoce" dont le dynamisme apparent n'est en fait qu'une "fuite en avant qui cache mal une impossible sédimentation. De manière paradoxale l'augmentation du nombre de titres de revues a pour envers un mouvement de décapitalisation intellectuelle et organisationnelle par rapport à la fin des années 60⁽²⁾". Ne voit-on pas par cette déduction une relation de cause à effet ? Autrement dit, la restructuration opérée par la démocratisation de l'enseignement supérieur dès 1971 entraînant celle de la post-graduation en 1976 a eu des effets structurels fondamentaux :

~ La localisation de structures universitaires dans des régions ne disposant pas de l'environnement adéquat⁽³⁾. Alger dispose ainsi à elle seule de la plupart du potentiel graphique, libraire, et documentaire.

~ La jeunesse du corps des chercheurs avec ce qu'elle implique du point de vue de sa sédimentation.

~ La précarité de l'infrastructure de la Recherche.

Ces effets agissent de telle sorte que le dynamisme de création d'une revue «n'arrive pas à se transformer le plus souvent en structuration intellectuelle, institutionnelle et matérielle efficiente»⁽⁴⁾.

On peut évoquer l'exemple du corps scientifique médical pour étayer la thèse du rapport cause (nombre de chercheurs, l'infrastructure de recherche, la centralisation dans les Centres hospitalo-universitaires (C.H.U) la structuration institutionnelle) effet (la publication).

Le secteur médical dispose du plus grand nombre de chercheurs, comme le montre le tableau n° 90⁽⁵⁾. Il dispose d'une société savante pour chaque spécialité : chirurgie, ophtalmologie, pneumo-phtisiologie, pédiatrie... Ce qui se traduit par l'effet bibliographique suivant : 1531 D.E.M.S et 195 thèses sont soutenus de 1975 à 1980. Ces valeurs s'accroissent pour donner respectivement 450 et 409 rien qu'en une seule année 1985-86. Ainsi, le secteur médical vient en tête de tous les secteurs scientifiques.

Quant aux revues, chaque société savante dispose de son organe nous citons entre autres :

(1) Ce n'est qu'à travers la preuve tangible de la publication que devient possible l'approche bibliométrique permettant de renseigner sur la nature et les déterminants de l'activité scientifique en Algérie. Voir page 257.

(2) A Djeghloul. OP. Cit. page 388.

(3) Voir page 284.

(4) A Djeghloul. Ibid.

(5) Voir page 376.

- Revue algérienne de pharmacie.
- ~ Revue algérienne de chirurgie.
- ~ Revue algérienne de pneumo-phtisiologie.

Dans ce micromilieu scientifique, l'effet du nombre et de densité (phénomènes tous deux sociologiques) joints à la donnée politique ⁽¹⁾ semblent favorisés une production scientifique quoique problématique sur le plan quantitatif a le mérite d'exister. D'ailleurs, le nombre de communications faites à l'étranger où dans le pays révèle ce dynamisme relatif puisque ce secteur vient en tête de tous les secteurs que ce soit de 1975 à 1980 avec respectivement 62,9⁴(²) des communications faites dans le pays où 49,4% faites à l'étranger. Cette valeur se trouve majorée en 1986 de 64% ⁽³⁾.

Comme on l'a déjà évoqué la part de cette production particulière que constitue la communication à un colloque n'est pas du tout négligeable en vertu des processus métaboliques pouvant l'amener au stade éditorial classique de la revue comme article ou numéro spécial. Ainsi, tous les articles cités dans le tableau n° 97 sont en même temps le produit de communications à des colloques. En vertu de ce constat et au vu du nombre de communications faites en 1986 comme le montre le tableau n° 96, ne dispose-t-on pas d'un capital d'I.S.T potentiel?

C'est ce que nous allons montrer à travers des exemples concrets :

Exemple 1 :

Les communications sont publiées lors du lancement d'une nouvelle revue. C'est le cas de :

- ~ Cahiers de l'aménagement de l'espace, n°1, 1978 faisant état du séminaire sur l'aménagement du territoire tenu à Oran en juin 1977.

Exemple 2 :

Les communications constituent la totalité du numéro de livraison (ce qui peut être considéré comme numéro spécial). cas de :

- ~ Revue algérienne des sciences juridiques, n°2, 1977.
- ~ Revue algérienne de pneumo-phtisiologie, 1981.
- ~ Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques, n°2, 1983.
- ~ Revue algérienne de pharmacie, n° 2, 1983.

Exemple 3 :

Les communications constituent un article de la publication périodique.

- Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques, n°2, 1982.

Ces quelques exemples ne sont donnés qu'à titre illustratif de la proposition du concept de «métabolisation» caractérisant chaque cycle de la communication scientifique⁽⁴⁾. Cette proposition mérite d'être affinée en dégagant les moyennes par revue (considérées dans une période de temps) et par domaine scientifique.

(1) Nous entendons par donnée politique, tous les faits ayant un rapport avec le pouvoir, telle la nomination des membres de ce corps aux postes politiques.

(2) Voir tableau n° 93.

(3) Voir tableau n° 95.

(4) Voir schéma n° 27.

Mais la dite "métabolisation" ne doit pas éluder le fait de la faiblesse de la production en I.S.T nationale comme le montre le tableau n° 97. Ainsi le colloque intervient pour "meubler" la carence en matière. Sinon comment expliquer la nature <patchwork> de certaines revues qui compilent des articles de spécialités différentes dénotant l'absence de toute structuration cohérente du contenu de la livraison périodique. C'est le cas de des «Cahiers de la recherche» du C.U.R.E.R. de Constantine où se mêle le biologique, les sciences exactes et les sciences sociales.

La pratique du numéro double caractérise aussi l'absence où l'insuffisance de matière. C'est le cas des revues : «Cirta ; revue historique et sociologique» où «Notes, critiques et débats de l'institut des sciences économiques» (Alger).

Conclusion provisoire.

L'analyse du système éditorial de la revue scientifique et technique ressort :

- ~ L'évidence d'une production d'articles insuffisante pour garantir un seuil minima de périodicité.
- ~ La prépondérance du français face à un bilinguisme déséquilibré des revues scientifiques et techniques nationales.
- ~ La thèse de métabolisation que permet le schéma n° 15 de la communication scientifique n'opère pas de manière systématique. Ce qui fait perdre une quantité d'I.S.T potentielle.
- ~ La fragilité de la structuration institutionnelle des revues.

V.3.4.4.4. Les Etudes.

Nous ne revenons pas sur la nature de cette catégorie éditoriale "grise". Notons simplement qu'elle se distingue des publications précédentes par la diversité des sources émettrices d'une part et qu'elles peuvent être d'origine nationale où étrangère d'autre part. C'est ce qui est appelé aussi «information pour le développement». L'absence de données statistiques sur ce genre éditorial spécifique est moins prononcée que ne l'est leur caractère disparate.

Ainsi notre première source est constituée par le "Catalogue des études en dépôt légal" n° 1 de novembre 1982 et le «Catalogue des études disponibles au C.N.I.D.E» n°2 et n°3. Les trois répertoires opèrent comme une bibliographie rétrospective des études soumises au dépôt légal ⁽¹⁾ du Ministère de la planification.

(1) Nous expliciterons cette procédure et ses mécanismes ultérieurement.

Le nombre total des études s'élève à 3521 titres. Le Catalogue des études en dépôt légal» recense à lui seul 1203 études. La structure de leur répartition par auteurcollectivité montre que sur 185 bureaux d'études, 31 sont des bureaux nationaux représentant 16,7% du total. Ce qui équivaut à 238 études soit 19,2% ⁽¹⁾. Ce qui montre la prépondérance de l'engineering étranger par rapport à celui d'origine nationale dans l'action de développement du pays. Cette analyse ne peut être menée pour les deux autres catalogues, au regard de l'absence de données adéquates.

Sur le plan linguistique et ce, quelque soit la source considérée, l'arabe est absent.

Si l'on ne peut avancer au delà de ces résultats, c'est au vu du caractère disparate des sources précédentes et de l'absence de sources de données statistiques.

Ceci est corollaire à la défaillance du système de gestion de ces études.

Cependant, on peut avancer quelques constatations sur la base de faits avérés : la production des études peut être vraisemblablement considérée comme la plus importante parmi les genres éditoriaux, exception faite des thèses. Ce qui est vérifié par les éléments suivants

—Le total cumulé des études (quoique non exhaustif) s'élève à 3521 titres dans les sources précédentes contre 684 titres pour l'O.P.O et 1390 titres pour l'E.N.AL et ce pour la totalité de leur production.

- le rapport & gage ci-dessus s'amplifie au regard :

1) - du caractère non exhaustif des répertoires des études précédentes.

2) - du changement affectant la législation relative à la planification économique nationale.

3) - de l'absence du contrôle bibliographique des études dans les secteurs d'activités nationaux Ainsi si nous prenons l'enquête menée auprès du Centre national de documentation hydraulique (C.N.D.H), elle montre que 509 études sont recensées et sont disponibles au Centre. Ce recensement ne comprend pas les études commandées par les entreprises de l'hydraulique, loin s'en faut, et n'est pas encore achevé pour les études disponibles même au Centre. L'autre enquête menée au Centre national de l'animation des travaux du secteur de la construction (C.N.AT) montre que 216 études sont réalisées de 1976 à 1986 sous réserve bien sur des phénomènes cités ci-dessus.

Ce constat s'amplifie au regard du facteur multiplicateur que constitue le nombre ⁽²⁾ de secteurs ministériels. Ainsi donc, le genre "étude" représente une des plus importantes sources d'I.S.T nationale sur le plan quantitatif. Mais aussi qualitatif, au vu de la nature stratégique de son contenu car capitalisant l'expérience de l'action de développement National ⁽³⁾.

(1) Ainsi se trouve vérifiée la proposition de «l'achat du développement" sur le plan bibliométrique. Voir page 216.

(2) Au nombre de 12.

(3) Voir page 266.

Conclusion provisoire.

Notre analyse du genre «Etudes* fait ressortir :

- ~ son importance potentielle que ce soit sur le plan quantitatif ou qualitatif.
- (absence quasi absolue d'études en arabe.
- ~ le coût économique de son achat en tant que forme de technologie « software » ⁽¹⁾

V.3.4.4.5. Le Brevet.

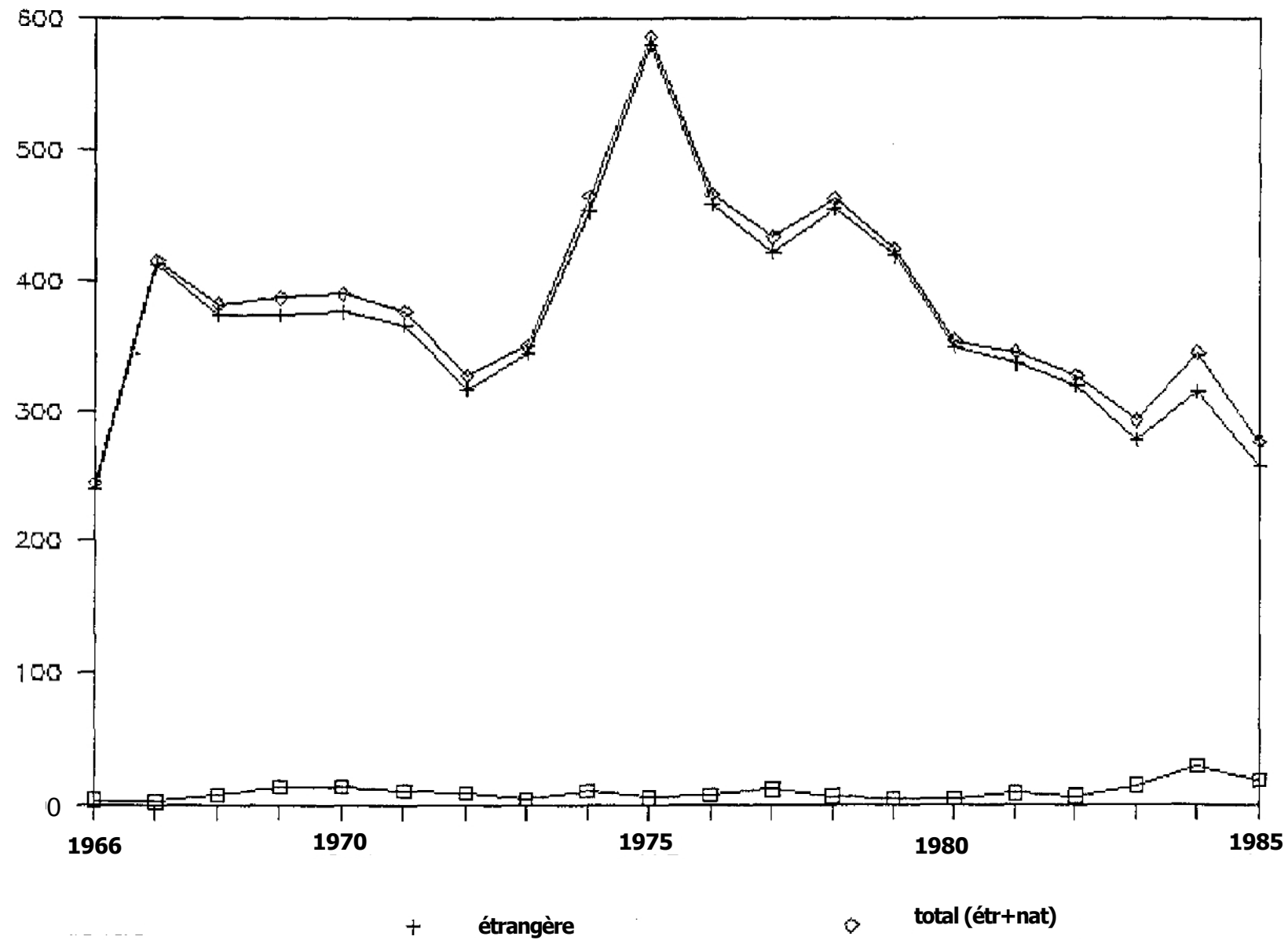
Le brevet est une catégorie de produit éditorial spécifique en faisant partie de l'I.S.T. En Algérie, il incombe à l'Institut national de normalisation et de propriété industrielle (I.N.A.P.1) d'exercer des prérogatives d'état en matière de propriété industrielle dont le brevet en matérialise l'effet. Par là, l'I.N.A.P. se trouve être le centre de «réception, d'enregistrement... de tous les actes affectant la propriété des droits de propriété.

Annie	Dépôts d'origine nationale	Dépôts d'origine étrangère	Total des Dépôts
1966	1	240	244
1967	3	412	415
1968	8	374	382
1969	14	373	387
1970	14	376	390
1971	11	366	377
1972	10	317	327
1973	5	345	350
1974	11	453	464
1975	6	580	586
1976	8	458	466
1977	12	421	433
1978	7	455	462
1979	5	419	424
1980	5	349	354
1981	9	336	345
1982	7	320	327
1983	15	278	293
1984	30	315	345
1985	19	258	277
TOTAL	203	7445	7645

Tableau n° 101 Evolution des dépôts de brevets d'origine nationale et étrangère.

Source : Annexe : Séminaire national : la documentation de brevets et son apport a la promotion de l'innovation.-
Alger 8 juillet 1986.- Alger : I.N.A.P.I., [1986].

(1) Voir page 188. .



Graphique n° 27 : Evolution des dépôts de brevets d'origine nationale et étrangère

industrielle... et de cessions sur ces droits⁽¹⁾. Abstraction faite de la dimension juridique du document de brevet, il constitue par son existence «le baromètre » de la capacité inventive d'un pays. Son effectivité est conditionnée par une recherche sur «l'état de la technique »seule susceptible d'attester l'originalité et /ou paternité d'une telle invention. Donc en adoptant la thèse ci-dessus du «baromètre», le nombre de dépôts effectués de 1966 à 1985 à l'I.N.A P.I. s'élève à 203 titres de brevets. (Voir tableau n° 101). Ce qui est beaucoup moindre, compare aux dépôts d'origine étrangère ou aux dépôts pratiqués par des nationaux dans certains pays. Par contre, compare aux genres éditoriaux précédents le brevet représente une portion relativement importante.

Dans tous les cas de figure, il n'est que l'effet d'un certain nombre de faits structurels dont :

- ~ La jeunesse du corps chercheur national.
- ~ La phase historique par laquelle passe la formation sociale algérienne : la consommation technologique massive
- ~ La précarité de la recherche.

A terme, ce genre éditorial ne nous intéresse pas puisqu'en vertu du dispositif juridique, le brevet ne tombe dans le domaine public que 20 ans après la date de dépôt. Autrement dit, en considérant le tableau n° 101 l'utilisateur algérien ne peut accéder qu'à 15 *e brevets seulement en 1988 (représentant les années 1966, 1967 et 1968) contre 1026 pour ceux d'origine étrangère.

Conclusion provisoire.

Au stade actuel le brevet ne peut "dire pris comme genre éditorial comparable aux autres genres. Ceci en dépit du fait qu'il constitue «le noyau dur » de l'I.S.T. Ce qui est encore plus confirmé pour le brevet d'origine algérienne ou l'effet du nombre et des clauses juridiques le font éloigner de sa fonction informative

V.3.4.5. Le Produit éditorial et la problématique bibliographique : cas des mentions légales.

Nous entendons par mentions bibliographiques légales, l'ensemble des éléments servant à identifier une publication. Ces éléments varient d'un type documentaire à un autre bien que des éléments communs ressortent dans tous les types.

La consécration juridique de la pratique des mentions bibliographiques est stipulée par le Code de l'information de 1982. Qui dispose que soient mentionnées les éléments suivants sur toute publication périodique : la périodicité, le domaine de spécialisation, le lieu de publication, le nom et prénom du directeur, l'adresse de la rédaction, celle de l'imprimeur ainsi que le tirage du numéro précédent. Mais il ne prévoit pas la mention de la date de dépôt légal pour les publications à périodicité espacée.

Pourtant, si la Loi de 1982 innove pour ce qui est de la périodicité, du domaine de spécialisation puisqu'elle en fait des mentions légales (de droit) alors qu'elles devraient 'dire des pratiques de fait, elle omet la date du dépôt légal. Omission illogique lorsqu'on se réfère au soubassement historique de la genèse des "mentions légales" dont le dépôt légal constitue une partie essentielle. C'est ainsi que la Loi française de juillet 1881 fait de la mention légale un des éléments constitutifs du protocole bibliographique. Cette disposition est reprise par la Loi du 21 juin 1943 modifiant le régime du dépôt légal en France ainsi que le décret n°1720 du 21 juin 1943 pris pour l'application de la Loi de 1943. De là, il est stipulé que chaque publication doit porter :

- ~ le nom de l'imprimeur et du producteur,
- ~ le lieu de résidence,
- ~ le mois du millésime de l'année de création ou d'édition,
- ~ les mots « dépôt légal » suivis de l'indication de la date du dépôt,
- ~ le numéro d'ordre d'impression et d'addition.

Cette référence à la législation française n'a pas un but de comparaison seulement, mais pour montrer l'incohérence sur le plan juridique du texte de 1982.

Sur le plan comparatif pur, la Loi française s'étend à toute publication, par contre, le Code de 1982 ne s'applique qu'à la publication périodique. La première mentionne le dépôt légal dans ses dispositions, la deuxième l'évade complètement. Est-ce à dire que le dépôt légal n'existe pas juridiquement parlant ?

Sur le plan de la cohérence juridique, le décret⁽¹⁾ de 1957 appliquant les dispositions de la Loi de 1943 à l'Algérie, n'a pas été abrogé encore en 1982⁽²⁾. Ce qui suppose que les mentions ci-dessus ont valeur juridique effective en Algérie et devant par là être prise en considération par tout texte ultérieur y afférent. La démarche contraire, n'entraîne-t-elle pas une incohérence juridique dont le simple effet est de réduire, le poids coercitif des

(1) Cet aspect sera étudié dans la partie relative au Dépôt légal en Algérie.

(2) Ibid.

dispositions en la matière? Ainsi, et dans le cas du code de 1982, outre (l'omission du dépôt, le livre ne tombe pas semble-t-il sous la loi sur les « mentions légales».

Notons que les mentions bibliographiques ont évolué d'une philosophie reposant sur le contrôle de la pensée à une philosophie utilitaire leur faisant jouer un rôle fonctionnel pertinent à plusieurs égards. Ainsi, la norme dans ce cadre supplante la règle de droit comme le montre la norme française NF.Z.41 008 d'octobre 1982 relative à la présentation des mentions légales réglementaires et usuelles sur les publications. Nous constatons par là le passage d'une perspective socio-historico-politique de la problématique des mentions bibliographiques à une perspective technique : la Normalisation⁽¹⁾.

Cette problématique affecte (l'ensemble de la structure d'une publication comme le montre l'exemple de quelques normes françaises :

Code	Intitulé
NF Z 41 001 juil. 1970	- Présentation des publications périodiques.
NF Z 41 003 Jan. 1974	- Présentation des articles de périodiques.
NF Z 41 004 juin 1979	- Présentation des traductions.
NF Z 41 006 oct. 1983	- Présentation des thèses et documents assimilés.
NF Z 44 004 déc. 1984	- Recommandations aux auteurs des articles scientifiques et techniques pour la rédaction des résumés.
NF Z 44 002 déc. 1984	- Code d'abréviation des titres de périodiques en langue française.

Abstraction faite des avantages innombrables qu'offre la normalisation notamment sur le plan individuel, nous nous limitons à l'un de ses effets sur le système d'I.S.T qu'on va détailler par la suite.

Ainsi la première manifestation de cet effet est le blocage des stades du traitement documentaire de la publication primaire «le traitement intégré de (l'information primaire commence dès la publication primaire dans le sens où cette publication favorise 06 bloque les stades, secondaires et tertiaire⁽²⁾. Ce qui dénote une conception intégrée travers laquelle les publications primaires... font partie d'une chaîne continue de traitement de l'information⁽³⁾. Ce qui suppose par conséquent la nécessité d'une articulation cohérente entre le système éditorial et celui de l'I.S.T. Peut-on vérifier ce fait pour le cas de l'Algérie?

Si le cas du livre classique ne pose généralement pas de problème puisque les mentions le constituant ne relèvent pas d'un savoir faire particulier du moment qu'elles sont diffusées, il n'empêche que deux aspects ne figurent pas dans ce type.

- ~ l'absence de la mention de « dépôt légal » et du numéro de dépôt.
- ~ l'absence du numéro I.S.B.N (international standard book number).

(1) Voir page 132.

(2) Voir page 85.

(3) Ibid.

Quant aux publications périodiques, on a déjà signalé leur omission de la mention de périodicité (voir tableau n° 99). Celle de la « spécialité » n'est aussi nullement citée explicitement si ce n'est à travers le titre de la revue. Certaines revues se voulant d'autorité ne signalent même pas l'essentiel des mentions bibliographiques. Nous citons le cas de la « Revue algérienne des relations internationales n° 1 » qui ne mentionne en tout et pour tout que l'éditeur en plus de son titre. La livraison en arabe ne signale quant à elle que la boîte postale.

Ce qui amène un chercheur à remarquer que « le statut d'une publication de cette envergure, la qualité du comité de rédaction et de son staff administratif commandent coup sur coup son standing et sa pérennité »⁽¹⁾

Si cette carence est déjà remarquée par un lecteur, quel effet peut-elle avoir sur un système d'I.S.T dont la vocation de contrôle bibliographique fait des mentions précédentes les éléments de stockage et de restitution de l'information ?

Parfois même le format matériel d'une publication périodique change d'un numéro à l'autre. Ainsi, la Revue algérienne de sciences juridiques, économiques et politiques, revue des plus prestigieuses et dont la durée de vie est la plus longue (plus de 20 années) parmi les revues nationales, a un format qui varie de 24,5 cm à 25 cm (échantillon comprenant les numéros de 1978 jusqu'à 1984) de longueur et de 15 à 16 cm de largeur.

Le numéro de septembre et de décembre 1983 a un format de 22,5 cm de long et 15 cm de large.

Notons qu'outre ces lacunes, les publications périodiques ne mentionnent pas et ceci pour leur majorité :

- le numéro du dépôt légal.
- l'I.S.S.N (international standard sériel number).

Remarquons que si l'I.S.B.N et l'I.S.S.N⁽²⁾ sont des mentions nouvelles pour l'édition algérienne, celles de dépôt légal sont par contre très habituelles. De leur omission et des exemples fournis précédemment (et que l'on considère comme valable pour toute la production éditoriale nationale) on ne peut conclure à [l']articulation (même dans sa simple expression) entre le système éditorial et le système d'I.S.T. en Algérie.

V.3.4.5.1. L'impact des mentions bibliographiques.

Si, à travers toute [l']analyse précédente ressort un impact des mentions bibliographiques, renforcé par la notion de « philosophie utilitaire » caractérisant la révolution actuelle de la problématique d'usage de ces mentions, il y a tout lieu d'en définir les contours de cet impact. Celui-ci est appliqué au contexte d'un système d'I.S.T comme suit.

1) Naissance de la revue algérienne des relations internationales: notes de lecture sur le numéro 1/ par A Bekhechi. In. Revue algérienne des sciences juridiques économiques et politiques, vol. XXV, n° 3 et 4 1986, pp. 615-620.

2) L'I.S.S.N et l'I.S.B.N. sont devenues des mentions légales. en France par Décret n° (81- 1068) du 3/12/81 portant sur le prix du livre et modifiant le régime du dépôt légal. In. Page. 3305 J.O.R.F., n°284 du 4/12/81.

V.3.4.5.1.1. L'impact au niveau de l'input.

Ainsi, la plupart des éléments constituant les « mentions légales » sont aussi constitutives de la fiche catalographique. Notamment :

~ Auteur - Titre - Editeur - Date d'édition - I.S.B.N - Copyright - et I.S.S.N.
Titre de revue - Auteur - périodicité.

L'ensemble de ces éléments constituent la signalétique de la publication au sens de G. Varet⁽¹⁾. L'information documentaire leur a donc une place plus importante encore comme le montre les items des bordereaux de saisie. Ainsi perçu, la mention constitue un point d'adressage dont le référentiel est la publication.

V.3.4.3.1.2. L'impact au niveau de l'output.

Éléments de signalement des documents, les mentions sont aussi des éléments pour leur restitution. Le cas le plus classique est représenté par le catalogue des titres de revues,¹ dans un fichier de bibliothèque par exemple.

Le cas le plus moderne est l'usage de l'I.S.B.N ou l'I.S.S.N⁽²⁾ par exemple
Comme clés d'accès aux fichiers bibliographiques automatisés.

L'impact⁽³⁾ des mentions bibliographiques préjuge aussi du sérieux, de l'autorité et du savoir-faire éditorial national sur le marché international de l'I.S.T. Car, qu'il s'agit de la vente des publications nationales (3051e leur traitement pour constituer la contribution nationale aux systèmes documentaires tel AGRIS ou INIS, la présence ou non de mentions bibliographiques complètes préjuge des qualités de savoir-faire éditorial.

CONCLUSION

La situation du produit éditorial (du point de vue des mentions bibliographiques) n'est que ('expression des faits structurels dont nous pouvons citer :

- ~ le caractère <Patchwork> de certaines revues,
- ~ ('absence de comités de rédaction pour les périodiques,
- ~ l'irrégularité de publication.

Autrement dit, les défaillances de forme ne sont que le reflet de celles du contenu dont on a montré pour le cas des périodiques toute l'insuffisance de la production d'I.S.T.

(1) Page 83. G. Varet. O.P. Cit. page 22.

(2) C'est le cas du catalogue collectif de périodiques français (C.C.N) disposant d'une procédure d'interrogation par I.S.S.N.

(3) On peut envisager l'usage de l'I.S. B. N comme élément pour la gestion des stocks.

CONCLUSION GENERALE.

L'analyse des caractéristiques structurelles de la production éditoriale grise” et conventionnelle nationale a permis de dégager des résultats dont les conséquences sont fondamentales pour la suite de nos travaux. Ainsi, la démarche préconisée dans notre préambule méthodologique⁽¹⁾ et consistant à recourir au "complexe global de communication» pour approcher la problématique de satisfaction des besoins d'I.S.T, montre toute sa fécondité. Ceci contrairement à la démarche classique⁽²⁾.

Par là, l'intelligence de cette problématique est renvoyée plus en amont du système d'I.S.T pour interroger les conditions structurelles de sa réalisation. L'analyse des publications en tant que concrétisation de l'acte créatif, montre qu'elles revêtent des caractéristiques suivant qu'elles appartiennent au système conventionnel ou de littérature grise. Pour le premier, la part de l'I.S.T est minime comparée à celle des thématiques littéraire: historique et philosophique ou religieuse. Pour le deuxième, malgré le potentiel important dont il dispose, les processus de métabolisation n'opèrent pas systématiquement pour alimenter l'édition conventionnelle par ce genre éditorial. Ainsi, le cloisonnement entre les deux systèmes semble constituer la règle.

Quant à l'aspect linguistique, les deux systèmes s'auto-entretiennent reproduisant la polarisation bi linguistico-culturelle dans tous les cas. Ce qui rend problématique la satisfaction des besoins d'utilisateurs arabisés.

Cette situation de l'I.S.T nationale trouve son prolongement du point de vue formel, à travers "l'avitaminose» en mentions bibliographiques des divers types documentaires. Ce qui dénote la fragilité de l'encadrement superstructure notamment législatif de l'appareil éditorial scientifique et technique.

Par là, le système national d'I.S.T se trouve déterminé du point de vue :

- du volume de l'I.S.T nationale,
- des aspects formels de cette I.S.T.

Ce qui en même temps, situe l'I.S.T nationale par rapport à l'I.S.T internationale étrangère.

Peut on appliquer le schéma du recours à l'I.S.T étrangère par suite de l'insuffisance de l'I.S.T nationale pour satisfaire les besoins dans ce domaine ?

L'économisme de ce schéma ne restitue pas la totalité des conséquences qu'induit une application. Car à la condition d'une «aisance financière» permanente, s'ajoute la menace réelle d'une extraversion intellectuelle comme prolongement de celle d'ordre économique. La «mise en place de vastes banques de données ne renverse nullement la situation. Elles sont constituées en fonction des besoins des pays techniquement les plus avancés. Leur utilisation au profit d'un pays du tiers -monde risque de le lier un peu plus aux lignées technologiques dominantes»⁽³⁾.

1) Voir page 337.

2) Voir page 338.

3) Page 178 J.M. Albertini OP. cit. page 205.

La dépendance technologique se trouve ainsi auto entretenue par cet état même qui la combat. Le constat de N. Kesri⁽¹⁾, le nombre de communications faites à l'étranger par rapport au pays, l'espace d'accueil de celles ci, la langue de publication ne sont-ils pas la confirmation de l'effet d'extraversion qu'alimentent les processus auto-entretenus en question ?

V.4.- Approche structurelle du système national d'I.S.T.

V.4.1.- Préambule méthodologique.

Comme l'ont déjà précisé nos postulats théoriques, notamment des déterminants bibliologiques⁽²⁾, le système éditorial représente le palier primordial et indirect dans la satisfaction des besoins d'I.S.T.

Par contre le système d'I.S.T représente le palier direct et suppose le préalable de l'existence du système éditorial. Donc il intervient comme "filtre" pour fournir l'information requise. C'est à ce système que nous allons nous attacher dans la suite de nos travaux.

Ainsi, l'information "requise" représente l'output du système d'I.S.T que l'on définit comme "un assemblage particulier d'hommes, de méthodes, de schémas d'organisation, d'équipement et de techniques associés dont l'emploi combiné fournit à des groupes nombreux et dispersés d'utilisateurs tous les matériaux qui leur sont nécessaires en fonction de leurs habitudes, de leurs capacités, de leurs besoins en matière de documentation"⁽³⁾. Si l'avantage d'une telle définition est d'être générique, elle élude pour autant la problématique de dimension à travers laquelle est appréhendé le système objet d'étude. Ainsi, comme nous nous proposons de le faire dans ce qui suit, nous considérons trois dimensions du dit système : un **système unitaire**, celui d'une unité documentaire, un **système sectoriel** représentant l'ensemble des unités unitaires rattachées à une tutelle ministérielle enfin, un **système national** représentant l'ensemble des unités du pays où l'ensemble des secteurs.

Nous mettons en œuvre dans ce contexte, la notion de quasi décomposabilité d'un système étayant ainsi la problématique dimensionnelle de chaque niveau : unitaire et sectoriel par rapport au niveau national. Ceci au regard de ce que comporte une telle problématique de réseaux d'interactions entre les divers niveaux ainsi que les relations entre les inputs et outputs propres à chaque niveau.

La Fécondité de cette notion fournit l'appareillage conceptuel de notre approche.

1) Voir page 246.

2) Voir les développements en page 159 et suite.

3) Voir page 68. UNESCO. O.P. Cit. page 19.

~ **Sur le plan structurel.**

Par la notion d'emboîtement des systèmes traduisant les niveaux d'appréhension des phénomènes étudiés.

~ **Sur le plan fonctionnel :**

Par les propriétés microscopiques et macroscopiques caractéristiques de l'effet de dimension notamment «le principe d'intégration»⁽¹⁾

- **Sur le plan organisationnel :**

Par les typologies relationnelles et hiérarchiques notamment les structures centrée et arborescente⁽²⁾ correspondant le plus souvent aux phénoménologies documentaires des réseaux. Mais aussi les fonctions de pilotage et de régulation induites dans le cas des sous systèmes finalisés.

C'est sur cet appareillage conceptuel et méthodologique que se fonde la suite de nos travaux.

Pour illustrer concrètement notre démarche hé, supposons qu'un besoin d'I.S.T est exprimé au niveau du système unitaire. Celui-ci représente le palier direct et adéquat pour sa satisfaction. Dans le cas contraire de non satisfaction, la demande est adressée au niveau sectoriel où national. Les procédures d'échange, de prêt interbibliothèques, de fonctionnement en réseau illustrent ces mécanismes.

Le passage d'un niveau d'organisation sectorielle à un niveau national, reflète deux niveaux d'intégration respectifs. Le recours au système international n'est envisagé qu'en épuisant les deux niveaux sectoriel et national. Nous rejoignons par là, le principe de l'endogénéité du système national d'I.S.T caractéristique que l'on a dégagé ailleurs, pour le cas de l'économie où de la recherche et que l'on va illustrer tout au long de notre recherche pour le cas de la documentation. Ainsi la satisfaction du besoin en I.S.T d'origine nationale au niveau microscopique, ne déborde pas le cadre absolu du pays. C'est ce que traduisent d'ailleurs les principes même de contrôle bibliographique et d'accès aux publications appliquées aux "Editions nationales".

Suite à ces considérations et si l'on définit le système national d'I.S.T comme la "totalité des organismes d'information inter corrélés quant aux procédés, aux méthodologies et l'organisation et intégrés quant aux personnes, aux matériaux et à l'équipement fonctionnant de manière coordonnée, compatible et prévisible à la fin unique d'interconnexion rapide des utilisateurs aux informations pertinentes dont ceux-ci ont besoin"⁽³⁾ peut on y trouver quelques unes de ces caractéristiques dans le cas particulier de l'Algérie?

1) Page 47. B. Walliser. O.P. cit. page 12.

2) Voir page A00

3) V. Tarboi. O.P. cit. page 19

V.4.2. Les Fondements institutionnels

Comme il a été vu précédemment ⁽¹⁾, la création de centres d'I.S.T. à vocation nationale depuis 1980, semble liée aux axes prioritaires définis par les plans quinquennaux de développement. De là, il est permis de considérer ces centres comme faisant partie de la problématique de satisfaction des besoins multiformes dont ceux d'I.S.T. Ce qui suppose (en théorie) la conscience du planificateur algérien quant l'importance de l'I.S.T. dans la problématique de l'activité de développement. De toutes ces considérations, n'est il pas opportun de s'interroger sur l'existence d'une «Politique nationale» d'I.S.T.⁽²⁾?

Notons que du point de vue chronologique, les centres nationaux de documentation ont vu le jour avant l'élaboration du 2ème plan quinquennal 1985-1989. Remarque d'autant plus importante du fait que le premier énoncé d'une politique nationale d'I.S.T. en Algérie n'a figuré que dans le texte du 2ème plan de 1985-1989. Donc venant plutôt consacrer la création de ces centres et les inscrire dans une cohérence globale que de les programmer. De ce point de vue, il préfigure l'établissement d'un système national.

«Il y aura lieu aussi de renforcer la tendance se dégageant actuellement concernant la création des centres nationaux de documentation sectorielle. La mise en place de centres "leaders", par secteur et par catégorie d'information (s) permettra la mise en place progressive d'un système national de documentation⁽³⁾

Le texte portant l' énonciation de cette politique se structure selon les items suivants :

Les Items fondamentaux!	L'Enoncé correspondant
1) Objectifs	<p>«Il faut savoir mieux tenir compte des relations essentielles qui s'établissent entre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une part, la capacité à collecter et diffuser l'I.S.T., l'Information statistique, l'information de gestion et l'information de planification. - d'autre part, la capacité de planifier et d'éclairer les choix politiques, économiques, scientifiques et de saisir en permanence leurs conditions d'application pour mieux répondre aux objectifs et aux contraintes du développement»⁽³⁾ <p>«la collecte, le stockage, la circulation et la diffusion de cette source... doit mobiliser des organismes aussi divers... elle doit être l'affaire de tous les agents économiques»⁽⁴⁾</p>
2) Structures proposées	«Création des centres nationaux de documentation sectorielle. La mise en place de centres "leaders", par secteur et par catégorie d'information... mise en place d'un système national de documentation» ⁽⁵⁾ .

1) Voir page 275.

2) Voir page 156.

3) Page 164 - Ministère de la planification. OP. Cit. page 224

4) Page 162. Ministère de la planification. OP. Cit. page 234.

5) Ibid.

3) Aspects fonctionnels	«Rationaliser le mode de traitement manuel, de tirer profit des nouvelles méthodes de documentation, de promouvoir l'utilisation de l'informatique dans le domaine documentaire» ⁽¹⁾ ...-
4) Problématique linguistique	«II est important... que les services chargés de la documentation prennent en charge les nécessités et les implications de l'arabisation » ⁽²⁾ . «Ils devront développer des services de traduction pour avoir accès à l'information documentaire étrangère» ⁽³⁾ ●
5) Formation/recherche	«Former les profils techniques adéquats pour les tâches de bibliothéconomes» ⁽⁴⁾ . «Développer la recherche en faisant fonctionner des centres ou unités de recherche en bibliothéconomie» ⁽⁵⁾

Tableau n°102 : La structure de contenu du texte relatif à la politique nationale d'I.S.T.

Remarquons en tout premier lieu, la démarche pragmatique dans la mise en place d'un système national d'I.S.T. telle qu'elle ressort de la citation de la page 406 et que confirme la chronologie de création des centres nationaux et celle de l'énoncé de la politique correspondante. Par ailleurs, malgré ce fait, ce document semble embrassé l'ensemble des problématiques inhérentes à un système national d'I.S.T. et de surcroît situé dans le contexte algérien (problématique linguistique). Mais une ambiguïté entache le texte de cette politique. Ainsi la formulation sous forme de recommandations identifie le texte à l'énoncé d'une "politique" dans le sens que lui donne P. Atherton⁽⁶⁾ plutôt qu'à un programme. Qui organise l'affectation des ressources et celle des efforts et permet de comparer les résultats aux objectifs fixés. Donc l'ambiguïté réside dans la confusion entretenue entre les fonctions d'une "politique" et celle d'un «programme». Celui ci, constitue la forme méthodologique pour la concrétisation des recommandations générales de la politique, donc il lui est corollaire. II s'exprime en termes de ratio et de niveau à atteindre. C'est ce que l'on rencontre d'ailleurs dans le document du plan quinquennal pour les autres aspects planifiés de l'économie. Après la formulation générale de la politique économique, succède les niveaux de performance à atteindre en matière de produit intérieur brut par exemple, de formation des cadres ou l'emploi. Ce qui n'est pas le cas pour ce qui est de notre problématique, de là, ressort la nécessité méthodologique de dissocier la dite «politique» de la fonction du «Plan de développement». Autrement dit, la politique d'I.S.T. en Algérie n'a pas de programme alors que la conception algérienne du plan renferme et la «politique» et le «programme». Cette carence a plusieurs explications :

(1) Page 164. Ibid. Ministère de la planification. OP. Cit. page 234.

(2) Ibid.

(3) Ibid.

(4) Page 166. Ibid.

(5) Ibid.

(6) Voir page

~ la faiblesse de conceptualisation due essentiellement à l'absence de cadres hautement qualifiés en I.S.T., comme on va le voir par la suite.

~ l'absence d'un système d'information statistique sur le système national d'I.S.T. permettant d'élaborer des ratios, aspect que nous analysons par la suite.

A partir de ces considérations, le contenu de ce texte ne peut qu'inspirer des politiques sectorielles de développement de la documentation et non des programmes sectoriels.

En dépit de l'ambiguïté relevée ci-dessus, le texte représente un niveau de maturation notable puisque la dite politique a été constamment sollicitée depuis 1976 dans le cadre de l'ex CISTTT. C.I.S.T.T.T.⁽¹⁾ une première fois "la définition d'une politique nationale de l'I.S.T. est rendue nécessaire, de même que la planification de la documentation. Celle-ci devrait être intégrée au plan national de développement" ⁽²⁾. Une deuxième fois en 1979, le Comité de réflexion sur les problèmes d'I.S.T. ⁽³⁾ a proposé la création d'un groupe interministériel qui puisse ... proposer les éléments d'une politique nationale de l'I.S.T."⁽⁴⁾ De même qu'en 1981, la mission consultative française note qu' "il est urgent pour l'Algérie de se doter de moyens appropriés ne pouvant être précisés que dans le cadre d'une politique s'appuyant sur un large consensus... et trouvant son application ... grâce à une structure d'impulsion, d'arbitrage et d'évaluation" ⁽⁵⁾. Cette dernière citation sollicite non seulement ladite politique mais aussi la structure d'application. Elle marque par là une des lacunes du texte de 1985 qui ne précise point l'instance d'application. Pourtant le C.E.R.I.S.T. (Centre d'étude et de recherche en I.S.T.) se voit attribué de droit de "préparer les éléments scientifiques et techniques d'élaboration des avant-projets de plans d'I.S.T." ⁽⁶⁾, de coordonner les programmes sectoriels d'I.S.T." ⁽⁷⁾ de "participer à la mise en place et au développement d'un réseau national d'I.S.T." ⁽⁸⁾. Serait-ce une application de la politique énoncée ?

Il est permis d'affirmer le contraire, puisque le Décret n° (85-56) du 16 mars 1985 créant le C.E.R.I.S.T., ne réfère pas à la loi portant la dite politique malgré son antériorité chronologique.

Le rattachement du C.E.R.I.S.T. au Haut Commissariat à la Recherche (HCR) lui-même sous tutelle de la Présidence de la République consolide sa vocation nationale. Car il se situe horizontalement par rapport à tous les secteurs socio-institutionnels (voir organigramme n°8). Cette structure organigrammatique est intéressante, car comparée à l'ex. C.I.S.T.T.T., le C.E.R.I.S.T. dispose de la possibilité d'exercer horizontalement et intersectoriellement ses missions. Ce qui est contraire au cas de l'ex C.I.S.T.T.T. qui, lié à l'Organisme national de la recherche scientifique (O.N.R.S.) alors dépendant du secteur ministériel de l'enseignement supérieur, ne pouvait avoir une portée comparable à celle du C.E.R.I.S.T. actuel.

(1) Voir Page 265.

(2) Travaux non publiés de la «Table ronde du 14 avril 1976.

(3) Nous ne savons pas si cette proposition est à l'origine de la création de la Commission interministérielle sur l'information économique et sociale, par contre nous avons pu vérifier que son texte est reproduit dans ses parties essentielles par le plan quinquennal 1985-89.

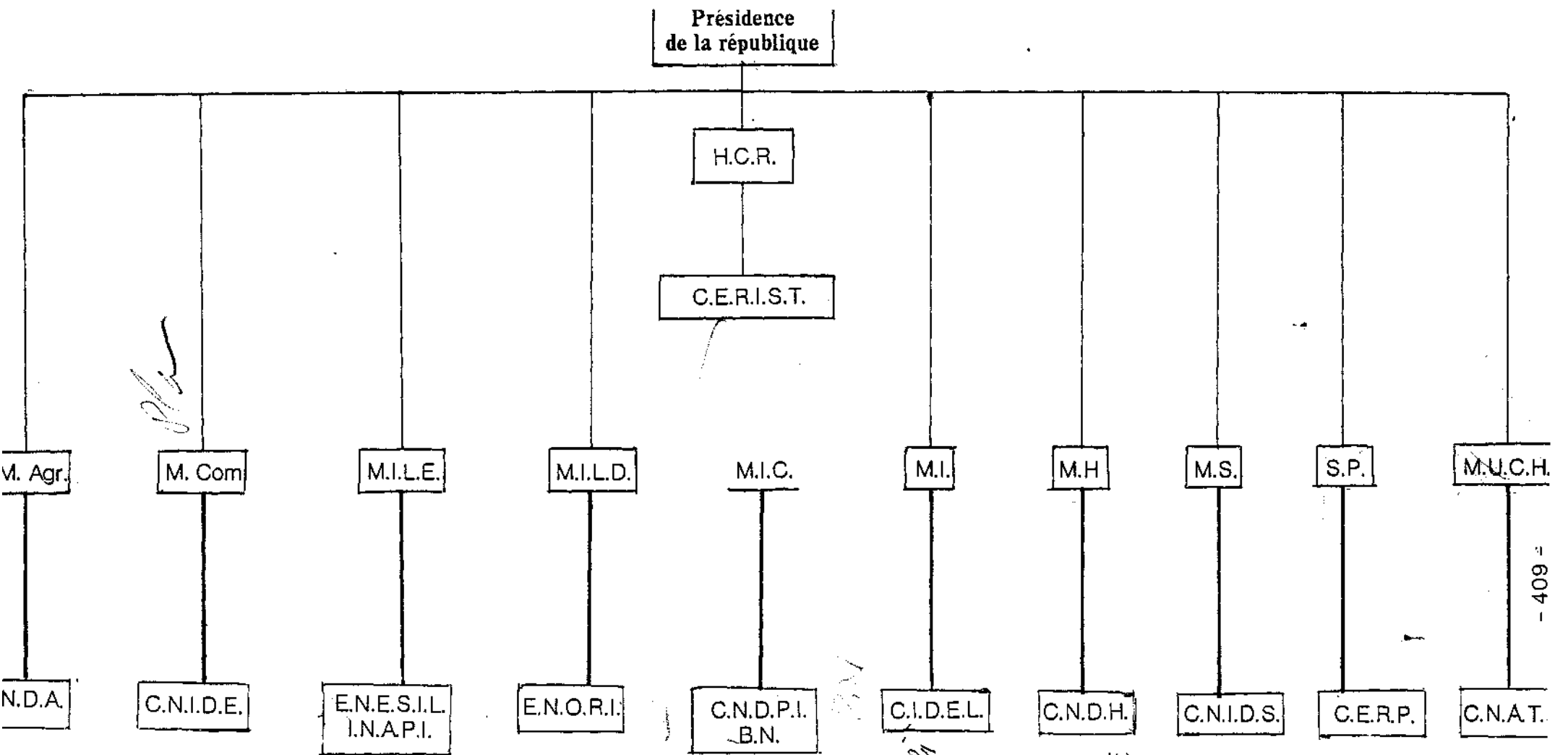
(4) Page 73. Session du Conseil national de la recherche. OP. Cit. page 247.

(5) Page 42. C.N.R.S. OP. Cit. page 11.

(6) Art. 4, C.E.R.I.S.T. OP. Cit. page 271.

(7) Ibid.

(8) Ibid.



Ainsi, en dépit de l'évolution qualitative sur le plan institutionnel, puisque le texte de la politique d'I.S.T. est consacré texte de loi ⁽¹⁾ et abstraction faite de l'ambiguïté et des lacunes de ce texte, se pose le problème de l'articulation cohérente entre les instances de "politique", de "programme" et de législation. Selon notre modèle théorique ⁽²⁾ les trois instances s'articulent (fonctionnellement parlant) de façon hiérarchisée constituant par là les déterminants institutionnels du système national D'I.S.T.⁽³⁾. La défaillance de l'articulation en question, se reflète à travers une fragilité institutionnelle et juridique que l'on ressort dans la suite de nos travaux.

V 4 3 Les «Centres leaders» jalons du futur système national d'I.S.T.

L'expression "leaders" utilisée par le texte de la politique nationale d'I.S.T. à propos des Centres nationaux sectoriels de documentation connote toute la charge sémantique que veut assigner le planificateur algérien à ces centres. Ainsi la définition que donne le Larousse ⁽⁴⁾ du terme leader est la position première qu'occupe un élément parmi un ensemble. De même que lui est liée l'idée de meneur, de commandement, de conducteur et de direction. A travers ces deux catégories sémantiques nous pouvons les faire correspondre aux aspects de structure (position) et de fonction (meneur...). Ces deux aspects sont organiquement liés et les attributs fonctionnels ne sont que le reflet de la position structurelle qu'induit le sens du terme «leader». L'extension de cette notion au domaine de la documentation n'est en fait que la consécration de deux catégories de faits : historique et techno social.

V.4.3.I. Fait Historique

Si on considère l'historique de l'automatisation documentaire, son application ne s'est opérée que dans les centres de documentation d'organismes scientifiques spécialisés en chimie, physique aéronautique, énergie nucléaire, biologie... Ces centres ont des caractéristiques précises notamment "la population est assez bien définie et homogène, recherche d'exhaustivité, besoin d'information évident"*⁽²⁾ Auxquelles s'ajoutent les investissements considérables justifiés par la priorité dont jouissent ces secteurs.

L'exemple de la bibliothèque universitaire de Paris sud à Orsay comme 1 ère bibliothèque "laboratoire" en France en matière d'informatique documentaire se justifie par "son personnel hautement qualifié et son milieu scientifique très dense"⁽³⁾. Par là, il ressort que "le leadership" en matière documentaire n'est que la consécration historique de la position de leader qu'occupe déjà l'organisme dans son domaine d'activité. Ce leadership de facto, opère par conséquent comme facteur entraînant les organismes sous tutelle dans son sillage. Ce qui lui fait jouer (à des degrés divers) les attributs fonctionnels cités ci-dessus en tant que caractéristiques de sa position première. Ce Phénomène est similaire au processus d'appropriation et de diffusion des innovations dans un groupe social donné.

(1) Voir page 406.

(2) Voir page 156.

(3) Voir page 156.

(4) Page 6181. Grand dictionnaire encyclopédique Larousse. - Paris Libr. Larousse, 1984. - 7.9.

(5) H. Fondin. OP. Cit. page 69.

(6) bd.

Les Centres Leaders	Référence de jure au rôle de «leader*»
- Centre d'études, de recherche appliquée et de documentation pour la pêche et l'aquaculture (C.E.R.P)	- de réunir, classer, conserver la documentation indispensable aux services du centre et au secteur des pêches" ⁽¹⁾ Art2 al 13. 2 al. 13
- Centre national d'information et de documentation économique" (C.N.I.D.E)	-«promouvoir les moyens modernes de collecte, de traitement et de classement des études. faisant l'objet du dépôt légal prévu par le Décret n°81- 133 du 13 mai 1971 susvisé ⁽²⁾ Art. 4 al.1
- Centre d'information et de documentation des élus locaux (C.I.D.E.L.)	- "de constituer et de mettre à la disposition des élus locaux une documentation art. 3 al. 1 - d'entreprendre et de Promouvoir IA recherche documentaire par l'amélioration de la gestion des services entreprises et organismes publics locaux" ⁽³⁾ Art.3 al. 2 3 al.2
- Centre national de documentation agricole (C.N.D.A)	- constituer un réseau national d'information agricole dénommé AGRAL" ⁽⁴⁾ Art 2, al.1 1
- Centre national d'animation des travaux du secteur de la construction (C.N.A.T.)	- "d'opérer dans le domaine de l'organisation, de la gestion ... et de l'information ⁽⁵⁾ art.3 al.4 Art. 3 al. 4
- Entreprise nationale d'études des systèmes d'information du secteur des Industries légères (E.N.E.S.I.L)	- l'entreprise est chargée ... de procéder à l'élaboration et la mise en place des systèmes d'Information à caractère scientifique, documentaire et de gestion » ⁽⁶⁾ Art. 2
- centre national de documentation de presse et d'information (C.N.D.P.).	- "participer à la mise en œuvre de la politique nationale en matière de documentation générale et en particulier de la documentation de presses » ⁽⁷⁾ Art. 3 al. 1
- Centre national de documentation hydraulique (C.N.D.M)	- "la constitution d'un réseau national d'information en matière d'hydraulique" ⁽⁸⁾ Art 3 al.2. 3al.2
- Entreprise nationale d'organisation et informatique (E.N.O.R.I)	- "l'entreprise est chargée dans le cadre du développement et de la mise en place des systèmes d'Information du secteur de l'Industrie lourde... de la prise en charge des activités ... d'information de documentation ⁽⁹⁾ Art.2. 2.
- Centre national d'information et de documentation sportive (C.N.I.D.S.)	- de participer au développement et à la promotion de la documentation nationale scientifique et technique...* Art 4 al. 4 - "d'organiser l'information documentaire ... et de mettre à la disposition des organismes intéressés ... la documentation... se rapportant aux activités physiques et sportives" ⁽¹⁰⁾ Art.4 al.2 al.2

Tableau N°103 Référence juridique au rôle de leader des centres à vocation nationale

La caractéristique de leadership ressort soit explicitement des références juridiques ci-dessus soit à travers :

- 1) une délimitation instituto-organisationnelle
cas du C.E.R.P., C.N.A.T., E.N.E.S.I.L., C.N.D.H., E.N.O.R.I., C.N.I.D.S., C.N.D.A
- 2) un mécanisme juridique d'extension nationale
cas du C.N.I.D.E.

(1) C.E.R.P. Op. cit. page
(2) C.N.I.D.E. Op. cit. page. (3)
C.N.I.D.E. Op. cit. page.

(4) C.N.D.A. Op. oil page
(5) C.N.A.T: Op, cit. page.
(6) E.N.E.S.I.L. Op.cit. page.

(7) C.N.D.P.I. Op. cit. page.
(8) C.N.D.H. Op. cit. page.
(9) E.N.O.R.I. Op. cit page.
(10) C.N.I.D.S. Op. Cit page.

V.4.3.2. Fait Techno-social

Les principes de structuration des réseaux documentaires reposent entre autres sur un organe opérant la coordination méthodologique et technique pour piloter (l' idée de conducteur) (l'ensemble des unités du réseau. Dans ce cas, le leadership n'est pas acquis par une consécration historique mais conventionnelle. C'est de la qu'on dissocie entre un centre 'leader. de fait et un autre de jure. Ceci n'empêche pas que le "fait devient le de jure" dénotant le pragmatisme d'une démarche. Dans le cas inverse, la démarche est de type planifiée où programmatique, ce qui est le cas de la quasi majorité des centres leaders en pays en voie de développement.

Dans le contexte algérien, ce qui est entendu par centres leaders est constitué par les Centre nationaux de documentation". Ceux-ci sont une création de jure⁽¹⁾. Le leadership qui leur est assigné se dégage des textes de leur création.

La caractéristique de leadership ressort soit explicitement Soit implicitement des références juridiques ci-dessus soit à travers :

1) une délimitation instituto-organisationnelle cas du C.E.R.P., C.N.A.T., E.N.E.S.I.L., C.N.D.H., E.N.O.R.I., C.N.I.D.S., C.N.D.A,

2) un mécanisme juridique d'extension nationale cas du C.N.I.D.E.

3) les attributs fonctionnels assignés à ces centres : - , 11

- **promouvoir (C.N.I.D.E.)**

~ entreprendre, promouvoir (C.I.D.E.L.)

~ constituer un réseau national (C.N.D.A) ~

mise en place (E.N.E.SI.L)

~ constitution d'un réseau national (C.N.D.H) ~

développement, mise en place (E.N.OR.I)

organiser (C.N.I.D.S)

4) Le rattachement tutélaire

Le Centre	La Tutelle
C.E.R.P	- Secrétariat d'Etat a la Pêche
C.N.I.D.E	- Ministère du Commerce
C.I.D.E.L	- Ministère de l'Intérieur
C.N.D.A	- Ministère de l'Agriculture
C.N.D.P.I	- Ministère de l'Information et de la Culture
C.N.D.H	- Ministère de l'Hydraulique
C.N.I.D.S	- Ministère de la Jeunesse et des Sports

(1) Nous allons voir dans l' Analyse de l'existant si, cette création de jure est une consécration du facto où au contraire elle procède d'une démarche programmatique.

Ainsi sur les 10 centres recensés, 7 d'entre eux dépendent directement de directions de l'administration centrale (voir ci-dessus) et 3 seulement appartiennent à des entreprises publiques (C.N.A.T., E.N.E.S.I.L., E.N.O.R.I.). Ce qui influe directement sur leur statut juridique puisque la 1^o catégorie a le statut d'établissement à caractère administratif tandis que la 2^o catégorie a le statut d'établissement à caractère commercial.

5) la localisation géographique des centres

Sept centres sont localisés à Alger et un à sa périphérie (Boumerdes pour l'E.N.E.S.I.L.) Quant aux deux autres ils sont implantés respectivement à Médéa (C.I.D.E.L.) et Bousmaïl (C.E.R.P.) situés tous les deux à moins de 100 km d'Alger.

De là, la caractéristique de leadership se vérifie aisément du point de vue structurel avec la position qu'occupe les divers centres que ce soit du point de vue institutionnel (critère n°4) ou du point de vue géographique (critère n°5). Ce dernier point de vue n'est que la symbolique induite par le point de vue institutionnel.

Sur le plan fonctionnel, le critère n°3 reflète les fonctions de nature génétique (constitution, développement) ou restructurant (promouvoir, organiser) que ne peut mener qu'un centre ayant une position privilégiée.

Les critères n°1 et 2 confirment notre résultat ci-dessus. Par ces différents critères (1,2,3,4,5) se vérifie la nature de création de "jures" des centres leaders et leur émanation <lieu haut*. Ce qui dénote d'emblée la démarche programmatique.

Remarquons toutefois que la fonction de "leader" n'est pas exclusive d'une catégorie d'organismes appelés <Centres nationaux de documentation*comme on l'a vu. Serait-ce une simple différenciation de forme (terminologie) ou de fond (structure) ?

L'analyse des Décrets respectifs des différents centres montre que la catégorie des "Centres nationaux de documentation", se distingue de celle dont les organismes ne portent pas cette dénomination (E.N.E.S.I.L.). Cette distinction se situe au niveau

- du type d'information

~ documentaire : C. E. R. P., C. N. D.A. , C. N. D. P. I , C. N.D. H.

~ statistique, gestion : E. N. E. S. I. L., E. N.O. R.I ., C. N.A.T.

Cette grille est extrême dans sa formulation, car elle ne considère que l'énoncé explicite du texte juridique excluant ainsi les nuances multiples et les ambiguïtés entachant toute tentative de typologisation de l'information⁽¹⁾. C'est ainsi que la catégorie des organismes ajoutant le terme information à documentation (C.N.I.D.E., C.I.D.E.L., C.N.D.P.I., C.N.I.D.S.) dans leur dénomination ne sont qu'un niveau intermédiaire entre les deux formulations extrêmes ci-dessus. Notons cependant que les 3 organismes E.N.E.S.I.L., C.N.A.T., E.N.O.R.I couvrent toutes les catégories informationnelles et l'exclusion de la catégorie documentaire dans la grille du «Type d'information» n'a qu'un caractère méthodologique qu'on va préciser par la suite.

(1) Voir page 39

~ Du type de mission

La distinction opérée entre les deux catégories de centres leaders trouve son équivalent du point de vue du type de mission. Ainsi, les 3 organismes E.N.E.S.I.L., C.N.A.T. et E.N.O.R.I. ont, outre une vocation documentaire et informationnelle similaire à celle des Centres dits de documentation et d'information, des missions spécifiques. L'E.N.E.S.I.L opère dans les domaines de :

- l'Informatique.
- Des Etudes.
- ~ La Formation.

Le C.N.A.T. opère dans les domaines de :

- ~ l'informatique.
- ~ Des Etudes.
- ~ L'Organisation.
- ~ La Formation.

L'E.N.O.R.I opère dans les domaines de :

- ~ L'Informatique.
- ~ les Etudes.
- ~ L'Organisation.
- ~ La Formation.

N'est ce pas ces missions spécifiques qui constituent la spécificité sur le plan statutaire des trois organismes ci-dessus ? Notons que la nature commerciale des prestations dans ces domaines spécifiques ne peut que s'étendre au domaine documentaire. Ce qui recèle en soi des conséquences d'une portée essentielle quant aux principes d'accès à l'information comme on va le voir.

La dichotomie établie ci-dessus entre les deux catégories de centres révèle en fait deux approches : classique et moderne.

L'approche classique repose sur le modèle du Centre national de documentation (C.N.D) dont (UNESCO est le principal concepteur et promoteur. L'ouvrage de H. Schutz⁽¹⁾ représente cette approche.

L'approche moderne repose sur la synergie que permet l'informatique et ce au niveau de la typologie informationnelle : textuelle, numérique, primaire ou secondaire. A ce niveau et en schématisant, on peut dire que cette approche appartient au stade informationnel⁽²⁾. La compétence des organismes dans ce contexte, n'est pas tant le type d'information mais bien plutôt le système d'information au sens informatique. C'est pour cette raison qu'ils cumulent tous les types d'information que génère un organisme : statistique, gestion, technique, scientifique.

(1) H. Schütz. OP. Cit. page 111.

(2) Voir page 63.

Par ailleurs, la fonction de leader est assurée par des centres plus ou moins connus. Ce sont :

Les Centres leaders	Référence de jure au rôle de "leader"
- Institut national algérien de normalisation et de propriété industrielles (INAPT)	- «la constitution, de la conservation et de la mise à la disposition des services publics et des particuliers de toute documentation intéressant la normalisation et la Propriété industrielle.» Art. 2 ⁽¹⁾ . - B. - Il est le dépositaire de tous les actes de propriété industrielle» Art.8 al. 1.2.3.4. - "il centralise les travaux de normalisation" Art.9.
Bibliothèque nationale (B.N.)	- "La conservation du patrimoine culturel du pays» Art. 2 al.12. al. 1 - "la mise en application de la législation sur le dépôt légal" Art.2 al.5 2 al 5 - «la publication... d'une bibliographie nationale» Art. 2 al: 5 - «la publication ... d'un catalogue des différents fonds de la bibliothèque nationale et des différentes bibliothèques d'Algérie». Art.2 al. 7 Art. 2 al. 7 - «aide technique et matérielle aux bibliothèques universitaires ...» art.2 al. 8 ⁽²⁾ - - -
-Centre d'étude et de recherche sur l'I.S.T. (C.E.R.I.S.T)	- «mener toute recherche relative à la création à la mise en place et au développement d'un système national d'I.S.T.». Art. 3 - «la coordination des programmes d'I.S.T.» Art. 3 3 - (de participer à la constitution des banques de données ... par chacun des secteurs concernés» Art. 4 al. 3. - «de proposer toutes mesures propres à assurer l'acquisition ... et la circulation de l'I.S.T. à l'échelle nationale». Art. 4 al. 4 - «d'assurer la coordination de l'interconnexion du réseau documentaire national avec les Réseaux étrangers ...» ⁽³⁾ Art. 4 al. 6

Tableau n°104 : Référence juridique au rôle de leader des Centres à vocation nationale.

Ainsi, au regard des critères établis précédemment pour dégager les niveaux à travers lesquels se manifestent les attributs de leadership, nous pouvons faire correspondre chacun des organismes ci-dessus comme suit :

· Mécanisme juridique d'extension nationale, c'est le cas de :
l'I.N.A.P.I. et de la B.N.

- Attributs fonctionnels :
I.N.A.P.I., B.N., C.E.R.I.S.T.

- Rattachement tutélaire: Ministère de l'industrie légère B.N. : Ministère de la culture

(1) I.N.A.P.I. OP. Cit. page 267.

(2) Ordonnance n°70-34 du 29.5.70 portant organisation de la bibliothèque nationale. In. Jora n°48 du 02 juin 1970. page 534.

(3) C.E.R.I.S.T. OP 01. page 271.

Localisation géographique des centres :

Alger est le siège de ces trois centres.

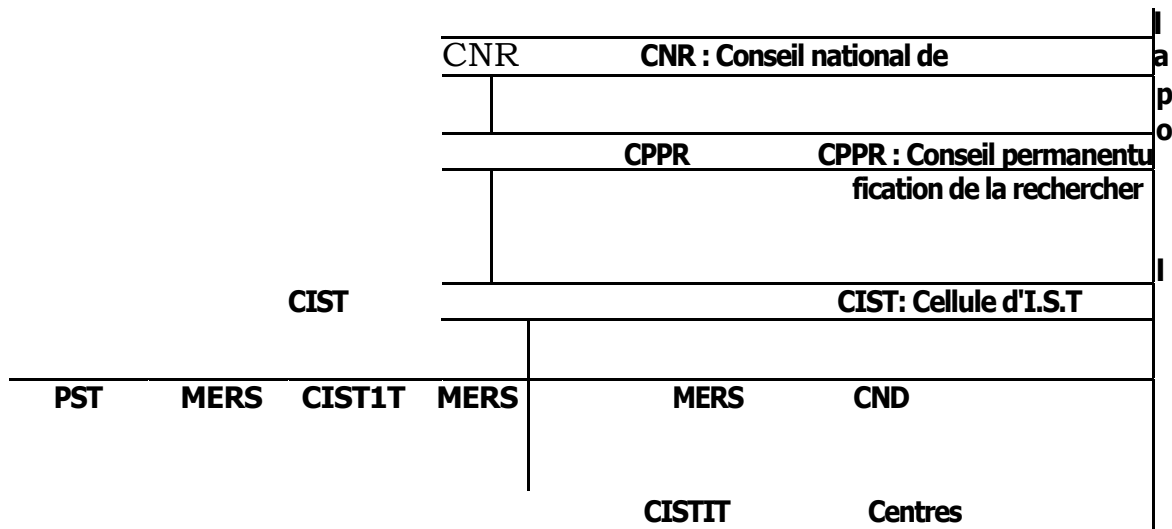
Exception faite du critère de délimitation instituto-organisationnelle, les 3 centres leaders satisfont à tous les critères établis. Cette exception s'explique notamment par la vocation intersectorielle des centres qui est soit affirmée explicitement, c'est le cas du C.E.R.I.S.T. où il est crée un centre de recherche... à vocation intersectorielle⁽¹⁾ soit étayée par la prérogative du mécanisme juridique, c'est le cas de l'I.N.AP.I. soit les deux à la fois comme c'est le cas de la B.N.

V.4.4. La Structure du système national d'I.S.T à travers des scenarii.

Plusieurs scénarii de système national d'I.S.T. dans le contexte de l'Algérie ont été proposés à diverses occasions. Nous étudions en premier celui proposé par la mission française en 1981.

Le modèle proposé repose sur deux niveaux :

- 1) **Une superstructure** qui serait chargée de :
 - définir les moyens financiers et humains.
 - établir les procédures d'évaluation et de correction.
- 2) **Des structures** chargées de :
 - traduire dans les faits les décisions de la superstructure
 - coordonner, réguler, animer les réalisations
 - arbitrer entre les moyens financiers/humains.
 - établir les bilans annuels pour la superstructure.



~ P.S.T. Potentiel scientifique et technique.
 ~ M.E.R.S. Ministère de l'enseignement et recherche scientifique.
 ~ C.I.S.T.T.T. Centre d'information S.T. et transfert technologique.
 ~ C.N.D. Centre national de documentation.

Organigramme n°9 Variante structurelle d'un scenario de système national d'I.S.T

(1) Art. 1. C.E.R.I.S.T. OP. Cit. page 271.

Les concepteurs du modèle proposent cinq variantes possibles de structure. La variante M.E.R.S/ centres spécialisés par thème est la plus préférée per les auteurs des thématiques sont :

- ~ science physique.
- Chimie
- ~ Science de la terre - l'océan - l'atmosphère,- l' espace
- Sciences de la vie.
- ~ Sciences de l'homme.

Son avantage réside dans sa capacité à incorporer éventuellement «les thèmes de recherche scientifique inscrits par le C.N.R. dans l' actuel plan quinquennal».⁽¹⁾

Par contre la variante de Centre National de Documentation (C.N.D.) est la plus récusée au vu des inconvénients suivants :

- ~ «mit économique et social élevé».⁽²⁾
- ~ «trop grand centralisme».⁽³⁾

Remarquons que le scénario français vérifie certains de nos résultats, à savoir que :

- la politique d'I.S.T. s'articule à la politique de la science et de la technologie donc se démarque de la politique d'information générale articulée quant a elle a la politique culturelle⁽⁴⁾.
- la politique d'I.S.T. induit automatiquement la programmation, la réalisation, ensuite le contrôle⁽⁵⁾. Ce qui se reflète au niveau de l'organigramme précédent.
- ~ le modèle ne présente pas une originalité notable puisqu'il n'est que la synthèse de modèles de systèmes nationaux spécifiques.

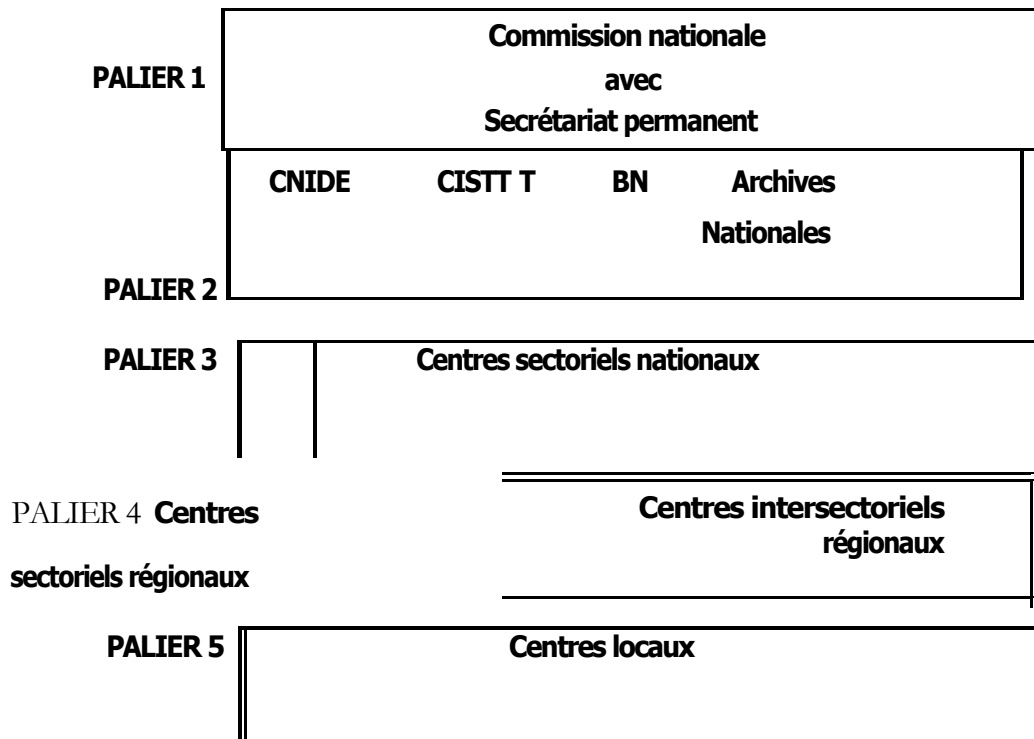
Le deuxième scénario est présenté quant à lui, par la Commission interministérielle sur l'information économique et sociale en 1983.

Deux formules sont proposées ainsi :

I^E formule.

(1) Page 48. C.N.R.S. OP. Cit. page 11.
(2) Page 49. Ibid.
(3) Ibid.
(4) Voir page 249.
(5) Voir page 416.

Le modèle est de type organigrammatique avec cinq paliers (voir organigramme n°10).



Organigramme n°10 Variante structurelle d'un scénario de système national d'LS.T.

La structure ascendante et verticale du modèle est évidente. Les critères de hiérarchisation sont fonctionnels, c'est le cas du palier 2, où tout les organismes ont des missions de réalisation, d'études et de promotion. De là interviennent intersectoriellement. Le critère est aussi d'ordre instituto-organisationnel, c'est le cas des Paliers 3, 4 et 5. Le critère peut aussi être géographique, cas des paliers 3, 4 et 5.

Ce schéma similaire dans sa forme à celui de l'organigramme n°9 étoffe celui-ci dans ses paliers inférieurs. L'option pour des centres leaders à étendue nationale-sectorielle (paliers 3) reflète la pyramide de l'organisation d'un secteur ministériel.

2ème formule

Le modèle à configuration circulaire, représente les niveaux d'organisation par des cercles hiérarchiquement concentriques (voir schéma n°39.) Selon le texte, le critère de niveau est de nature fonctionnelle. Ainsi aux différents types correspondent:

- Type 1 : orientation, coordination
- Type 2 : conception, promotion (système d' information ...).
- Type 3 : animation, réponse aux besoins --- multidisciplinaires utilisateurs varies - - ---
- Type 4 : application, réponses besoins déterminés

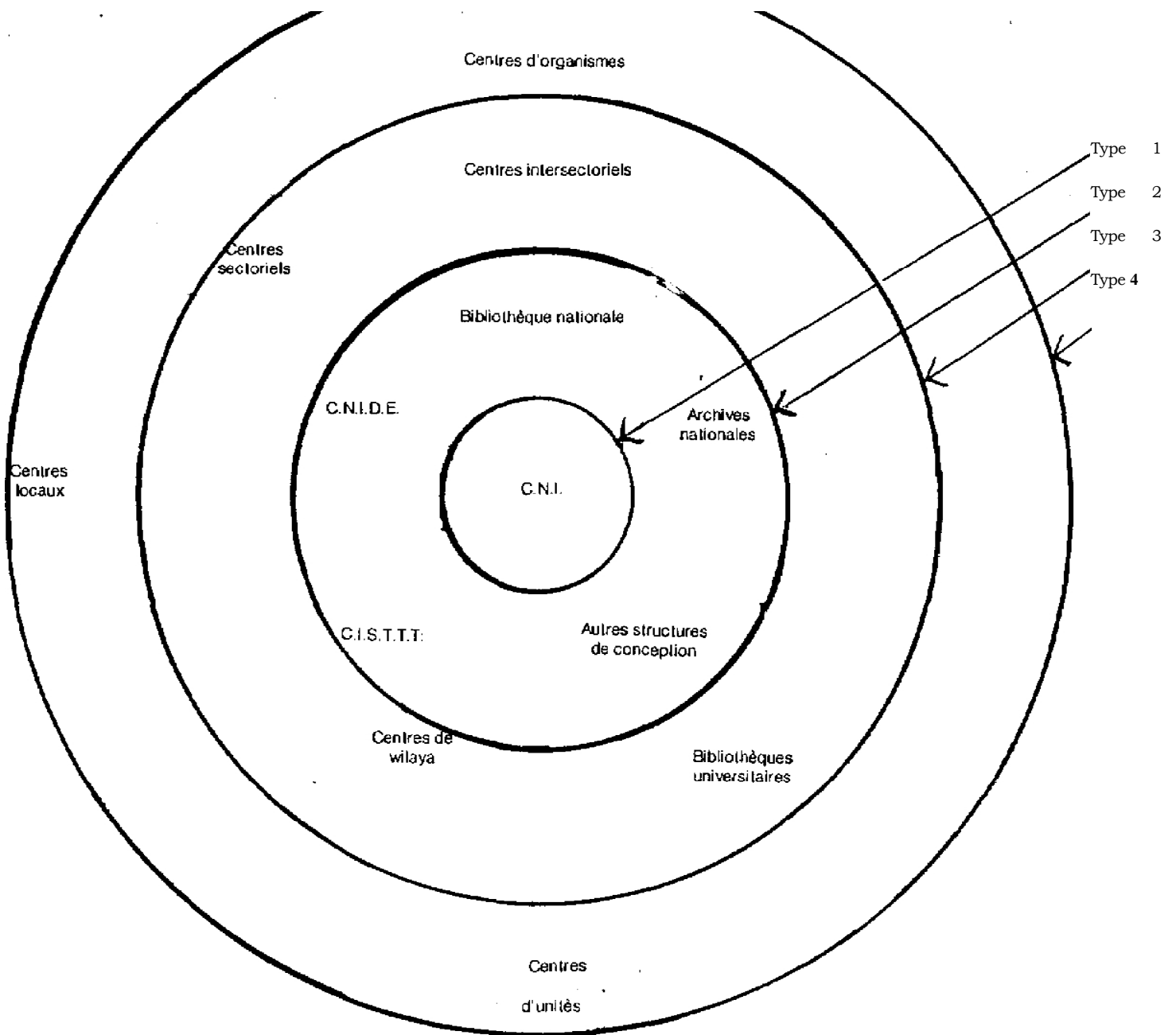


Schéma n°39 : Variante fun scenario de système national d'I.S.T.

Source : Page 16 Commission interministérielle. OP. Cit. page 11.

Même si la 2^{ème} formule se veut plus souple que l'organisation verticale de la 1^{ère} formule, elle n'est pas moins sa réplique représentée autrement. Ainsi, la 1^{ère} formule privilégie l'aspect structure. Tandis que la 2^{ème} privilégie celui de l'ordre fonctionnel. D'ailleurs, même les auteurs reconnaissent la complémentarité des deux formules.

Donc, en dépit des différences de formulation et de représentation des scénari d'un système national d'I.S.T., une logique unitaire se dégage à travers le modèle théorique suivant :

- | | |
|--|--|
| - Superstructure | planification stratégique |
| - Structures intermédiaires | planification opérationnelle |
| - Structures de réalisation sectorielles | planification opérationnelle-sectorielle |
| - Structures de réalisation locales | planification des tâches |

C'est ce qui vérifie notre thèse des déterminants institutionnels de tout système national d'I.S.T. ⁽¹⁾.

Le consensus entre les deux scénarii de 1981 et celui de 1983 n'est rompu que pour ce qui est de l'acception donnée à la notion de leader. Ainsi la mission française assigne «l'accès aux bases de données internationales ⁽²⁾ à des «centres d'interrogation situés dans un environnement scientifique de haut niveau (centre de recherche, sociétés nationales » ⁽³⁾. Ce qui rejoint le «fait historique » ⁽⁴⁾ donnant lieu à des créations de facto. Cette approche est suivie par la mission lors de la proposition de toute action, telle la coordination du catalogue collectif des thèses par la plus prestigieuse bibliothèque universitaire d'Algérie, en l'occurrence celle d'Alger.

Quanta l'acception de «leader» que sous entend le scénario de 1983 elle est plutôt de type «Techno social» ⁽⁵⁾ et à création de juré.

V.4.5. La Structure du système national d'I.S.T. actuel

Notons au préalable que l'usage dans ce qui suit du concept de système a une finalité heuristique pure. Car comme nous allons le montrer par la suite, «le système" national d'I.S.T. n'a pas les caractères requis tels que définis par V. Tarboï (1). C'est à cet effet que le modèle théorique est utilisé pour établir les éléments structurels et fonctionnels sur la base des acquis actuels.

Par cette démarche schématique et conceptuelle peuvent ressortir les contradictions d'ordre relationnel et des correctifs éventuels peuvent être suggérés.

L'amorce de ce que nous pouvons appeler «un système national", ne s'est effectuée qu'à partir de 1980 avec la création des centres nationaux d'information et de documentation. Neuf ans plus tard, la densification de ces centres et les évolutions structurelles ayant affecté l'économie nationale, ont induit une approche globale. Notre contribution à ce propos est de restituer les interrelations pouvant exister institutionnellement entre les divers centres créés. Ce qui permet de proposer une configuration réelle avec la prise en compte du :

- ~ rattachement institutionnel de chacun des centres leaders
- ~ la caractéristique de centre "leader" attribuée à ces divers centres

L'organigramme n°8 est à ce propos très édifiant. Nous constatons qu'à un niveau donné, le C.E.R.I.S.T. est indépendant des contingences sectorielles (au sens ministériel) puisque dépendant d'une autorité horizontale (Présidence de la République). Ce qui lui permet une marge de manœuvre plus importante que son prédécesseur l'ex. C.I.S. **T. T. T.** comme on l'a déjà remarqué.

(1) Voir page 156.

(2) Page 34. CNRS. OP: Cit. page 11.

(3) Ibid.

(4) Voir page 410.

(5) Voir page 412

Par ailleurs sur 16 ministères au total en 1989, seuls 10 ont un centre leader. Bien que circonscrits sur le plan tutélaire, certains de ces centres ont une vocation intersectorielle affirmée I.N.A.P.I., B. N., C.N.I.D. E. Pour les autres ministères, seule figure dans leur organigramme une «Sous Direction de la documentation et parfois une «Sous Direction de la documentation et des archives" dont les prérogatives ne s'identifient nullement à ceux de la catégorie des centres leaders. Serait-ce du au manque d'intérêt pour l'activité documentaire ?

On ne peut répondre dans l'absolu. Car en invoquant l'exemple du secteur de l'enseignement supérieur dépourvu de ce genre de centre, il n'en est pas pour autant le moins pourvu en traditions et ressources documentaires. Bien au contraire, la cause revient probablement à la stratégie adoptée en matière de développement de la documentation universitaire. Le nombre de missions de consultations étrangères ⁽¹⁾ dans ce domaine confirme notre position.

Globalement, la configuration organigrammatique précédente présente des aspects similaires aux modèles de systèmes nationaux d'I.S.T. de certains états socialistes ⁽²⁾. Ceux ci reflètent, leur organisation socio politique ascendante et verticale. Ce qui induit

Une subordination quasi administrative aux différents niveaux sectoriels favorisant par la les mécanismes d'intégration verticale tels qu'explicités précédemment ⁽³⁾. Ce qui comporte en soi des conséquences essentielles pour le fonctionnement du dit système. Elle favorise la discipline générale au niveau sectoriel, une normalisation des produits et des procédures et la régulation présumée de l'ensemble des unités sous tutelle sectorielle unique. Le tout, grâce à la subordination administrative.

Cependant l'intégration verticale comporte le risque sérieux de cloisonnement. D'autant plus sérieux que le phénomène a été déjà diagnostiqué sous le terme fort évocateur de "Balkanisation" par le Comité de réflexion sur l'I. S.T. ⁽⁴⁾. Balkanisation dont l'effet le plus redoutable est l'inhibition des chevauchements thématiques inévitables. Car il va de soi que les découpages des connaissances scientifiques et techniques ne correspondent pas nécessairement à ceux des domaines de compétence des ministères respectifs. Ceux ci ont la plupart du temps comme critère de découpage la mission. Par ce phénomène de Balkanisation se trouve ainsi affectée l'étendue de couverture thématique des centres leaders affiliés à chaque ministère.

N'est ce pas pour éviter ces biais, qu'un découpage disciplinaire est proposé par la mission française dans son scénario qui fait en même temps référence au modèle mexicain organisé sur la base de catégories informationnelles : Centre mexicain d'information chimique (C. M.I.Q), Centre d'information métallurgique ⁽⁵⁾(C.I.M.) ?

(1) Nous avons travaillé sur plusieurs études commandées par des organismes nationaux divers à des consultants étrangers. Certaines ont été citées (CNRS). OP. Cit. page 11). La plupart le sont au fur et à mesure que nous progressons dans la recherche.

(2) Voir organigramme n°4 et n°5

(3) Voir page 109.

(4) Session du Conseil national de la recherche. OP. Cit. page 247.

(5) Page 20. C.N.R.S. OP. Cit. page 11.

Remarquons que cette problématique de la balkanisation va apparaître clairement au fur et à mesure que nous progressons dans notre étude en particulier pour les secteurs suivants : Industries légères, Industries lourdes, Agriculture et hydraulique, Urbanisme et travaux publics.

Par ailleurs, la nature de l'intégration qu'induit l'organigramme n°11 et les textes juridiques y afférents n'est pas d'ordre vertical mais aussi horizontal. Celle-ci se structure soit en fonction :

- d'une mission :

C'est le cas des centres leaders gérant des "mécanismes juridiques d'extension nationale": dépôt légal; avec le cas de la B.N., le C.N.I.D.E., l'I.N.A.P.I.

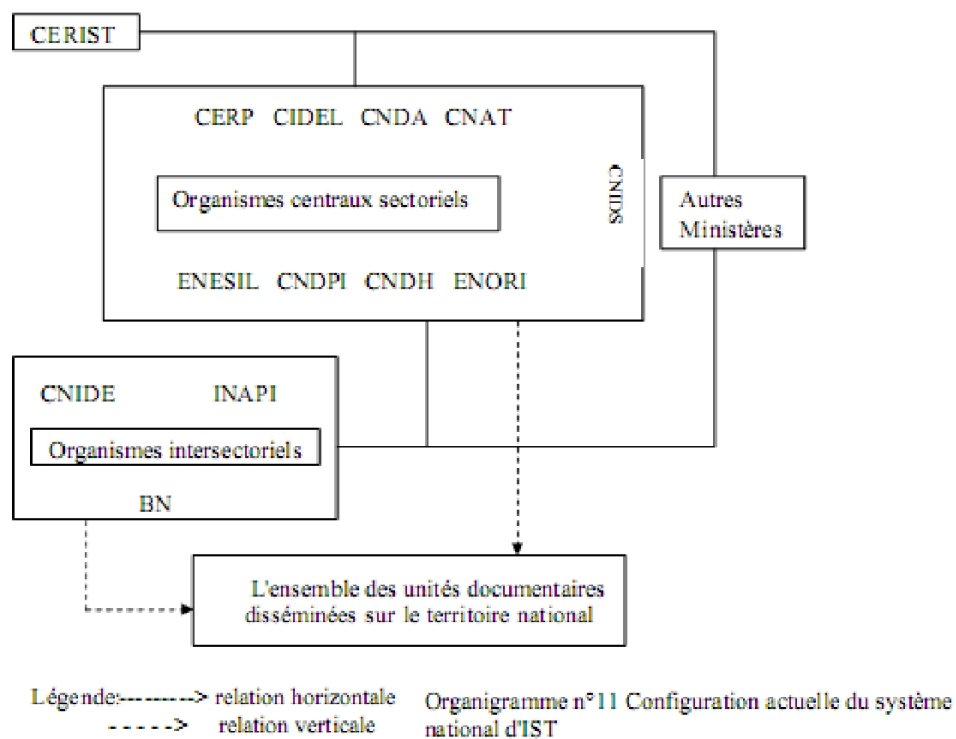
C'est le cas aussi de centres d'études, de recherche et de programmation tel le C. E. R.I.S.T.

L'intégration horizontale peut se structurer aussi en fonction

- du type documentaire

Notamment l'I.N.A.P.I. dont la vocation de centre de normalisation et de propriété industrielle lui permet d'exercer une compétence sur une catégorie documentaire spécifique : la norme et le brevet. Ceux ci sont l'objet de sollicitations par tous les secteurs d'activités notamment l'industrie.

De l'ensemble des considérations précédentes, nous pouvons dresser la configuration du système algérien comme suit :



A travers la configuration globale se dégage une densité relationnelle très faible comparée à celle des configurations de V. Tarboi⁽¹⁾ et de H. Schiltz⁽²⁾.

Cette faiblesse est plus prononcée au niveau inférieur des unités documentaires de base. Elle vient au mutisme des sources juridiques quant à la structuration sur la base spatiale du système sectoriel, bien que le modèle proposé en 1983⁽³⁾ fait référence explicitement aux sous-niveaux régional et local.

Par ailleurs, les catégories de relation mixte, verticale et horizontale ne prennent en compte que des rapports dont la logique est administrative.

Autrement dit, tels qu'ils sont formalisés par les textes juridiques de création de ces centres. Ainsi, si l'horizontalité a pour vocation originelle la concertation, elle ne peut qu'être altérée dans le contexte algérien au regard de l'articulation absente entre la politique d'I.S.T. et son programme sous-jacent⁽⁴⁾. Comme on l'a montré par ailleurs, la dynamique de constitution d'un système national d'I.S.T. algérien n'est pas une dynamique globale mais sectorielle et au coup par coup. Le plan ne fait qu'entériner des créations de jure comme l'est celui de 1985-1989.

Il y aura lieu de renforcer la tendance se dégageant actuellement concernant la création des C.N.D. sectoriels⁽⁵⁾. Donc, ce n'est pas à une démarche planifiée qu'on a affaire, comme le laisse supposer l'énoncé de la politique d'I.S.T. dans le document du plan quinquennal. Sans doute, c'est la raison pour laquelle un déséquilibre caractérise les textes de création de ces divers centres. Le nombre d'articles et d'alinéas relatifs aux dispositions administratives ou financières sont sans commune mesure avec celui relatifs aux objectifs de ces centres. Ce qui rejoint l'insuffisance conceptuelle déjà remarquée pour le texte du plan.

D'ailleurs, l'étude de l'appareillage juridique de référence des centres leaders montre, qu'à part le C.N.I.D.E. relatif à la loi portant 1er Plan quinquennal 1980-1984 et le GERIST relatif au Plan national de la recherche, aucun autre n'en réfère, pas même le C.N.I.D.S. créé pourtant 4 ans après la promulgation du 26^{ème} plan quinquennal. Ce qui conforte la proposition de dynamique sectorielle du système national. Sur ce plan même l'appareillage référentiel relatif aux aspects administratifs et comptables est sans commune mesure au regard de son importance par rapport à un appareillage de nature juridico-documentaire. D'où l'insuffisance juridique qui n'est que le reflet de celle d'ordre conceptuel. Car, mis à part les Décrets stipulant la création des divers centres énumérés dans l'organigramme n°8, aucun autre texte ne vient régir ni un élément, ni l'ensemble des éléments composant la structure du modèle théorique de la page 418.

Outre, l'absence de l'articulation logique entre la sphère symbolique de la politique et le programme méthodologique de sa concrétisation se soldant par l'avitaminose juridique, la différence de statuts des centres leaders (administratif, commercial, scientifique) opèrent comme des forces centrifuges. Celles-ci se révèlent dans toutes

(1) Voir page 110.

(2) Voir page 117.

(3) Voir page 418.

(4) Voir page 407. (5) Voir 164. Ministère de la

leur dimension en comparant la configuration de l'organigramme n°8 au modèle théorique de la page 110. Si le C.E.R.I.S.T semble incarné «la superstructure» il ne dispose pas du statut l'habilitant. Son rôle se limite à un organe fournisseur de prestations et d'expertise. Quant au niveau des structures intermédiaires (dans notre cas les centres leaders) l'avitaminose juridique les éloigne de la fonction de planification opérationnelle pour la catégorie des centres nationaux de documentation. Cette fonction n'est nullement envisagée par la catégorie de centres à statut commercial: E.N.O.R.I, E.N.E.S.I.L, C.N.AT.

CONCLUSION.

Les éléments structurels "d'un système" national d'I.S.T semblent en voie de réalisation. Tout au long des années 80, l'évolution de ce système suit un mouvement extensif dont l'aboutissement sera la désignation probablement pour chaque secteur ministériel d'une structure "leader". Cette évolution faite "d'acquis" progressifs se caractérise cependant par une dynamique sectorielle et partielle. Car au delà des projets intégrateurs dont sont porteurs les centres leaders sectoriels, la cohérence d'ensemble demeure problématique. C'est en réhabilitant le schéma théorique de la page 110 par l'apport de correctifs nécessaires à la structure actuel le, qu'une évolution qualitativement supérieure, devient possible. C'est à cette condition que le système national amorcera un mouvement intensif densifiant les relations d'un coté et les équilibrant de l'autre.

V.5. Etat du système national : analyse de l'existant

Nous ne prétendons pas faire l'état de chaque système unitaire composant le système national. Car une telle tâche présente une impossibilité pratique évidente due au nombre considérable de ces systèmes.

De même que sur le plan méthodologique, une telle perspective présente des incohérences multiples par rapport à notre projet. C'est dans cet esprit, que les données dont nous disposons sont d'une fécondité importante en dépit du caractère partiel qu'on peut leur reprocher au regard du projet initial du titre de ce chapitre.

Les données donc sur l'existant sont relatives à trois secteurs : la Santé celui de l'Enseignement supérieur et le secteur de la construction. La portée de ces études permet d'impliquer pratiquement tous les systèmes unitaires rattachés aux trois secteurs ministériels.

L'étude de l'existant dans le secteur de la Santé permet d'expliquer l'équation classique d'adéquation/inadéquation entre les ressources documentaires et les besoins définis d'utilisateurs dont nous avons approché les termes précédemment ⁽¹⁾.

Quant à l'étude portant sur l'Enseignement supérieur, elle peut se justifier par le nombre et l'importance de certaines unités documentaires dont il est détenteur. Mais elle se justifie aussi par la distribution spatiale relativement équilibrée de ces unités sur le territoire national et le rôle moteur de certaines intégrations infra-sectorielles et régionales éventuelles avec des unités d'autres secteurs.

Pour ce qui est de l'étude du secteur de la Construction, elle fournit à travers son diagnostic un modèle d'intervention de l'organe de pilotage de tout un système sectoriel d'I.S.T pour corriger et ajuster les dysfonctionnements des systèmes unitaires. Afin de mettre en œuvre un fonctionnement systémique des unités de ce secteur.

L'analyse est fondée sur les indicateurs (quantitatifs et qualitatifs) relatifs à l'espace des locaux, l'équipement, le personnel, le fond documentaire et la fonction documentaire. Ces paramètres s'inscrivent dans les catégories méthodologiques d'input (équipement, personnel, fond) et d'output (les produits documentaires). La relation s'établit entre eux par la boîte noire (l'espace des locaux, la fonction documentaire). La grille des indicateurs cités n'est pas exhaustive car il manque l'indicateur de budget. Élément essentiel quand on songe au modèle de J.L. Lemoigne⁽²⁾.

La comparaison entre l'état de l'existant dans les trois secteurs permet de dégager des constantes. D'où la possibilité de les comparer aux états d'autres systèmes unitaires sectoriels. Par là, nos résultats éviteront "le caractère parcellaire" pour réhabiliter une

(1) Voir page 319.

(2) Voir page 75.

dimension quasi-nationale.

Les sources de nos données sont de deux sortes :

1) Les Enquêtes réalisées dans diverses circonstances : soutenance d'une thèse de Doctorat ⁽¹⁾ pour le secteur de la Santé, enquête presque périodique du Ministère de l'enseignement supérieur⁽²⁾, ainsi que plusieurs études de faisabilité pour le secteur de la Construction⁽³⁾.

2) Validation sur le terrain qui a pris la forme d'une observation directe de quelques paramètres cités précédemment notamment les produits documentaires réalisés (Bulletin des sommaires, analytique...) dans quelques unités des secteurs étudiés. De même qu'elle a pris la forme d'une collecte de données soit pour réactualiser celles des sources décrites soit les compléter.

V.5.1. L'Etat des locaux

It Secteur de la Santé

L'étude de W. Hartani montre que depuis 1962, le secteur continue de vivre sur les structures d'avant l'indépendance⁽⁵⁾. Nous citons les bibliothèques des Centres hospitalo-universitaires (C.H.U) d'Alger composées de celle du "centre Pierre et Marie Curie" (C.P.M.C.) Construite en 1940, celle de l'Internat en 1934 et celle de l'Institut Pasteur a été construite en 1909. Les nouvelles infrastructures (hôpitaux, cliniques...) ne prévoient pas de locaux spécifiques à l'activité documentaire. Ce qui implique que des "locaux de fortune sont attribués, sans aucun respect des normes de construction et de sécurité valables pour les bibliothèques⁽⁶⁾».

Une autre catégorie d'unités constitue ce secteur, ce sont les micro-bibliothèques situées dans les différents services des C.H.U. Elles sont destinées au professeur, Chef de service et à ses collaborateurs. De là, elles s'identifient plus à des salles privées qu'à des bibliothèques d'études. W. Hartani termine son constat comme suit : les bibliothèques "ont plus ici, l'allure de salles de dépôt de livres où de travail que de bibliothèques dignes de ce nom⁽⁷⁾".

It Secteur de l'Enseignement supérieur

L'enquête réalisée par le Comité pédagogique national de documentation a touché 82 établissements dont 74 seulement ont répondu, soit un taux de réponse de 90,2 %.

(1) W. Hartani. OP. Cit. page 304.

(2) Synthèse des travaux de la Sous Commission «situation des bibliothèques»/Comité pédagogique national de documentation. - Oran : M.E.S., 1987. -82p.

(3) Etude de faisabilité du système d'information et de documentation du secteur de l'habitat et de l'urbanisme en Algérie/Ministère de l'habitat et de l'urbanisme [Alger] [el] Caisse centrale de coopération économique [Paris]. - Paris : Sn., 1983. - p.

(4) Réseau documentaire du secteur • diagnostic de l'activité le documentaire des unités documentaires membres/C.N.A.T. - [Alger] : [C.N.A.T], [1987]. - 913.

(5) Page 126 W. Hartani. OP. Cu. page 304.

(6) Page 126. Ibid.

(7) Page 133. Ibid.

Les superficies des bibliothèques des grandes universités varient ainsi :

Capacité	Dénomination	à Alger	à B. El Zouar	à Annaba	EU Constantine	B.O Es Santa Oran	B.O (USTO) Oran
Superficie totale		5560m ²	7200m ²	1320m ²	-	-	2200m ²
Superficie salle lecture		1055,32	3600	100		117	-
Nombre de places		545	1300	350	750	128	2300

Tableau n° 105 : Capacité spatiale des grandes Bibliothèques Universitaires.
Source : Comité pédagogique national. OP. Cit. page 426.

Quant aux bibliothèques d'instituts, les superficies totales varient entre un minimum de 6m² pour le <Centre de documentation et d'information> de Constantine jusqu'à 700m² pour le département documentation et information de l'Institut national agronomique d'El Harrach. Cette catégorie de bibliothèques est en fait très hétéroclite du point de vue de ses statuts et de sa situation historique. Le contraste spatial se reflète à travers le nombre de places qui varie de 10 places au minimum jusqu'à 100 places au maximum. Les bibliothèques dites de coordination des Instituts nationaux d'enseignement supérieur⁽¹⁾ varient de 489 m² à 2640m² c'est-à-dire des capacités allant de 90 à 450 places.

A travers ces valeurs, apparaît le problème de l'extrême précarité de l'espace. Car, si l'on ne considère que l'espace de consultation publique, déjà il s'avère saturé pour les étudiants gradués. Donc, la catégorie des post-gradués⁽²⁾ (chercheurs en formation, chercheurs-enseignants) se trouve gravement handicapée sur ce plan. Ainsi, si l'on ne prend l'exemple que des grandes bibliothèques universitaires qui paraissent les mieux dotées spatialement et en particulier celle d'Alger, le nombre d'inscrits est de 12550 durant l'année 1987-1988 pour une capacité de 545 places. Bien qu'elle dispose d'une Salle d'enseignants de 45 places, l'extrême précarité spatiale est pour le moins évidente

à voir les chaînes d'étudiants attendant l'accès à tour de rôle.

Mais dans notre contexte, la capacité spatiale ne s'exprime pas seulement par le nombre de places car, au niveau de la problématique de l'I.S. T. incluant une catégorie spécifique d'utilisateurs, la nécessité d'espaces adéquats pour la recherche bibliographique (service de références) la présentation des nouveaux périodiques (salle de périodiques) et un espace pour les «usuels» sont d'une importance capitale pour l'utilisateur de l'I.S. T. Il n'est pas fortuit que des espaces spécifiques soient réservés aux cycles de post-graduation pour les dissocier de ceux de propédeutique et ce dans la plupart des universités mondiales.

Par ailleurs, cet état, empêche une catégorie d'utilisateurs non institutionnels d'utiliser les services des bibliothèques universitaires. Sachant le rôle moteur que jouent ces bibliothèques dans d'autres pays, soit dans la fourniture de l'I.S. T. , soit dans l'assistance aux unités documentaires environnantes il n'est qu'à déplorer cette situation. C'est ce qui fait constater

(1) Bibliothèque desservant 2 à 3 instituts.

(2) Nous avons déjà énoncé notre postulat que l'utilisateur de l'I.S.T est représenté dans la population universitaire par le niveau de post-graduation et d'enseignement-chercheur, excluant de ce fait... le cycle de graduation.

\ la Commission que seules 21 unites sur 82 omeritent le qualificatif⁽¹⁾. de bibliothèque car \«l'on ne peut appeler une institution de 20m OA 50m, administration comprise, de bibliothèque universitaire ou même d'Institut »⁽²⁾. Donc, le pourcentage de bibliothèques viables spatialement selon le Comita nest que de 25,6% du total. Pourcentage plus faible encore si l' on considère les donnaes qualitatives ernises ci-dessus.

Donc, le volontarisme ayant gènerè une massification des uti l isateurs de l'I.S.T. a travers la post graduation n' a pas ate suivi de celui des infrastructures, puisque les constructions nouvelles ne pravoient pas des espaces architecturauxspécifiques a l'activité documentaire. Malgré les recommandations du Comite national des bibliothèques unviersitaires (C.N.B.U.) et dernierement cel les du Comité pèdagogique national (C.P.N.), l'approche normative en matière architecturale est loin d'être concrétisée. Ce qui s'explique probablement par la perpétuation de la «theorie des urgences* dont l'universite ne semble pas encore s'etre debarassee.

Le Secteur de la Construction

L' Enquête-diagnostic du C.N.A.T.⁽³⁾ ressort que sur les 11 centres enquêtès, le total de la superficie est de 1366,86m². D'o6 une moyenne de 124,26m². Les superficies réelles variant entre 40² au minimum et 400m² au maximum.

Si l'on ne peut établir de normes sous forme de ratio, (nombre de personnes par place), comme c'est le cas de l'enseignement superieur et meme si lon se réfère A une norme anthropométrique, ces indicateurs ne peuvent titre utilisès dans ce contexte. Car, ce qui compte dans ce genre d'organismes, ce n'est pas l'espace de consultation. La pratique de celle ci diffère de celle de l'enseignement supèrieur et l'imparatif est la founiture de l'information. Sur ce plan, la bibliothèconomie universitaire est plus structur6e par son appareillage conceptuel et statistique⁽⁴⁾ que les sciences documentaires dans le contexte d'organisations industrielles oti autres.

Donc, en dèpit de ('absence de tels indicateurs systématiques, ('evidence d'une precarità spatiale est indiscutable. D'autant plus que les centres enquêtès appartiennent a des organismes d' importance nationale dans leur secteur. L'autre enquêtèl⁽⁵⁾ a ètendue nationale cette fois-ci, relève <que la plupart des organismes n'ont pas d'unites documentaires) et des Unites existantes sont plus oa moins developpees et disposent d'un minimum ... de locaux*⁽⁶⁾.

(1) Page 38 Comita pèdagogique national. OP. Cit page 426.

(2) Page 39 l bi d.

(3) Réseau documentaire du secteur : diagnostic de l'activité documentaire des unites documentaires/C.N.A.T. - [Alger] : C.N.A.T, 1987 [dm. dactylogr.], 8p.

(4) Les Bibliothèques universitaires ont toujours 616 des champs d'expèrimentat ion préféròs par rapport aux centres de documentation d'autres organismes. C' est ce que montre la masse de travaux sur les normes de contruction (30 d'évaluation des collections.

(5) Ministère de ('habitat et de llurbanisme OP. Cit. page 426.

(6) l b i d.

V.5.2. Etat des fonds documentaires Le Secteur de la Santé

Répartissant le nombre d'ouvrages détenus par chaque bibliothèque selon des tranches croissantes, W. Hartani & gage les résultats suivants

Capacité	Nombres d'unités	Catégorie qualitative
de 10 titres a 100	25	Hôpitaux semi-urbains et ruraux
de 101 titres a 500	23	
de 501 titres a 1000	9	Ecoles de formation paramédicales et secteurs sanitaires
de 1009 titres a 2000	12	
de 2001 titres a 3000 de 3001 titres a 5000	3 1	Ecoles de formations paramédicale bibliothèques de C.H.U.
de 10001 titres a 20000	1	Institute national de Sante publique (I.N.S.P)

Tableau n° 106: Les fonds ouvrages des bibliothèques médicales

Le fond en titres de periodiques dégage les valeurs suivantes :

Intervalle	Nombres d'unîtes	Catégorie qualitative
- 50 titres	20	Hôpitaux de l'intérieur et Ecoles de formation para médicale
de 50 titres a 100	6	
de 101 titres a 200	7	C.H.U. Oran, Alger, Constantine
de 201 titres 300	6	Organismes de recherche

Tableau n°107 : Fonds en périodiques des bibliothèques médicales

A travers les deux tableaux ressort une distribution relativement proportionnelles lors du passage d'une catégorie qualitative à une autre a savoir :

- D'une structure rurale à une structure urbaine.
- d'une structure de l'intérieur du pays a celle des régions du nord.
- d'une structure opérationnelle de soins a une structure d'études et de recherche.

Cette distribution est croissante. Ce qui vérifie autrement la polarisation que lon a déjà énoncé a ce propos⁽¹⁾.

(1) Voir page 289.

Remarquons cependant que les bibliothèques de «Santa» s'étendent aussi à celles sous tutelle de l'enseignement supérieur avec la section Madeline de la Bibliothèque universitaire d'Alger mil les I.N.E.S. en Sciences médicales d'Oran et Constantine. De méThe que cet auteur Mende la notion de <sante> a la bibliothèque de [Institut national d'hygiène et de sécurité (I.N.H. S.). Leurs fonds s'lèvent a :

Catégorie qualitative	Intervalles selon la nature des fonds	
	Ouvrages	Périodiques
- I.N.E.S. Oran	+ 40 000	301 a 500 titres
- I.N.E.S. Constantine	/	
- Section Madeline (Alger)	10000 a 20000	
- I.N. H.S.	10000 a 20000	201 a 300 titres

Tableau n° 108: Fonds documentaires des bibliothèques médicales sous tutelle de l'Enseignement supérieur et la Protection sociale.

Ces indicateurs ne contre disent pas la distribution constatée précédemment mais la confirment. Ils montrent par ailleurs, l'importance du secteur de l'enseignement supérieur comme potentiel de documentation capital variant ainsi notre remarque quant au rôle majeur qu'il peut jouer.

Cependant les indicateurs évoqués sont loin de refléter fidèlement le secteur puisque W. Hartani relève l'absence d'une documentation intéressant les administrateurs et le personnel paramédical dans les diverses structures sanitaires.

Tout porte à croire que l'information biomédicale ne s'attende pas aux aspects juridiques, administratifs, économiques ou gestionnaires soutenant l'activité biomédicale de ce secteur. C'est ce que constate W. Hartani à travers la quantité des utilisateurs pour la plupart des hospitalo-universitaires, étudiants post gradus ou praticiens; on a travers les unités les plus fréquentées des bibliothèques de C.H.U. et bibliothèques universitaires⁽¹⁾.

2.2. Le Secteur de l'Enseignement supérieur

Malheureusement les données fournies par l'enquête de 1987⁽²⁾ sont imprécises et même absentes. Pour cela, nous allons nous fonder sur deux sources⁽³⁾ pour établir l'indicateur des fonds de ce secteur, limités à ceux des grandes bibliothèques universitaires seulement.

(1) Voir tableau page. W. Hartani. OP. Cit. page 304.

(2) Comité pédagogique national. OP. Cit. page 426

(3) Les données relatives à la bibliothèque de l'université d'Alger sont tirées du rapport annuel d'activité non publié Les données relatives aux trois autres sont tirées de «Projet d'informatisation de la fonction prêt : mission d'analyse préalable Oran, Alger, Constantine/J.C. Annezer. - [Paris] : [DBMIST], [1989]. - [1260] [mission, du 18/12/88 au 8/1/89]

Fonds	B.O	Oran (U.S.T.O)	Alger (U.S.T.H.B.)	Alger (B.U.C.)	Constantine
Ouvrages		53500 volumes	11 000 titres	63489 titres	15000 titres
periodiques		350 titres (en cours)	30 titres (en cours)	4562 titres	2946 titres (en cours)
Theses		400	450	/	1887
Microformes		/	100	260 titres	/
Cartes		/	/	370	/

Tableau n°109 : Structure et capacite des fonds des bibliothèques universitaires

Les données fournies ne peuvent servir à une appréciation précise des fonds du secteur :

- ~ par leur caractère partiel : non couverture de la totalité du secteur
- ~ l'incohérence de l'unité de compte : volumes/titres pour les ouvrages (L) périodiques en cours, nombre total de périodiques. C'est pour cela que nous nous contentons des conclusions du Comité qui signale que «les fonds actuels sont très minces voire squelettiques » ⁽²⁾ sans qu'aucun ratio ne soit présente.

Le secteur de la Construction :

Selon le tableau n°110, une typologie documentaire variée apparaît. Dans ce cas nous sortons du cadre classique de l'enseignement à celui de la problématique de l'activité.

Dans ce contexte la typologie «ouvrage» ne constitue pas l'essentiel du fonds des différentes unités tel le laboratoire national de l'habitat (L.N.H.C.) ayant 5300 titres «Etudes» et le C.N.I.C. 175 titres de «Dossiers techniques».

Le tableau n°110 laisse apparaître des situations extrêmement différenciées. C'est le cas pour la catégorie «ouvrage» variant de 6000 pour I.N. [FOR. BA.](#) à 65 pour C.N.I.C. Le rapport s'interroge sur le vide de certaines cases du tableau n°110 notamment celles des types suivants : rapport - bilan - plan - thèse et manoir.

Interrogation d'autant plus légitime que ces types sont le produit même des organismes correspondants.

V.5.3. Etat de l'Équipement :

Le Secteur de la Santé :

Le minimum requis rayonnages, fichiers, tables de lecture, chaises et bureaux sont disponibles, que dans les bibliothèques de C.H.U., instituts de recherche (I.N.S. P.C.A) et bibliothèques médicales sous tutelle de l'Enseignement supérieur.

(1) Les fonds constitués après l'incendie de la bibliothèque en 1962.

(2) Page 35 Comité pédagogique national OP. Cit. page 426.

DU DOCUMENT	CRAT	CNERIB	LNHC	CNIC	BWCR	CTC	BEREP	BEREG	CNERU	ANAT	INFORB
PAGES	1200 (F) 039 (A)	1263	236	065	091	1084	260	1000	1056	223	6000
JES	415 (B) 13 (A)	534	010 5300 stu. de scie	/	30 Etudes techniq. 147	/	/	013	139	537	/
TECHNIQUES	030	092	030	08	02	055	057	017	044	051	040
UNAIRES	028	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
PORT, BILAN, PLAN	032	/	/	/	/	/	/	/	/	022	/
ENQUÊTES STATISTIQUES	040	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
SÉMINAIRES - COLLOQUES	115	394	08	/	05	/	/	/	03	09	/
QUESTIONS LEGISLATIVES	050	/	06	/	06	/	/	/	/	08	/
TRAVAUX	019	/	/	/	/	/	/	/	/	01	/
NORMES - D.T.U	/	355	07	/	/	555 Normes 085 DTU	/	/	/	/	/
PROCEDES TECHNIQUES	/	/	/	175	/	/	/	/	/	02	/
PROCES - PLANS	/	/	/	/	/	719	/	/	/	/	/
RESEAUX - MEMOIRES	/	/	/	/	/	/	/	/	/	051	371
QUESTIONS	062	376	/	/	/	/	07	/	/	/	/
RESEAUX	/	/	/	/	/	6880	/	/	/	/	/

Tableau n° 110 : Structure des fonds documentaires respectifs des unités de secteur de la construction

Source : Page 3 C.N.A.T. OP Cit page 426

Sur ce plan, se confirme la position privilégiée déjà constatée au niveau des fonds documentaires, de certaines structures.

Abstraction faite de cet aspect, le raisonnement en terme de «minimum requis» et disponible seulement dans des structures d'élite, n'est il pas le signe d'un sous équipement chronique ?

Le secteur de l'Enseignement supérieur

En ventilant les bibliothèques suivant la catégorie d'équipement détenue, l'enquête de 1987 ressort :

Type d'équipement	Nombre de bibliothèques
- Fichiers	47
- Duplicateur	10
- Photocopieurs	23
- Ronéos	12
- Lecteurs de microfilms	13
- Projecteurs	02

Tableau n°111 : Le Potentiel d'équipement détenu par les bibliothèques universitaires

Source : Page 32 Comité pédagogique national OP. Cit. page 426.

L'ensemble de ces valeurs, comparées au nombre total des bibliothèques enquêtées (82) permet de ressortir l'écart considérable dénotant le sous équipement. Si l'on considère la plus haute valeur de la série précédente, il apparait que 35 unités ne disposent pas de l'outil fichier soit 42%. Ce qui est tout à fait illustratif du sous équipement, sachant qu'un fichier constitue non seulement un minimum requis mais l'outil même du fonctionnement bibliothéconomique et en même temps son produit.

La situation des nouveaux «Institut nationaux d'enseignement supérieur» (I.N.E.S.) est plus précaire. Le Comité pédagogique fait remarquer <qu'il est temps de tirer la sonnette d'alarme à propos des nouveaux I.N.E.S., car ils sont les plus démunis en équipement ...

parfois ils ne disposent même pas de moyens pour assurer un service minimum»⁽¹⁾. Notant qu'en 1981, la Mission de consultation française proposait déjà comme «action pilote» primordiale «l'achat groupé de fichiers métalliques»⁽²⁾. Ce qui témoigne du dilemme dans lequel se trouvent les unités documentaires du secteur. Puisque aux unes (disposant d'un minimum) est proposée l'automatisation telle la bibliothèque de l'institut de mathématique de Bab Ezzouar, aux autres (la quasi majorité) l'acquisition du minimum pour postuler à un fonctionnement en réseau.

Cette différenciation est consacrée par l'enquête de 1987 qui cite la B.U. d'Alger, celle de l'Ecole nationale polytechnique (E.N.P) et celle de l'Ecole d'architecture et d'urbanisme (E.P.A.U.) comme les mieux pourvues par rapport aux bibliothèques de l'Est et de l'Ouest du pays. Au niveau de ces régions, la distribution du matériel reste aléatoire. L'institut de médecine d'Oran dispose d'un équipement introuvable à la bibliothèque centrale à titre d'exemple. Donc à la problématique du sous équipement, s'ajoute celle d'une répartition dés équilibrée. D'où le constat «qu'aucune bibliothèque sous la tutelle du Ministère de l'enseignement supérieur ne dispose d'équipements et ne fonctionne dans des conditions normales»⁽³⁾.

Notant que plusieurs listes d'équipement des bibliothèques universitaires sont établies à des périodes différentes par le Comité national des bibliothèques universitaires C. N. B. U. où par le C.P.N. (comité pédagogique national). Mais malgré leur exhaustivité relative elles sont peu adaptées au contexte algérien.

Le Secteur de la Construction

L'approche différenciée de l'Etat d'équipement dans ce secteur est nécessaire, car l'enquête de 1983 conclue que les unités <disposent d'un minimum ... d'équipement de base⁽⁴⁾. L'enquête de 1987 portant sur les 11 unités documentaires (contre 77 pour la précédente) montre qu'il y'a disproportion. Ainsi «le matériel de base semble être disponible» dans les 11 unités. Dont certaines d'entre elles disposent même d'une chaîne de fabrication et d'exploitation de microfiches (les unités du C.N.A.T, B.E.R.E.G.)⁽⁵⁾. D'où une différenciation de facto s'établit entre unités ne disposant pas du minimum et autres opérant avec du matériel «lourd». Plus caractéristique encore les unités les mieux pourvues sont celles siégeant à Alger.

V.5.4. Etat du personnel

Le Secteur de la Santé

Si l'on considère le personnel professionnel (toutes catégories) du secteur de la santé, le tableau suivant en fournit une illustration :

(1) Page 16. Comité pédagogique national. OP. Cil. page 426.

(2) Page 77. C.N.R.S. OP. Cit. page 11.

(3) Page 15. Comité pédagogique national. OP. Cit. page 426.

(4) Page 1. Ministère de l'habitat. OP. cit. page 426. (5) B.E.R.E.G Bureau d'études et de recherches d'engineering général.

Répartition des effectifs par catégorie	Nombre de bibliothèques	Nombre formé eu documentation	Nombre de bibliothèques	Personnel ayant reçu un stage	Personnel formé sur le tas
1 — 4	43	1 — 4	3	3	66
5 — 8	3	5 — 8	0	0	0
9-12	2	9 - 1 2	0	0	0
13 — 16	0	13 — 16	0	0	0

Tableau n°112: Etat du personnel du Secteur de la Santé
Source : Page 140 W. Hartani OP. Cit. page 304.

A priori, le manque de personnel se fait sentir puisque la majorité des bibliothèques (43) ne disposent que d'un effectif compris entre 1 et 4. Les deux variables ont une distribution inversement proportionnelle à tel point qu'aucune bibliothèque (0) ne dispose d'un effectif compris entre 13 et 16 personnes. Cependant le caractère «vrac» de la répartition des effectifs par catégorie n'est pas totalement pertinent puisque demeure la question qualitative. C'est dans ce sens que les autres colonnes nous permettent de ressortir la précarité sur ce plan. Ainsi, trois bibliothèques seulement ont un personnel ayant une formation en documentation et trois seulement ayant reçu un stage. Par contre

la catégorie formée sur le tas constitue la plupart des bibliothèques (66). Notons par ailleurs, que ces trois catégories de formation ne correspondent qu'à la tranche d'effectifs de 1 à 4 et que les autres tranches sont nulles. Ce qui montre la part absolument mineure du personnel formé que ce soit sur un plan qualitatif (niveau de formation) où quantitatif.

La distribution du personnel formé en documentation se limite aux instituts de recherche, d'étude et de formation. (I.N.H.S., I.N.S.P., I.P.A, P.C.A) dont le responsable de l'unité documentaire dispose du diplôme de licence en bibliothéconomie. L'I.P.A. dispose quant à elle d'une pharmacienne de formation ayant bénéficié d'un stage en documentation. Pour W. Hartani, ce cas «se présente comme le type d'exemple à encourager pour le bon fonctionnement des bibliothèques médicales en Algérie»⁽¹⁾.

Quant au personnel ayant reçu un stage, celui ci est sanctionné par le Diplôme de technicien des bibliothèques et archives (D.T.B.A). Par contre la catégorie formée sur le tas, son niveau d'instruction est «le Certificat d'études primaire»⁽²⁾.

(1) Page 131. W. Hartani. OP. Cit. page 304.

(2) Page 133. Ibid.

Cette répartition ne révèle pas les désarticulations au niveau de la division du travail entre personnel de grades différents dans une même unité. Car W. Hartani montre que fréquemment, 2 personnes seulement constituent le personnel d'une bibliothèque :

- ~ l'une faisant fonction de documentaliste - bibliothécaire
- ~ l'autre de magasinier.

L'articulation entre grades hiérarchisés, elle même reflet d'une organisation rationnelle du travail, est quasi absente.

Sur le plan spatial, l'effectif de personnel ayant reçu une formation en documentation où un stage se concentre à Alger. Cet aspect confirme la place privilégiée, constatée par ailleurs, de certains organismes.

Le Secteur de l'Enseignement supérieur

L'enquête de 1987 montre que 80,70% du personnel des unités documentaires sont non qualifiés. La structure suivante en fournit tous les détails :

Régions Universitaires	Effectif total		Personnel qualifié		Personnel non qualifié	
	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage
Est	203	37,66%	28	13,79%	175	86,20%
Centre	220	40,81%	55	25%	165	75%
Ouest	116	21,52%	21	18,10%	95	81,89%
Total	539	100%	104	19,29%	435	80,70%

Tableau n°113 : Répartition du personnel professionnel selon les régions universitaires et la formation reçue.

Source : Page 37 Comité pédagogique national OP. Cil page 426.

Même au niveau des responsables d'unités 54,4% d'entre eux sont non qualifiés. Remarquons au passage que la notion de qualification réfère à celle d'une formation spécialisée quelque qu'en soit le domaine.

Ainsi les responsables formés dans le domaine de la bibliothéconomie se répartissent comme suit :

- ~ 4 préparent où ayant préparé une licence en bibliothéconomie sur 68 au total, soit 6,8 %.
- ~ 13 préparent où ayant préparé un diplôme supérieur de bibliothèque (D.S.B), soit 19,1%.

L'avantage apparait nettement pour la catégorie de D.S.B.
 Quant aux responsables n'ayant pas de diplômes dans le domaine, ceux ci varient d'un diplôme de Doctorat d'Etat à celui d'un technicien supérieur selon les proportions suivantes :

Le nombre	La catégorie de diplôme
- 1	- Doctorat d'état
- 9	- Licences
- 5	- Graduations (niveau)

La répartition du personnel responsable qualifié (licence, D.S.B.) par région :
 Donne :

LA LICENCE		LE D.S.B.	
EST		EST	10
CENTRE	3	CENTRE	2
OUEST	1	OUEST	1
TOTAL		TOTAL	13

Donc, même au niveau de l'effectif responsable, le personnel qualifié (licence, D.S.B.) ne représente que 24,9% du total de celui ci.

Si l'on considère, la répartition des écarts entre l'effectif total et le nombre de diplômés dans la spécialité, des fluctuations importantes se dégagent d'un maxima de 47 pour la • bibliothèque universitaire d'Alger à un minima de 0 pour ⁽¹⁾ :

- ~ l'Institut des sciences de la mer (I.S.M.AL)
- ~ la bibliothèque de physique (Oran)
- ~ la bibliothèque de bibliothéconomie (Oran)
- ~ la bibliothèque de géologie (Oran).

L'écart varie selon la distribution suivante : 47 -17 -14 -13 8 7 6 5 4 3 2 1
 O. Il s'équilibre à partir de 8 pour devenir régulier. La moyenne donc est de 6,9. Ces valeurs ont une signification essentielle sur le plan de l'équilibre entre d'un côté le personnel qualifié et de l'autre les grades différenciés. L'écart maximal précédent,

(1) Voir tableau page 30 Comité pédagogique national OP. Cit. page 426.

montre cette distorsion dans les effectifs puisque 24 diplômés seulement (tous grades confondus) opèrent avec 47 employés (qualifiés et non qualifiés). Le cas de la bibliothèque centrale de Constantine est plus illustratif de cette distorsion puisque des 62 employés, aucun n'a une qualification dans le domaine. Notons dans ce cadre que 43 bibliothèques, soient 63,2% du total n'ont pas du tout de personnel qualifié dans le domaine.

Les bibliothèques universitaires centrales d'Oran (Es Senia et U.S.T.O.) sont dans le même cas que Constantine. Ainsi les bibliothèques centrales sont sur ce plan dans une situation problématique que ce soit :

- en les comparant entre elles :

Effectif total : - Constantine : 62
 ~ Oran Es Senia : 10
 ~ Oran : USTO : 18

- où avec d'autres structures moins importantes
 -te >

Structures	Effectif total	Diplômés	Ecart
- Institut national agronomiques (I.N.A)	12	7	5
- Ecole nationale polytechnique (E.N.P.)	12	4	8
- Institut des sciences économiques (Alger)	10	5	5

Tableau n° 114 : Situation du personnel de quelques bibliothèques

Cette distribution du personnel dans les trois structures, montre et vérifie en même temps la thèse de l'équilibre avancée précédemment. L'écart n'est pas disproportionné entre les différentes catégories d'une part et toutes les catégories y figurent d'autre part.

Cette situation n'est pas étrangère à deux faits : la localisation spatiale de ces trois structures à Alger et leur statut historique (I.N.A, E.N.P. et la bibliothèque des sciences économiques qui datent de la colonisation). Ainsi la région centre de l'Algérie semble plus privilégiée que les autres régions universitaires de l'Est et de l'Ouest puisqu'elle dispose du taux le plus élevé de personnel qualifié 25% ⁽¹⁾ et la structure la plus diversifiée des diplômés : Licence, D.T.B.A, T.S. (technicien supérieur) et D.S.B. ⁽²⁾.

(1) Voir tableau n°113.

(2) Voir tableau page 31. Comité pédagogique national. OP. Cil. page 426

Les carences en personnel qualifié constatées pour les cas précédents, reviennent entre autres à la répartition des nouveaux promus. Car sur 9 nouveaux instituts, 4 accueillent 3 licenciés et 5 accueillent des D.S.B. soient respectivement 75% et 38,4% des totaux respectifs.

Donc le personnel qualifié se destine probablement hors des pôles classiques d'Alger, d'Oran, de Constantine et d'Annaba. Ce qui reflète l'évolution extensive des structures du secteur. Posant ainsi la problématique quantitative des besoins en personnel comme le montre la colonne <Observation> du questionnaire qui, sur 61 réponses 57 portent sur les besoins en personnel, soit 93,4%.

Le Secteur de la Construction :

L'effectif total du personnel des 11 unités enquêtées⁽¹⁾ s'élève à 23 personnes. D'ou la moyenne de deux personnes par unité. Celle-ci élude la répartition unitaire puisque certaines entités ont un maxima de 5 personnes (une seule unité) et un minima d'une seule personne (3 unités) et 6 unités disposent de deux personnes chacune. La structure des qualifications fait ressortir :

NATURE DE LA FORMATION	NOMBRE DE DIPLOMES	
Bibliothéconomie		
.licence	5	
.D.T.B.A.	2	
- Total	7	30,4%
- Autres Formations		
- licence en anglais	2	
- licence en droit	1	
- licence en psychologie	1	
- licence en géographie	1	
- B.T.S. Techniques publicitaires	1	
- Informaticien	1	
- Cadre administratif	1	
- Total	8	34%
- Total général	15	100%

Tableau n° 115: Structure de formation du personnel du secteur de la construction. Source

: Page 4 C.N.A.T. OP. Cit. page 426.

(1) Page 1 Réseau documentaire du secteur : diagnostic de l'activité documentaire des unités documentaires membres/C.N.A.T. - [Alger] : [C.N.A.T.] [1987]. - (8p). - [doc. dactylogr]

Les autres catégories de l'effectif (soit 8 représentant 34,7 % du total) sont soit de niveau secondaire au nombre de 6 et 2 autres sans précision. L'hétérogénéité des formations est évidente. Malgré un équilibre quantitatif relatif entre les diverses catégories (30,4, 34,7 et 34,7) le secteur de la construction, ne devient-il pas un débouché pour des formations ? en mal d'emploi ? Hypothèse que nous allons envisager par la suite.

La répartition du personnel licencié en bibliothéconomie révèle un déséquilibre puisque des 11 unités, seules 4 disposent de cette catégorie. Leur répartition est inégale au niveau des unités puisque le Centre national d'études et de recherches en bâtiment (C.N.E.R.I.B) et le C. N.A.T. ont 2 licenciés, tandis que le Bureau d'étude et de recherches pour la restauration et préservation des quartiers anciens (B.E.R.E.P) ne dispose que d'un seul licencié. A

Par ailleurs, cette catégorie n'est secondée par un grade inférieur (D.T.B.A) que dans le seul cas du B. E. R.E.P. Ce qui rejoint les constats faits ailleurs dans le cas de la Santé où de l'Enseignement supérieur. L'enquête conclue que, mis à part les 3 organismes ci-dessus, «les autres unités ne disposent que d'un minimum de personnel ne possédant aucune formation spécifique à la documentation». «La majeure partie ignore même les notions élémentaires de la bibliothéconomie et s'est retrouvée au niveau de la documentation du fait d'une promotion où d'une mutation voir même d'une sanction»⁽²⁾. N'est-ce pas que ce constat confirme notre hypothèse quant au débouché potentiel que représente l'emploi dans l'activité documentaire ?

Sur un autre plan et au vu de la localisation spatiale des unités les mieux pourvues dans la région d'Alger, se confirme la position privilégiée de ces unités d'une part et la thèse de la polarisation d'autre part.

V.5.5. Etat de la fonction documentaire

Le Secteur de la Santé

La fonction documentaire est comprise comme processus de transformation des inputs (documents, équipements, personnel) que l'on saisit à travers d'une part les fichiers et les produits documentaires, d'autre part à travers la communication aux usagers.

Les produits documentaires

Selon W. Hartani, à part les bibliothèques de l'I.N.S.P., de l'I.P.A. et les bibliothèques universitaires de médecine d'Alger, d'Oran et de Constantine qui disposent de deux catégories de fichiers (auteurs, matières) les autres bibliothèques ne disposent que du fichier titres seulement pour les périodiques. Ceci ne réfère pas à toutes les bibliothèques restantes, car selon W. Hartani sur 80 questionnaires, 24 seulement

(1) Page 3. C.N.A.T. OR Cit. page 426.

(2) Ibid.

ont répondu à l'item relatif au type de fichier. Ce qui montre probablement que ce produit est pratiquement inexistant en dehors des dites structures.

Pour ce qui est des autres produits nous pouvons les structurer ainsi :

Catégorie de produits documentaires	Unités correspondantes
- Liste des nouvelles acquisitions	- B.O médicales Oran, Constantine, Alger - Institut Pasteur I.P.A. - Ecoles de formation paramédicale
- Edition d'un bulletin périodique	- I.N.H.S. - I.N.S.P.
- Bibliographie rétrospective à la demande	- B.U. médecine Oran

Tableau n° 116: Typologie des bibliothèques et leurs produits documentaires respectifs.

Aux différents produits correspondent des unités dont on dégage les caractéristiques suivantes :

- une certaine spécialisation s'opère entre des unités de type «bibliothèque» produisant de façon classique «une liste des nouvelles acquisitions» et un type «service de documentation» lié aux instituts d'études produisant «un bulletin bibliographique périodique».
- une nouvelle pratique dont le produit est «une bibliographie rétrospective à la demande» découlant de l'interrogation des bases de données étrangères dans le domaine biomédical est initiée par la B.U. de médecine d'Oran.

Outre ces caractéristiques, la plupart des unités citées ont une position privilégiée déjà remarquée par ailleurs.

2) La Communication aux usagers :

L'absence d'enregistrement des transactions limite nos résultats. Mais ce fait est d'autant plus logique au vu de l'input (personnel, équipement) de la quasi majorité des unités. Cependant on peut d'ores et déjà faire l'état de deux formes de la communication aux usagers.

Le Prêt

Cette pratique est opérationnelle dans les bibliothèques de C.H.U. d'Alger, de Constantine et d'Oran, dans 5 bibliothèques d'hôpitaux de Daim ainsi qu'à l'hôpital psychiatrique de Blida. Quant aux bibliothèques universitaires de médecine, nous citons celles d'Alger, d'Oran, et Constantine, 4 bibliothèques d' Ecole de formation paramédicale qui pratiquent aussi le prêt.

Del ressort que le prêt n'est pratiqué le plus souvent que dans des structures proches de l'enseignement et de la recherche : 10 contre 5 établissements. Ce qui confirme la place des organismes sources utilisés par les enquêtés de W. Hartani ⁽¹⁾.

Le Prêt inter bibliothèque : P.I.B.

Cette pratique n'existe qu'à l'I.N.H.S., l'I.N.S.P., l'I.P.A., les bibliothèques universitaires médicales d'Alger, d'Oran, Constantine, ainsi qu'au niveau des centres hospitalouniversitaires d'Alger et Constantine. Malgré cette existence il revêt «un caractère épisodique» ⁽²⁾. Il est probable que le système informel fonctionne parfaitement dans ce cas puisque à la question relative «aux principales difficultés d'accès à l'information biomédicale» ⁽³⁾ les taux de réponse varient ainsi pour l'item suivant :

<difficulté d'accéder aux sources d'information exploitées hors de l'établissement où vous travaillez »⁽⁴⁾

Praticiens	Enseignants Hospitalier-univer.	Chercheurs	Etudiants	Administrateurs	Paramédicaux
41,51%	51,16%	100%	70%	15%	39,42%

Ces taux doivent être pris avec réserve, même si W. Hartani ne fait pas cette remarque. Car la notion de sources d'information externes peut ne pas référer exclusivement aux institutions documentaires. Donc, sans vouloir porter un jugement sur l'acception que donnent les diverses catégories d'utilisateurs à cette notion, nous considérons que les trois catégories des hospitalo-universitaires, des chercheurs et des étudiants comme les plus significatives par rapport à notre problématique. Car la proximité géographique de leur lieu d'exercice par rapport aux bibliothèques et les habitudes informatives prises, permettent de supposer que la source d'information externe la plus sollicitée ne peut être qu'une institution documentaire. D'où la place du prêt inter-bibliothèque comme mécanisme d'accès aux sources externes ceci au regard du taux de réponse des utilisateurs de W. Hartani. Taux correspondant dans une certaine mesure à :

- ~ la réserve émise ci-dessus
- ~ ils correspondent aussi au caractère épisodique» du constat de W. Hartani.

Notons que le prêt inter bibliothèques avec l'étranger, fonctionne selon la même logique que ce qui est décrit précédemment à savoir son caractère épisodique.

(1) Page 104. W. Hartani. OP. Cit. page 304.

(2) Page 143. Ibid.

(3) Page 95. Ibid.

(4) Page 106. Ibid.

Le Secteur de l'Enseignement supérieur

Les données de l'enquête de 1987 ne nous permettent d'apprécier la fonction documentaire qu'à travers «la Communication aux usagers».

Vu dans une perspective des <Conditions d'accès> autrement dit d'accessibilité

physique, 58 bibliothèques du secteur sur 77 réponses exigent «une carte d'étudiant» soit 75,7%. Ce qui ressort un cloisonnement au double niveau :

~ inter unités du même secteur comme le montre la doléance du «Sous groupe documentation» issu de la conférence régionale des universités et centres universitaires de l'Est algérien» en 1983 qui, constatant cet obstacle recommande l'«accès aux bibliothèques de tout l'Est algérien aux chercheurs, post-graduants, enseignants».

~ au niveau intersectoriel puisque l'accès est réservé aux seuls utilisateurs du secteur. Cet aspect est lourd de conséquences, puisqu'au vu du redéploiement du développement économique et social à l'intérieur du pays et la concentration documentaire au nord en particulier à Alger, '4a chance» que représente l'ouverture de bibliothèques des nouveaux instituts dans ces régions de l'intérieur pour fournir l'I.S.T. aux utilisateurs autres que ceux du secteur, se trouve compromise.

Donc, l'accessibilité de 1er niveau (intra sectorielle) et celle de 2ème niveau (inter sectorielle) ne peut s'expliquer que par les contraintes des indicateurs relatifs à l'état du secteur qu'on explicite par la suite.

L'accessibilité se mesure aussi par le volume horaire. La répartition par tranche horaire est :

Tranches horaires	Nombre de bibliothèques	Valeur en pourcentage
12 heures par jour	6	7,79%
9 à 12 heures par jour	Majorité	45,45%
moins de 9 heures par jour	21	27,27%

Tableau n°117 : Horaires d'ouverture des bibliothèques de l'enseignement supérieur

Source : Page 66 Comité pédagogique national OP. Cit. Page 426.

Globalement le taux d'exposition est faible. Il est plus faible encore quant on sache que ce tableau ne concerne que la semaine ouvrable du samedi au mercredi. Car le jeudi 40,25% des bibliothèques ouvrent le matin seulement, 36,66% toute la journée et 3,89 % ferment toute la journée.

La tranche horaire la plus adoptée est celle allant de 9 à 12 heures par jour puisqu'elle concerne 45,45% des bibliothèques. Cette tranche n'est pas réellement substantielle, car à la comparer avec le volume de travail quotidien légal dans les services administratifs où autres s'élevant à 8 heures, l'écart n'est que minime (4 heures au maximum).

Ainsi donc les deux formes de l'accessibilité (institutionnelle et physique) constituent une modalité de prestation documentaire. Le niveau de cette prestation ne fait que confirmer d'ailleurs l'état général des inputs du secteur (personnel, équipement, locaux) décrit précédemment. On peut même s'interroger dans quelle mesure ce constat a un rapport avec le mutisme de l'enquête sur les autres formes nobles de la fonction documentaire ?

Le Secteur de la Construction

Les données de l'enquête ⁽¹⁾ permettent de dégager des constats relatifs à la fonction documentaire qui «se limite à un stockage et un classement de type administratif ⁽²⁾. Ainsi, le classement des documents fait ressortir cet aspect. Sur 11 unités, 7 ont un système alphanumérique, 2 un système alphabétique matière, les autres sont sans réponse. La cause de ce fait, est que «les langages documentaires restent ignorés par la majorité des unités documentaires⁽³⁾. L'ensemble de ces caractéristiques font que «la fonction documentaire reste non maîtrisée et confondue avec la fonction archivistique»⁽⁴⁾

Remarquons qu'à ce niveau et abstraction faite des caractéristiques l'ide la fonction documentaire se pose le problème de la distinction entre le document (au sens archivistique) et le document (au sens documentaire).

Car la frontière n'est pas aussi étanche comme le laisse supposer une approche purement typologique des documents devant appartenir à l'un où l'autre des deux domaines. C'est pour cette raison que <4e problème des documents administratifs (courrier, conventions etc.) au sein des archives du secteur doit faire l'objet d'une étude spécifique. Cependant, les documents (techniques, réglementaires, etc.) présentant un intérêt pour le réseau sont extraits des archives et traités par des unités documentaires membres ⁽⁵⁾.

Cette démarche est pragmatique, puisqu'elle recommande que chaque organisme doit extraire «des archives... les documents scientifiques et techniques : rapports d'études, plans et cartes, réglementation technique, photos» ⁽⁶⁾.

Donc d'une délimitation purement théorique entre le document de type <documentaire» et celui de type «archive» (qu'il va falloir trouver), se substitue une autre de nature empirique.

Ceci dit, même si certains documents sont problématiques au vu de la remarque cidessus, d'autres plus conventionnels (ouvrages, périodiques constituant le «noyau dur» du type documentaire) ne devraient pas faire l'objet d'une compilation caractérisant plus le type «archive» que le type documentaire.

(1) Page 6. C.N.AT. OP. Cit. page 426.

(2) Page 7. Ibid.

(3) I b id.

(4) Page 4. Ibid.

(5) Page 14. Ibid.

(6) Page 29. Idid.

Le produit de la fonction documentaire n'en sera que déterminé par elle. Ainsi, de l'ensemble des unités déclarant avoir un fichier, sa nature demeure indéterminée.

Les autres produits dégagent la typologie suivante :

- ~ bulletin signalétique
- bulletin analytique
- ~ revue de presse
- ~ sommaire des revues

Ces diverses catégories sont produites par le C.N.A. **T.**, le C.N.E.R.I.B., et le B.E.R.E.P. Ainsi ressortent des unités documentaires d'organismes dont la position privilégiée a été maintes fois constatée par ailleurs.

Sur le plan de la <Communication aux usagers>, l'enquête montre que les échanges inter organismes <existent mais de façon tout à fait informelle et ponctuelle>⁽¹⁾. Ce qui rejoint la caractéristique dégagée par ailleurs de l'informel en particulier pour le secteur de la Santé.

(1) Page 2. Ministère de l'habitat et de l'urbanisme. OP. Cit. page 426.

V.6. Approche comparative de l'état de l'existant des trois secteurs

L'approche précédente a été linéaire et verticale puisque considérant chacun des secteurs pris dans sa situation propre. Nous allons aborder dans cette partie une approche comparative et horizontale nous permettant en fin d'analyse de dégager des constantes, des tendances et de vérifier des hypothèses. Notre méthodologie est basée sur la notation de la fréquence d'apparition de chaque unité citée pour chacun des indicateurs de «l'état de l'existant» : personnel, équipement, fond documentaire et fonction documentaire. Voir Tableau n°118, n°119.

Une première lecture du secteur de la Santé montre une décroissance de la fréquence d'apparition, proportionnelle au passage d'organismes à vocation d'études et de recherches vers d'autres à caractère opérationnel (hôpitaux de l'intérieur) avec comme palier intermédiaire des bibliothèques appartenant aux organismes universitaires (B.U.) où aux soins-enseignements (C.H.U., E.F.P.). Notre approche en termes de fréquence a plusieurs conséquences :

- ~ permet de vérifier la relation qualitative entre l'input et l'output.
- ~ permet de vérifier la thèse de la concentration spatiale des unités les plus riches.

Pour ce qui est de la première conséquence, la fréquence élevée d'apparition de l'I.N.S.P., l'I.P.A, et la B.U. (Alger) montre que c'est leur situation relativement aisée qui leur a permis de disposer d'output. Situation pour le moins idéale. Par contre, les catégories ne disposant que de deux ou une seule fréquence ne disposent d'aucun output.

D'autre part, les unités ayant la plus forte fréquence d'apparition sont toutes localisées à Alger. De même que cette hiérarchie peut inférer que la fonction documentaire est mieux assumée et maîtrisée dans des structures d'études-recherche et d'enseignement.

Le tableau du secteur de l'Enseignement supérieur reproduit les conclusions cidessus. A savoir que les unités ayant la fréquence la plus élevée sont ceux dont la fonction documentaire est la plus assumée. (B.U.A). Par ailleurs, ces unités sont plus anciennes (chronologiquement parlant) et se situent toutes à Alger.

Le tableau du secteur *de la* Construction montre un processus similaire à celui observé dans la Santé, car la vocation des structures ayant la plus forte fréquence (C.N.A.T.) est celle des études principalement. Les structures de formation n'interviennent qu'en phase intermédiaire (I.N.F.O.R.B.A). Remarquons que cette tendance est confirmée par l'enquête⁽¹⁾ de la mission française portant sur la presque totalité des unités du secteur.

Ainsi, des conclusions similaires aux précédentes peuvent être dégagées, dont la relation qualitative entre l'input et l'output que vérifie l'unité documentaire du C. N.A.T. où sa localisation spatiale à Alger: Des 3 tableaux, des polarisations de nature diversifiée peuvent être ressorties :

(1) Ministère de l'habitat et de l'urbanisme OP. Cit. page 426.

CONSTRUCTION

Le Personnel	L'Equipement	Le Fonds documentaire	La Fonction documentaire
Qualifié en documentation - C.N.E.R.I.B. - B.E.R.E.P. - C.N.A.T. - L.H.C.H. - C.T.C.	Micrographie - AN.A.T. - B.E.R.E.G. - C.N.A.T.	Ouvrages - I.N.FORBA - C.N.E.R.I.B. - C.N.A.T. - B.E.13.E.G. - C.N.E.R.U. Périodiques - C.N.E.R.I.B. - C.N.A.T. - B.E.R.E.B. - C.T.C. - AN.A.T.	Produits documentaires - B.E.R.E.P. - C.N.A.T. - C.N.E.R.I.B.
SANTÉ			
Qualifié en documentation - I.N.S.P. - I.N.H.S. - I.P.A - P.C.A.	Minimum - C.H.U. Alger - C.H.U. Oran - C.H.U. Constantine - B.U. Alger - B.U. (M) Oran - EU. (M) Constantine - I.N.S.P. - I.P.A - I.N.H.S.	Ouvrages - au (M) Oran - I.N.S.P. I.N.H.S. - B.U. Alger - E.F.P.M. C.H.U. Périodiques - B.U. Alger - B.U. (M) Oran - B.U. (M) Constantine I.N.H.S. - I.N.S.P. - I.P.A. - P.C.A - C.H.U. (3).	P.I.B. - I.N.S.P. - I.N.H.S. - I.P.A - C.H.U. Alger - C.H.U. Constantine - B.U. Alger - B.U. (M) Oran - B.U. (M) Oran - B.U. (M) Constantine
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR			
Qualifié en documentation - B.U. Alger - I.N.A. Alger - I.S.E. Alger - E.N.P. Alger - I.N.E.S. Bejaia-Biskra - I.S.P. Constantine	- B.U. Alger - E.N.P. Alger - E.P.A.U. Alger - U.S.T.O. Oran - B.U. Constantine - I.N.E.S.M. Constantine		
Tableau n°118: récapitulat	ion classifiée des divers inputs des secteurs institutio	nels étudiées.	
	FREQUENCE D'OCCURENCE DES UNITES		
4	3	2	1
- C.N.A.T.	- C.N.E.R.I.B. - B.E.R.E.P.	- A.N.A.T. - B.E.R.E.G.	- L.H.C.H. - C.T.C. - I.N.F.ORBA. - C.N.E.R.U.
- I.N.S.P. - I.P.A. - B.U. Alger - I.N.H.S.	- P.C.A - C.H.U. Alger - C.H.U. Oran - B.U. Constantine - B.U. (M) Oran - B.U. (M) Constantine	- E.F.P.M.	- Hôpitaux de l'intérieur

Tableau n°119: Classement des unités documentaires des secteurs de la Construction et de la Santé en fonction de la fréquence d'occurrence de leurs inputs.

- une polarisation spatiale

Ainsi toutes les unités disposant des fréquences les plus élevées et se rattachant aux trois secteurs, sont localisées à Alger. Cette polarisation doit être nuancée dans sa formulation puisque si elle est nette dans ce cas, elle revêt des dimensions multiples en fonction des zones géographiques. Nous illustrons notre thèse par l'exemple de W. Hartani⁽¹⁾ relatif au domaine de la Santé.

Divisant le territoire en cinq régions : nord (Alger - Tizi-Ouzou - Chlef - Blida - Médéa), centre (Djelfa, Biskra et M'sila), l'Est (Annaba, Constantine, Jijel, Skikda, Béjaïa, Sétif, Oum D Bouaghi, Batna, Guelma) et l'ouest (Oran, Mostaganem, Tlemcen, Mascara, Sidi Bel Abbès, Saïda). Le sud regroupe Adrar, Touggourt, Laghouat et Ouargla. Le contraste est évident entre les régions du nord du pays (centre, est et ouest) et du sud. Donc la polarisation dans ce cas est nette. Par contre, si l'on prend la région «est» par exemple, mis à part les grandes villes dont Constantine par son C.H.U et sa B.U. possèdent «les fonds documentaires les plus riches de cette région du pays, ceci en raison de leur caractère d'établissement ancien par rapport à ceux des autres villes de la région⁽²⁾, «la situation à la périphérie relève d'un état encore plus critique⁽³⁾.

C'est ce qui est formulé autrement pour la région «ouest» où, mis à part des villes comme Tlemcen et Oran qui disposent de services documentaires dans les principaux centres hospitaliers, «à la périphérie de ces villes, les bibliothèques sont inexistantes⁽⁴⁾. N'est ce pas que l'on peut dégager une polarisation proportionnelle au degré du statut urbain, avec toute fois une position privilégiée pour les pôles classiques d'Oran Constantine et Annaba ?

Quant à la région «Sud» «le praticien généraliste ou spécialiste paramédical et gestionnaire est ici isolé de toute source d'information par des centaines de kilomètres⁽⁵⁾».

Si l'on établit une échelle de gradation empirique des ressources documentaires détenues par chacune des régions du pays, nous obtenons la hiérarchie suivante :

- **En première position** : la région nord (Alger, Tizi-Ouzou, Chlef, Blida, Médéa) cette région est la première de par sa position.

- **En seconde position** : Les régions est et ouest. L'absence de données systématiques et précises ne nous permet que d'arrêter à ce niveau. Remarquons seulement, que ces deux régions viennent fréquemment en seconde position après celle d'Alger et ceci à des titres divers.

- **En troisième position** : vient la région «Centre» (Biskra, Djelfa, M'Sila) zones tampons entre les régions tempérées et à forte densité socio-économico-démographique du nord et les régions chaudes et à densité très faible du sud.

(1)Page 119. W. Hartani. OP. Cit. page 304.

(2) Page 112. Ibid.

(3) Page 122. Ibid.

(4) Page 120. W. Hartani. OP. Cit. page 304.

(5) Page 121. Ibid.

Enfin la région Sud. Bien que les structures hospitalo-universitaires et de recherche soient absentes, les structures opérationnelles de soins et de gestion sont nombreuses. Cette situation commande une catégorie de besoins qualitativement différents en fonction de la qualité des utilisateurs : praticiens et professionnels (administrateurs, personnel para médical). Dans ce cadre sociogéographique, l'utilisateur se trouve «isolé d'une oasis située à des centaines de kilomètres de toute institution documentaire la plus proche»⁽¹⁾. Donc, en dépit de la nature peu complexe des besoins relativement à ceux des régions du nord, la région sud se trouve dépourvue et ce de façon critique.

Ces approches régionales de la problématique documentaire, ne rejoignent-elles pas par leurs résultats ceux déjà dégagés sur les plans économique et démographique et que corroborent es données naturelle⁽²⁾?

-une polarisation documentaire.

Là, où la relation qualitative entre les inputs et les outputs est vérifiée de manière explicite, concerne comme on l'a déjà montré les unités documentaires ayant la plus forte fréquence d'apparition. Ces unités se présentent comme des «leaders» de facto pouvant se transformer en «leaders» de droit par une consécration juridique. C'est le cas d'ailleurs du C. N.A T. opérant comme centre de coordination du réseau sectoriel de la Construction.

Sur le plan méthodologique pur, n'est ce pas par une telle démarche (fréquence d'apparition des unités selon les items considérés) que peut être dégagé le où les centres «leaders» de fait ?

En dépit des différences dans les rubriques statistiques relatives aux trois enquêtes, nous pouvons dégager des constantes communes aux divers indicateurs suivants :

-le personnel

La concentration du personnel qualifié (dans le domaine) est effective dans des unités ayant une position privilégiée et ce pour tous les autres indicateurs (personnel, équipement fonction documentaire ...). Cependant, la distribution de ce personnel selon une hiérarchie fonctionnelle des grades n'est à aucun moment vérifiée. Ce qui laisse supposer une division aléatoire du travail. Ces constats se retrouvent pour les 3 secteurs étudiés précédemment.

- les locaux

La quasi totalité des unités enquêtées, montre une prédominance de l'espace non fonctionnel. Cette caractéristique est liée à l'absence de toute norme dans la conception architecturale. C'est ce que confirme d'ailleurs W. Hartani dans son travail⁽³⁾ et le Comité pédagogique national dans son Rapport"⁽⁴⁾.

(1) Page 122. W. Hartani. OR Cit. page 304.

(2) Voir page 203.

(3) Page 126. W. Hartani. OP. Cit. Page 304.

(4) Page 25. Comité pédagogique national. OP. Cit. page 426.

- l'Équipement

L'analyse de cet indicateur fait ressortir un schéma similaire à celui du personnel. A savoir que les unités les plus pourvues sont celles ayant une position privilégiée du point de vue des autres indicateurs. Par ailleurs au sous équipement généralisé, s'ajoute une répartition aléatoire de celui-ci. Ce qui a été parfaitement illustré pour le cas du secteur de l'Enseignement supérieur.

- La fonction documentaire

si on évoque les formules diverses utilisées par les enquêteurs pour la caractériser, on ne peut qu'affirmer leur force suggestive. Ainsi pour le secteur de la Santé • «les bibliothèques ont plus ici l'allure de salles de dépôts de livres où de travail, que de bibliothèques dignes de ce nom».⁽¹⁾

Quant au secteur de la Construction : « la fonction documentaire reste non maîtrisée et confondue avec la fonction archivistique ».⁽²⁾

Quelles peuvent être les causes faisant que la fonction essentielle des bibliothèques où unités documentaires représentée par la fonction documentaire n'est pas atteinte Sachant que ladite fonction est à la base des métabolisations des différents inputs.

La première explication tient à la relation schématique input-output < sans locaux adéquats, budget conséquent et personnel en nombre suffisant, il semble utopique de prétendre au bon fonctionnement de nos bibliothèques »⁽³⁾. C'est le constat qu'établit le Comité pédagogique national pour l'Enseignement supérieur. Ainsi, l'interrelation des éléments dans un cadre systémique se dégage aisément du constat précédent. C'est ce qui est constaté (mais de manière partielle) quant au secteur de la Construction, du moment que les auteurs de l'enquête établissent une relation entre l'élément input de « personnel qualifié » et l'élément output des produits documentaires. Relation vérifiée seulement au niveau des unités : C.N.A.T. et C.N.E.R.I.B.

Si le schéma relationnel est valide, il demeure partiel car il ne fait appel qu'à une seule catégorie d'input. Ce qui élude les autres catégories d'une part et les processus métaboliques qu'ils mettent en œuvre d'autre part. La fréquence d'apparition des 3 centres cités ci-dessus confirme notre réserve ainsi que notre relation axiomatique.

Notons que l'ensemble des inputs constituent ce qu'on a déjà appelé : les faits de structure⁽⁴⁾ au regard de leur effet déterminant sur le fonctionnement d'un système d'I.S.T. La portée de l'état de ces faits se vérifie dans les recommandations des auteurs des diverses enquêtes relatives aux trois secteurs.

(1) Page 75. W Hartani. OP. Cit. page 304.

(2) Page 1. C.N.A.T. OP. Cit. page 426.

(3) Page 68. Comité pédagogique national. OP. Cit. page 426

(4) Voir page 334.

Celles ci oscillent entre deux logiques :

- ~ **une logique de mise à niveau** requérant une «dotation de base» pour l'ensemble des unités afin qu'elles amorcent leur fonctionnement au niveau le plus simple.
- ~ **une logique de fonctionnement en réseau** par l'apport des ajustements nécessaires aux différents inputs dans l'optique d'une démarche planifiée d'un fonctionnement relationnel.

Ces logiques que nous développons par la suite, sont la conséquence inévitable du diagnostic établi.

Nécessairement, si les faits de structure sont défailants la première conséquence est la non satisfaction des besoins.

«Vu la capacité d'accueil de la majorité, le fonds dont elles disposent et le personnel disponible, il est évident qui leur est difficile pour ne pas dire impossible de répondre correctement aux besoins des utilisateurs⁽¹⁾.

Cependant «les faits de structure» n'expliquent pas à eux seuls, les dysfonctionnements rendant les besoins non satisfaits. Car il a été constaté même dans les unités disposant d'un minimum, que les relations fonctionnelles ne sont pas établies entre les unités documentaires et les autres pôles d'activité d'une institution. Ainsi pour le secteur de l'Enseignement supérieur, le Comité pédagogique qui est maître d'œuvre de l'enquête recommande «une concertation entre bibliothécaires et responsables d'institutions, car le fonctionnement d'une bibliothèque est intimement lié au fonctionnement des unités pédagogiques de l'université⁽²⁾.

Où le constat fait pour ce qui est du secteur de la Construction «les missions de l'entreprise sont très mal perçues par le personnel en place»⁽³⁾. Vraisemblablement, ce fait peut-être généralisé à la quasi-majorité des unités documentaires d'institutions de secteurs divers. D'où l'absence de leur intégration fonctionnelle comme organes répondant à des besoins spécifiques.

Le troisième élément explicatif, découle de ce que nous avons déjà identifié comme «déterminante»⁽⁴⁾ du système d'I.S.T. à quelque niveau qu'il soit perçu. C'est ce qui ressort de l'enquête de W. Hartani qui constate «la contrainte liée au circuit de production, d'importation, de diffusion et de commercialisation du livre»⁽⁵⁾ De même pour l'Enseignement supérieur où le Comité pédagogique national constate «un recours limité aux opérateurs nationaux (O.P.U., E. N.A.L., E.N.A M.E.P.) par suite de la faiblesse du marché

(1) Page 67. Comité pédagogique national. OP. Cit. page 426.

(2) Page 69. Comité pédagogique national. OP. Cit. page 426.

(3) Page 4. Ministère de l'urbanisme. OP. Cit. page 426

(4) Voir page 159.

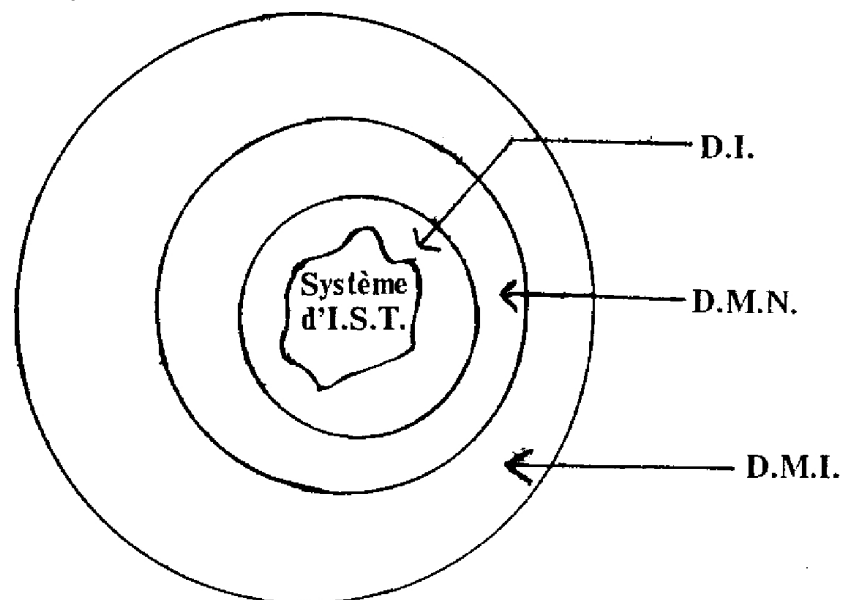
(5) Page 152. W. Hartani. OP. Cit. page 304.

national et la non satisfaction des commandes passées par ce canal»⁽¹⁾. Il constate par ailleurs que «le manque d'informations se pose même pour la production nationale les catalogues édités le sont souvent trop tard pour fournir l'information au moment de la sortie du livre»⁽²⁾. Ces constats réfèrent à des déterminants d'ordre bibliologique. D'autres, relèvent de la problématique communicationnelle inhérente à l'I.S.T. dans sa dimension nationale. C'est ce que montre « le besoin clairement formulé d'une base de données sur la pathologie du pays et du Maghreb en générale... et aussi parce que les informations produites en Algérie et à l'étranger sur l'Algérie sont très mal diffusées sur le plan national en raison de l'absence de recensement de ces informations par une infrastructure informationnelle»⁽³⁾. Même problématique ressort de l'analyse du secteur de la Construction puisque «la masse d'informations produite aussi bien par les entreprises, par l'administration centrale où par les organismes extérieurs ne fait pas l'objet d'exploitation systématique de manière à la rendre accessible à tous»⁽⁴⁾. C'est ce qui amène le Comité pédagogique de l'Enseignement supérieur à souhaiter que l'édition d'un «Bulletin... permettrait d'être tenu au courant très vite... sur la production des éditeurs étatiques (Ministères, établissements divers, institutions nationales de recherche) dont l'importance pour l'information de nos chercheurs est capitale»⁽⁵⁾. N'est ce pas que ce travail de collecte et de signalement incombe aux unités documentaires ? Notons que pour légitime que soit ce souhait, il n'en demeure pas moins que le dit Comité ne devrait pas omettre l'absence de signalement des thèses et travaux universitaires qui

l'ri—e

sur ce plan, souffre des mêmes carences que l'édition conventionnelle.

Afin de formaliser les différents déterminants éditoriaux (bibliologiques) du système d'I.S.T., nous les schématisons sous forme de cercles concentriques pour indiquer les niveaux hiérarchiques de leur influence.



(1) Page 71. W. Hartani. OP. Cit. page 304.

(2) Page 72. Ibid.

(3) Page 270. Ibid.

(4) Page 1. L'Information industrielle au service de la qualité. OP. Cil. page 279. (5)

Page 71. C.P.N. OP. Cit. page 426.

Le déterminant immédiat (national) (D.I.) est constitué des divers sous systèmes intervenant dans les processus communicationnels d'un secteur, à savoir le sous système des émetteurs, celui des canaux (média) ainsi que les récepteurs. Le système d'I.S.T. opère dans ce cadre comme banque d'information, d'orientation et de régulation de l'ensemble des ressources informationnelles.

Par contre le déterminant médiat (national) (D.M.N.) relève de deux ordres : l'ordre édition classique (O.P.U, E.N.AL., E.N.AM.E.P.) et celui de la littérature grise (Thèse - brevet, - rapport... Ainsi le système se trouve exposé non seulement aux informations produites dans son secteur mais aussi dans d'autres secteurs opérant en fonction d'activités connexes où latérales où susceptibles d'apporter une valeur ajoutée aux connaissances déjà disponibles.

Le déterminant médiat (international (D.M.I.) peut être direct où indirect. Pour ce qui est du déterminant médiat direct, il a trait à l'I.S.T. correspondant à la thématique du système d'I.S.T. Celle ci peut être, soit de l'ordre éditorial classique, soit ressortant à la littérature grise.

Elle peut être aussi en rapport avec des problématiques générales où se rapportant à l'Algérie.

Par contre le déterminant médiat indirect concerne le reste de la littérature scientifique et technique.

Après avoir dégager la similitude des schémas de dysfonctionnement caractéristiques des trois secteurs étudiés, peut-on trouver des constats identiques ayant trait à d'autres unités dans d'autres secteurs ?

L'enquête⁽¹⁾ effectuée en 1981 par le B.N.E.D.E.R. (Bureau national d'études et de développement rural) quoique éloignée dans le temps n'en dégage pas moins des traits similaires à ceux dégagés auparavant et relatifs aux faits de structure. Notons par ailleurs, que la méthodologie utilisée par cette étude repose sur la pondération et ce par l'attribution d'un point à chaque occurrence d'un item donné par unité documentaire. L'item dispose d'une valeur (le poids) proportionnelle à son importance. La sommation des valeurs d'items par unité documentaire permet de dégager des résultats très intéressants. C'est ainsi que les unités documentaires les mieux dotées, c'est à dire celles ayant un poids élevé appartiennent à la catégorie d'institutions dont la vocation est la formation, les études et la recherche. Ce qui les prédestine à devenir des unités leaders de fait.

D'autre part, la problématique de la polarisation spatiale analysée ci-dessus se retrouve dans le cas du secteur agricole puisque les unités «leaders» sont situées toutes à Alger. Ces deux résultats, quoique chronologiquement éloignés, corroborent ceux de nos analyses relatives aux secteurs de la Santé, de l'Enseignement supérieur et de la Construction.

Si l'on considère, cette fois ci, le cas non pas d'unités appartenant à un secteur mais des unités dont la vocation nationale est fondamentale en l'occurrence des centres leaders de droit, y' a t-il des caractéristiques similaires à celles dégagées auparavant ?

(1) Réseau national de documentation agricole : étude diagnostic des centres d'information du secteur agricole et para-agricole/B.N.E.D.E.R. - Alger : B.N.E.D.E.R., 1981. -80p. [dactylogr.].

Nous choisissons pour l'exemple deux institutions : la bibliothèque nationale et l'unité documentaire de l'Institut national de normalisation et de propriété industrielle (I.N.A.P.).

Pour ce qui est de la bibliothèque nationale d'Alger, deux sources d'information sont exploitées et dont l'importance est inégale. La première source est l'enquête de J.M. Arnoult⁽¹⁾ portant sur l'état de conservation des collections. La deuxième source est d'ordre ethnographique faisant appel à notre connaissance de l'institution, de ses ressources et de ses pratiques.

Notons cependant qu'une synthèse détaillée de l'état de la bibliothèque nationale est un effort à réaliser. Celui-ci est d'autant plus nécessaire dans la perspective de la nouvelle «bibliothèque nationale» d'Alger.

Donc, si nous ne pouvons détailler l'ensemble des éléments relevant de cet état, nous pouvons dégager d'ores et déjà l'élément des «faits de structure» dont la défaillance est similaire aux autres cas analysés précédemment.

En tous cas, le Rapport de J.M. Arnoult corrobore, pour ce qui est de l'état de conservation des collections, la défaillance généralisée des dits faits de structure.

Quant à l'unité documentaire de l'I.N.A.P.I., l'état dressé par Mme David⁽²⁾ l'entraîne à raisonner (dans ses recommandations) en fonction des deux logiques précédemment formulées⁽³⁾ : une logique de mise à niveau et une logique de fonctionnement comme «Centre national de documentation». Pour ce qui est de la première logique elle est déduite à partir de la défaillance des «faits de structure». D'où la similitude de cette situation avec celles déjà dégagées ci-dessus. En plus, Mme David constate que «les règlements, les décrets, arrêtés intéressant l'établissement de normes et publiés dans le journal officiel algérien ne sont pas systématiquement enregistrés, identifiés, signalés.⁽⁴⁾ Ainsi toute la production composant ce qu'on a appelé le Déterminant immédiat (national)⁽⁵⁾ est vouée à la dispersion. Cet aspect rejoint d'ailleurs ce qui a été relevé auparavant.

L'interrogation fondamentale à ce niveau de nos recherches est : est-il possible de généraliser ces constats à tous les systèmes d'I.S.T. unitaires autres que ceux déjà enquêtés, malgré l'impossibilité déjà exprimée d'une telle démarche ?

Nous ne pouvons répondre qu'en invoquant les constats suivants :

Relevant le faible recours à la documentation normative (normes, essais de laboratoire, métrologie, contrôle de qualité) par les entreprises nationales, Mme David l'explique par «le développement insuffisant de la fonction documentation technique dans les entreprises, voire même dans certains cas son inexistence»⁽⁶⁾. C'est ce que montrent les enquêtes dans les secteurs de la Santé ou de la Construction et même du secteur agricole.

(1) Bibliothèque nationale d'Alger : mission d'expertise/Jean Marie Arnoult. - Paris : [UNESCO], 1987. - 18p. [doc. dactylogr.].

(2) Compte rendu de mission auprès de l'I.N.A.P.I./Mme David. - Boumer des : [I.N.A.P.11, 1984. - 23p. [doc. dactylogr.].

(3) Voir page 451.

(4) Page 12. Mme David. Ibid.

(5) Voir page 452.

(6) Page 20. Mme David. Ibid.

La fonction documentaire est négligée dans l'entreprise de production puisque quelque soit le secteur considéré, ce sont les structures d'études, de recherche et d'enseignement qui sont les mieux pourvues relativement. D'ailleurs, la circulaire ministérielle et l'instruction présidentielle⁽¹⁾ de 1987 sont là pour nous le confirmer.

Mais le faible recours à la documentation normative peut avoir une autre explication que celle de Mme David mais qui l'étaye encore. Ainsi le Secrétaire général du Ministère de l'industrie lourde insiste au Colloque sur d'information industrielle au service de la qualité» sur l'urgence de se départir de «l'idée que l'information est un accessoire dans les préoccupations de l'entreprise. Cela est malheureusement encore souvent le cas et on continue de reléguer cette fonction dans des services de documentation poussiéreux gérant tant bien que mal l'abonnement à une presse jamais vraisemblablement sélectionnée ni traitée. C'est assez symptomatique que de retrouver dans beaucoup d'entreprises, cette fonction au niveau des services des moyens généraux»⁽²⁾.

Evidemment, il ne peut en être autrement au regard de l'extraversion technologique induite par les transferts massifs de technologie rendant les besoins en I.S.T. et le rapport à la documentation très lâche. Dans ce cas, l'usage de l'information revêt un caractère tout à fait accessoire. C'est ce qui explique la défaillance des faits de structure. Par ailleurs, le Secrétaire général énonce un fait que nous avons déjà relevé et dénommé le Déterminant immédiat (national) «une part essentielle de l'information est générée par l'entreprise à travers le savoir accumulé par les agents ... ces savoirs il faut pouvoir les identifier et les mettre à la disposition de tous⁽³⁾. N'est pas là une interpellation de la fonction documentaire faisant suite à l'instruction présidentielle et à la circulaire ministérielle ?

A ce niveau nous pouvons formuler un premier résultat à savoir que quelque soit le secteur d'activité, un même schéma caractérise l'état de leur système d' I.S.T. que ce soit sur le plan des faits de structure, celui de la relation entre l'unité documentaire et les autres fonctions de l'institution où enfin sur le plan des déterminants divers.

CONCLUSION

L'analyse diagnostic des divers secteurs et de quelques unités «leaders» puis l'extension des résultats à d'autres unités nous a permis de dégager un schéma problématique similaire. Cependant, celui ci gagnerait à être nuancer au vu des situations contrastées requérant elles même une approche différenciée des unités au niveau d'un secteur donné. C'est ce que traduit la notion de polarisation documentaire auquel le correspond d'ailleurs la polarisation spatiale. Cette polarisation génère sa propre logique qui est celle de déterminer des centres leaders de fait appelés éventuellement (comme on va le voir par la suite) à piloter l'ensemble des systèmes d' I.S.T. unitaires d'un secteur.

(1) Voir page 278.

(2) Page 3 ... L'Information industrielle au service de la qualité. OP. Ot. page 279.

(3) Ibid.

En considérant cette réserve, le schéma énoncé s'avère fécond dans tous les cas, car il peut constituer un moyen méthodologique pour mettre en œuvre des ajustements ou des correctifs au système d'I.S. T. que ce soit au niveau unitaire, sectoriel ou national.

Il est évident que l'ensemble des problèmes ou faits diagnostiqués se traduisent par autant de besoins à satisfaire pour fonctionner «normalement». C'est cet aspect qui fait l'originalité de l'approche de la problématique des besoins entre pays dits en voie de développement, dont l'Algérie fait partie, et des pays dits industrialisés.

Par ailleurs, le diagnostic réalisé, ne doit pas éluder la dimension psychosociologique de la représentation du rôle de l'information dans l'activité des institutions. Car, c'est d'elle que dépend la nature des investissements alloués à la fonction documentaire.

Enfin l'insuffisante conceptualisation du système national d'I.S. T. se trouve ainsi corrélée par une autre insuffisance mais qui est matérielle cette fois.

V.7. Le Contrôle bibliographique en Algérie

La notion de contrôle bibliographique repose essentiellement sur le dispositif juridique du dépôt légal. Dont on a vu le principe évoluant d'une vocation de contrôle administratif à une vocation culturelle que traduit justement cette notion de contrôle bibliographique⁽¹⁾ Cette notion s'étend ainsi à tout type de document. Qu'en est-il du dépôt légal en Algérie ainsi que de la problématique du contrôle bibliographique ?

Le régime juridique du dépôt légal en Algérie présente une certaine originalité. En effet n'est que la reconduction, au moment de l'indépendance nationale en 1962, du Décret h° (56-978) du 27 septembre 1956 relatif au régime du dépôt légal en Algérie⁽²⁾. Donc conçu par le pays colonisateur. Notons que cette reconduction a affecté l'ensemble de la législation en vigueur en 1962 et ce en vertu de la loi n° (62-157) du 31/12/1962, sauf les dispositions contraires aux principes de la souveraineté nationale.

Si cette situation juridique du dépôt légal s'explique aisément au regard de l'état général du pays commandant d'autres priorités, la reconstruction nationale elle n'a plus de raison d'être après l'abrogation de la loi du 31/12/1962 citée ci-dessus.

En effet l'ordonnance n°(73-82) du 5 juillet 1973 devant entrer en application en juillet 1975 et visant l'abrogation de toutes les lois héritées de la colonisation n'a pas affecté le régime du dépôt légal en Algérie. Remarquons à titre historique, qu'en dépit de l'existence du dépôt légal à vocation culturelle en France depuis 1881, il n'existe en Algérie (considérée pourtant comme «département» français) qu'un «régime de dépôt de surveillance» de 1849 jusqu'en 1956. Ce sont les bibliothèques des archives départementales d'Alger, d'Oran et de Constantine qui se chargent de cette mission. A partir de 1956 c'est à la bibliothèque du Palais du gouvernement et la bibliothèque nationale de recevoir dans le cadre du dépôt légal respectivement 1 exemplaire pour l'une et 5 exemplaires pour l'autre. Tandis que les archives départementales reçoivent 1 exemplaire chacune⁽³⁾.

L'analyse du texte de dépôt légal de 1956, montre des dispositions non seulement étrangères à la réalité socio-institutionnelle actuelle du pays mais parfois en contradiction avec les principes même de souveraineté nationale.

Si l'on considère l'institution de la «régie du dépôt légal rattachée au Palais du gouvernement», il est évident que ni l'une, ni l'autre n'existent actuellement en Algérie. Par ailleurs, la loi sur les archives⁽⁴⁾ nationales ne prévoit pas de dépôt dans les archives régionales au sens où l'entend la loi de 1955⁽⁵⁾

(1) Voir page 129.

(2) Journal officiel de la république française, n°929 du lundi 1er et mardi 2 octobre 1956.

(3) Page 37. Le Dépôt légal en Algérie [Mt. Mahdjoubi [Mém. Licence, Bibliothéconomie, Alger, 1981].

(4) Loi n° (88-09) du 26 janvier 1988 relative aux archives nationales.

(5) Nous pensons que cet héritage togo e colonial concernant le dépôt dans les archives (nationales ou régionales) a faussé l'approche du dépôt légal en Algérie en le confondant avec le dépôt au sens archivistique. Ce qui a déterminé les conflits de compétence entre les Archives nationales et la bibliothèque nationale (voir page. R. Allahoum. OP. Cit. page). Heureusement la loi sur les archives citée ci-dessusrompt cette fausse querelle.

Quant à la souveraineté nationale, le fait que la bibliothèque nationale d'Alger soit considérée comme «bibliothèque classée» pouvant recevoir «au lieu et place de la bibliothèque nationale de Paris et en son nom» des exemplaires du dépôt légal et qu'elle «conserve au moins un exemplaire et transmet les autres à la bibliothèque nationale de Paris» n'est il pas une négligence caractérisée du législateur algérien ? Ainsi la notion de «bibliothèque classée» fait de la bibliothèque d'Alger, une bibliothèque assimilable de droit aux bibliothèques classées ⁽¹⁾françaises telle celle de Bordeaux par exemple. Ce qui par cette disposition même, l'en éloigne du statut d'une Bibliothèque nationale qui caractérise tout comme l'emblème national la souveraineté d'un état indépendant. Ne peut-on confirmer par là l'avitaminose juridique concernant un des piliers du système national d'I.S.T. ?

Notons que les efforts pour dépasser une telle «ambiguïté juridique», pour important qu'ils soient, ne connaissent jusqu'à maintenant pas d'aboutissement. En passant en revue les formulations diverses de propositions de lois sur le dépôt légal, nous pouvons dégager 3 phases suite à M.L. Adoubi ⁽²⁾.

La 1^{ère} phase commence en 1965 et constitue celle de «l'élaboration technique», l'initiative dans ce cas revient à la bibliothèque nationale (B.N.) qui propose un dépôt unique tout en maintenant l'essentiel du texte de 1956. Elle propose en outre «un dépôt sur l'importation».

La 2^{ème} phase entamée de 1973 à 1974 est dite de «controverse»,

L'initiative dans ce cas revient à la Direction des archives nationales en créant le dépôt administratif et légal. La bibliothèque nationale réagit en proposant deux catégories de dépôts l'un pour la B.N., l'autre pour les Archives nationales.

Enfin la 3^{ème} phase est dite de «maturité». C'est le Ministère de l'information et de la culture qui apporte une solution de compromis en proposant deux sortes de dépôts : l'un appelé dépôt principal et l'autre dépôt de sécurité. Peut-on qualifier une telle démarche de «maturité» quand elle fausse encore plus les termes de la problématique ?

Si aucune tendance n'a abouti, c'est parce que l'influence coloniale est prédominante. Cette influence opère par la confusion, déjà établie institutionnellement, entre le dépôt légal et le dépôt d'archive. Outre cette influence, l'absence de nomenclatures de documents susceptibles d'être déposés dans l'une ou l'autre structure n'est pas de nature à dissocier (du moins à faciliter) entre les types de dépôt et des genres documentaires. Car si les périodiques, les ouvrages et les cartes représentent le noyau dur des publications faisant l'objet du dépôt il n'en est pas de même pour des genres produits le plus souvent par les structures administratives : (rapports, études) désignés le plus souvent sous le terme général de «publications officielles». C'est à ce niveau que le problème de la nature du dépôt adapté à chaque genre se pose. Prenons l'exemple des «Procès verbaux des Conseils exécutifs de Wilaya» paraissant dans la bibliographie nationale donc faisant l'objet du dépôt légal, la question qui se pose à leur sujet, «sont ils adaptés pour ce genre de dépôt ?

(1) Les bibliothèques classées sont des bibliothèques détenant des fonds confisqués lors de la révolution française de 1789. Donc, ce sont des fonds d'intérêt national delà leur propriété relève de l'état non des régions.

(2) Page 32 M.L. Mahdjoubi. OP. Cit. page 457. D'ailleurs R. Allahoum reprend cette évolution dans sa thèse en page 323. OF. Cit. page 232.

En tout état de cause, le débat sur le régime juridique du dépôt légal en Algérie ne semble pas atteindre ce niveau de détail. Le Code de l'information de 1982 ne fait qu'entériner une situation de facto puisqu'il prévoit outre 10 exemplaires des publications périodiques déposables au Ministère de l'information à titre de dépôt administratif, dix autres exemplaires à la B.N. d'Alger et ce en plus de ceux prévus déjà par le dépôt légal. Ce qui totalise quinze exemplaires à déposer au total à la B.N. d'Alger. Ceci constitue un non sens au regard de la logique éditoriale. Mais ce qui est remarquable, c'est que le texte fait référence implicitement à la loi de 1956 «Nonobstant les formalités dites du «dépôt légal» prévues par la législation en vigueur »⁽¹⁾ du moment qu'aucune loi explicite de conception nationale n'a été promulguée.

D'ailleurs, cette carence du régime juridique du dépôt légal se vérifie à travers l'article 18 du code de l'information qui omet la date et le numéro du dépôt légal comme mentions légales et obligatoires à porter sur les publications contrairement aux mentions de périodicité, de lieu de publication ... qui sont explicitement formulées.

Cependant, malgré l'ambiguïté juridique relevée ci-dessus, le dépôt légal et l'environnement institutionnel fonctionnent comme si la dite ambiguïté n'existe pas. En effet le statut de la Bibliothèque nationale (B.N.)⁽²⁾ lui assigne la conservation du «patrimoine culturel du pays»⁽³⁾ de mettre «en application la législation sur le dépôt légal»⁽⁴⁾ et de publier «une bibliographie nationale»⁽⁵⁾.

Par ces trois missions, se dégage une conception moderne de la relation entre le dépôt légal et la B.N. telle que la définit le Congrès international sur les bibliographies nationales de Paris en 1977. «Ce n'est qu'au cours des vingt dernières années que la création de la bibliographie nationale a été considérée comme un des objectifs majeurs du système du dépôt légal et ce n'est que dans les lois sur le dépôt les plus récemment promulguées qu'on lui assigne expressément pour but de constituer la collection bibliothéconomique nationale»⁽⁶⁾. Mais l'ambiguïté majeure demeure toujours puisque la loi sur le dépôt légal n'existe pas et que dans la logique juridique pure la disposition relative au dépôt dans le statut de la B.N. n'est censée qu'être une application de la dite loi.

D'où les incohérences juridiques découlant d'une telle situation. Nous ne voulons qu'un seul exemple pour étayer ceci, le feuillet distribué par la B.N. et portant «Renseignements sur le dépôt légal» s'il reprend les dispositions de la loi de 1956 relatives aux nombres d'exemplaires, à la qualité des déposants et aux sanctions prévues il n'en réfère pas du tout à la source juridique. Ce qui montre encore une fois le fonctionnement tacite d'une règle dont le caractère caduc est indéniable. Cet état de fait est à mettre en relation avec le fait qu'à aucun moment le Conseil d'administration⁽⁷⁾ prévu par le statut de 1970 n'a fonctionné d'une part et qu'aucun texte n'actualise le rattachement tutélaire de la B.N.

(1) Art. 69 du Code de l'information.

(2) Ordonnance n° (70-34) du 29/5/1970 portant organisation de la B.N.

(3) Art. 2 a1.1. Ibid.

(4) Art. 2 a1.5. Ibid.

(5) Art. 2 a1.6. Ibid.

(6) Page 20. M.L. Mahdjoubi. Op Cit. page 457.

(7)11 regroupe des représentants des ministères ; des finances, du plan, de la jeunesse, de l'éducation, des affaires étrangères, de l'enseignement supérieur des doyens de facultés, des hauts fonctionnaires

qui passe du Ministère de l'éducation nationale en 1970 au Ministère de la culture et de l'information sans que ce passage soit codifié. C'est dans l'ensemble de ce contexte que prend toute son importance le constat de M. Bouayed identifiant la bibliothèque «à un véritable ghetto auquel ne s'intéresse qu'une infime minorité de chercheurs»⁽¹⁾. Ne rejoignons nous pas ainsi l'idée d'une avitaminose conceptuelle ?

Si nous insistons sur cet aspect c'est parce que en aucune circonstance, la problématique du dépôt légal et du contrôle bibliographique et par voie de conséquence la B.N. n'ont fait l'objet d'un intérêt quelconque. C'est le cas du projet ALGIST⁽²⁾ mais aussi le texte du plan quinquennal. Omission d'autant plus grave lorsqu'on songe à la place accordée au contrôle bibliographique national dans un système national d'I.S.T. C'est dans ce sens que la mission de consultation française fait remarquer qu' «un bon réseau d'I.S.T. ne peut faire abstraction d'un partenaire aussi important que la B.N.»⁽³⁾.

1 Y'.

Celle ci demeure conditionnée dans son fonctionnement par l'orientation coloniale : orientation humaniste et encyclopédique du fond : Nord africain comprenant les départements de manuscrits et des **imprimés** de fonds spécialisés des principaux donateurs tels S. Gsell et S. de Brazza.

C7) 1} -2.

Si cette orientation répond comme l'affirme G. Lebel à «des besoins nouveaux sûr le plan des bibliothèques et de la lecture publique»⁽⁴⁾ au moment de la colonisation, demeure telle justifiée après 3 décennies d'indépendance nationale ? Revoyons la question autrement, la construction d'une nouvelle B.N. à partir de 1988 compensera-t-elle l'orientation coloniale de l'ancienne B.N. ? Rien n'est sûr, puisque l'examen du projet (vraisemblablement conçu par les bulgares) par les professionnels algériens révèle une lacune de taille relative à l'omission d'espaces adéquats pour abriter le «Service de Bibliographie de l'Algérie». N'est ce pas l'absence d'une politique nationale d'I.S.T. intégrant le mécanisme du contrôle bibliographique et à travers lui la B.N. comme piliers fondamentaux d'un système national qui est à la base des contradictions ressorties ? Peut-on trouver d'autres formes de dépôt ?

Le Décret n° (71-133) du 13 mai 1971 portant «organisation du contrôle des études à caractère économique»⁽⁵⁾ prévoit un «dépôt légal»⁽⁶⁾ Les déposants sont constitués par «les administrations centrales, locales, entreprises où établissements publics»⁽⁷⁾. De là, se dégage son originalité.

Quelle peut être sa vocation ?

La mission assignée au depositaire, en l'occurrence le Secrétariat d'état au plan est 'd'assurer le contrôle permanent de toute étude» par le biais du dépôt de 2 exemplaires. Ce dépôt donne lieu à «un visa préalable»⁽⁸⁾ faisant en sorte que les «les administrations ...

(1) Page 11. Algérie-actualité. OP. Cil. page 319.

(2) Voir page 265.

(3) Page 105. C.N.R.S. OP. Cit. page 11

(4) G. Lebel. OP. Cit. page 240.

(5) JORA du 21/5/71.

(6) **Ar12.** Ibid.

(7) Ibid.

(8) Ar1.5. Ibid.

financières ne doivent donner aucune suite aux demandes de paiement et de transfert concernant les études non revêtues du visa »⁽¹⁾. Donc et au vu des objectifs explicites assignés à ce dépôt, sa vocation ne peut être qu'administrative, malgré que le texte juridique réfère à la loi de 1956 sur le dépôt légal. De même que cette vocation n'est nullement modifiée par le fait que les études collectées ont constitué par la suite les fonds de l'ex. Centre national de documentation économique et social (C.N.D.E.S.) qui, malgré son importance n'avait pas d'existence officialisée par un texte juridique. Donc, il est vain de vouloir confondre le Décret de 1971 et ses dispositions relatives au «dépôt légal» avec la notion de dépôt au sens de contrôle bibliographique.

Une autre catégorie de dépôt, mais plus spécifique cette fois ci, est prise en charge par l'Institut national algérien de normalisation et de propriété industrielle (I.N.A Pi) qui constitue le Centre national d'enregistrement de la propriété industrielle (Certificat d'inventeur, brevet d'invention, marque de fabrique et de commerce ainsi que dessins et modèles). Notre intérêt se rapporte plus particulièrement au brevet au regard de son importance comme source d'I.S.T. Si la vocation du dépôt, est à but éminemment de copyright, ceci n'empêche pas que sitôt passée la période de prescription (fixée à 20 ans en Algérie) les documents déposés tombent dans les domaines publics. Donc la fonction d'un tel dépôt est non plus d'ordre bibliographique mais de protection de la propriété.

En comparant les 3 catégories de dépôt tel qu'ils sont formalisés par le tableau n°120 nous constatons qu' hormis le dépôt au sens de contrôle bibliographique qui demeure problématique sur le plan de son régime juridique, les autres dépôts disposent de régimes relativement cohérents. En dépit de ce fait, le dépôt légal de la B.N. d'Alger n'en possède pas moins à son actif une pratique dont l'âge correspond à celui de l'indépendance nationale. La perpétuation d'une telle pratique doit beaucoup aux personnes qui l'ont pris en charge. Donc pratique liée plus aux hommes qu'incarnée par les structures juridico-institutionnelles. C'est ce que remarque à juste titre d'ailleurs M.L. Mahdjoubi quant au fonctionnement «spontané et volontaire puisque une habitude en sa faveur s'était développée sur l'initiative de quelques personnes responsables et devant se poursuivre jusqu'à nos jours»⁽²⁾. D'où il apparaît clairement qu'on est loin des principes du contrôle bibliographique national fondant les bibliographies nationales actuelles. Pourtant, ces principes ont été clairement exposés et recommandés au congrès de Paris sur les bibliographies nationales en 1977 et où ont assisté des responsables algériens⁽³⁾.

	Dépôt légal	Dépôt des études	Dépôt de propriété industrielle
- Le Cadre législatif	Décret n° (56-978) du 25/9/56	Décret n° (71-133) du 23/5/71	Ordonnance n° (73-62) du 21/11/73
- Le Dépositaire	La Bibliothèque Nationale	Secrétariat d'état au Plan	I.N.A.P.I.
- Les Déposants	- Editeurs - Imprimeurs	- Administrations centrales - locales - Entreprise publique - Etablissement publique	- Inventeurs - industriels
- La Finalité	Culturelle	Administrative	copyright

Tableau n°120: Structure des dépôts légaux opérationnels en Algérie

(1) Art.7. JORA du 21/5/71.

(2) Page 52. M.L. Mahdjoubi. OP. Cit. page 457.

(3) Plusieurs travaux sont publiés à la suite de ce Congrès dont la plupart sous forme de «principes directeurs».

V.7.3. La Bibliographie nationale algérienne : «Bibliographie de l'Algérie».

Fondée en 1963, la «Bibliographie de l'Algérie» a une périodicité semestrielle et est bilingue : arabe et français. Elle ne recense que les imprimés (livres, publications périodiques diverses, brochures, publications officielles, thèses et mémoires universitaires). Ce qui est contraire à la loi française (dont pourtant elle s'inspire) qui prévoit le recensement des imprimés mais aussi les œuvres musicales, les œuvres photographiques, cinématographiques et phonographiques. Sur ce point, une démarcation de fait s'opère entre le recensement de l'écrit domaine privilégié de la bibliographie nationale et le domaine de l'audio-visuel demeurant sans instrument bibliographique. Cette démarcation sollicite quelques remarques fondamentales :

1ère remarque : La référence tacite à la loi française de 1956 condamne le régime du dépôt légal en Algérie à négliger l'appropriation et la codification des technologies nouvelles tel le produit logiciel puisqu'il n'est pas fait mention de ces technologies. Raison pour laquelle ce texte est suppléé par d'autres⁽¹⁾ en France au regard de son anachronisme.

2ème remarque : Si l'on considère le concept «des éditions nationales» autrement dit «les produits de l'industrie nationale de l'édition» tel que conçu par l'I.F.L.A il comprend :

- ~ les publications produites dans un pays par des groupes ethniques minoritaires ~ les publications officielles et semi officielles.
- ~ les publications imprimées non textuelles
- ~ les publications non textuelles, autrement dit les non livres et/ou les documents audio-visuels.

Ceux ci sont autant d'éléments à collecter par une bibliographie nationale.

Donc, quelque soit le niveau auquel on se place, la tendance du contrôle bibliographique et à travers lui la bibliographie nationale est le recensement systématique des publications quelqu'en soit le support, l'origine et la forme du message. A ce sujet, la bibliographie de l'Algérie demeure en retrait par rapport à la pratique qui s'enracine de plus en plus au niveau international.

Par ailleurs la notion de dépôt ne s'identifie pas nécessairement à un espace physique où serait localisée l'agence bibliographique nationale mais constitue une fonctionnalité adaptée pour la génération de «notice d'autorité complète». Cette notion n'est que le

(1) Notamment le Décret n°(81-1068) du 3/12/1981, p.3305, JORF n°284 du 4/12/81.

(2) Agence bibliographique nationale et bibliographie nationale : principes directeurs/établis par le Bureau international de l'I.F.L.A - Paris: UNESCO, 1986 - 64p. [Trad. de l'anglais] (PGI-79/WS/18).

prolongement de l'autorité même de l'agence consacrée par la loi. Ce qui confère aux éléments bibliographiques de la notice :

- ~ une fiabilité, car l'agence dispose de «toutes les sources nationales concernant l'auteur, les antécédents d'une publication ...»⁽¹⁾.
- ~ l'exhaustivité, car la notice renferme le maximum d'informations bibliographiques sur la publication.

La bibliographie nationale devient ainsi «l'ensemble des notices d'autorités complètes des éditions nationales d'un pays, publiées sous formes imprimées (et/ou sous diverses autres formes telles que les fiches de catalogue où les bandes magnétiques) régulière-

ment et dans les plus brefs délais possibles»⁽²⁾. Ces outputs normalisés peuvent servir dans le cadre d'un catalogage partagé comme inputs pour d'autres unités documentaires. C'est la pratique d'ailleurs inaugurée par la Base de données B.N. Opale de la bibliothèque nationale de Paris et qui est courante à la Bibliothèque du Congrès aux Etats Unis d'Amérique.

Une autre fonctionnalité liée à cette modalité de dépôt est la fonction d'observatoire pour:

- ~ mesurer, à titre d'exemple, l'impact des politiques d'édition
- ~ orienter l'effort de publication en fonction des besoins.

C'est la pratique en tous cas en U.R.S.S. où la bibliographie nationale «sert d'unité de mesure et constitue la base des statistiques officielles»⁽³⁾.

Par ces fonctionnalités on voit que la problématique du dépôt légal ne se pose pas en terme de conflit : dépôt d'archive/ dépôt légal, dépôt administratif/dépôt légal comme c'est le cas des divers projets présentés ci-dessus⁽⁴⁾.

Quoi qu'il en soit, la bibliographie nationale algérienne ne peut être approchée en termes d'autorité. Car ses notices ont fait l'objet de refontes par des étudiants de bibliothéconomie dans le cadre de leurs mémoires de fin de licence⁽⁵⁾. Cet aspect rejoint et confirme la thèse de la défaillance des faits de structure notamment l'élément du personnel qualifié en quantité suffisante à la Bibliothèque nationale. Quant à la périodicité semestrielle de la bibliographie nationale elle est loin du seuil recommandé par l'I.F.L.A. «il serait bon que toute bibliographie nationale paraisse sous forme imprimée au moins tous les trimestres et que les fascicules publiés au cours d'une année soient cumulés en un volume annuel»⁽⁶⁾. Notons que le seuil recommandé semble tenir compte de «la production

(1) Page 5. I.F.L.A OP. Cit. page 462.

(2) Ibid.

(3) Page 33. Ibid.

(4) Voir page 458.

(5) Exemple Refonte de la bibliographie de l'Algérie 1962-1972: monographie / D. Meraou. - 1984. - vol.1, 161p.

(6) Page 33. I.F.L.A OP. Cit. page 462.

documentaire et les ressources limitées⁽¹⁾ des petits pays. Pour ce qui est du groupement cumulatif des fascicules semestriels de la bibliographie algérienne en dépit de leur très faible nombre par année, ils n'ont jamais fait l'objet d'une telle cumulation. Misa part les travaux d'étudiants de bibliothéconomie ayant permis la refonte cumulative des fascicules de 1962 jusqu'à 1982. Travaux n'ayant jamais été publiés.

Par ailleurs la bibliographie algérienne se fonde sur le critère de territorialité. Critère plus réaliste et qui correspond d'ailleurs au concept de l'I.F.L.A «des éditions nationales». Donc la perspective d'une «Djazairica»⁽²⁾ s'avère irréaliste dans le contexte actuel. Ceci n'empêche pas la conception de formules flexibles et largement réalisables pouvant conduire après maturation à des «Djazairica» spécialisés.

C'est ce que permettent les systèmes d'I.S.T. à vocation internationale qui constituent d'immenses réservoirs dont l'accès est facilité par l'usage de la technique informatique. L'expérience tentée par le Centre national de documentation agricole (C.N.D.A) d'Alger est prometteuse. En effet, l'interrogation de la base de données AGRIS avec des mots clés comportant celui de «Algérie» a permis l'extraction des produits suivantes :

~ Bibliographie agricole algérienne : dérivée d'agrindex : 1972-1973 / C.N.D.A -
Alger : C.N.D.A, 1985.- 140 p.

~ Bibliographie dérivée d'agrindex : 1983-1985 / C.N.D.A -Alger : C.N.D.A, 1987.-
110 p.

Ces répertoires contiennent respectivement 354 notices et 163 notices.

cette expérience nous permet de préfigurer le schéma suivant :

Catégories d'institutions	Mécanisme d'exploitation	Origine de l'I.S.T.
- Bibliothèque nationale	Dépôt légal	- Editions nationales
- Centres nationaux de Documentation sectoriels (C.N.D.)	- Achat - échange - participation aux Réseaux internationaux	- I.S.T. étrangère - (mais intéressant l'Algérie)

Tableau n°121 : Les Mécanismes d'élaboration possible d'une «Djazairica»

(1) Page 33. I.F.L.A OP. Cit. page 1.1. 6 2,

(2) Correspondant à quelques répertoires : Helvetica, Hungarica. Elle se propose de recenser en particulier toutes les publications traitant de l'Algérie et éditées à l'étranger.

Ainsi les Centres nationaux de documentation (C.N.D) peuvent établir des «Djazairica» spécialisées dans leurs domaines respectifs. Le C.N.I. D.E. (Centre national d'information et de documentation économique) dispose d'une expérience dans ce contexte puisqu'il s'efforce de recenser tout ce qui traite de l'Algérie au plan économique. La publication cumulative de ces «Djazairica» selon une périodicité qui reste à définir, s'avère un complément essentiel à la bibliographie nationale algérienne.

V.7.2. Le dépôt administratif comme modalité de constitution d'un fonds documentaire, cas des thèses et travaux universitaires

Après avoir analysé les diverses formes de <dépôt légal> existantes en Algérie et dégagé l'enjeu lié à la notion de «légal» dans tous les cas, voyons une autre forme de dépôt qui se rapproche le plus du dépôt des études dans le tableau n°122. Elle concerne la catégorie documentaire des thèses et travaux universitaires. Ce dépôt dispose de la structure suivante :

Catégorie de diplôme	Texte juridique	Discipline	Lieu de dépôt	Nombre d'exemplaires
Thèse	Décret n°(74-200) du 01/10/74	Sciences médicales	Bibliothèque Universitaire	50 /
Thèse	Circulaire n° 302 du 17/1/77	Sciences sociales économiques Politiques droit, lettres	/	/
Magister	Circulaire n°243 du 25/5/78	Toutes disciplines amenant au Magister	/	50

Tableau n°122: Structure du dépôt légal des thèses et travaux universitaires

L'analyse faite par un étudiant de bibliothéconomie de l'université d'Alger⁽¹⁾ quant à la procédure de dépôt a montré une hétérogénéité des lieux de dépôt et du nombre d'exemplaire au niveau de chaque institut de l'université d'Alger où à la bibliothèque universitaire (B.U.). Quant au nombre d'exemplaires, il varie de 5 à 85 pour une même catégorie de diplôme.

(1) Le dépôt et les échanges de thèses soutenues à l'université d'Alger : 1962-1982 / F. Boussalah. 120p.
[Mém. Licence : Bibliothéconomie, Alger, 1983].

Notons que cette situation est d'autant plus normale que l'institut n'observe pas l'obligation qui lui est faite de prendre en charge les frais d'impression. D'où le non respect des règles citées dans le tableau n°122 dans la quasi majorité des cas. Abstraction faite de cet aspect, les divers textes cités, en dépit de la désignation de la Bibliothèque universitaire (B.U) comme dépositaire, n'ont pas une finalité bibliographique mais bien plutôt administrative puisque le visa délivré par la bibliothèque donne au candidat le droit de soutenir ses travaux. C'est à ce titre que la circulaire n° 399⁽¹⁾ de 1982 portant «enregistrement centralisé des thèses et mémoires au niveau des Services d'information sur les recherches en cours» (S.I.R.C.) représente un progrès par rapport aux textes précédents. En effet, elle dissocie l'enregistrement proprement dit du sujet de thèse du dépôt physique d'une part et désigne trois pôles nationaux spécialisés respectivement en sciences sociales et humaines à l'université d'Oran, les sciences bio médicales à l'université d'Alger et les sciences exactes, naturelles et technologiques à l'université de Bab Zouar d'Alger, comme dépositaires. Cette circulaire s'applique tant aux nationaux couvrant sur le territoire national qu'à l'étranger. Si par ces aspects inédits, ces dispositions semblent inscrire la thèse dans une approche utilitaire il n'en demeure pas moins que le texte de la circulaire ne prévoit ni les modalités de modification du sujet en cours de recherche, ni celles de s'assurer de l'achèvement de la recherche. Peut on comprendre qu'il incombe au Vice rectorat⁽²⁾ d'établir le lien entre le chercheur et le S.I.R.C. en se fondant sur la note du Vice recteur de l'université d'Alger datée de juillet 1982 stipulant le dépôt de 5 à 10 exemplaires à la bibliothèque de l'institut et de 20 exemplaires à ce même Vice rectorat ? Sinon quel est le rapport entre le S.I.R.C. et la B.U. ?

Le mutisme de la circulaire quant à ces aspects ajoutée aux contradictions dans les circuits de collecte de l'information et la précarité matérielle des S.I.R.C. ont voué les dispositions de 1982 à l'échec.

Les mêmes contradictions se retrouvent pour les thèses soutenues à l'étranger⁽³⁾. deux structures de dépôt existent : les consulats algériens à l'étranger d'une part et la Sous Direction des équivalences du Ministère de l'enseignement supérieur d'autre part.

Le Dépositaire	Le texte juridique	Nombre d'exemplaire
Les consulats algériens à l'étranger	Arrêté interministériel du 18/5/85	5
La Sous Direction des équivalences de diplômes	Décret n° (71-189) du 30/6/71	3

Tableau n°123: Structure du dépôt des thèses soutenues à l'étranger

(1) Bulletin officiel de l'enseignement supérieur : 1982 / M.ER.S. - Alger : O.P.U., [1982]. 180p. [n° spécial].
(2) Chargé de la post graduation.
(3) Par des étudiants algériens bénéficiant soit d'une bourse nationale où de coopération.

Notons que les consulats ne sont que des relais puisque les thèses reçues à leur niveau sont destinées en fin de parcours à la Direction de la formation à l'étranger du Ministère de l'enseignement supérieur.

Ce qui suppose, nonobstant les déperditions éventuelles, que le ministère a reçu autant de thèses qu'il a envoyé de chercheurs à l'étranger. Peut-on encore une fois assimiler ce dépôt au sens de contrôle bibliographique ? Il n'en est rien. En effet, le passage par le 1er dépositaire donne droit à la prise en charge des frais d'impression et de reproduction de la thèse en vertu de l'article 17 de l'Arrêté interministériel du 17/7/85 déterminant les taux d'allocation et avantages annexes accordés aux bénéficiaires d'une formation à l'étranger. Quant au second, il se justifie par la nécessité d'établir l'équivalence avec la nomenclature des diplômes nationaux.

Dans le même ordre d'idées, il revient à certains étudiants de fin de Licence en bibliothéconomie ⁽¹⁾ d'établir le «Catalogue des thèses soutenues à l'étranger» et de remarquer : «aucune structure n'a été prévue, par conséquent les thèses et mémoires réceptionnés ne font l'objet d'aucun traitement ni de contrôle, ils sont conservés tels quels dans leur emballage d'origine⁽²⁾.

N'est ce pas là un gaspillage 'd'intelligence» mais aussi financier puisque le coût moyen d'une thèse revient à environ. 4000 francs français. Pourtant, comme on l'a vu déjà dans le cas du dépôt légal pour le contrôle des études ⁽³⁾, la vocation administrative n'a pas empêché que soit réalisé un Centre national de documentation économique et social (C.N.D.E.S.) réalisant en sortie d'ordinateur des répertoires bibliographiques et des index (selon la technique Key word in context K.W.I.C.) des études économiques. Un seul répertoire signalé ci-dessus⁽⁴⁾ suffit à nous donner une appréciation sur l'importance d'un tel mécanisme de dépôt dans la constitution des réservoirs d'I.S.T. propres à l'Algérie. D'ailleurs si l'on reste dans le domaine des thèses seulement, n'est ce pas que la bibliothèque universitaire d'Alger a reçu 804 ⁽⁵⁾ documents soutenus seulement en 1987?

Ce qui donne la mesure de l'ensemble des thèses soutenues par des algériens à l'étranger et ce dans tous les domaines depuis la réforme de l'enseignement supérieur en 1971.

Ainsi, cette modalité de dépôt même à vocation administrative peut donner lieu à des réservoirs d'I.S.T. ⁽⁶⁾ qui, sous réserve d'une sensibilisation et d'une politique cohérente, peut évoluer en dépôt pour le contrôle bibliographique.

V.7.3. La modalité de dépôt et la problématique des Services d'information sur les recherches en cours (S.I.R.C.)

Selon la définition que donne l'Unesco à l'information sur les recherches en cours elle

(1) Page 4. Catalogue des thèses soutenues à l'étranger sciences et techniques / B. Boudiaf. bibliothéconomie, Alger, 1986].

(2) Page VI. Ibid.

(3) Voir page 460.

(4) Voir page 395.

(5) Voir page 377.

(6) C'est le cas aussi pour les communications aux Congrès internationaux voir page 385.

consiste à décrire «les activités de recherche développement proprement dites et non les documents qui en résultent»⁽¹⁾. C'est à partir de là que découle les fonctions d'un S.I.R.C. à savoir répondre aux interrogations suivantes :

- Quelles sont les recherches en cours ? - quels en sont les objectifs ? - où sont elles menées ? - qui les réalisent ? - comment sont elles financées ? Quand ont elles commencé et quand doivent elles s'achever ? - où peut-on obtenir des renseignements plus détaillés sur ces recherches ?

A travers ces interrogations, se dégage la finalité gestionnaire du système d'information des S.I.R.C. qui dépasse le cadre de la recherche universitaire pour englober tous les secteurs. Les interrogations ci-dessus constituent les éléments programmatiques structurant le système d'information en question. La comparaison de la définition d'un S.I.R.C. au sens de l'UNESCO et celle que donne la circulaire n°399 de 1982 citée auparavant et l'arrêté du 9 janvier 1982 montre toute la différence qualitative de conception. Notamment l'approche restrictive de la notion de «recherche en cours» limitée dans les textes précédents aux travaux universitaires seulement.

Par ailleurs, et à supposer que la conception de l'Unesco et celle admise par le planificateur algérien sont identiques, ce genre de système a peu de chance de réussir à court terme en Algérie. Non seulement pour des raisons matérielles, mais surtout au regard du dysfonctionnement du système de la recherche dont nous avons eu l'occasion de relever la précarité⁽²⁾. D'ailleurs, un exemple concret permet d'étayer cet aspect.

Des fiches de collecte des données sur les recherches en cours dans le secteur agricole ont été envoyées aux organismes concernés, par le Centre national de documentation agricole (C.N.D.A) dans le cadre du système C.AR.I.S.⁽³⁾ (current agricultural research information system). Mais aucune réponse aux questionnaires n'a été reçue au C.N.D.A Est ce dû à la confidentialité des données ?

Hypothèse moins probable, car cette caractéristique ne peut affecter toutes les recherches menées dans le secteur. Ce qui est probable par contre, c'est la précarité d'une part et le manque de formalisation des projets de recherche d'autre part.

Notons que les produits dérivés du système d'information des S.I.R.C. donnent lieu aux répertoires différenciés : des chercheurs, des institutions de recherche et d'opérations de recherche. Du moment que le produit de la recherche en l'occurrence la publication n'est pas citée dans le système, un couplage peut être réalisé entre cette catégorie de

(1) Page 7. «Les Services d'information sur les recherches en cours: leur importance pour le développement /UNESCO. - [Paris] : UNESCO, 1980. - [23p].

(2) Voir page 256.

(3) CARIS est un S.I.R.C. à vocation internationale il constitue le complément de la base de données AGRIS. Son Siège est à Rome.

système d'information de type S.I.R.C. et le système d'I.S.T. C'est le cas d'ailleurs de CARIS-AGRIS renseignant sur «ce qui a été publié par qui, quant et où »⁽¹⁾. D'où la possibilité intéressante de relier les S.I.R.C. aux centres nationaux de documentation sectoriels comme le recommande d'ailleurs l'Unesco. Cette jonction est pratiquement faisable puisque le «centre de recherche et d'information documentaire en sciences sociales et humaines» (C.R.I.D.S.S.H.) de l'université d'Oran a géré aussi le S.I.R.C. national en sciences humaines et sociales

CONCLUSION:

Après l'analyse des diverses formes de «dépôt légal» en Algérie, il s'avère que le dépôt à vocation de contrôle bibliographique est inexistant contrairement au dépôt à vocation de contrôle administratif. Le «dépôt légal» opérationnel à la B.N. d'Alger est loin de s'approprier les pratiques internationales actuelles : d'être un réservoir des notices bibliographiques d'autorité, de constituer un observatoire de la production où encore moins d'établir la relation fondamentale entre le contrôle bibliographique national et l'accès aux publications des utilisateurs nationaux. Outre ce qui a été relevé, les autres formes de dépôt révèlent des possibilités intéressantes de constitution des fonds documentaires.

La résolution des contradictions ci-dessus ne peut faire l'économie d'une politique nationale d'I.S.T. globale et cohérente dans laquelle la Bibliothèque nationale et à travers elle le contrôle bibliographique soient partie prenante.

(1) Page 5. UNESCO. Op Cit. page 468.

V.7.4.- L'Information secondaire : en Algérie.

L'information secondaire dans notre propos est entendue au sens de répertoires bibliographiques recensant toute catégorie de documents. Notre raisonnement dans ce qui suit tient compte des deux fonctions ⁽¹⁾définies par G. Varet de toute information secondaire à savoir, d'une part affirmer l'existence d'un écrit donc lui éviter l'oubli, d'autre part lui attribuer une appartenance et le spécifier dans l'extension d'un domaine donné.

Il est évident que nous ne considérons que l'écrit faisant partie des «éditions nationales» de même que nous ne considérons que les répertoires bibliographiques qui en font partie. Le répertoire qui représente la forme la plus achevée des postulats ci-dessus est évidemment la «bibliographie de l'Algérie» dont on a analysé la portée dans la partie précédente. Outre cette bibliographie, la bibliothèque nationale édite une collection intitulée «bibliographies et catalogues» totalisant 16 bibliographies. Une expérience a été tentée en 1978 avec la publication de «l'Annuaire bibliographique sur l'Algérie» qui recense les ouvrages et articles de tous thèmes et traitant de l'Algérie. Mais sa publication effective ne s'est réalisée qu'en 1983. La suite n'a jamais vu le jour. Notons que cette catégorie de répertoire reposant sur la périodicité courante rencontre de nombreux problèmes pour sa réalisation comme on va le voir par la suite:

Cependant, si la bibliothèque nationale est un important éditeur de l'information secondaire en Algérie, elle ne peut la représenter totalement. C'est pour cette raison que nous avons recours à deux sources pour dégager les caractéristiques de l'information secondaire en Algérie.

La 1ère source est celle découlant de nos fichiers personnels enrichis tout au long de nos recherches ⁽²⁾. Donc l'échantillon peut être considéré comme aléatoire sur le plan statistique. Cependant notre connaissance de la plupart des répertoires bibliographiques édités, nous permet de tenir pour suffisamment représentatif l'échantillon en question afin d'autoriser la validité de nos conclusions.

Ainsi les éditeurs des répertoires bibliographiques se structurent comme suit :

Centres leaders	Bibliothèques	Centres de Documentation	Auteurs Revue	Autres
- B.N. - C.N.A.T - C.N.D.A - C.N.D.E.S - C.N.I.D.E - E.N.O.R.I - I.N.A.P.1	- B.U. Alger	- d'institutions de recherche : I.P.A C.R.I.D.S.S.H C.N.E.H - D'entreprise S.O.N.A.T.R.A.C.H - d'Etudes I.N.H.S. I.N.S.P.	- R.A.S.J.P.E. - R.E.H - Pub. CRAPE - Revu. Pan. - Lybica	Dira. Pos. grade

Tableau n°124 : Les catégories principales d'émetteurs de l'information secondaire.

(1) Page 3. G.Varet. O.P. cit. page 22.

(2) Suite à l'absence d'une bibliographie de bibliographies algériennes nous nous sommes attelés à collecter les références nécessaires pour en réaliser celle-ci. Cette absence semble être compensée quelque peu par le travail réalisé par M. Meynadies : «Bibliographie algérienne : répertoire des sources documentaires relatives à l'Algérie/M. Meynadies. - Alger : O.P.U., 1989».

Mis à part les éditeurs «revue» du tableau ci-dessus, les autres éditeurs appartiennent à la catégorie des éditeurs de littérature grise explicités précédemment. Ainsi, cette catégorie s'établit dans une double perspective informationnelle : primaire et secondaire. Les éditeurs conventionnels (E.N.AL., O.P.U) éditent, en dehors de leur

catalogues respectifs, très peu de bibliographies⁽¹⁾. ---

Les éditeurs «revue» témoignent le plus souvent d'efforts de chercheurs isolés publiant leurs travaux dans ces revues spécialisées. Leur pratique révèle un besoin de «conduites cumulatives» qui seules permettent un progrès cohérent de la recherche à partir d'états de questions données. C'est le cas par exemple du travail de F. Benatia⁽²⁾. Qui, si louable soit-il, car il recense les thèses et travaux universitaires (D.E.A, D.E.S) en sciences sociales et humaines gagnerait à être revu sur le plan du savoir faire documentaire (absence d'index, classification défectueuse et incohérente, sources non signalées). Ce qui a amené à qualifier «l'échec de la tentative de F. Benatia» par un auteur critique⁽³⁾ qui propose de tirer les enseignements suivants :

- 1) l'urgence d'«un bilan fiable des travaux universitaires».
- 2) sa réalisation par «une équipe expérimentée dans la recherche documentaire».
- 3) «La création par le Ministère de l'enseignement supérieur du fichier central des thèses».

Donc, si les autres listes parues dans les autres revues ne valent pas cette appréciation ce n'est qu'au regard de leur portée limitée par rapport au travail de F. Benatia. Notons simplement dans ce cadre les enseignements ci-dessus sont acceptables dans la mesure où ce sont les systèmes d'I.S.T qui déchargent les chercheurs du travail de bibliographe.

Les genres documentaires recensés par la Ore source sont les thèses, les communications aux colloques, les ouvrages, les articles de périodiques, les brevets, les études ainsi que les documents audio-visuels (films, disques). Si on établit la relation entre le genre documentaire recensé, la catégorie de répertoire secondaire et la nature de l'organisme, plusieurs conclusions intéressantes peuvent être dégagées :

(1) deux (2) pour l'E.N.AL et quatre (4) pour l'O.P.U.

(2) L'Algérie dans les sciences sociales/F. Benatia. In. Revue Panorama : sciences sociales, 1982 p. 4-52 (n° spécial 8).

(3) Panorama : l'Algérie dans les sciences sociales: In. El- Moudjahid : Quotidien national d'information du 2 février 1983. page. 5.

Genre documentaire	Catégorie de répertoire secondaire	Nature de l'organisme	
		Centre de documentation	Bibliographie
Articles de périodiques	- Bulletin bibliographique - Bulletin de sommaire	- C.N.I.D.E - SONATRACH - Ministre. pro. soc. - C.N.D.A. - E.N.O.R.I. - I.N.H.S. - I.N.H.S. - I.N.S.P - C.N.A.T. - C.N.A.T. - SONATRACH:	
Article de périodiques	-Bulletin de presse	- E.N.O.R.I - C.N.A.T	
Ouvrages	- Liste des nouvelles acquisitions	- Ministère protection sociale	B.U. Alger-Oran-Constantine
	- Catalogue des ouvrages Reçues au C.N.I.D.E Index des ouvrages Disponible au CNIDE	C.N.I.D.E C.N.I.D.E	
	- Bibliographie Critique - en littérature		B.N. Alger
Thèses	- Répertoire. - Répertoire. - Répertoire. - Répertoire.	C.R.I.D.S.S.H	
- Annuaire ⁽¹⁾			
Communications aux colloques	- Annuaire ⁽²⁾		
Etudes	- Index rétrospectif	- C.N.D.E.S	
Brevet	- Catalogue	- C.N.D.A I.N.A.P.1	
	- Diffusion sélective	- I.N.AP.I	
Normes	- Liste bibliographique - Diffusion sélective	- I.N.AP.I - I.N.AP.I	

Tableau n°125 Correspondance entre le genre documentaire recensé, le répertoire bibliographique recensant et l'organisme d'émission.

(1) L'éditeur est «sous direction de la post graduation : donc structure administrative.

(2) Ib id .

La première corrélation qui se dégage est le rapport quasi permanent entre le genre documentaire du périodique, la catégorie de répertoire de b011etin bibliographique, de sommaire, la revue de presse ainsi que la nature de l'organisme représentée par le centre de documentation. La bibliothèque n'est citée que pour ce qui est du genre "liste des nouvelles acquisitions" où bibliographie rétrospective spécialisée dans un thème donné.

Donc, comme le montre le tableau précédent le centre de documentation semble être l'émetteur privilégié de l'information secondaire par rapport à la bibliothèque.

En se positionnant la plupart du temps sur la modalité de l'information courante, comme le révèle la corrélation ci-dessus, le centre de documentation réalise une de ses fonctions de "surveillance de l'environnement» pour l'utilisateur. C'est la logique même du principe de la diffusion sélective que l'on voit appliquée au cas du genre de « Brevet» où des «Normes» (voir tableau n°125).

Par ailleurs, dans les répertoires cités, le domaine des sciences sociales et humaines est privilégié et le français est prédominant. Quant à l'origine de l'I.S.T signalée elle est en général de nature internationale, en particulier pour les genres articles de périodiques, brevets et normes. Ce constat est important dans la mesure où ni le niveau de créativité actuel en Algérie, ni le fonctionnement de l'appareil éditorial ne peuvent alimenter périodiquement et régulièrement les systèmes d'I.S.T producteurs de [l'information secondaire. Car, dans ce cas la modalité temporelle est essentielle. Celle-ci, n'apparaît pas seulement en amont mais aussi en aval. Autrement dit, au sein du système lui-même et à travers ses inputs de personnel et d'équipement mais aussi au niveau du système technique de production graphique. L'expérience de "l'Annuaire bibliographique de l'Algérie" est à ce propos édifiante. D'ailleurs le cas des thèses illustre cette problématique de la temporalité, puisque si en théorie un annuaire est tout à fait nécessaire pour la cohérence et la gestion de la recherche, sa faisabilité requiert des systèmes d'information opérationnels afin de garantir la périodicité annuelle. Sous peine de voir des publications par a coup, de listes de travaux soutenus comme c'est le cas notamment de :

~ Liste des thèses soutenues à l'université d'Alger depuis 1911. In. Revue Algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques, n°4 déc. 1982., pp.747-771.

~ Répertoire des mémoires et thèses concernant l'Algérie/Centre national des études historiques.- Alger : C.N.E.H., 1977.- 182p.

On peut d'ores et déjà énoncer l'hypothèse qu'en Algérie la bibliographie ne revêt pas le caractère fonctionnel imparté à sa mission puisqu'elle joue parfois des rôles éminemment politiques. Ainsi, en est-il des bibliographies suivantes :

~ Dix ans de production intellectuelle en Algérie : 1972- 1982/Bibliothèque nationale où

~ L' Edition en Algérie : depuis l'indépendance. Ces deux bibliographies sont publiées à l'occasion des commémorations d'anniversaires de l'indépendance nationale.

Après avoir épuisé les données de la 1ère source définie précédemment ⁽¹⁾ voyons ce que peut nous fournir la 2ème source. Celle-ci est constituée à partir du dépouillement de la bibliographie nationale depuis le n°1 de 1974 jusqu'au n°2 de 1983. Le choix de l'échantillon est édicté par des raisons pratiques de disponibilité des sources et de leur régularité dans le temps. Par ailleurs, en considérant dix années de suite, nous pensons que cette tranche est suffisamment ample pour garantir la validité de nos conclusions.

Ainsi donc, nous structurons les catégories d'éditeurs comme suit :

Institutions documentaires	Centres de documentation	autres
- Bibliothèque universitaire -B. N. -C.N.D.E.S	-D'institutions de recherche - CISTTT, CRIDSSH -C.N.E.H., I.N.H.S. - d'Entreprises : -Sonegaz -Sonatrach. - d'Institutions de formation I-.T.C., -ITA., -I:T.P:E.A - D'établissements publics - O.N.S., -I.N.P.E.D., -I.P.N.	-Administrations centrales.

Tableau n.126 : Les catégories d'éditeurs de l'information secondaire selon "bibliographie de l'Algérie».

Ainsi dans le tableau ci-dessus apparaissent quelques émetteurs identiques à ceux dégagés de la 1ère source notamment la colonne des institutions documentaires qui se trouve dispersées dans le tableau précédent. entre les colonnes "Bibliothèques" et "Centre leaders."

De même que ce sont les même genres qui se reproduisent tant pour cette source que la source précédente.

Donc, l'originalité de cette 2ème source réside essentiellement dans deux (2) aspects :

1) sur le plan linguistique.

sur 89 notices recensées à partir du dépouillement précédent :

- 1 recense des documents en langue anglaise,
- 2 recense des documents en langue espagnole,
- 6 recensent des documents en langue arabe.

le reste soit 91% du total est en français. Ceci confirme les résultats de la première source.

(1) Voir page 470.

2) Sur le plan thématique.

À part une bibliographie sur * irrigation goutte à goutte* toutes les notices appartiennent au domaine des sciences sociales.

Il est évident que notre analyse mérite d'être affinée, en premier lieu au niveau de l'échantillon de travail. Cependant, même avec les résultats dont nous disposons, nous pouvons dégager quelques constatations :

1) L'absence de catalogues de fonds des grandes institutions documentaires notamment la bibliothèque nationale. Ce qui ravale, une des caractéristiques du fonctionnement des systèmes d'I.S.T unitaires en Algérie à savoir l'autarcie. C'est ce que traduit d'ailleurs le terme de "balkanisation* utilisé par le Comité d'étude de l'I.S.T en 1979.

2) Corolaire à cet aspect, l'absence de catalogues collectifs. Les expériences tentées en 1966⁽¹⁾ et 1969⁽²⁾, n'ont jamais été réactualisées. Selon un étudiant⁽³⁾ de bibliothèque-, nomme ayant étudié cet aspect.

"La coopération est loin d'être une tradition entre nos différents organismes d'information" mais il ne manque pas de noter le manque de personnel et d'équipement qui fait que même les catalogues collectifs élaborés dans le cadre de ces expériences ne sont que de simples listes d'inventaire. Ce qui rejoint notre thèse des "faits de structure" nécessaires pour l'élaboration des produits d'information secondaire. C'est le cas d'ailleurs de la B.N d'Alger qui dans le cadre du Catalogue collectif national de périodiques (Catalogue algérien des périodiques) (C.AP) a été obligée de faire l'état de ses collections de périodiques grâce à un personnel vacataire recruté avec l'aide du C.E.R.I.S.T. Notons que deux catalogues collectifs de périodiques sont en chantier actuellement. L'un, le C.AP est à étendue nationale et sa gestion technique est assurée par le CERIST. L'autre catalogue collectif s'étend aux structures sous tutelle de l'enseignement supérieur, le maître d'œuvre technique semble être le serveur universitaire pour l'I.S.T (SUNIST) en France. Leur état d'avancement actuel ne nous permet aucune évaluation, notons seulement qu'ils sont deux produits informatisés.

3) L'Information secondaire s'informatise, le Centre national d'information et de documentation économique (C.N.I.D.E) est un pionnier avec la base Alidev (Algérie information et développement). Créé en 1985, Alidev comprend 7425 références bibliographiques en février 1989 se rapportant au développement socio-économique. La capacité d'enregistrement annuel est de 1500 références. L'origine des sources est double nationale et internationale. Celle-ci est exploitable en site même ou à distance. L'autre pôle d'informatisation de l'information secondaire est le CERIST qui, outre le

(1) Liste des périodiques médicaux en cours conservés dans les bibliothèques et chaires de la faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'université d'ALGER/Bibliothèque universitaire.- Alger : B.U., 1966.- 84 p.

(2) Liste des titres de périodiques algériens et étrangers reçus par les bibliothèques et centres de documentation/Chambre de commerce et d'industrie.- Alger : C.C.A, 1969 [36 édition en 1972].

(3) Pour un catalogue collectif des périodiques des grandes bibliothèques d'Algérie/H. BOUKHALFA- 115 p. [Mémoire, Licence, bibliothéconomie, 1982].

catalogue collectif national des périodiques algérien(C.AP) a réalisé en sortie d'ordinateur pour la 1ère fois un numéro de la bibliographie nationale ⁽¹⁾. Ce qui présuppose sa consultation prochaine sur écran. Ce qui ne semble pas le cas au vu du processus technique suivi pour sa réalisation.

/ Il est pour le moins prématuré d'évaluer donc d'apprécier l'impact de l'informatique documentaire en Algérie. Cependant, il est à remarquer que l'informatique ne fait qu'amplifier un des aspects de la problématique de l'I.S.T, c'est celui des grands nombres. La référence à la logique de genèse historique de l'informatique documentaire

montre qu'elle est apparue dans un contexte "d'explosion de l'information". La faiblesse de la production nationale d'I.S.T en terme absolu, les dysfonctionnements multiples des dépôt légal est un exemple, ne sont pas de nature à compenser cet effet « des grands nombres* que gère la technique informatique.

V.7.4.1-L'information secondaire à travers les Mémoires des étudiants de l'Institut de bibliothéconomie de l'Université d'Alger

L'Intérêt pour ce genre de travaux découle de plusieurs considérations :

1) Ils constituent un apport essentiel à des unités documentaires dépourvues de fichiers ou de catalogues. Ce qui leur permet d'obtenir un outil documentaire relativement fiable et exhaustif sans aucun investissement.

2) L'importance quantitative du nombre des répertoires bibliographiques par rapport à d'autres orientations des travaux : enquête sur la lecture, étude des besoins...

3) Enfin les travaux bibliographiques des étudiants. Malgré les deux considérations précédentes, ces travaux ne semblent pas répondre à des besoins formulés, ni s'inscrire dans un cadre programmatique s'inspirant d'une quelconque politique nationale d'I.S.T.

Ainsi sur 256⁽²⁾ mémoires soutenus à l'institut, 120 sont des répertoires bibliographiques, soit 46,6%. Le rythme de croissance de ces répertoires est assez remarquable.

Annie	Total des mémoires soutenus (1)	Total des mémoires catalogues(2)	Part en% de (2)
1981	14	2	14,2%
1982	35	13	37,1%
1983	19	8	42 %
1984	29	13	44.6%
1985	42	19	45,2%
1986	40	24	60%
1987	49	23	46,9%
1988	28	18	64,2%
TOTAL ...	256	120	46,6 %

Tableau n°127 Proportion annuelle des mémoires catalogues par rapport au total des mémoires soutenus.

1) n°48 du 1er trimestre 1987.

2) Décompte réalisé à partir du registre des mémoires de la bibliothèque de l'Institut. Les inventaires d'archives sont considérés dans la catégorie des répertoires bibliographiques.

Ainsi la tendance à la hausse loin de fléchir, semble suivre un mouvement durable et entretenu. Ce qui s'explique par la facilité de d'élaboration d'un mémoire catalogue plutôt que celle d'un mémoire de réflexion.

Quant à la structure des mémoires catalogues, elle dégage la typologie suivante :

- 1) Catalogues de fonds de bibliothèques.
- 2) Bibliographies rétrospectives spécialisées.
- 3) Dépouillement de parodiques.
- 4) refonte de la bibliographie nationale.

La première catégorie a la structure suivante (voir tableau n°128). La répartition de ce tableau ne répond pas à des critères rationnels définis. Comme nous allons le montrer par la suite, les raisons de commodité pratique personnelle des étudiants l' emporte dans la quasi-majorité des cas.

La part de la B.U d'Alger est prépondérante dans le tableau avec 11 répertoires, suivie par la bibliothèque de l'U.S.T.H.B avec 5 répertoires. En terme sectoriel, l'enseignement supérieur vient en tête du nombre de fonds de bibliothèques recensés avec 34 répertoires.

Par ailleurs, l'ensemble des répertoires réalisés sont relatifs à des unités situés à Alger, à part 2 d'entre eux, l'un de la bibliothèque des archives d'Oran et l'autre de l'Institut national d'enseignement supérieur (I.N.E.S) de Bejaia. Ceci reflète l'origine familiale des étudiants.

Quant aux genres documentaires recensés, les ouvrages représentent 44 répertoires, les périodiques au nombre de 10, les ouvrages-périodiques au nombre de 7, les cartes au nombre de 3, les disques au nombre de 2, les études au nombre d'un seul répertoire, enfin, les thèses au nombre de 5. La prédominance du genre ouvrage est ainsi affirmée avec 62% du total des genres documentaires recensés.

Sur le plan linguistique, la langue nationale n'est représentée que par 3 répertoires soit 3,8%. Ce résultat corrobore celui relevé dans d'autres sources. Sur le plan thématique, les cadres de classification sont généraux et réfèrent par là à plusieurs disciplines. Par contre, dans la colonne thématique se dégage une classe plus ramassée celle de la médecine à travers ses diverses spécialités. Elle est représentée par 12 répertoires. Plus caractéristique encore, elle est la seule discipline à avoir accaparé le type de catalogue collectif.

Il faut remarquer que certains répertoires réalisés ne concernent pas des fonds d'institutions documentaires, mais plutôt administratives. c'est le cas du répertoire des thèses dans une direction du Ministère des affaires étrangères ou celui de l'enseignement supérieur ou encore au Ministre de la culture.

INSTITUTIONS	TYPE DOCUMENTAIRE	THEME	LANGUE	PERIODE	TYPE DE REPERTOIRE	ANNEE DE REALISATION
chives de la wilaya d'Alger	Ouvrages Périodiques Périodiques Ouvrages Cartes	Droit-économique Histoire "	Franc	1850 - 1962 " "	Catalogue de fonds "	1981 1981 1982 1983 1985
lives de la wilaya d'Oran	Periodiques	Sc. Sociales	Franc.	1844 - 1962		1986
blitheque nationale d'Alger blitheque nationale d'Alger blithèque nationale d'Alger	disques Periodiques	musique classique europeenne	arabe			1982 1983 1983
blitheque universitaire d'Alger J.A.) + Bibliothèque. Centre hospitalo- universitaire -I.U) - Aissat Idir - Mustapha	Ouvrages + Periodiques	Neurologie	franc.		Catalogue collectif	1982
J.A. + C.H.U. Beni-Messous Mustapha Parnet		gyneco-obstretique				1985
l.A + C.H.O Beni-Messous Mustapha Parnet		Ophthalmologie Cardiologie Radiologie				1986
		endocrinologie				1986
J.A + C.H.U. I.P.A Institut medical Alger	ouvrages	hematologie				1986
J.A.	Ouvrages	Civilisation britannique et americaine	anglais	1962 --	Catalogue	1986

INSTITUTIONS	TYPE DOCUMENTAIRE	THEME	LANGUE	PERIODE	TYPE DE REPERTOIRE	ANNEE DE REALISATION
- B.U.A	ouvrages	histoire			catalogue	1986
- B.U.A	Thèses/Mémoires	Sc. sociales humaines	arabe	31/12/85	"	"
- B.U.A	ouvrages	Art	franc		"	"
B.U.A	Atlas, cartes				"	"
B.U.A	Thèses	Médecine	"	1974 - 1986	"	1988
B. Université des sciences et de la technologie Houari Boumédiène (USTHB)	ouvrages	biologie	"		"	1985
"	"	mathématique	"		"	"
"	"	physique	"		"	"
"	"	Chimie-Informatique	"	1983 - 1985	"	1986
B.U.S.T.H.B + Institut de chimie	Thèses/mémoires		"		Catalogue collectif	1985
Bibl. C.H.U Mustapha	Ouvrages	Cadiologie	"		catalogue de fonds	"
Centre national d'alphabétisation	"		franc		"	"
Chaine de radiodiffusion III	disques				"	
Centre national d'information et de la documentation économique	ouvrages		franc		"	"
Catalogue des thèses	thèses	Sc. sociales	franc	1962 - 1980		1983
Centres de documentation Alger	Ouvrages	bibliothéconomie				"
Centres de documentation Alger	Périodiques	"	"			"

INTITUTIONS	TYPE DOCUMENTAIRE	THEME	LANGUE	PERIODE	TYPE DE REPERTOIRE	ANNEE DE REALISATION
- Cite universitaire jeune filles Alger	ouvrages					1987
- Centre de recherche en architecture et urbanisme (C.R.A.U)	ouvrages, périodique carte					1984
- Centre de recherche anthropologique	periodique					1982
						1982
- Commissariat aux energies nouvelles	Périodiques					1987
- Ecole supérieure des beaux arts	ouvrages	peinture				1988
- Hopital central d'instruction de l'Armée nationale populaire - A.N.P -	ouvrages	cardiologie-ophtal- mologie-pediatrie				1986
		gynecologie				
		neurologie				
- Institut national de sante publique	periodiques					1984
- Institut pasteur	périodique			1887 -1987		1985
- Institut des sciences politiques	Ouvrages	Sc. sociales	franc	1962 - 1980	catalogue	
- Institut de droit						
- Institut de langues étrangères						1983
- Institut de linguistique						1984
- Institut de sciences de ?information	theses/mémoires					1984
- Institut de psychologie						1986

INITIATIONS	TYPE DOCUMENTAIRE	THEME	LANGUE	PERIODE	TYPE DE REPERTOIRE	ANNEE DE REALISATION
- Institut de bibliothéconomie	ouvrages					1987
- Institut de bibliothéconomie	ouvrages					1987
- Institut Sciences Islamiques	ouvrages		arabe			
- Institut Sciences Terre	ouvrages					
- Institut de Planification	mémoires		franc			1987
- Institut d'enseignement supérieur Béjaïa	ouvrages	Math-informatique	franc			1987
- Institut arabe d'éducation ouvrière et de recherche sur le travail	études		franc			1987
- Institut chirurgie dentaire de l'université d'Alger + clinique chirurgie dentaire C.H.U	ouvrages		franc		catalogue collectif	1988
- Laboratoire de botanique	ouvrages		franc		catalogue de fonds	1987
- Ministère des affaires étrangères	ouvrages	économie			catalogue de fonds	1987
- Ministère des affaires étrangères	ouvrages				catalogue de fonds	1987
- Ministère des affaires étrangères	thèses				catalogue de fonds	1988
- Ministère des transports	ouvrages				catalogue de fonds	1988
- Ministère du tourisme	ouvrages				catalogue de fonds	1986
- Ministère du tourisme	ouvrages				catalogue de fonds	1986
- Ministère de la culture	ouvrages					1987

INSTITUTIONS	TYPE DOCUMENTAIRE	THEME	LANGUE	PERIODE	TYPE DE REPERTOIRE	ANNEE DE REALISATION
- Ministered de l'enseignement superieur	theses	Sc. et techniques				1986
- Musée national des beaux-arts	ouvrages)			1982
- Office national des statistiques	ouvrages	Sc.sociales & umaines		franc	catalogue	1985
- S.N.C.F.	ouvrages			franc	catalogue	1986
- SONATRACH	ouvrages			franc	catalogue	1982
- SONATRACH	ouvrages			franc	catalogue	1983
- Service cardiologie C.H.O Alger	ouvrages-périodiques			franc	catalogue	1982
- Service ophtalmologie C.H.O Alger	ouvrages-periodiques			franc	catalogue	1984
- Service gynéco-obstétrique C.H.O Alger	ouvrages-pariodiques			franc	catalogue	1984
- Service pédiatrie Beni-Messous	ouvrages					

Tableau n°128 Structure des répertoires bibliographiques établis par les étudiants de fin de Licence de bibliothéconomie.
Source : Registre des mémoires d'étudiant à l' institut de bibliothéconomie d'Alger.

Ces institutions administratives auraient-elles besoin d'un bibliographe pour établir à proprement parler un inventaire?

A partir du tableau n°128 plusieurs remarques se dégagent :

1) Les répertoires d'étudiants de fin de licence ont pour première conséquence de remédier aux défaillances des systèmes d'I.S.T unitaires qui se reflètent au niveau de l'absence de catalogues de fonds. Si l'on prend l'exemple de W. Hartani qui montre⁽¹⁾ que 71,41% des réponses des hospitalo-universitaires et 57,14% des réponses des enseignants invoquent des «fichiers inadaptés» en répondant à une question relative aux «principales difficultés d'accès à l'information biomédicale⁽²⁾; on apprécie l'apport de ces répertoires dans le domaine médical. Un autre exemple plus suggestif, la bibliothèque de l'institut de bibliothéconomie d'Alger a bénéficié de 3 répertoires d'ouvrages de son fonds réalisés en 1987!

Notons par ailleurs que l'ampleur des unités ayant bénéficié de cet apport (plus d'une cinquantaine) confirme d'une autre manière le postulat des dysfonctionnements affectant la plupart, si ce n'est la quasi majorité, des systèmes d' I.S.T unitaires. Dons,

4.4
confortant la thèse de leur précarité.

2) Le recensement de ces fonds sur catalogue, permet plusieurs usages dont celui d'exposer le fonds aux utilisateurs extérieurs. Ainsi la lacune relevée précédemment relative aux répertoires des fonds des grandes bibliothèques dont la B.N. d'Alger est en partie comblée par les répertoires respectifs de périodiques (en arabe) où ceux des disques phonographiques. Ce qui est pour le moins essentiel dans le cadre d'un système d'I.S.T sectoriel où national.

3) En dépassant le cadre d'une seule unité pour établir le catalogue collectif de plusieurs unités documentaires, le concept d'intégration horizontale se concrétise : c'est le cas du catalogue collectif des bibliothèques de l'Enseignement supérieur et celles de la Santé. Dont la structuration est à base thématique (biomédical). De même que le concept d'intégration verticale se concrétise avec le cas de bibliothèques appartenant à un même secteur par exemple le catalogue collectif des thèses de la bibliothèque de l'U.S.T.H.B et celle de l'institut de chimie. L'apport dans ce cas de figure, est déterminant puisque l'échec des expériences de catalogue collectif précédemment décrites est évité.

Après avoir analysé la 1ère typologie de l'information secondaire produite par les étudiants, voyons la 2ème typologie de «bibliographies rétrospectives spécialisées». Au nombre de deux bibliographies seulement, elles portent l'une sur «la résistance de la Kabylie» et la deuxième à la «Réforme agraire en Algérie».

Quant à la 3ème typologie, plus importante quantitativement que la 2ème typologie des travaux, elle porte sur le dépouillement des périodiques. 26 travaux au total ont eu pour objet 13 périodiques. Les thèmes s'élèvent à 46% pour l'histoire, 15,3% pour les mass média, 7,6% pour les sciences sociales, 7,6% d'art et littérature enfin, 3,8% pour l'islamologie. Quant aux thèmes de la femme, de l'enseignement, de l'économie nationale, ils occupent 1% chacun au total.

(1) Page 102 W. Hartani. O.P. Cit. page 304.

(2) Page 104. Ibid.

Il est inutile de montrer l'importance de ce genre d'instrument, laissons un utilisateur apprécier la portée «le besoin est grand aussi bien chez les chercheurs que les praticiens de disposer sitôt l'année clôturée d'un outil devant leur permettre un rapide repérage des textes tout en leur évitant le fastidieux dépouillement d'un peu plus d'un millier de pages d'un journal officiel où de tel autre périodique»!

La refonte de la «bibliographie de l'Algérie» constitue aussi une autre forme d'apport. Ainsi, les monographies qu'elles soient en langue nationale où étrangère se trouvent cumulées, documentairement parlant, et ce de 1962 jusqu'en 1982. Travail qui n'a jamais été réalisé puisque la bibliographie nationale demeure sous forme de fascicules semestriels. Ceci n'ont jamais été refondus en un cumulatif.

Conclusion :

L'importance de la contribution des travaux d'étudiants de licence a été relevée à plusieurs niveaux. Demeure la question fondamentale de leur utilité pour ces organismes. Il semble a priori que notre pensée est contradictoire. Ce n'est pas le cas, car si l'on se place du point de vue normatif (ce qui devrait être) ces travaux s'inscrivent dans une logique de besoins au regard de la précarité des systèmes d' I.S.T unitaires. Cependant, en enquêtant sur l'usage qui est fait de ces catalogues, la question ci dessus prend toute son importance. Ainsi, et malgré l'importance de ces travaux, aucun d'entre eux n'est utilisé dans un sens où l'autre, parfois ils sont méconnus des responsables même des institutions bénéficiaires. Le constat vaut même pour la bibliothèque de l'institut de bibliothéconomie !

Ce qui vérifie l'hypothèse de la commodité pratique personnelle à l'étudiant qui détermine son choix du catalogue de tel ou tel fonds (avec l'accord bien sûr du responsable de l'institution) au lieu de besoins formalisés à travers lesquels s'articulent les sphères de l'enseignement-recherche et la sphère professionnelle.

V.8 Approche de la conception et de la pratique de la technologie documentaire.

Comme nous l'avons analysé dans la partie théorique, la technologie documentaire est un déterminant essentiel dans le fonctionnement des systèmes d'I.S.T dans leur dimension unitaire, sectorielle et a fortiori nationale. Notre conception de cette technologie ne concerne pas seulement la logistique de ces systèmes mais leur structure même. Car la technologie documentaire s'appréhende aussi sous les catégories conceptuelles de n'importe quelle technologie. Pour rappel, ces catégories sont la technologie cristallisée (la logistique au sens restrictif) incarnée (le savoir de l'expert où du consultant) et enfin le soft (les connaissances de nature théorique où pratique). Cette approche est féconde car rendant la démarche de plus en plus similaire à celle d'une entreprise : analyse de coût, de poste de travail C'est dans ce contexte qu'une place est de plus en plus réservée, dans les textes officiels des états, à la politique de technologie documentaire et en particulier l'informatique.

V.8.1.- La technologie documentaire à travers les textes officiels algériens.

Le document portant stratégie de développement de l'informatique en Algérie présenté au gouvernement⁽¹⁾ en 1978, est le premier à avoir énoncé quelques aspects de cette technologie.

V.8.1.1.- Aspects liés aux objectifs de la stratégie,

La philosophie des auteurs du rapport est fondée sur une «politique volontariste» dont les objectifs au nombre de 9 sont entre autres :

~ «la satisfaction des besoins des décideurs, des planificateurs, des responsables économiques et des chercheurs en informations économiques, administratives, documentaires d'origine nationale ou internationale⁽²⁾.

~ «La promotion d'organisations nouvelles pour la distribution de services d'informations»⁽³⁾.

Les domaines privilégiés à cet effet sont : les Douanes, les Impôts, les banques primaires et... les unités de production⁽⁴⁾. Les systèmes documentaires n'apparaissent point. Ceci s'explique par le fait que ce sont ces domaines qui sont «justiciables de l'informatisation», l'opportunité de son extension aux systèmes documentaires est ajournée au regard des «actions prioritaires» établies par les auteurs du rapport et faisant en sorte que ce sont les domaines identifiés précédemment qui constituent des <centres d'informatisation⁽⁵⁾

Nous rejoignons par cette logique ce qu'on a appelé suite à W. Bouzar «théorie des urgences »⁽⁶⁾D'ailleurs cette logique n'est pas sans rapport avec l'usage de «l'information pour la planification» qui constituait le leitmotiv du planificateur algérien à travers les différents textes des plans de développement nationaux. Ainsi si le domaine documentaire est prévu puisque les auteurs citent les catégories d'informations administratives, documentaires, scientifiques, techniques après celle de la planification, l'ordre d'énonciation est lui même révélateur des actions prioritaires sur le plan chronologique. La référence aux <organisations nouvelles pour la distribution de services d'information» comme objectif de l'informatisation n'est-il pas à la base de création d'un centre comme le C.N.I.D.E (Centre national d'information et de documentation économique) en 1980?

V.8.1.2.- Aspect lié à la nature de l'informatisation projetée :

Pour la première fois le concept de «Système national d'information» (S.N.I) est utilisé par les auteurs. Son architecture est <calquée sur l'organisation structurelle de l'appareil

(1) Commissariat national à l'informatique. O.P. cit. page 272.

(2) Page 75. Ibid.

(3) Page 76. Ibid.

(4) Page 58. Commissariat national à l'informatique. O.P. Cit. page 272.

(5) Page 76. Ibid.

(6) Voir page 269.

de l'administration et des agents économiques»⁽¹⁾ Donc, l'informatique <s'inscrit dans le cadre de l'organisation générale de la collecte du traitement et de la circulation de l'information et aussi dans l'organigramme général de l'information pour les besoins de la direction et de la planification à tous les échelons»⁽²⁾.

Cette formulation d'une informatique calquée sur le modèle des institutions a des conséquences dont celle d'intégrer l'ensemble des applications informatisables dans un même processus. Notamment l'informatique documentaire comme nous allons le voir dans le cas du C.N.A T où d'autres organisations. Il semble d'ailleurs que les auteurs se fondent dans leur approche sur la caractéristique synergique de l'informatique. Relevons quelques concepts utilisés dans le rapport : nœuds informationnels, réseau de collecte de l'information, banques de données. Quant aux relations envisagées nous relevons les concepts suivants : échanges informationnels... à caractère coopératif et coordonné échanges au moyen de bandes magnétiques.

Ce vocabulaire est aussi utilisé dans le domaine documentaire. c'est par là que la synergie en question apparaît.

Quant à la structure générale du Système national d'information (S.N.I) prévue, elle repose sur 4 paliers⁽³⁾:

Le premier est constitué du < système d'information propre à la cellule de base ».

Le deuxième est constitué du «réseau vertical de transfert d'une cellule vers l'autre dans le cadre de relations hiérarchiques où fonctionnelles».

Le troisième palier est constitué du «réseau horizontal de transfert... dans le cadre de relations fonctionnelles».

Enfin, le quatrième palier est constitué du «réseau des informations internationales économiques où documentaires».

Ainsi, par cette structure étagée le S.N.I devient un ensemble de ((Seaux connectables entre eux» débouchant sur des banques de données sectorielles, des banques de données intersectorielles et des banques de données nationales. D'où le caractère coopératif et coordonné sou tendant cette organisation et qui requière «la compatibilité technique des réseaux et l'élaboration des procédures strictes d'échanges d'information »⁽⁴⁾.

La nature de l'informatisation projetée par les auteurs du rapport, bien qu'ayant pour objet explicite un type d'institutions (les administrations) et une catégorie d'informations (celles relatives à la planification) ne constitue pas moins un modèle pour l'informatisation dans le domaine documentaire. C'est cet aspect que nous allons montrer au fur et à mesure de l'état d'avancement de nos recherches.

(1) Page 77. Commissariat national à l'information. O.P. cit. page 272.

(2) I b id.

(3) Page 77. Commissariat national à l'informatique. O.P. cit. page 272.

(4) Page 78. Ibid.

V.8.1.3.- La technologie documentaire à travers le 2ème plan quinquennal de développement 1984-1989.

Le document de ce plan⁽¹⁾ constitue notre 2ème source, son analyse dégage d'emblée l'informatique comme mode technologique prédominant puisque un chapitre entier lui est consacré. L'informatique concerne les catégories suivantes : «Information de gestion», «l'information statistique» et «l'information documentaire». Ainsi la logique du document précédent est reproduite par le document du plan bien que chronologiquement, les deux se situent dans des contextes sociopolitiques différenciés. Ce qui confirme la caractéristique synergique de l'information.

Mais le document cite aussi d'autres technologies (transmission de données, impression, reprographie) mais comme des appendices à la technologie informatique.

L'approche du planificateur dans ce cas de figure est rationnelle, puisque partant des caractéristiques technologiques il en vient à énoncer des recommandations. A travers celles ci, la technologie n'est point perçue dans sa dimension logistique (induisant une analyse de coût) ni d'ailleurs technique (normalisation, maintenance, formation) seulement mais aussi structurelle «une attention doit être accordée... aux implications des solutions techniques nouvelles notamment en ce qui concerne les organisations induites »⁽²⁾. Au regard d'une telle complexité des caractéristiques en particulier informatique le document du plan recommande la mise en place de capacités nationales d'ingénierie. Ainsi la dimension incarnée de la technologie et même du soft sont sollicités par le planificateur.

Quelle démarche préconise ce rapport pour l'informatisation documentaire ?

A priori une démarche pragmatique détermine la conception des planificateurs puisqu'ils proposent que <des expériences d'informatisation soient d'abord tentées au niveau des centres leaders» Ce qui est plus logique à un double point de vue :

1) L'analyse de l'état de l'existant dans certains secteurs (construction, enseignement supérieur) montre que certaines unités sont mieux pourvues que d'autres sur le plan des inputs⁽³⁾. Ce sont ces unités qui se destinent au leadership de facto.

2) Historiquement parlant, les expériences d'automatisation documentaire ont été réalisées pour la 1ère fois dans des centres privilégiés dont par exemple la bibliothèque d'Orsay en France⁽⁴⁾.

Par ailleurs, toujours dans le contexte d'une démarche logique, le principe méthodologique énoncé est que cette informatisation doit s'inscrire dans le cadre de «la politique nationale en matière informatique »⁽⁵⁾.

(1) Ministère de la planification. O.P. cit. page.234

(2) Page 164. Ibid.

(3) Voir page 449.

(4) H. Fondin. O.P: cit. page 69.

(5) Page 165. Ministère de la Planification. O.P. cit. page 234.

V.8.1.4.- Approche comparative des textes officiels

La première question qui se pose à cet effet, est celle de la comparabilité des deux textes. Ainsi si le premier texte se veut de nature générale, le deuxième est plus spécifique. En schématisant, nous pouvons le considérer comme application du premier texte. Hormis cette réserve, les deux textes montrent l'importance de l'informatique non comme filière technologique seulement mais aussi comme déterminant structurel des systèmes d'information. De même qu'ils identifient, le schéma d'informatisation au schéma informationnel d'une institution et l'I.S.T. devient une catégorie informatisable tout comme l'information administrative dans un processus technique intégré. D'autre part, la notion «d'organisations nouvelles» qu'apporte le 1er texte se trouve corroborée par celle de «centres leaders» qu'apporte le 2ème texte. Par là et par d'autres aspects, les deux documents se situent dans un rapport complémentaire. De ce rapport on peut dégager l'articulation entre 3 catégories super structurelles à savoir le Plan national de développement économique et social, la politique nationale informatique et la politique nationale d'I.S.T.

Le plan fournit les objectifs généraux et les résultats à atteindre pour chacune des deux politiques dans leur domaine respectif. La politique informatique définit les secteurs à informatiser, le type d'informatique et de réseau et la compatibilité des matériels; Quant à la politique d'I.S.T. elle définit les objectifs à court et moyen terme d'informatisation, les niveaux à atteindre ainsi que des recommandations pour établir les liaisons avec la politique informatique. D'où l'articulation du schéma ci-dessous.

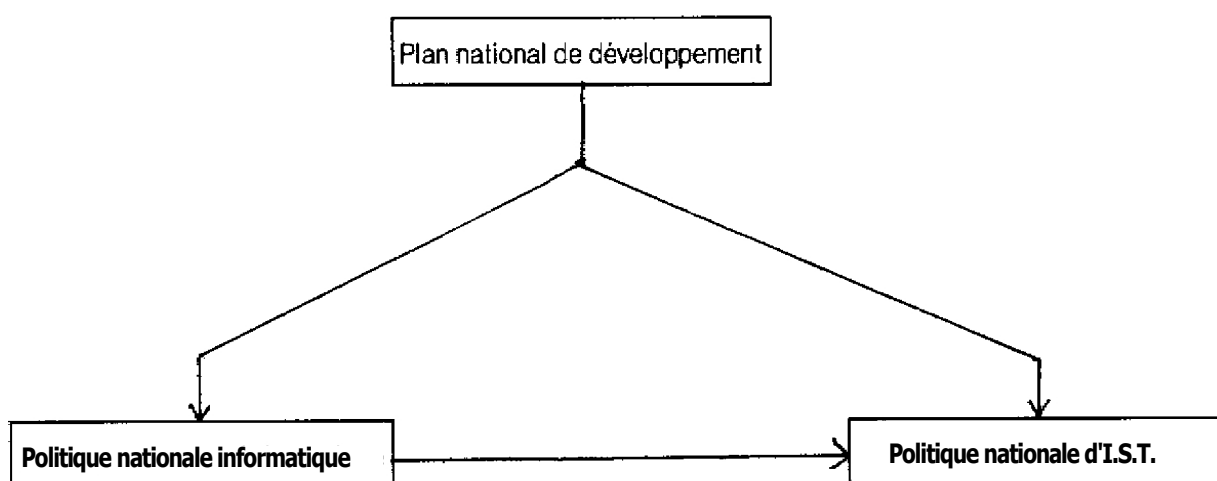


Schéma n°40 : Articulation cohérente entre le Plan de développement la politique informatique et la politique d'I.S.T.

Notons que la cohérence conceptuelle que dégage le schéma précédent n'est pas perçue dans son intégralité par le texte du plan quinquennal qui ne fait qu'allusion au rapport entre l'informatisation et la politique informatique.

Il ne perçoit pas les enjeux stratégiques qui découlent de l'articulation cohérente entre les trois superstructures. D'où l'insuffisante conceptualisation qui se dégage d'un tel document.

De ce schéma, une autre variante peut être dégagée, c'est celle des politiques sectorielles qui prennent appui sur la politique nationale pour définir leurs objectifs spécifiques. Notons que cette variante fonctionne plus ou moins imparfaitement dans le cas du C. N.A.T. et son secteur de la construction comme on va le voir. Imparfaitement, car demeure problématique l'articulation en question.

V.8.1.5.-La Technologie documentaire et l'état du système national d'I.S.T.

V.8.13.1.- Les Termes du problème :

L'analyse faite précédemment⁽¹⁾ de l'état des inputs des unités documentaires des secteurs de la Santé, de l'Enseignement supérieur, et de la Construction ainsi que celui de quelques unités à vocation nationale fait ressortir deux aspects :

1) La précarité de ces inputs.

2) Les situations extrêmement différenciées d'unités appartenant à un même secteur. Ce qui a amené à distinguer deux sortes de systèmes documentaires : des systèmes plus ou moins équipés du minimum et d'autres qui en sont dépourvus. Par cette distinction nous avons pu expliquer la logique de dénomination de «centre leader». De l'analyse de l'état de l'existant de ces systèmes, nous avons identifié deux logiques :

1) la nécessité d'un fonctionnement (au sens le plus simple du terme) entraîne celle <d'une dotation de base> des systèmes d'I.S.T. unitaires comme solution à leur immobilisme. Cette dotation comprenant un ensemble de matériels sera explicitée dans le chapitre suivant, puisque proposée par les missions d'experts étrangers en fin de leur diagnostic. Notons simplement que cette conception relative à la dotation de base a été formulée par des personnes différentes pour des secteurs d'activités différenciés (les secteurs de l'enseignement supérieur, de la construction et de la santé). Ce qui conforte la thèse de la similitude des problèmes vécus par les diverses unités des systèmes d'I.S.T. sectoriels.

2) Le fonctionnement dans le cadre des réseaux; nécessite l'introduction de l'outil informatique dans des unités disposant déjà d'une technologie minimale. Autrement dit, les <Centres leaders>.

D'où pour la commodité de l'analyse, nous distinguons entre deux catégories technologiques : une première catégorie dite élémentaire ou fondamentale comprenant : chaise, table, fichier, bureau, armoire, machine dactylographique, rayonnage et une technologie moderne comprenant le matériel informatique, reprographique⁽²⁾.

(1) Voir page 425.

(2) Il est impossible d'en reproduire la liste complète.

Ainsi, dans un cas est recommandée une technologie élémentaire où fondamentale pour assurer un fonctionnement de la plupart des systèmes unitaires. Dans l'autre est recommandée une technologie moderne pour assurer le fonctionnement d'un système non pas au niveau unitaire cette fois-ci, mais sectoriel.

V. 8.1.5.2.- Les Centres leaders et la problématique de la technologie documentaire.

Comme nous l'avons déjà analysé, les centres leaders sont de deux sortes. Ceux à conception documentaire pure et ceux dont l'optique est informatique pure. La 1ère catégorie se donne pour objectif de réaliser et de concevoir des banques de données documentaires c'est le cas du C.N.I.D.E., du C.N.D.A. et du C.N.D.H.⁽¹⁾.

Tandis que la 2ème catégorie étend cette fonctionnalité à d'autres types de banques de données notamment statistiques où factuelles. Ainsi ces centres leaders affirment une vocation d'ingénierie informatique dont le domaine documentaire n'est qu'un terrain spécifique. Nous citons dans ce cadre l'E.N.E.S.I.L. et l'E.N.O.R.1.⁽²⁾. La conception synergique dégagée précédemment se trouve mise en œuvre par cette catégorie de centre. Le cas du C.N.A.T illustre cet aspect. Sa vocation d'ingénierie informatique s'étend des domaines classiques de la statistique et de la comptabilité à celui nouveau de l'I.S.T. Par l'élaboration d'un «Schéma directeur de développement du réseau documentaire »⁽³⁾, par le chargement de la base de données ainsi constituée en coopération sur l'ordinateur central, le centre de calcul du C.N.A.T devient un serveur documentaire.

D'où l'on peut préfigurer les fonctions de cette catégorie de centres leaders comme suit :

- ~ l'ingénierie documentaire : par l'établissement de plans et de schémas directeurs d'informatisation intégrés aux plans d'équipements.
- ~ la fonction de serveur documentaire : au vu des disponibilités en «énergie informatique», ces centres peuvent charger des bases constituées en réseau où exploiter des bandes magnétiques reçues de l'étranger.

Cette distinction entre les deux catégories de centres leaders, notons le, n'est pas d'ordre théorique comme tend à le faire croire la faiblesse suggestive du simple exemple du C.N.A.T. Car, si l'on prend le C.N.D.H. ou le C.N.D.A «le Plan directeur informatique» du 1er est réalisé par l'E.T.H.Y.D. (Entreprise du traitement de l'information du secteur de l'hydraulique). Quant au 2ème, l'étude de faisabilité d'un réseau documentaire est confiée au B.N.E.D.E.R (Bureau national d'études et de développement rural).

(1) Voir page 269.

(2) Voir page 269.

(3) (3) C.N.A.T. O.P. cit. page 426.

Donc pour schématiser tant soit peu, chaque secteur ministériel dispose d'un centre pour le traitement informatique. Celui ci peut cumuler la fonction confiée habituellement à un Centre national de documentation de constitution de bases de données bibliographiques» c'est le cas de l'EN.E.S.I.L où de l'E.N.O.R.I. De même que les deux centres de traitement informatique et de documentation peuvent évoluer parallèlement c'est le cas du C.N.D.H. Nous avons deux formes pures de la pratique technologique par les centres leaders. Il y a lieu de relever une forme inédite. Celle où un Centre national de documentation par vocation, commence à offrir des prestations pour l'informatisation d'autres systèmes unitaires comme c'est le cas du C.N.I.D.E.

Cette pratique est encore au stade pilote, remarquons à ce propos où à propos des autres centres leaders que leur pratique technologique génère des enjeux que nous formulons comme suit :

- ~ Leur position de centre leader fait d'eux des centres de pilotage des unités du secteur de rattachement institutionnel. Ce qui leur confère aussi une vocation de centre de développement devant par leur expertise, leurs moyens et leurs ressources assister ces unités dans leur informatisation.
- ~ L'ensemble de ces attributs, comme on va le voir par la suite, substitue à la consultation et l'expertise étrangère une autre d'origine nationale.
- ~ Par cette pratique, le schéma de technologie incarnée, cristallisée et le soft se trouve ainsi systématisé puisque chacun des éléments réfère à un objet. La technologie incarnée et le soft réfèrent essentiellement à l'homme donc au système de formation, par contre la technologie cristallisée réfère aux matériels qui est objet d'importation actuellement.

Si l'on dépasse la perspective sectorielle et verticale pour une approche horizontale et intersectorielle, le C.E.R.I.S.T s'avère être le seul centre leader se plaçant à un tel niveau⁽¹⁾. Ceci non pas seulement du point de vue de la doctrine officielle mais du point de vue de réalisations concrètes (voir tableau n°129).

Offre de logiciels	Constitution de bases de données Bibliographiques	Serveur pour l'exploitation des bases de données étrangères
- SACODO : Logiciel pour la Recherche documentaire Et la gestion du prêt.	- Bibliographie nationale à partir du n°48 du 1er trim. 1987. - Catalogue collectif national Algérien des périodiques (CAP)	- Agricola. - Agris. - Cambridge Scientifique Abstracts. - Campus-info. - Cancer-CD. - Inspecta. - I.N.I.S. - USA - Medline. - Pascal.

Tableau n°129: Quelques prestations de services informatiques du CERIST:

(1) Voir organigramme n°

Parmi les prestations qu'illustre le tableau n°129, certaines sont destinées à des centres leaders. C'est le cas du C.N.D.A qui a confié au CERIST l'exploitation des bandes magnétiques du système AGR IS, c'est aussi le cas de la B.N . pour qui le CERIST réalise la version informatisée de la bibliographie nationale.

Si l'exploitation des bases de données étrangères se fait actuellement au CERIST, l'accès à distance semble faisable en résolvant le problème des télécommunications et en mettant à la disposition des utilisateurs l'équipement adéquat • modems et terminaux.

L'absence de données quantitatives sur les disponibilités en <énergie informatique> dans les centres leaders, de même que l'absence d'études qualitatives sur la pratique de l'informatique documentaire dans ces centres, ajoutée au caractère très récent de cette pratique, ne nous permettent pas d'affiner notre analyse ci-dessus.

Ainsi nous allons 'Voir dans un cas concret, comment se pose la problématique de la technologie documentaire dans le secteur de l'Enseignement supérieur et quelles sont les réponses qui ont été apportées ?

V.8.1.5.3.- Problématique de la technologie documentaire dans le secteur de l'enseignement supérieur.

Le choix de ce secteur se justifie à plusieurs points de vue :

- 1) C'est le secteur dont les ressources documentaires sont les plus importantes⁽¹⁾.
- 2) L'importance quantitative de ses utilisateurs justifie une exploitation documentaire massive.
- 3) C'est le secteur ayant reçu le plus de missions d'experts étrangers qui traitent des aspects d'informatique documentaire. Par la même occasion il initie des actions d'envergure sectorielle notamment le catalogue collectif des périodiques et le catalogue collectif des thèses.

Par ces arguments et d'autres que nous verrons dans la suite du travail, ce secteur présente un intérêt indéniable

Remarquons au préalable que les unités de ce secteur reproduisent le schéma dual d'unités demeurant encore au stade de techniques élémentaires et d'autres se donnant des moyens technologiques (modems et terminaux, micro-ordinateurs, lecteurs de microforme). Cette remarque étant faite, voyons quelle est la conception du Comité consultatif qu'est le Comité pédagogique national de documentation de la problématique technologique. Selon lui «la modernisation des bibliothèques comprend : «l'informatisation», «la micrographie», «les moyens audio visuels» et «la reprographie et reliure»⁽²⁾.

(1) Voir page 431.

(2) Page 1. Comité pédagogique national de documentation. O.P. cit. page 426.

Pour ce qui est de l'informatisation : le Comité conçoit celle-ci non pas en terme de «choix à faire mais plutôt est un état de fait qui s'impose déjà»⁽¹⁾. La nature de l'informatique préconisée est intégrée dans la mesure où elle concerne «tous les services acquisition, catalogage, recherche bibliographique, circulation des documents, fichiers gestion du personnel»⁽²⁾. Cette informatique est de type réparti puisque le fonctionnement des bibliothèques se fait en «coopération». D'où l'émergence d'enjeux notamment techniques. C'est à ce niveau que le Comité sollicite une commission nationale d'informatisation des bibliothèques» pour définir les choix techniques.

Quant aux moyens audio-visuels :

Le Comité fournit une liste de matériels qu'il répartit entre «Grande bibliothèque» et «bibliothèque moyenne». Cette liste comprend :

- ~ des lecteurs (lecteurs reproducteurs) de microformes, diapositives et supports sonores, vidéographie, rétroprojecteurs, projecteurs de diapositives, magnétoscopes, moniteurs et magnétophones;
- ~ des moyens de reproduction dont le laboratoire de microforme ainsi que des moyens de stockage de ces microformes.

La reprographie et la reliure.

L'une se destine tout autant aux services de la bibliothèque qu'aux usagers. Tandis que l'autre se destine à la restauration des fonds propres des bibliothèques. La reprographie se compose de sept (7) articles tandis que la reliure, ne concerne que huit (8) articles.

L'approche de la problématique technologique par le Comité, si elle réhabilite d'autres moyens tout aussi fonctionnellement importants que l'informatique; n'en recèle pas moins des contradictions. Car la prédominance dans les textes précédents⁽³⁾ de la technologie informatique n'est pas fortuite puisque de par ses caractéristiques elle restructure les éléments de la liste précédente suivant sa logique propre. Ce que ne semble pas concevoir le Comité en présentant les 3 catégories technologiques (informatique, audio-visuel et reliure et reprographie) selon une logique linéaire d'objets se juxtaposant pour constituer la «modernisation des bibliothèques». A cet effet, les objets technologiques en question ne s'identifient-ils pas à des objets de modernité? N'est ce pas là une conception mythologique (versus rationnelle) de la technologie? Sinon comment justifier le partage entre «Grande bibliothèque» et «petite bibliothèque»? Y'a-t-il derrière ce partage, des paramètres rationnels tel : le nombre de post-graduants la nature des études menées dans les instituts environnants ?

Par ailleurs, les éléments technologiques proposés par le Comité ne tiennent pas compte

(1) Page 1, comité pédagogique national de documentation. O.P. cit. page 426.

(2) Page 2. Ibid.

(3) voir page 484.

de l'équipement déjà existant et dont l'état devrait en théorie) ressortir dans les réponses au questionnaire. En théorie, car en pratique les données fournies sont vraisemblablement peu fiables. N'est ce pas là un cas d'incohérence conceptuelle?

En comparant cette approche avec celle de la mission française⁽¹⁾ par exemple nous constatons un écart qui étaye notre analyse. En effet, les consultants français partent de principes fonctionnels en identifiant au tout début de leur démarche les fonctions de «collecte en coopération», de «saisie», de «traitements informatiques» de «restitution, impression» enfin de «télécommunication».

Pour chaque fonction -est requis un canevas de technologies qui ne s'ajoutent pas linéairement mais s'articulent de façon intégrée.

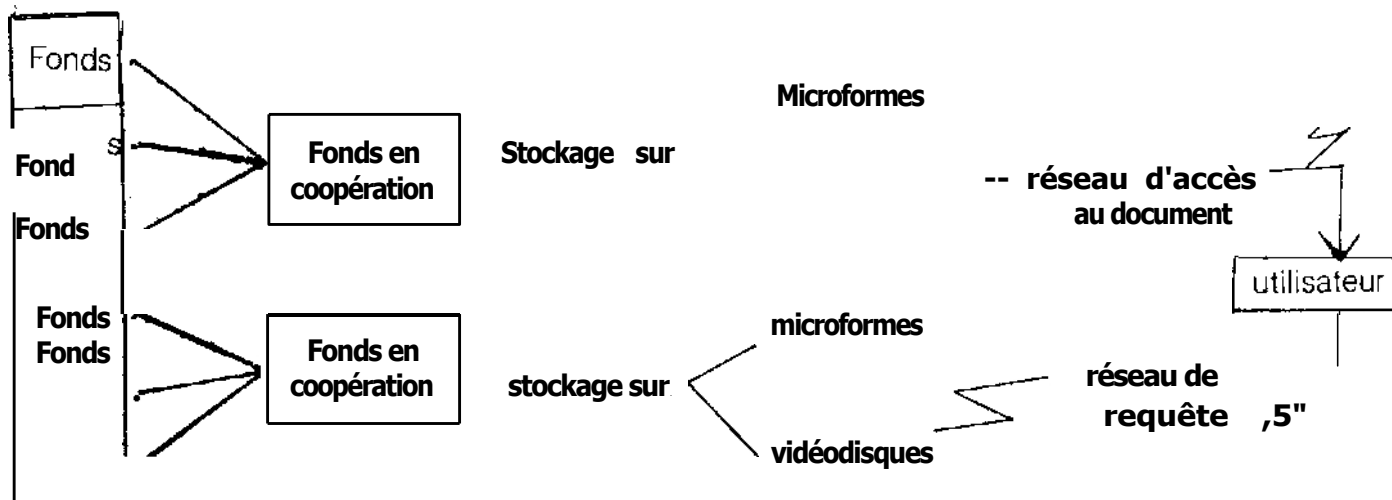


Schéma n°41: Articulation fonctionnelle de quelques technologies dans un processus de constitution coopérative des fonds documentaires.

En se contentant de ce schéma relatif à la 1ère fonction citée de collecte en coopération» plusieurs caractéristiques se dégagent quant à l'approche de la technologie documentaire et qui ont valeur de modèle pour les autres fonctions.

La 1ère caractéristique est la prise en compte de l'élément utilisateur. Car il conditionne l'ensemble des processus technologiques qui, s'ils sont là ce n'est pas pour faire figure de <modernité> mais pour répondre à ses besoins en I.S.T. D'où la configuration fermée du schéma n°41 dont une première moitié est constituée par le réseau par lequel transite la requête et la 2ème moitié par celle de l'accès au document primaire. Justement pour que celui ci devienne possible, l'état de la technologie ne le permet qu'à travers ces deux formes que sont les microformes et le vidéodisque. Evidemment, ces deux outils nécessitent un appareillage adéquat pour leur consultation d'où l'acquisition nécessaire de lecteurs de microfiches dans les bibliothèques moyennes et de lecteurs-reproducteurs dans les bibliothèques universitaires centrales⁽²⁾. L'équipement reprographique constitué par l'appareil photocopieur serait disponible par tout.

(1) C.N.R.S. O.P. cit. page 11.

(2) Ainsi que des lecteurs et moniteurs pour vidéodisque

La relation entre l'utilisateur et les fonds est assurée par un réseau de transmission symbolisé comme suit.

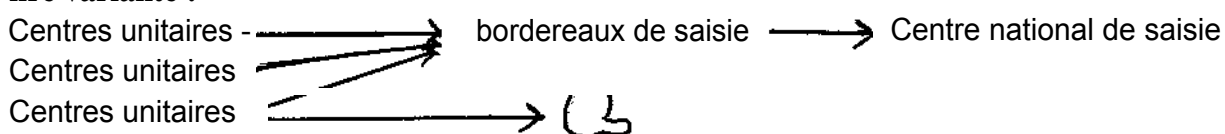
Ainsi, comme le montre notre commentaire du schéma précédent, les diverses technologies proposées s'articulent en fonction d'une cohérence globale commandée par la formalisation des besoins de l'utilisateur.

Est-ce le cas de l'approche du Comité pédagogique national? L'utilisateur n'est nullement pris en compte et l'on s'interroge même sur l'utilité des enquêtes engagées. Par ailleurs, le réalisme commandé (au point ot) en est l'état des unités du secteur de l'enseignement supérieur (1), que l'effort d'appropriation technologique soit concentré sur l'amélioration du fonctionnement de l'existant et la gestion de l'imprimé qui constitue actuellement la ressource la plus importante sinon (l'unique des bibliothèques universitaires algériennes. Ce n'est ni l'espace, ni les ressources dont disposent les plus grandes bibliothèques universitaires qui permettent d'accueillir une telle liste de matériels. D'ailleurs, la question se pose à propos de l'exhaustivité d'une telle liste puisque le vidéodigErue par exemple (cité par la mission de consultation française) n'est pas cité par le Comité. Ce qui montre l'impossibilité du moins l'inefficacité des schémas a priori face au modèle fécond de fonction créant l'organe qu'illustre le schéma n°44. Dans ce cas, l'organe est le système technologique destiné à mettre en adéquation ses fonctionnalités et celles que requiert un besoin donné.

De même que l'approche de la mission française (2) laisse dégager des enjeux importants liés à la problématique technologique.

le 1er enjeu : est lié aux possibilités d'alternatives multiples que présentent les technologies actuelles (2). Si l'on prend la fonction saisie, elle peut être modulée en fonction de 3 variantes :

1ère variante :



2ème variante :



A travers les deux variantes suivantes on constate que la technologie est modulable en fonction de paramètres multiples :

(1) Etat que dresse d'ailleurs le comité lui-même et qu'il qualifie d'alarmant.

(2) Voir cet aspect en page 164.

- d'opportunités organisationnelles : telle la centralisation de la saisie au niveau d'un centre national (1 ère variante) où sa décentralisation (2ème variante).
- d'opportunités infrastructurelles : ainsi en fonction des disponibilités matérielles dans chaque centre unitaire, un même résultat peut être supporté par des technologies différentes : bordereaux de saisie en papier où sous forme magnétique (bande, disquette) (1 ère variante).

Il est évident qu'à chaque variante est liée une variable de coût que les consultants citent dans tous les cas. Cette variable constitue **le 2ème enjeu** que définit l'étude de la mission française.

Quelque soit le scénario et quelque soit la technologie de référence, la problématique de coût est présente en permanence. Cette référence n'est pas fortuite. Car, comme nous allons le montrer par la suite, cette problématique a généré celle de l'information payante à l'utilisateur au regard de son coût d'acquisition et de mise en œuvre :

le 2ème enjeu est de nature linguistique, puisque les consultants recommandent des terminaux à double jeu de caractères arabes et latins ainsi que des imprimantes laser ou avec sortie C.O.M. (Computer output microform)

où avec sortie C.O.M. (Computer Output

Enfin, dans les variantes proposées l'informatique documentaire s'inscrit dans l'ensemble du <calcul> où de «l'énergie informatique» du secteur de l'enseignement supérieur. Ce qui nous amène par voie de conséquence à souligner l'absence d'une quelconque relation entre le «plan calcul»⁽¹⁾. du Ministère de tutelle et les applications documentaires de l'informatique. Ce qui est en contradiction avec le schéma n°40. C'est à ce niveau qu'il y'a lieu de solliciter ce plan pour l'enrichir de la dimension documentaire et non pas la sollicitation d'un plan d'informatisation spécifique aux bibliothèques?⁽²⁾.

Dans ce contexte d'insuffisance conceptuelle, y'a-t-il des cas à travers lesquels on peut

Pour répondre nous allons fournir la grille d'appréciation au niveau théorique.

1) au niveau d'une unité.

L'option pour une informatique intégrée comporte en soi des conséquences déterminantes quant au fonctionnement des unités. Car ladite technologie affecte (avec une telle option) la dimension documentaire de l'unité et sa dimension gestionnaire. Ce qui conduit à repenser l'ensemble du fonctionnement habituel «ce serait une erreur de croire que l'évolution des systèmes traditionnels voués au contrôle vers des systèmes semi- automatiques ou automatiques ne relève que du progrès technologique, elle procède

(1) Le «Plan calcul» est le Plan informatique du secteur.

(2) Comme tend à l'accréditer la thèse d'une sollicitation de la commission d'informatisation des bibliothèques».

souvent d'une conceptualisation différente des systèmes d'information documentaire au niveau de leur organisation, mais aussi de leur rôle, conceptualisation pour laquelle l'évaluation objective des performances, la rationalisation des choix budgétaires, l'optimisation qualitative des services sont tout à fait essentiels»⁽¹⁾. Donc, si l'on juge par cette citation, la question est loin de s'identifier à une liste de matériels à répartir entre des bibliothèques où d'énoncer des concepts lourds de signification mais d'assumer et d'assister les bibliothèques désignées dans la mise en œuvre de tels systèmes informatiques intégrés. Dans le cas contraire, nous assistons non pas à un modèle d'informatisation unique dans les bibliothèques universitaires centrales, mais des à modèles. (Voir tableau n°130)

Types d'informatisation	Bibliothèques concernées
- Interrogation des bases de données étrangères.	- Ecole nationale polytechnique. (Alger) - Institut des sciences médicales (Oran). - Université d'Annaba
	- Université des sciences et technologie Houari Boumediene Alger (USINE).
- Saisie, édition : Des listes des acquisitions nouvelles, du catalogue des thèses de doctorat soutenues à l'étranger.	- Université d'Alger.
- Gestion du Prêt à l'extérieur	- Université d'Alger. - U.S.T.H.B (Alger).

Tableau n°130 : Les types d'informatisation opérationnels dans les bibliothèques universitaires.

L'analyse du tableau ci-dessus montre la pauvreté relative des types d'informatisation adoptés par rapport d'une part aux possibilités qu'offre cette technologie et d'autre part au projet originel <d'une informatique intégrée> du Comité pédagogique national⁽²⁾. De même que la lecture de la 2ème colonne du tableau montre que cinq seulement des bibliothèques de tous le secteur ont introduit une activité informatique.

Cependant, se contenter de la seule lecture du tableau ne définit pas le mode d'appropriation et la nature de la pratique informatique dans ces bibliothèques. Car en enquêtant au niveau de la bibliothèque universitaire d'Alger, nous avons constaté que les applications informatiques développées, le sont grâce à un effort de programmation⁽³⁾ d'un cadre du personnel de la bibliothèque. Même scénario pour la bibliothèque de l'U. S.T.H.B d'Alger où le programme de prêt est aussi développé par une informaticienne du Centre de calcul de l'université. Ces solutions «maisons» sont loin, comme on l'a remarqué, du projet d'une «informatique intégrée» et relève plus à notre avis du

(1) Evolution des procédures d'enregistrement des transactions, vers une base de données pour la gestion des systèmes documentaires. In. l'Université, n° 80, janv.-fév.-mars 1980, pp.15-19.

(2) Voir page 492

(3) Programmes gérés par le logiciel D BASE III.

«bricolage» informatique que d'une conceptualisation sérieuse de l'application de l'informatique dans ces bibliothèques. Car, à la question de l'existence d'un plan quelconque d'informatisation définissant les objectifs, les niveaux, le schéma directeur où le cahier des charges, la réponse des responsables contactés des bibliothèques précédentes est négative. Pourtant la bibliothèque de l'université d'Alger a bénéficié de deux études :

- l'une dans le cadre d'un Mémoire de fin d'études d'ingénieur d'état en informatique en 1988 intitulé : «Gestion de la bibliothèque universitaire d'Alger/S. Djefal, A. Redjouani».

- L'autre dans le cadre d'un Mémoire pour l'obtention du diplôme d'analyste programmeur intitulé : «Conception d'un système de gestion de prêt» en 1987.

Mais il semble que ni l'une ni l'autre ne sont considérées et de là elles n'ont satisfait que leurs auteurs⁽¹⁾.

Donc la 1^{ère} conclusion qui mérite bien sûr d'être étayée par de nombreuses études, est que l'informatisation est adoptée de façon à ne pas bousculer les schémas d'organisation (d'ailleurs informels) établis ainsi que les circuits d'information opérationnels. C'est pour cette raison (il nous semble) que c'est toujours la fonction prêt qui est potentiellement informatisable. D'ailleurs ce fait, est corroboré par l'étude diagnostic de J.C. Annezer⁽²⁾.

Notons que ce mode d'appropriation⁽³⁾ technologique est en quelque sorte une réaction naturelle face à l'absence au niveau central (le Ministère) d'une structure d'ingénierie pour assister, conseiller et animer le projet d'informatisation des bibliothèques!

Pour ce qui est du type d'informatisation relatif à l'interrogation des bases de données étrangères, malgré qu'il constitue le type d'informatisation le plus ancien, il n'a fait l'objet d'aucune évaluation par le Comité précédent. A remarquer tout d'abord, qu'on ne peut parler proprement à son propos d'informatique si ce n'est que d'un niveau élémentaire. Car ni le matériel mis en œuvre (terminal-modem) ni le résultat obtenu (listing de références, où affichage sur écran) n'affectent des éléments structurels d'une bibliothèque. Par contre, ce type pose une série de problèmes fondamentaux qui ne semblent pas être perçus dans toute leur ampleur par ses promoteurs. Le lancement de ce type, rejoint tant dans sa forme que dans son fond la logique de la conception du Comité pédagogique national de documentation de la problématique technologique analysée précédemment.

Ainsi, le problème (pour ne citer que celui là) devenu d'ailleurs classique est celui de l'accès au document primaire. S'il est résolu par diverses façons, dont la plus connue

(1) N'est ce pas aussi le cas des mémoires d'étudiants de l'institut de bibliothéconomie d'Alger ? Voir page 483.

(2) J.C. Annezer. O.P. cit. page 430.

(3) Cet aspect mérite justement une étude sociologique.

est celle de rachat de vignettes de la British Library Lending Division (B.L.L.D) au British Council par la bibliothèque de l'U.S.T.H.B. où par des vignettes du C.N.R.S par d'autres bibliothèques, est-ce la solution projetée lors du lancement de cette activité? En tous cas, ce modèle est une forme d'extraversion pure et parfaite puisqu'il, qu'il s'agit du processus documentaire en amont où de la fourniture des documents en aval tout s'opère à l'étranger. Les unités documentaires nationales ne sont aucunement parties prenantes dans le cycle décrit, sauf bien sûr, celui de l'entretenir depuis 1983.

A l'extraversion nous lui substituons l'introverson. Celle-ci peut être formalisée par différents scénarii. La forme pure et parfaite (théorique) d'une telle introversion est celle consistant à disposer d'un réseau réticulé double d'accès à l'information secondaire et à l'information primaire. Ce réseau peut être opérationnel au niveau national. Cette forme n'existe qu'en théorie (car même un utilisateur des Etats Unis d'Amérique, ne se suffit pas des ressources installées dans son pays⁽¹⁾) dispose de variantes plus concrètes.

La forme de cette concrétisation en Algérie, passe justement par l'exploitation du / potentiel existant avant d'envisager l'exploitation des ressources étrangères. Le travail mené actuellement par un étudiant⁽²⁾ dans le cadre de son mémoire de Magister sur la problématique de substitution de l'accès national aux publications primaires à l'accès à l'étranger dans le cadre du service d'interrogation des bases des données de l'Université de l'U.S.T.H.B, permet de configurer une variante plus adaptée au cas algérien. Notre thèse de l'introverson se justifie, entre autres, par les ressources documentaires existantes : 1307 titres de périodiques scientifiques dans les bibliothèques de l'U.S.T.H. B., 4562 titres de périodiques scientifiques dans les bibliothèques de l'université d'Alger (dont 554 en langue arabe) et le Catalogue collectif national algérien des périodiques (C.A P) se propose d'atteindre le chiffre probable de 10000 titres⁽³⁾ Ainsi, en fournissant ces chiffres nous introduisons en même temps la problématique centrale de l'introverson.

Car les conditions de l'effectivité d'une telle introversion ne se réalisent que si sont mis en œuvre des instruments de signalement, de pilotage et de régulation que représente, entre autres, le Catalogue collectif des ressources documentaires. Dans ce cas, on ne se place plus au niveau d'une unité mais celui d'un ensemble dont la cohérence se réalise à travers le rattachement à une structure, dans notre cas le Ministère de l'enseignement supérieur.

A travers cette dimension sectorielle, nous allons essayer de répondre à la question précédente relative aux conséquences de l'avitaminose conceptuelle. Fournissons tout d'abord la grille théorique d'appréciation. Le fonctionnement systémique⁽⁴⁾ au niveau d'un secteur requière -un aspect fondamental, celui de la normalisation dont le Comité pédagogique national a fait seulement référence. cette normalisation se situe à plusieurs niveaux :

(1) Nous avons vu des demandes émanant des Etats Unis à la Bibliothèque nationale d'Alger.

(2) de l'Institut de bibliothéconomie d'Alger

(3) Données collectées lors de notre enquête

(4) AU sens donné en page 91.

1^{er} niveau : le jeu de caractères à utiliser dans les systèmes informatiques au regard de la variété des langages utilisées dans les bibliothèques.

2' niveau : celui du format, ainsi l'unicité de celui-ci s'impose dans le cadre d'un fonctionnement coopératif, puisque l'échange de supports informatiques va devenir avec ce fonctionnement une pratique courante.

3' niveau : celui du catalogage : quelle norme faut-il suivre et quelle régie pour décrire les noms composés arabes ?

2^{eme} niveau : l'indexation, y'a t-ils des listes d'autorité de noms d'auteurs nationaux, de lieux, d'organismes, y'a t-il option pour tel langage documentaire ou autre ?

A notre connaissance, aucune réponse positive n'existe. D'ailleurs les actions menées actuellement au niveau sectoriel sont tout à fait édifiantes.

La 1^{ère} action : le Catalogue collectif des périodiques : à travers celui-ci, il est demandé aux différentes bibliothèques d'établir l'inventaire de leurs publications périodiques, ainsi que l'état des collections détenues. La bibliothèque universitaire d'Oran a été désignée comme nœud central de collecte. Cependant, les données collectées sont traitées en France. Autrement dit, toute la partie «noble» du savoir faire documentaire et informatique est réalisée à l'étranger⁽¹⁾. Donc, le maître d'œuvre effectif est l'organe français. Est ce que cela suppose un manque clé concepteurs nationaux? La réponse ne peut être systématique car il faut les recenser, mais nous penchons quand même vers une réponse positive. Mais cet argument n'est pas en cause à lui seul et nous revenons à la thèse de l'avitaminose conceptuelle se répercutant sur les aspects techniques.

La 2^{ème} action : celle du catalogue collectif des thèses qui étaye ce que nous avons avancé. Ainsi, sont envoyés aux bibliothèques universitaires, des bordereaux pour signaler les thèses détenues. Cette démarche souffre de deux lacunes.

1) : aucun manuel, ni guide n'a accompagné cet envoi. Notons que ce document est important, car il systématise toute la démarche à suivre lors du processus de description. Il autorise les symboles et espaces à porter sur les bordereaux. Fournit les listes d'autorité requises...

En fait, nous pouvons reconnaître à travers ce document, les caractéristiques de l'organisation technique et documentaire suivie. C'est ce que nous avons illustré dans notre recherche de D.E.A.⁽²⁾.

2) le bordereau conçu, * porte les éléments descriptifs essentiels: titre, auteur, nature du diplôme, nom du directeur de la thèse, année et université de soutenance, il ne porte qu'une rubrique «Mots clés» dont le signalement est laissé à l'initiative du catalogueur. D'où doit-il l'extraire ? La nature (simpliste) du bordereau, incite plus à l'imaginer comme un simple inventaire que comme base de données future pour les utilisateurs.

Les deux lacunes relevées se soutiennent mutuellement. Mais il faut remarquer à ce propos que, pour que le bordereau soit plus riche (en ajoutant une rubrique «résumé» par exemple) il faut agir sur le processus en amont c'est à dire lors de l'achèvement par le candidat de sa thèse. A ce niveau, des recommandations de présentation, notamment de rédaction des résumés doivent être communiquées aux thésards.

(1) Nous avons constaté que sur les listings envoyés à la bibliothèque universitaire d'Alger pour être corrigés figure le numéro du Catalogue collectif national français (C.C.N.). Quant aux listings réalisés au C.E.R.I.S.T. (Alger) relatifs aux périodiques du Catalogue collectif national algérien, figure le n° du CERIST et le n° I.S.S.N.

(2) M. Dahmane OP. Cit. page 10.

Ceci, en vertu de ce que nous avons montré dans la partie théorique⁽¹⁾. Qu'il s'agit dans le cas de la 1^{re} action où de la 2^{ème} action relatives aux deux catalogues cités, l'avitaminose de nature super structurelle où structurelle est patente. Aucun schéma d'organisation globale, ni scénario n'existe afin d'inscrire les deux catalogues dans une logique sectorielle d'une part, mais aussi de formaliser les circuits de collecte de l'information d'autre part. Rappelons que les catalogues précédents fonctionnent selon le rythme d'accroissement des collections de périodiques et de thèses. Ce qui suppose la permanence. Pari difficile, comme on l'a déjà vu pour cette catégorie de répertoires bibliographiques.

V.8.1.6. Technologie documentaire et problématique de l'information payante à l'utilisateur

Historiquement, l'information coûteuse a concerné les domaines de l'édition, de la presse et des mass média. Son intrusion dans le domaine documentaire est récente. Elle s'est accomplie en premier lieu à travers la reproduction des documents par le procédé dit de «photocopie». Ainsi, c'est du coût d'acquisition et de fonctionnement de l'appareillage de plus en plus complexe utilisé dans l'activité documentaire que cette problématique a vu le jour. Donc, c'est un enjeu induit par la technologie documentaire. Nous nous proposons dans cette partie de sérier les formes de cette problématique ainsi que ses termes et d'en montrer quelques conséquences à différents niveaux.

Tachons dans ce qui suit de sérier les manifestations de l'information payante.

V.8.1.6.1. Dans le secteur de l'enseignement supérieur.

La mise en place de terminaux pour l'interrogation de bases de données étrangères à partir des bibliothèques d'Oran, (I.N.E.S.M), d'Alger (U.S.T.H.B) (E.N.P) induit évidemment des coûts. Selon l'estimation des consultants étrangers⁽²⁾, le coût horaire de l'interrogation s'élève en 19.2 à :

Le Coût	Nature des frais
- de 230 DA à 450 DA.	- Coût de recherche selon les fichiers.
- de 40 DA à 179 DA	- Coût de télécommunication.
- de 0,80 DA en moyenne	- Coût d'édition en différé d'une référence.

Tableau n°131 Structure des coûts d'interrogation des bases de données étrangères à partir de l'Algérie.
Source : page 33 C.N.R.S. O.P. cite. Page 11.

V.8.1.6.2. Au niveau du centre national d'information et documentation économique (C.N.I.D.E)

L'éventail des services d'information payants dans ce cas de figure, est foncièrement varié et à logique différente du cas précédent :

(1) Voir page 134.

(2) Page 33. C.N.R.S. O.P. cit. page 11.

V.8.1.6.3. Le Centre d'études et de recherche en I.S.T (CERIST).

La structure de l'information payante se compose de l'interrogation des bases de données étrangères acquises par le centre. Le coût de leur l'interrogation est calculé sur la base de l'unité de référence bibliographique s'élevant à 3 DA (dinar algérien).

V.8.1.6.4. Gestation d'un marché national de l'I.S.T ?

La structure des coûts des produits informationnels dans les trois cas précédents permet de dégager des résultats intéressants.

En utilisant la grille des «acteurs» du marché de l'information de J. Chaumier, les mécanismes de formation et de répartition de ces coûts se dégagent explicitement. J. Chaumier définit 4 acteurs à ce propos :

Les producteurs de bases de données qui constituent l'ensemble des systèmes d'I.S.T, les diffuseurs où serveurs chargeant ces bases sur leurs ordinateurs afin d'offrir l'accès aux utilisateurs, les transporteurs qui assurent la communication entre les serveurs et les utilisateurs peuvent être des utilisateurs réels où intermédiaires (voir schéma n°42).

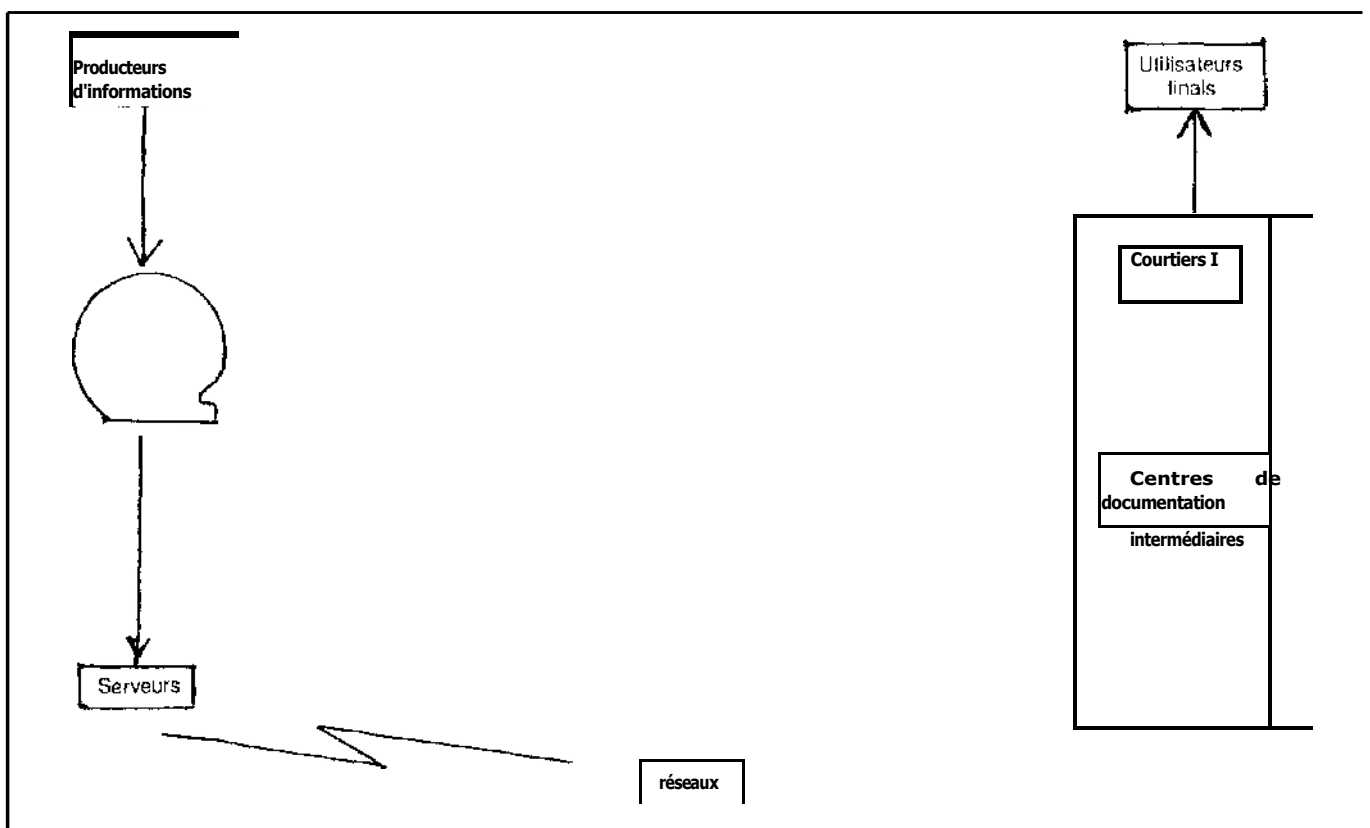


Schéma n°42 : Les Acteurs du marché de l'information automatisée.

Source : Schéma adapté de page 33. J. Chaumier. O.P. cit. page 38.

La structure de ces services se présente comme suit :

N°	INTITULE DU PRODUIT	PERIODICITE	Nb/ANNUEL	TARIF HORS TAXE (Prix Unitaire)
01	Bulletin signalétique d'information économique (en français) (BSIE)	Mensuel	10	20 DA (180 DA par abonnement) Annuel
02	- Index cumulatif des articles de périodique (INCU 89)	Annuel		100 DA
03	- Bulletin signalétique d'information économique (en langue nationale)	Bimestriel	06	20 DA (100 DA par abonnement) Annuel
04	- Catalogue des ouvrages reçus au CNIDE (en Français) CORC 89	Trimestriel	04	30 DA
05	- Catalogue des études économiques en dépôt légal disponible au CNIDE (édition 89) (CEEDI 89)	01	01	300 DA
06	- Catalogue des principaux textes législatifs et réglementaires (1962- 1988)	Annuel 01	01	100 DA
07	- Catalogue des entreprises nationales à caractère industriel et commercial (CESCIC 88)	Annuel	01	1200 DA VOL. I-II
08	- Catalogue des entreprises publiques de wilaya (CEPW 89)	Annuel	01	500 DA
09	- Catalogue collectif des études (CCE 88)	Annuel	01	500 DA
10	- Répertoire d'information sur les sources d'expertise des pays en voie de développement (RISEPVD 87)	Annuel	01	30 DA
11	- Répertoire des bureaux d'études étrangers (RBEN 87) ayant opéré en Algérie	Annuel	01	30 DA
12	Répertoire des bureaux d'études nationaux (RBEN 87)	Annuel	01	30 DA
13	- Répertoire des sources d'information en Algérie (RSIA 87)	Annuel	01	30 DA
14	- Base de données des J.O. sur microfilms (BDJMM)	Annuel	01	Les conditions de cession seront communi- quées ultérieurement
15	- Index cumulatif des ouvrages disponibles au CNIDE	Annuel	01	150 DA
16	- Dossiers d'information documentaire	à la demande		20 DA la page
17	- Demande d'information de référence par profil	Listing	a la demande	10 DA la page de

Tableau n°132 Structure des coût des produits du C.N.I.D.E. en 1988-1989

Source : Programme des publications et services pour la période 1988-1989/C.N.I.D.E. - Alger : C.N.I.D.E. 1988.- 12 p.

L'intérêt de cette grille est de situer l'origine nationale ou étrangère des divers éléments comme on va le voir avec le cas du secteur de l'enseignement supérieur.

Les producteurs	Les Serveurs	Les transporteurs	ides utilisateurs
- Etats Unis - France.	- Télé système (France) - ESA-IRS (Italie)	- France : réseau - Italie : réseau - Algérie • réseau	- B.U. USTHB. - B.U. Annaba - E.N.P. Alger - I.N.E.S.M. Oran

Le cas du C.N.I.D.E présente une autre variante.

Les producteurs	<i>Les Serveurs</i>	Les transporteurs skateurs	ntermédiaire u s
- Algérie - France. - Canada - Internationale	-C.N.I.D.E. Algérie - G. CAM. France.	- Algérie : Réseau - France • réseau	-C.N.I.D.E.

Le cas du C.E.R.I.S.T.

Les producteurs	Les Serveurs	Les transporteurs	ntermédiaire utilisateurs
Etats Unis - Internationale. - Grande Bretagne. - France.	- CERIST. Algérie	- Algérie • réseau	- C.E.R.I.S.T.

Ces tableaux sollicitent quelques remarques méthodologiques. Ainsi, les éléments sont signalés de manière brute sans citer leur fréquence. Par exemple dans le cas du CERIST et dans la colonne des producteurs, les Etats Unis apparaissent 4 fois en principe mais ils ne sont signalés qu'une seule fois. Car la pondération par la fréquence d'apparition n'est pas pertinente dans notre cas. Quant à la colonne des serveurs, l'E.S.A-I.R.S est localisé géographiquement en Italie mais en fait il est à vocation régionale (Agence spatiale européenne). Pour ce qui est des utilisateurs intermédiaires, ils opèrent dans le cas des bibliothèques universitaires pour les enseignants et les post-graduant et dans le cas du C.N.I.D.E où du CERIST pour des catégories très larges d'utilisateurs.

L'enjeu que dégage chaque variante est différent des autres enjeux et ne se rejoignent que pour la colonne des utilisateurs bien sûr. Pour dégager ces enjeux nous présentons la comparaison fournie par des consultante⁽¹⁾ entre deux (2) scénarii possibles.

(1) Page 46 C.N.R.S. O.P. cit. Page 11

La 1ère variante requière un terminal, un modem, un réseau de télécommunication (réseau commuté, réseau spécialisé) et un équipement périphérique de réception (imprimante). L'ensemble est localisé au niveau des utilisateurs cités. L'avantage de cette variante est éminemment économique avec l'investissement faible qu'exige sa mise en œuvre : terminal estimé à 15000 DA (en monnaie courante de 1982), l'absence de charge fixe d'abonnement au serveur ainsi que le peu de personnel à former.

Mais l'inconvénient tel que formulé par ces auteurs est (plutôt sont) :

La dépendance multiforme vis-à-vis de l'étranger notamment du point de vue de l'accès au document primaire, de la place des langues étrangères des bases interrogées par rapport à la langue nationale. L'autre inconvénient est la nécessité d'affecter des spécialistes pour l'interrogation.

Globalement le schéma avantages/inconvénients proposé est rationnel mais de nature empirique d'une part, d'autre part une alternative explicite n'est pas proposée. On ne peut la déduire qu'à partir de l'analyse des recommandations des consultants dont la nécessité de constituer des bases de données nationales comme complément à l'accès aux bases étrangères. Cette alternative se rapproche de la variante relative au C.N.I.D.E. Relevons que ce raisonnement n'est pas dénué d'idéologisme et nous en convenons avec. C'est pourquoi et pour l'affiner encore plus nous proposons la variante suivante :

Les producteurs	Les Serveurs	Les transporteurs	Les Intermédiaires utilisateurs
<ul style="list-style-type: none"> - I.S.T. nationale Les systèmes d'IST unitaires - I.S.T internationale les systèmes d'IST unitaires - étrangers - organisations internationales 	<ul style="list-style-type: none"> Les Centres leaders Algérie/étranger 	<ul style="list-style-type: none"> réseau : Algérien réseau algérien Et étranger 	<ul style="list-style-type: none"> - Les Centres leaders - Les systèmes d'I.S.T unitaires - Les centres leaders - Les systèmes d'I.S.T unitaires.

Tableau n°133 : Variante introvertie d'un modèle de marché national de l'I.S.T.

De notre proposition, l'ensemble du cycle concernant l'I.S.T nationale est algérianisé, donc, aucune ambiguïté ne demeure à ce niveau. D'autant plus que le modèle d'organisation vers lequel tendent les systèmes d'I.S.T sectoriels nationaux rejoint notre schéma. Cette tendance est confortée sur un autre plan avec l'introduction prochainement de la technologie de transmission des données par commutation de paquets dans le réseau de télécommunication national. Ceci s'ajoute à la maîtrise actuelle de la fabrication par l'entreprise nationale des systèmes informatiques (E.N.S.I) des terminaux bilingues, d'imprimantes ainsi que des modems.

Par contre là. où l'ambiguïté demeure, c'est au niveau de l'I.S.T internationale. Les termes de celle-ci %Tilt : est il judicieux d'acquérir une base de données et de l'exploiter sur

un serveur national où il est au contraire préférable d'en être connecté à distance, c'est à dire laisser l'exploitation aux serveurs étrangers?

Il est évident que des paramètres objectifs fondent la préférence pour l'une ou l'autre tendance. Tendances que représentent dans un cas la variante du CERIST dans sa forme pure et dans l'autre la variante de l'enseignement supérieur. Le paramètre le plus accessible relativement est d'ordre économique. Suivant le raisonnement d'un responsable du CERIST, la préférence va plutôt pour son centre. L'argumentation est la suivante : en considérant la base de données PASCAL, son coût d'acquisition par le CERIST s'élève à environ 110 000 FF par contre son interrogation à distance à partir de l'étranger s'élève à environ 400 000 FF pour les bibliothèques de l'U.S.T.H.B et l'E.N.P. Ce raisonnement semble être adopté vraisemblablement par la bibliothèque de l'I.N.E.S.M d'Oran qui substitue l'interrogation de la base MEDLINE au serveur Télé système (France) à celle du serveur national du CERIST. Cette argumentation est convaincante dans la mesure où non seulement le coût est exprimé en devise, mais aussi par l'économie potentielle que suppose la tendance du CERIST. Reste qu'une modélisation économétrique est la seule à éclairer sans ambiguïté le choix pour l'une ou l'autre tendance.

Si l'on considère maintenant l'autre catégorie d'information payante que représente essentiellement la variante du C.N.I.D.E, elle ne représente apparemment aucune particularité de forme puisqu'elle s'identifie aux produits de l'édition classique. Mais en fait, deux (2) facteurs font sa particularité.

1ère particularité de fond ou de contenu : L'information proposée à la vente n'est pas—nature primaire, mais secondaire. Sur 17 produits proposés, 8 sont des répertoires ou index bibliographiques. Notons que l'information secondaire payante n'est pas une pratique habituelle en dépit du fait que la bibliographie nationale est cédée à titre d'abonnement pour certaines institutions et ce depuis 1963. D'ailleurs, la régularité de cet abonnement comme l'ont affirmé les responsables de la bibliothèque nationale est problématique. Que peut-on dire alors pour des bulletins bibliographiques produits à intervalles rapprochés?

2ème particularité, le modèle d'élaboration de ces produits : Car ce sont des produits dérivés des bases de données correspondantes. Donc, d'un même «réservoir» peuvent être dégagés des sous produits divers sous réserve de programmes informatiques adaptés. C'est le sens du postulat que «l'information se compose de manière ensembliste». Autrement dit, une information peut englober une autre ou être commune et ce sont les relations des ensembles qui expriment mieux ces articulations entre informations élémentaires. D'où l'on peut bien imaginer les résultats d'une telle manipulation qualifiée sur le plan comptable de «produits joints»⁽¹⁾. Il est évident que l'on ne peut illustrer ces aspects par les produits du C.N.I.D.E puisqu'ils ne constituent que l'ébauche d'un tel processus. Mais qui préfigure bien la possibilité de concrétiser ces aspects.

(1) La notion de «produits joints» signifie que lorsque 2 biens A et B sont produits dans un même processus et où B est un sous produit obligatoire pour obtenir A dont on a besoin, B est un déchet. Sa commercialisation engendre une source de revenu supplémentaire. Voir Gestion des industries informationnelles/J.L. Peaucelle. In. Bulletin des bibliothèques de France, T. 31, n° 5, 1986, pp. 420-433.

Après avoir sérier les aspects phénoménologiques de l'information payante, certains résultats se dégagent à savoir que dans tous les cas la technologie informatique est située en amont, donc du côté de la face cachée à l'utilisateur. Ce qui vérifie la thèse de la genèse historique de l'information payante concomitante avec la technologie documentaire. D'ailleurs, la structure de facturation des services informatiques repose sur des

grandeurs matérielles : nombre d'heures de connexion et coût d'impression. Ces grandeurs excluent la notion familière de «valeur d'usage» qui se rapproche le plus du rapport entre l'utilisateur et l'information que les moyens technologiques pour l'acheminer. D'où l'application de cette notion demeure objet polémique. J. Marshak propose le concept de décision pour trancher le débat et J.L. Peaucelle celui de valeur d'usage par la négation, c'est à dire <en examinant ce qui se passe si on ne la possède pas et la différence si on la possède»⁽¹⁾. Ces approches confortent sur le plan théorique l'idée de l'information payante. Cependant, elles ne clarifient pas de notre point de vue (hormis l'aspect matériel ci-dessus) l'argument majeur de la rémunération de l'information et c'est A. moles qui en fournit un premier élément « le coût d'accès qui s'adjoit à la valeur

résiduelle dans le recouvrement de l'idée (information retrieval) sera proportionnel aux, prix de revient du documentaliste chargé de se mettre en chasse pour recouvrir le message. En général il dépassera de beaucoup la valeur résiduelle⁽²⁾, rendant celle-ci souvent négligeable»⁽³⁾.Le coût précédent peut être caractérisé par 2 grandeurs selon ce même auteur : la facilité et le temps d'accès qui ont un sens identique à celui de la théorie des ordinateurs»⁽⁴⁾.D'ailleurs, un exemple concret illustre ce coût, le prix de revient d'une notice bibliographique saisie dans le fichier automatisé PASCAL s'élève à 121,49 F⁽⁵⁾. Il se décompose en 12,44 F pour l'acquisition, 4,34 F pour le catalogage, 67,41 F pour le traitement conceptuel, 7,79 F pour la gestion technique des bordereaux, 29,51 F pour la saisie informatique.

A travers notre analyse l'élément utilisateur est quelque peu éludé. Ce qui est nécessaire pour non seulement analyser les mécanismes de formation des coûts, mais leur modalité de répartition entre différents acteurs. C'est à ce niveau que l'on introduits cet élément par l'interrogation formulée déjà par W. Hartani «des utilisateurs habitués aux services gratuits seraient-ils prêts à payer ces nouveaux services et quels prix accepteraient ils de donner»⁽⁶⁾? Pour apporter quelques éléments de réponse, nous considérons la pratique dans les trois secteurs cités précédemment. Le CERIST facture l'information sur la base de la notice qui s'élève à 3 DA alors que son prix de revient réel est de 18 DA Pour les bibliothèques universitaires, les coûts d'interrogation sont supportés par l'administration dans certaines limites telle la détermination d'un seuil de 30 références par semestre pour chaque utilisateur dans le cas de l'U.S. T. H.B (Alger).

(1) J.L. Peaucelle. O.P. Cit. page 505.

(2) La valeur résiduelle selon A Moles est la valeur dont le coût se réduit à celui du support matériel. Donc ne reflète pas son prix de revient, car elle s'insère dans la communication de masse par l'artifice de la copie.

(3) Page 76. A Moles. O.P. cit. page 45.

(4) Page 77. I bi d.

(5) Pascal en chiffres/0. Alun In. Bulletin des bibliothèques de France, T. 31, n° 5, 1986, pp. 458-461.

(6) Page 193. W. Hartani. O.P. cit. page 304

phase actuelle celle-ci est loin d'être une préoccupation majeure, mais les signes de son émergence sont patents. C'est le cas à travers l'énoncé de la politique tarifaire du C.N.I.D.E qui s'articule sur des modalités différentes du prix de l'information :

~ «facturer l'information à l'utilisateur mais au dessous de son coût de revient réel pour ne pas le décourager mais le sensibiliser au coût de l'information.

~ Servir gratuitement certains ministères, institutions d'états et organismes à caractère administratif».

- «Susciter les abonnements de soutien aux divers produits et services du C.N.I.D.E.»

Donc, une politique flexible est adoptée reposant pour un même produit sur des prix diversifiée⁽¹⁾. Mais il semble que l'évolution vers l'information payante est quelque peu précipitée par les réformes économiques actuelles tendant à autonomiser les entreprises et de là à susciter leur rentabilité financière.

C'est ainsi que le Centre national d'information et de documentation du secteur de l'industrie lourde (C.E.N.I.D.I.L) créé par décret n°(85-69) du 13/4/85 est rattaché à l'Entreprise nationale d'organisation et informatique E.N.O.R.I⁽²⁾ qui est en fait «une entreprise socialiste à caractère économique..... réputée commerçante dans ses relations»⁽³⁾. C'est le cas aussi de l'E.N.E.S.I.L. Donc, en dépit du fait que l'E.N.O.R.I et l'E.N.E.S.I.L sont par vocation des entreprises prestataires de services informatiques, études et organisation générant des plus values, la fusion de la documentation avec les dites activités l'entraîne dans leur logique. C'est ce que annonce le directeur de l'E.N.O.R.I «notre entreprise a une vocation commerciale ; l'ensemble de ses prestations sont payantes. Cela est vrai aussi pour les prestations et produits de la documentation et de l'information : C'est là une vision qui n'a pas toujours fait partie des traditions dans notre pays mais, il s'agit certainement d'une évolution inéluctable⁽⁴⁾. Ce qui suppose que l'imminence d'un marché de l'information en Algérie est inévitable à moyen terme. Cependant nous émettons quelques remarques qui doivent être méditées pour éviter les désillusions :

1) «Les marchés informationnels sont par vocation les marchés les plus larges possibles⁽⁵⁾. Cette condition nécessaire agit sur les prix dans le sens de leur baisse. Ce qui est représenté par la formule mathématique suivante :

$$33B = NP-C$$

où B est le bénéfice que réalise le producteur, N est le nombre d'acheteur, p le prix de revient C constitue le coût de l'exemplaire original. Si l'on considère le terme N. du nombre d'acheteurs, il conditionne le résultat de la formule précédente par sa position de multiplicateur. Partant de là, essayons d'apprécier son importance à un double point de vue.

(1) Voir J.L. Peaucelle. a P. cit. page 505.

(2) Entreprise regroupant l'activité informatique, organisation et études du secteur.

(3) Art. 1 du décret cité.

(4) Brochure éditée par l'E.N.O.R.I dans le cadre justement de sa nouvelle politique.

(5) J.L. Peaucelle. O.P. cit. page 505.

1) Du point de vue des besoins d'I.S.T.

Dans le contexte d'un marché de l'information, l'utilisateur est en même temps acheteur, donc son rapport à l'information recherchée se conjugue au prix à payer pour se l'approprier. Dans ce cas, le prix entre comme facteur pondérant sa décision d'achat. Delà il devient selon les cas, une barrière pour l'accès à l'information où au contraire élément naturel avec la définition négative de la valeur d'usage de J.L. Peaucelle⁽¹⁾. A cet égard et au vu de nos résultats précédents nous dégagons les éléments suivants :

L'analyse des besoins faite dans les chapitres précédente⁽²⁾, a permis de dégager les facteurs inhibiteurs de nature structurelle de ceux-ci. Par ailleurs, la situation des unités du système national d'I.S.T, comme on l'a déjà analysé, opère comme un multiplicateur des barrières pour l'accès à l'information (barrière physique des horaires d'ouverture, barrière fonctionnelle de l'absence où l'inadaptation des fichiers, de la médiocrité des prestations avec la durée d'attente, la non satisfaction de la demande pour un quelconque motif...) L'institution d'un prix à payer par l'utilisateur, outre les obstacles cités ci-dessus d'accès à l'information, n'aura pour effet que de l'éloigner un peu plus. Ce qui est contraire à la démarche à adopter dans la phase actuelle.

2) Du point de vue de l'expérience étrangère en cette matière.

La rentabilité des systèmes d'I.S.T a été de tout temps problématique. Les mécanismes de subventionnement soit par l'état dans les pays de l'est de l'Europe soit par les fondations privées aux Etats-Unis d'Amérique, où par le C.N. R.S et l'état en France, sont là pour le prouver.

Cependant, le rythme industriel atteint par certains systèmes d'I.S.T par le biais du «dopage» de la puissance publique a fait de ceux ci des entreprises rentables. C'est le cas de Chemical abstract service (C.A S) dont la clientèle s'étend au monde entier. C'est la tendance aussi suivie en France par la réforme du C.D.S.T/C.D.S.H dépendant du C.N.R.S devenus Institut national d'I.S.T (I.N.I.S.T) en 1988.

D'autres systèmes d'I.S.T., pour pallier à leur déficit, recourent à ce qu'on a appelé «les produits joints» qui permettent d'extraire à partir d'une source des dérivés informationnels multiples, par exemple extraction de données chiffrées à partir de références bibliographiques (constantes physiques, biologiques...). De même qu'ils recourent aux activités complémentaires pour résorber leur déficit, telle l'activité de conseil ou la conception de logiciels.

Des deux points de vue, la thèse du marché large se trouve vérifiée. Celui-ci n'est donné que pour quelques systèmes d'I.S.T. Les produits joints et l'activité complémentaire s'avèrent dans le cas des systèmes n'ayant pas ce marché (ils sont la majorité) nécessaires pour équilibrer la balance des comptes de ces systèmes entreprises.

(1) Voir page 506.

(2) Voir page 314.

Ces pratiques ci sont complétées par une action marketing dont une des formes³⁴, pratiquée en Algérie d'ailleurs, est d'assurer la gratuité des prestations durant une période donnée⁽¹⁾. Nous rejoignons la thèse de l'effet démonstratif de F. Bourricaud⁽²⁾. Cette forme d'action est qualifiée ainsi par J.L. Peaucelle «le marketing des industries informationnelles est le facteur stratégique déterminant de leur fonctionnement»⁽³⁾.

Cette expérience constitue autant de matériaux pour une réflexion sérieuse sur la mise en œuvre de l'information payante dans certains secteurs. D'autant plus que les organismes qu'ont introduit le paramètre du prix de l'information sont ceux aussi qui disposent le plus d'opportunités de produits joints et d'activités complémentaires. Par là, apparaît la nécessité de disposer de structures d'analyse des coûts et la formulation cohérente de politiques tarifaires.

V.8.1.7. Technologie documentaire et problématique de son transfert.

L'application du postulat de la triple manifestation de la technologie par Hawthorne⁽⁴⁾ à la filière particulière de la technologie documentaire est une grille commode. Nous nous proposons de l'appliquer comme contribution originale.

Prenons en tout premier lieu la technologie incarnée. Celle-ci est représentée par l'ensemble du know how dont sont porteurs les divers consultants ayant mené des consultations pour le compte d'unités du système national d'I.S.T. Le résultat de cette intervention peut-être classé selon les rubriques suivantes :

Nature de la consultation	Le système d'I.S.T concerné (u) unitaire/sectoriel (s)
- Etude des besoins	M.E.S 1(s) - C.N.A.T (s) - I.N.A.P.1 (u) - C.N.I.D.E.
- Diagnostic des problèmes	MES 1(s) - M.E.S 2(s) - C.N.A.T (s) - I.N.A.P.1 (u) - C.N.I.D.E (s) B.N (u) - C.N.D.H (s) - M.E.S 3 (s) - M.E.S 4 (s).
- Propositions de solutions	Ibid.
- Etablissement de programmes.	- M.E.S 1 (s) - C.N.A.T (s) - C.N.I.D.E (s).

Tableau 0134 : Typologie des consultations réalisées dans les organismes nationaux d'I.S.T.

Notons au passage la multiplicité et la variété des systèmes d'I.S.T ayant correspondu aux rubriques : «diagnostic des problèmes» et «propositions de solutions».

Quant à la technologie cristallisée, elle est représentée par l'ensemble des équipements proposés par les consultants au titre des «propositions de solutions» aux problèmes diagnostiqués. Cette liste peut être distinguée en deux types technologiques que nous

(1) Une période de deux années a été autorisée par le serveur télé système pour interroger ses bases par les bibliothèques universitaires et ce gratuitement.

(2) Voir page 171.

(3) J.L. Peaucelle O.P. cit. page 505.

(4) Hawthorne O.P. cit. page 187.

avons qualifié de technologie fondamentale (fichier, machine à écrire) et de technologie moderne (terminaux ordinateurs). Le premier type est substituable à l'importation dans la quasi majorité des cas. Quant aux deuxième type son importation de l'étranger est inévitable notamment les lecteurs de microformes, les ordinateurs les logiciels et consommables y afférents. Notons que la difficulté de sérier les éléments de la technologie moderne, au regard de leur évolution constante, ne permet pas de dresser un schéma général de ce qui est fabriqué localement et ce qui pourrait l'être. Outre cette difficulté une enquête nationale sur les industries en rapport avec la problématique de la technologie documentaire est à réaliser. Des données de cette enquête et des besoins en

' Technologie définis dans des contextes particuliers, la possibilité d'évaluer le niveau de substitution à l'importation de la technologie cristallisée devient envisageable.

Quant à la dernière manifestation de la technologie le soft (de software) elle a trait au savoir théorique et pratique relatif à la maîtrise des procédés techniques, et des procédures d'organisation et de gestion. Le soft peut être véhiculé par une documentation technique où lors d'un processus pédagogique de formation.

La relation entre cette dernière catégorie et la technologie incarnée s'identifie (sous certaines conditions que nous analysons dans le chapitre formation) au rapport théorique de cause à effet.

Ainsi, en appliquant la grille des 3 technologies de Hawthorne au cas de l'I.S.T et à travers des référents effectifs, son adéquation se confirme. Cependant quels résultats en tirer qui soient en rapport avec la problématique de ce chapitre?

Le plan quinquennal de développement économique et social pour la période 1984-1989 énonce que «la recherche d'un nouvel ordre international de l'information et la maîtrise des relations du système national d'information avec les sources extérieures ne pourrait s'effectuer que par la maîtrise des techniques nouvelles»⁽¹⁾. Donc, même du point de vue de la problématique de l'I.S.T., la technologie y afférente se pose dans les mêmes termes de maîtrise que les technologies industrielles classiques. Donc, la démarche à suivre pour en atteindre la maîtrise ne peut qu'être similaire à celle développée dans les secteurs classiques. Mais il est erroné de limiter cette maîtrise à la technologie cristallisée uniquement comme semble l'accréditer la citation précédente. Il faut au contraire l'étendre aux trois formes citées. Dans ce cadre conceptuel, le schéma de substitution à l'importation utilisé en particulier en économie politique et pour les marchandises matérielles, peut s'appliquer dans notre cas non seulement à la technologie cristallisée que l'on a déjà vu, mais aussi à la technologie incarnée. Le processus effectif passe par l'acquisition des industries correspondantes pour la production locale de matériels (cas des modems, des terminaux, des imprimantes...) comme première étape puis la conception (après maîtrise) de matériel d'origine locale dans une deuxième étape.

(1) Page 84. Ministère de la planification O.P. cit. Page 235.

Nous ne nous étendons pas sur cet aspect puis qu'il est similaire à tous les processus industriels. Par contre pour ce qui est de la technologie incarnée, sa maîtrise passe par la mise en œuvre de processus pédagogiques adéquats comme on va le voir par la suite. Qu'en est-il de la technologie soft, et que veut dire la maîtrise ainsi que le schéma de substitution à l'importation dans ce cas?

Rappelons que le soft est véhiculé par des supports documentaires où dans des processus pédagogiques. Les situations de communication qu'ils permettent autorisent des transferts de savoirs. Ce qui coïncide avec leur internalisation dans une première étape. On peut considérer celle ci comme répondant au sens de maîtrise défini ci dessus. Mais ce sens ne nous contente pas, car il est limité à la reproduction de schémas de pensées et au «plaquage» de modèles de solutions pour le moins inadaptés aux contextes sur les quels ils veulent agir. La substitution dans ce cas devient par procuration. Le sens que nous accordons à la maîtrise en question est celui qui, à partir d'un processus de créativité technico-scientifique organisé apporte un discours **original** à des problématiques **locales**. Autrement dit, c'est le sens de l'endogénéité des solutions. Aspects que nous étayons dans la partie recherche – formation.

2

Conclusion :

|

. L'étude de la problématique technologique, vérifie un des aspects de l'avitaminose

conceptuelle relative à la politique nationale d' I.S.T. Aspect représenté par la désarticulation entre cette politique dans ses références à l'informatique et la politique nationale propre à cette technologie. Ce qui se répercute à un niveau sectoriel d'une part et reproduit le même schéma de désarticulation d'autre part. C'est le cas du secteur spécifique de l'enseignement supérieur.

Par ailleurs, la dualité technologie élémentaire / technologie moderne bloque la perspective d'un fonctionnement systémique. Ce qui justifie la proposition de <dotation de base» en équipement pour prévenir au moins les aspects pervers de cette dualité. Car la technologie moderne engendre des enjeux fondamentaux, notamment l'information payante à l'usager. De même qu'elle requière un environnement complexe : services de maintenance, organismes de formation, structures d' ingénierie, filières industrielles. Ce qui pose des défis majeurs aux pays dits en voie de développement.

Enfin, une enquête nationale portant sur les types d'informatisation adoptés dans les structures documentaires, les logiciels, la nature du matériel acquis et les résultats obtenus, permet d'éclairer les modes d'appropriation de ces technologies.

V.9 Les Systèmes d'I.S.T. proposés .comme solutions aux problèmes diagnostiqués

Tout au long de notre étude, nous avons utilisé le concept de système pour caractériser une unité documentaire, un ensemble d'unités appartenant à un secteur donné où l'ensemble des unités d'un pays. Toutes, ces unités bien que se situant à des niveaux différents que nous avons traduit par l'effet dimensionnel, réfèrent à un modèle conceptuel unique : le système. Son utilisation dans les parties précédentes n'avait qu'une valeur heuristique. Car, le fonctionnement des unités documentaires est loin de s'identifier aux modalités systémiques encore moins lorsqu'il s'agit d'un ensemble d'unités prises à travers la dimension sectorielle où nationale. C'est que traduit la notion de « balkanisation » d'ailleurs. L'évolution de la « théorie des urgences »⁽¹⁾ à partir des années 80, induit comme effet une expression des besoins qu'on retrouve dans la création es Centres nationaux de documentation et d'information⁽²⁾.

Cependant, les missions de ces centres, leur situation propre et celle des unités sur lesquelles ils veulent agir sont en inadéquation totale. C'est à ce niveau que se situent les évaluations diagnostiques des chercheurs et consultants tendant à dégager les causes des dysfonctionnements divers. Puis à rétablir le fonctionnement systémique à travers des propositions dont certaines se rapprochent du modèle taboué de système d'I.S.T. unitaire où C'est à cet effet que nous allons analyser dans cette partie les modèles proposés, les besoins qu'ils induisent et les enjeux qu'ils mettent en œuvre. Ainsi sur le plan méthodologique ne sont considérées que 6 études. De par le champ couvert (un secteur donné), la démarche suivie et les procédures proposées, ces études présentent une cohérence autorisant la comparabilité. Par ailleurs, elles répondent à la problématique générale de notre thèse. Les autres études se situent au niveau du seul système d'I.S.T. unitaire. Donc, ne peuvent étayer l'effet dimensionnel.

Notons enfin, que chaque étude est citée dans le texte par son auteur. Nous donnons ci dessous le tableau de correspondance :

- Auteurs de l'étude	- Secteurs d'étude
- Bureau national d'études et de développement rural (B.N.E.D.E.R). (Algérie)	- Agriculture
- Caisse centrale de coopération économique (C.C.C.E). (France)	- Construction - urbanisme
- Centre national de recherche scientifique (C.N.R.S). (France)	- Enseignement supérieur
- Comité pédagogique national de documentation (C.P.N). (Algérie)	- Enseignement supérieur
- Harari (Algérie)	- biomédical
- Programme des Nations Unis pour le développement (P.N.U.D). (O.N.U)	- Développement - Planification

Tableau n°135 Correspondance entre les auteurs des études et les secteurs étudiés

1) Voir page 269.

(2) Voir page 269.

V.9.1. Analyse des Modèles de solutions proposées V.9.1.1. Du point de vue de l'architecture

Quelque soit la dénomination donnée dans chaque case⁽¹⁾ à l'architecture proposée (système coopératif, réseau décentralisé), elle possède une structure identique constituée :

- ~ d'un organe central responsable de la constitution de la base de données commune à tous les participants.
- ~ de participants au niveau unitaire représentés par les systèmes d'I.S.T. alimentant la base commune et bénéficiant des ressources de l'ensemble des autres en retour.

Le schéma fonctionnel du réseau du secteur de la construction montre cette configuration (voir schéma n°43)

Le schéma de cette architecture est identique à celui de quelques grands réseaux documentaires en France notamment le réseau de l'ex Centre de documentation en sciences humaines (C.D.S.H) (voir schéma n°44) et du catalogue collectif national des périodiques (C.C.N)⁽²⁾. De même qu'il s'identifie à celui de systèmes internationaux dont International nuclear information system (I.N.I.S)⁽³⁾. Cette configuration est conditionnée pour l'essentiel par la technologie informatique comme le montre le logiciel S.P.L.E.E.N. du C.D.S. H, S.I. B. I. L où UTLAS⁽⁴⁾. Par là sont définis des protocoles normalisés qu'établit le gestionnaire de l'organe central, et qui guident l'ensemble du processus informatique et documentaire. Ces protocoles se trouvent représentés par des manuels et des bordereaux d'enregistrement. Les Etudes du B.N.E.D.E.R, C.C.C.E., W. Hartani et P.N.U.D., réfèrent à ces instruments.

Par ailleurs, la fonction de pilotage assignée à l'organe central, rejoint un des aspects sémantiques du terme leader⁽⁵⁾ (terminologiquement parlant). Mais en même temps conforte (sur le plan technologique) la position d'une catégorie de centre leader» reconnue sur le plan doctrinal⁽⁶⁾ comme ayant des prérogatives sectorielles. Mais aussi, dont la situation sur le plan du fonctionnement général est plus favorable par rapport aux restes des unités d'un même secteur.

Un autre niveau de correspondance peut s'établir cette fois ci entre la situation technologique du centre leader (organe central) et sa situation institutionnelle. Celui ci, se trouve rattaché dans la plupart du temps à l'administration centrale d'un Ministère c'est le cas des centres nationaux de documentation. Quant aux autres unités documentaires restantes, elles sont disséminées dans les divers établissements et entreprises d'un même secteur (voir schéma n°43)

(1) B.N.E.D.E.R, C.C.C.E, C.N.R.S, W.Hartani, P.N.U.D.

(2) Page 100 M. Dahmane OP. cit. page 10.

(3) Page 54. I bi d.

(4) Page 49 I bi d.

(5) voir page 41 0

(6) voir page 26 9

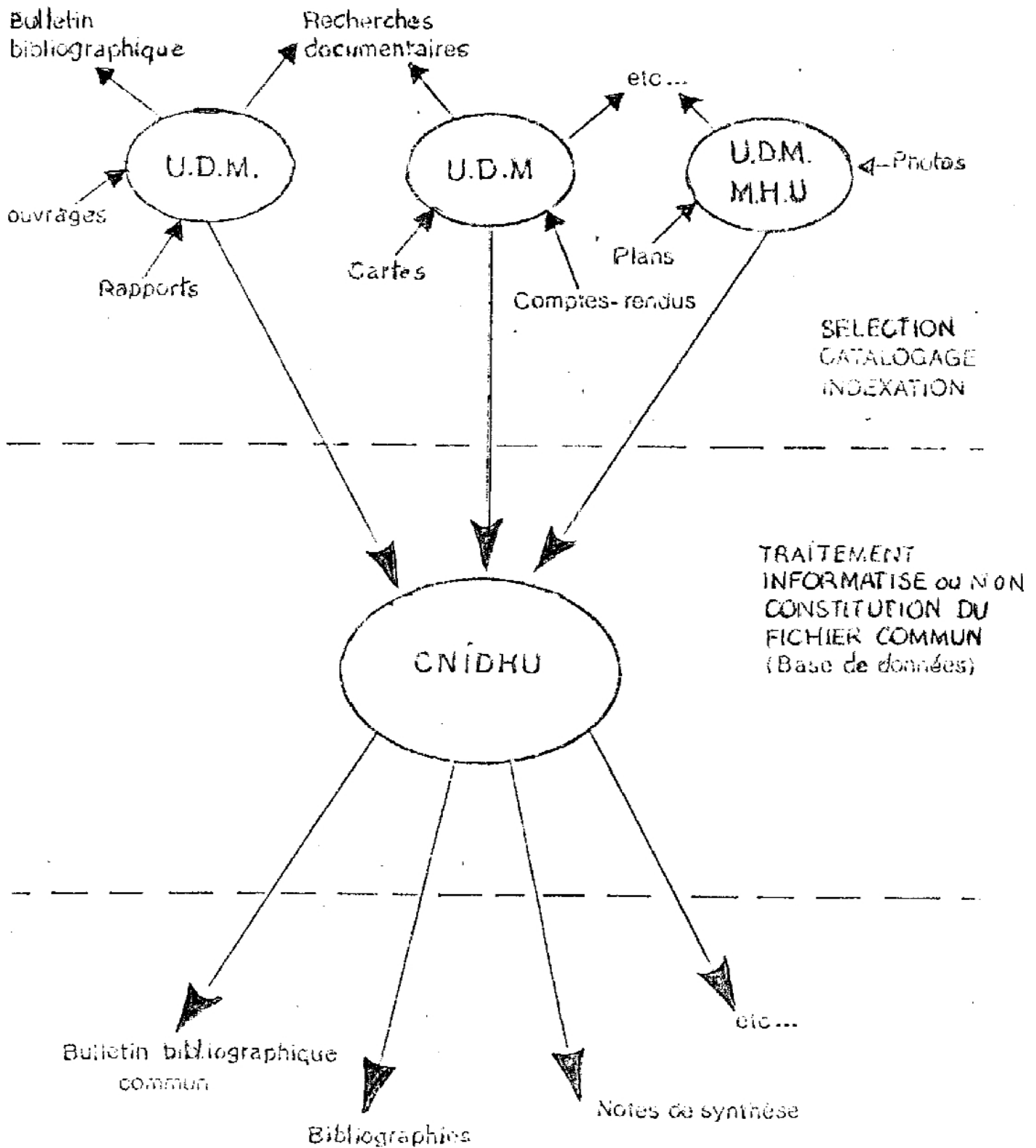


Schéma N°43: Structure fonctionnelle du système sectoriel du secteur de la Construction
 Source : Page 7 Ministère de l'habitat et de l'urbanisme [OP. Cit.](#) page 426
 U.D.M. : Unité documentaire membre
 C.N.I.D.H.O. : Centre national d'information et de documentation de l'habitat et de l'urbanisme.

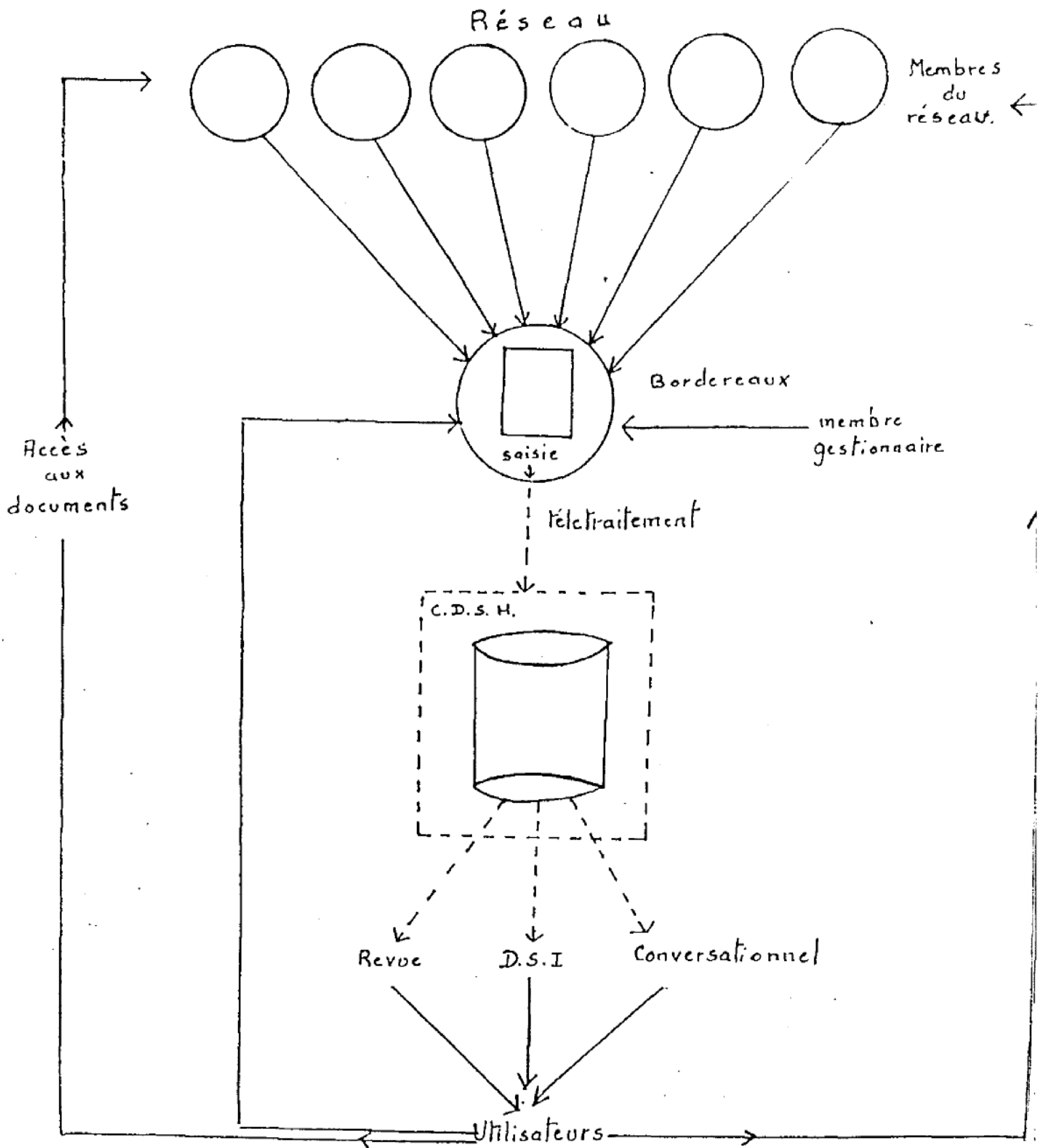


Schéma n° 44 : Structure du réseau du C.D.S.H. (France)

Source : Page 24 Brises : Bulletin de recherches sur l'information en sciences économiques humaines et sociales n° 0, déc. 1981.

La localisation géographique a Alger des centres leaders, n'est qu'une consécration de ce fait. D'où une configuration organigrammatique à la limite équivalente à celle de l'organisation administrative ou opérationnelle comme le montre le schéma de W. Hartani calque sur la carte sanitaire du pays.

C.H.O Régional	≥	Bibliothèque de l'hôpital régional
Hôpital de Wilaya		Bibliothèque de l'hôpital de wilaya
Hôpital de Daïra		Bibliothèque de l'hOpital de Daïra
Unités de soins légères	_____	Unités de soins légères possédant une documentation de travail sur place

Schéma n°45 Correspondance entre l'organisation des unités opérationnelles et les unités documentaires

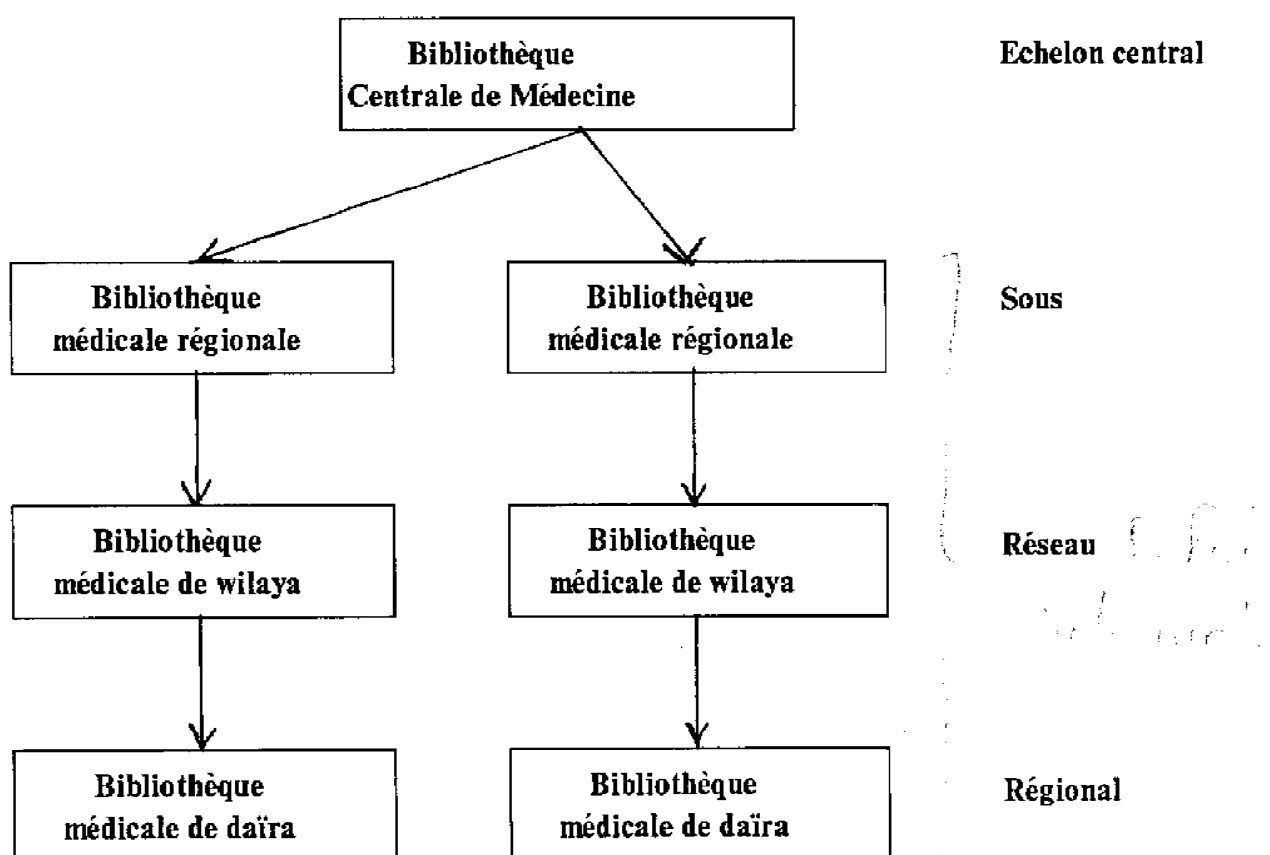


Schéma n°46 Organisation hiérarchique des unités du réseau médical

A travers les divers niveaux de correspondance établie, ne trouve-t-on pas une application des principes de la politique informatique ? Comme on l'a montré précédemment, cette politique inclut la problématique de l'I.S.T. dans une approche synergique de traitement de l'information (information processing). L'exemple du Centre de traitement de l'information (C.E.T.I) choisi comme centre serveur documentaire alors qu'il est destiné au traitement de l'information de gestion (comptabilité) et technique (Génie civil) montre

clairement cette synergie (voir Schéma n°47).

De même que l'architecture prévue s'avère en tout point identique à celle des schémas proposés.

Donc, de ce point de vue architectural, les schémas proposés sont conformes à :

- l'art et la pratique établis dans le domaine.
- la <stratégie> nationale de mise en place d'un système global d'I.S.T. - l'organisation institutionnelle.
- la politique informatique nationale.

Quant au comité pédagogique national (C.P.N), l'architecture proposée est fondée sur le couple centralisation/décentralisation. Bien que le schéma de l'organisation structurelle soit fondamental dans la structuration des réseaux documentaires, sa problématique actuelle se pose «en terme de centralisation et des décentralisation des ressources documentaires et des traitements y afférant»⁽¹⁾. Bien qu'en théorie, la correspondance peut être établie entre les deux termes de la problématique, elle l'est moins sur le plan concret. La contradiction du schéma du C.P.N ne manque pas de se dégager puisqu'il s'aligne enfin de compte sur les modèles précédents pour proposer «une Structure nationale de coopération et de coordination»

Sur le plan intersectoriel, le modèle architectural canonique précédent peut donner lieu à la connexion avec d'autres réseaux sectoriels par le biais de l'organe de pilotage. Plus caractéristique est l'aptitude de cette configuration à permettre l'intégration réfléchie dans les systèmes d'I.S.T. internationaux (B.N.E.D.E.R., C.C.C.E., C.N.R.S., W. Hartani). L'organe central joue ainsi le rôle de correspondant du système international pour les unités de son secteur mais aussi le point focal de fourniture de la contribution nationale en ressources documentaires au dit système. Nous prenons le cas réel du Centre National de Documentation Agricole (C.N.D.A) qui est le correspondant et le point focal du système (Agricultural information system) (AGRIS) (voir schéma n°48)

L'enjeu d'une telle organisation architecturale, dans la perspective d'une intégration aux systèmes internationaux, est fondamental. Dont une des conséquences a été formulée ainsi «il est essentiel de recenser l'information produite en Algérie, c'est que le système d'I.S.T. constitue aussi un capital permettant d'obtenir sur le marché mondial de l'information les données dont il aura besoin. Le marché fonctionne en effet largement en termes de troc⁽²⁾ ». Ce qui implique donc que «l'accès aux fichiers internationaux ne doit pas être considéré comme une alternative à la réalisation des bases où banques de données nationales⁽³⁾»

(1) Page 43. M. Dahmane OP. cit. page 10.

(2) Page 28. C.N.R.S OP. cit. page 11

(3) Page 29. C.N.R.S OP. cit. page 1

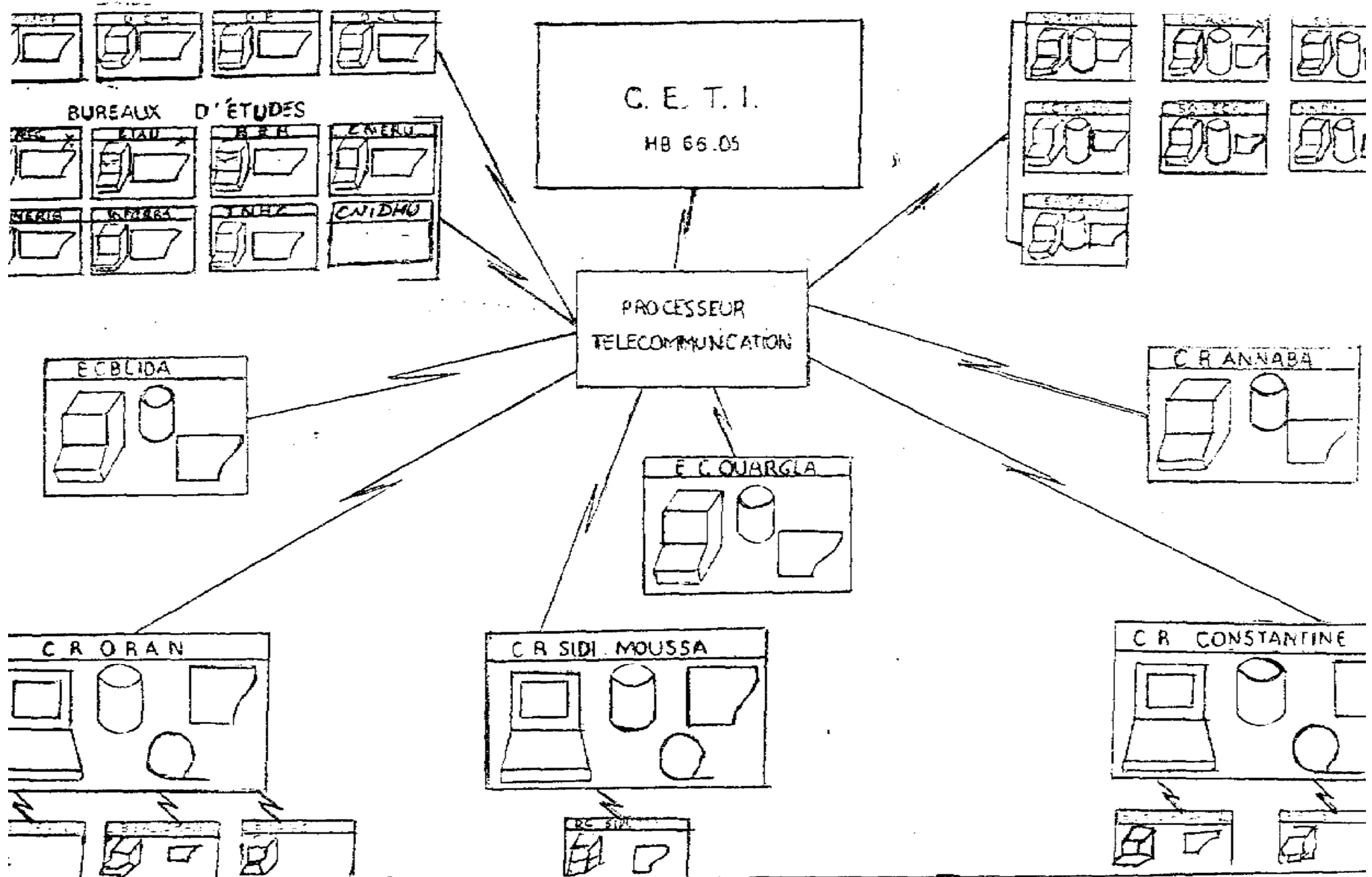


Schéma no 47 : Réseau informatique du secteur de la construction
 Source : Page 6 Ministère de l'habitat et de l'urbanisme (M.H.U) OP. Cit. page 426
N.B. à remarquer que le Centre national de documentation (C.N.I.D.H.U) figure parmi les bureaux d'études

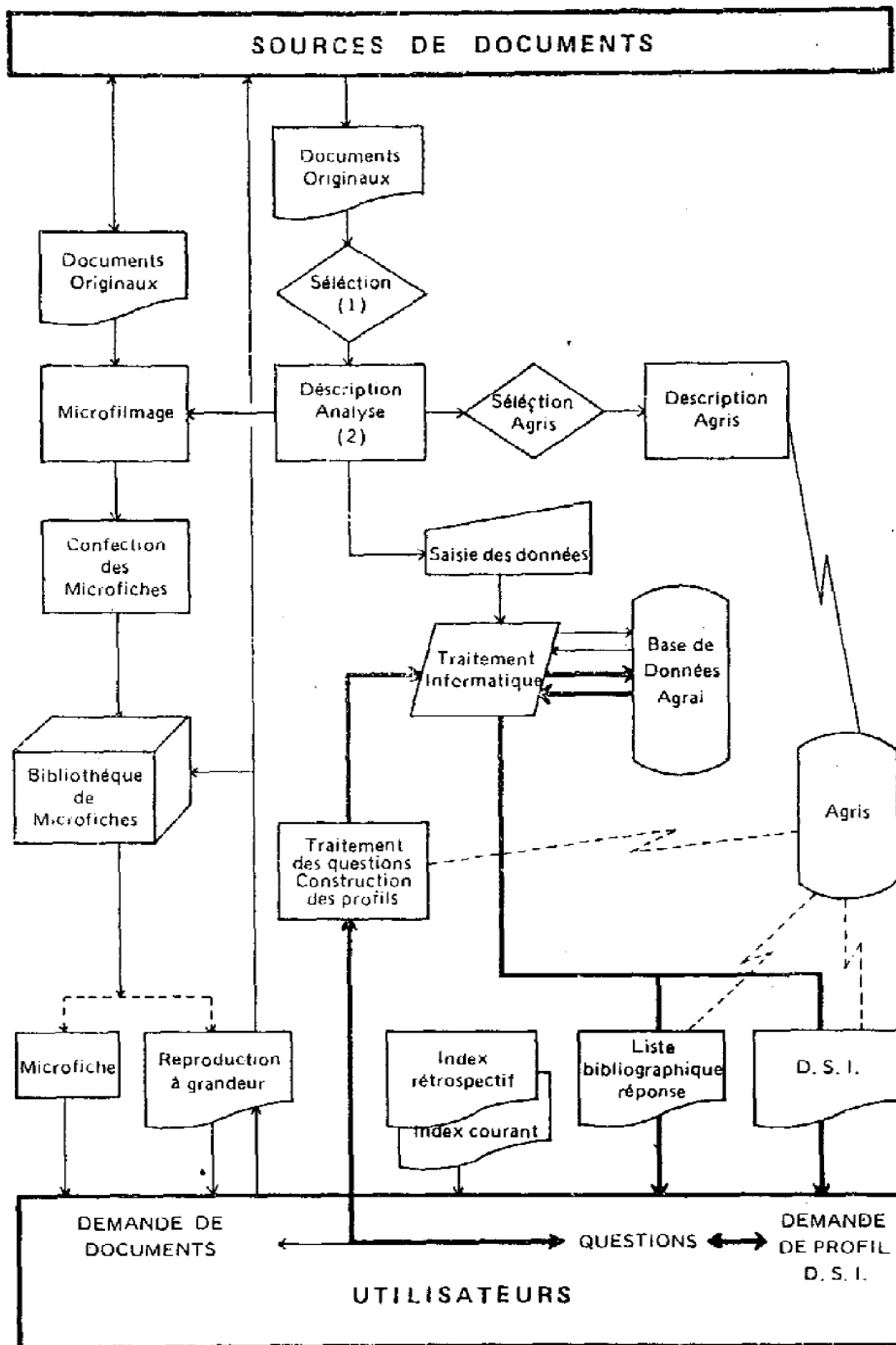


Schéma N° 48 : Articulation de la structure fonctionnelle du système AGRAL et la base de données AGRIS
 Source : Page 7 Le Centre national de documentation agricole/C.N.D.A.- Alger : C.N.D.A. , [1984]. - 8p.

V.9.1.2. Du point de vue des critères de structuration

Trois Catégories de critères peuvent être dégagées un

critère de mission

~ la Recherche scientifique (C.N.R.S)

~ le développement (P.N.U.D)

un critère thématique

~ le domaine biomédical (W. Hartani)

~ le domaine agricole (B.N.E.D.E.R) un

critère institutionnel

~ Enseignement supérieur (C.P.N)

- Construction - urbanisme (C.C.C.E)

Le critère de structuration thématique est en réalité plus institutionnel pour 2 raisons :

1) le domaine de compétence d'un secteur ministériel en Algérie est suffisamment large. C'est ainsi que le Ministère de l'agriculture où celui de la santé groupent respectivement sous leur tutelle, l'ensemble des aspects relatifs à la production alimentaire au sens le plus large du terme et ceux de santé de manière générale y compris le sens de bien être. On verra par la suite, les problèmes que posent ces domaines de compétences aux champs thématiques à couvrir par les systèmes d'I.S.T. sectoriels dans le cadre d'un système national intégré.

2) les unités documentaires citées dans les deux études et n'appartenant pas aux secteurs respectifs de la santé' et de l'agriculture, sont des unités appartenant au secteur de L'Enseignement supérieur dans deux cas Ceci vérifie en fait la vocation intersectorielle de l'enseignement supérieur.

A travers les critères précédents, si le critère institutionnel est supposé ne pas poser de problèmes puis qu'il est fondé sur un mécanisme d'intégration verticale, il n'en est pas de même pour le reste des critères. Car ceux ci sollicitent une modalité d'intégration horizontale. Autrement dit, ils sollicitent d'autres systèmes unitaires appartenant à d'autres secteurs. Ainsi le critère de mission qu'il réfère à la recherche scientifique où au développement, sollicite toutes les unités concernées de presque tous les secteurs. En établissant une échelle de hiérarchisation de la caractéristique d'intégration intersectorielle nous obtenons ce qui suit :

Critère de structuration	Hierarchie d'intégration intersectorielle
- Mission de développement	- des unités de tous les secteurs
- Mission de recherche scientifique	- des unités de quelques secteurs
- Thème biomédical	- des unités de 3 secteurs : santé, enseignement supérieur, travail
- Thème agricole	- des unités de 2 secteurs : agriculture enseignement supérieur

Tableau n°136 : Critères de structuration des systèmes d'I.S.T proposés et les niveaux respectifs de leur intégration intersectorielle.

Cette hiérarchisation pose une série de problèmes du moins insolubles au point où en est la situation actuelle des unités documentaires. Car ce qui est vrai dans un cadre vertical (et que la notion de balkanisation résume fort bien) est encore plus vrai dans un contexte intersectoriel et à fortiori mettant en cause plusieurs secteurs. A la limite, on peut penser à la faisabilité bi sectorielle. Mais, même à ce niveau, elle n'est pas automatique. Si l'on prend un exemple concret mais aussi illustratif, les ajustements apportés à l'enseignement supérieur depuis 1983 ont mis tous les organismes de formation supérieure des autres ministères sous la tutelle pédagogique du seul Ministère de l'enseignement supérieur. D'où la possibilité (institutionnalisée) d'un droit de «regard» de ce Ministère sur ces organismes. Mais, si la tutelle pédagogique montre ses résultats quant aux programmes de formation désormais harmonisés au niveau national, le volet documentaire n'en est point concerné. Ceci rejoint, comme on l'a montré maintes fois l'avitaminose conceptuelle en matière de politique documentaire du secteur. Nous avons noté que cet exemple est illustratif et fécond car si la tutelle en question s'étend au domaine documentaire, la plupart des secteurs peuvent être représentés et l'ébauche d'une intégration intersectorielle devient faisable.

V.9.1.3. Du point de vue du type de relations

Dans le schéma tarboien n°110 relatif à la structure type d'un système national d' I.S.T, la typologie des relations dégage 3 sortes : des relations de coopération et de collaboration, des relations de subordination enfin celle de coordination et conseils. Notons que ce modèle est plus proche du modèle projeté en Algérie par les divers consultants. Ceci dit, tous les modèles proposés comme solution par les uns ou les autres n'effleurent que partiellement cet aspect de l'organisation relationnelle. C'est ainsi que le B.N.E.D.E.R. ne prévoit que deux types de relations en fonction de l'appartenance ou non au Ministère de tutelle. Dans le cas de non appartenance, ce sont des conventions spécifiques qui régissent ce genre de relations.

Le groupe d'étude du C.N.R.S. a effleuré aussi cet aspect en proposant diverses variantes. A chacune d'elles sont liés des avantages et des inconvénients. Cependant, son approche révèle toute la complexité dont est porteuse la logique de ces relations. Complexité liée aux contraintes institutionnelles et humaines comme le montre la variante de la relation entre le Ministère de l'enseignement supérieur et recherche scientifique et l'ex C.I.S.T.T.T. Ainsi donc, les avantages dans ce cas sont l'existence d'une complémentarité des tâches d'une part et l'atténuation du risque d'isolement et de découragement d'autre part. Quant aux inconvénients, ce sont les frictions éventuelles «H faudra prendre en compte la personnalité des responsables et du cadre établi des relations soit obliques, soit verticales»⁽¹⁾. Donc, le poids des personnes joue évidemment en dehors de toute considération fonctionnelle. N'est ce pas les dites frictions entre les personnes qui ont conduit à négliger des institutions importantes lors de la formulation à maintes occasions de la nécessité d'une politique nationale d' I.S.T?

(1) Page 47. C.N.R.S. OP. cit. page 11

En tout état de cause, la structuration de nature institutionnelle (verticale) dégage la relation de subordination comme donnée structurelle des systèmes d'I.S.T. sectoriels donc pouvant se retrouver dans le cas des systèmes B.N.E.D.E.R., C.C.C.E., C.P.N, W.

Hartani. Tandis que les deux autres relations de coopération et de coordination et j conseils elles sont de nature fonctionnelle. Ce qui suppose leur existence dans tout système projeté d'I.S.T. La nature des deux catégories de relations est différente dans la mesure où l'une a trait au partage du pouvoir l'autre à la fonction. Le «mutisme» des modèles proposés quant à cet aspect montre à (sa manière) le phénomène d'avitaminose conceptuelle qui se répercute au niveau institutionnel et relationnel. Ce n'est qu'en compensant ce phénomène que l'arbitrage entre les pouvoirs s'opère et que les solutions des experts et des chercheurs trouvent le contexte inscrivant leur apport dans une logique technico-scientifique. Dans le cas contraire, ce sont les experts qui recommandent la nécessité d'une politique nationale d'I.S.T comme c'est évidemment le cas ici

Relevons cependant ces deux formules utilisées à plusieurs endroits par les auteurs précédents : la notion de partage des ressources et celle de partage des services d'information. Elles sont toutes deux imprécises et porteuses de confusions car le partage des services d'information n'est en fait qu'un partage des ressources au regard soit du temps homme nécessaire où du temps machine investi pour rendre possible ce partage.

Pour étayer notre proposition prenons le cas de la convention établie dans le cadre d'A.L.G.I.S.T ⁽¹⁾ et qui énonce le principe du partage des services d'informations non celui des ressources, elle stipule que toute unité signataire doit :

- publier périodiquement un inventaire du fonds et un état des abonnements
- la présentation/ des publications doit être normalisée ainsi que les formats.
- normaliser la présentation des publications ainsi que les formats.
- contribuer à enrichir le répertoire des centres.
- participer au prêt inter-bibliothèque
- mettre à la disposition du demandeur soit la photocopie du document, soit la consultation sur place, soit le prêt à l'extérieur.
- rassembler et signaler toute la documentation produite par son secteur
- faciliter l'accès aux personnes recommandées par les autres centres
- former et recycler le personnel en le faisant participer aux stages et séminaires.

Si on fait abstraction des aspects caractéristiques de «photocopie» de prêt «inter centres» où les dépenses sont évidentes, les autres dispositions sont autrement plus dispendieuses. La publication périodique d'un catalogue du fonds et la formation du personnel (si on prend seulement ces deux éléments) sont des postes de coût. Ces coûts divers ne sont justifiés que par l'adhésion à la convention. Ce qui induit par conséquent un partage des ressources.

Donc, si les principes énoncés par la convention semblent bien en avance par rapport à leur temps. Il n'empêche qu'ils n'ont pas dépassé les déclarations de bonne intention. Ceci s'explique ⁽²⁾, entre autres, par l'absence d'un système global de valeurs définissant

(1) A.L.G.I.S.T est le nom donné au système d'I.S.T algérien en 1976 dans le cadre de l'ex C.I.S.T.T.T.

(2) Pour d'autres explications voir page 269 et suite

les objectifs d'un tel système au préalable. Vient ensuite cette convention comme consécration pratique du système précédent

V.9.1.4 Du point de vue des structures

Sur six modèles, cinq citent le centre national de documentation (C.N.D) qui correspond à l'organe central de pilotage (techniquement parlant) et à la notion de centre leader dans le contexte doctrinal algérien. Sa vocation préfigurée s'étend à l'ensemble des unités du système. C'est de là qu'apparaît la relation entre cet organisme et la configuration globale des réseaux analysés ci dessus. Le modèle de l'Unesco ⁽¹⁾ marque par son influence cette conception.

Remarquons cependant que cette approche équivaut en fait à l'existence d'un système informatique centrale où sont reliés des postes de travail décentralisés. Ce schéma si valable dans les années 60 et 70, demeure-t-il valable dans les années 80 et à fortiori dans les années 90 avec la micro-informatique et la mini-informatique ? Le cas du réseau ULTLAS au Canada est à cet égard très illustratif puisque d'un réseau monolithique centralisé reliant 1800 bibliothèques à un ordinateur central des configurations informatiques ainsi que les protocoles d'interconnexion ont permis des multi systèmes décentralisés. D'où l'abondance des méga-projets⁽²⁾.

Par ailleurs en sollicitant l'organe C.N.D., les modèles systématisent plus ou moins bien la problématique de l'accès au document secondaire.

Par contre, pour ce qui est de l'accès au document primaire ne sont citées que les modalités de prêt et de photocopie. Les études B.N.E.D.E.R, C.N.R.S et P.N.U.D. présentent quant à elles le schéma d'un stock central de microfiches des documents détenus par l'ensemble des unités du réseau et gérés par le C.N.D (voir schéma n°49). Ces pratiques sont de plus en plus adoptées comme solutions à la problématique de l'accès au document primaire, cas du réseau Ibiscus⁽³⁾ par exemple (voir schéma n°49). Ceci en attendant la numérisation des documents et leur stockage sur disque optique numérique.

Quelque soit le point de vue adopté, le schéma canonique des systèmes sectoriels projetés montre que la dimension du niveau sectoriel n'est pas la somme des unités rattachées administrativement à une tutelle unique. Bien que le fonctionnement du macro-système ne puisse être envisagé sans celui du micro-système la logique de leur intégration n'est pas nécessairement sommative.

Les produits qui découlent de la base de données commune montrent cette intégration (voir les schémas n°49 et 50). Par ailleurs les modèles projetés incorporent un savoir faire que concrétisent les bordereaux d'enregistrement, les manuels d'indexation et de catalogage ainsi que les différents outils documentaires. Parmi ces savoir-faire les uns s'articulent au savoir faire informatique. C'est dans ce cadre qu'il y'a lieu de s'interroger sur les besoins induits dans le contexte algérien par ces modèles proposés.

(1) Voir H. Schütz OP. cit. page 111

(2) Page 49. M. Dahmane OP. cit. page 10

(3) Réseau spécialisé dans la thématique de développement du tiers-monde en France

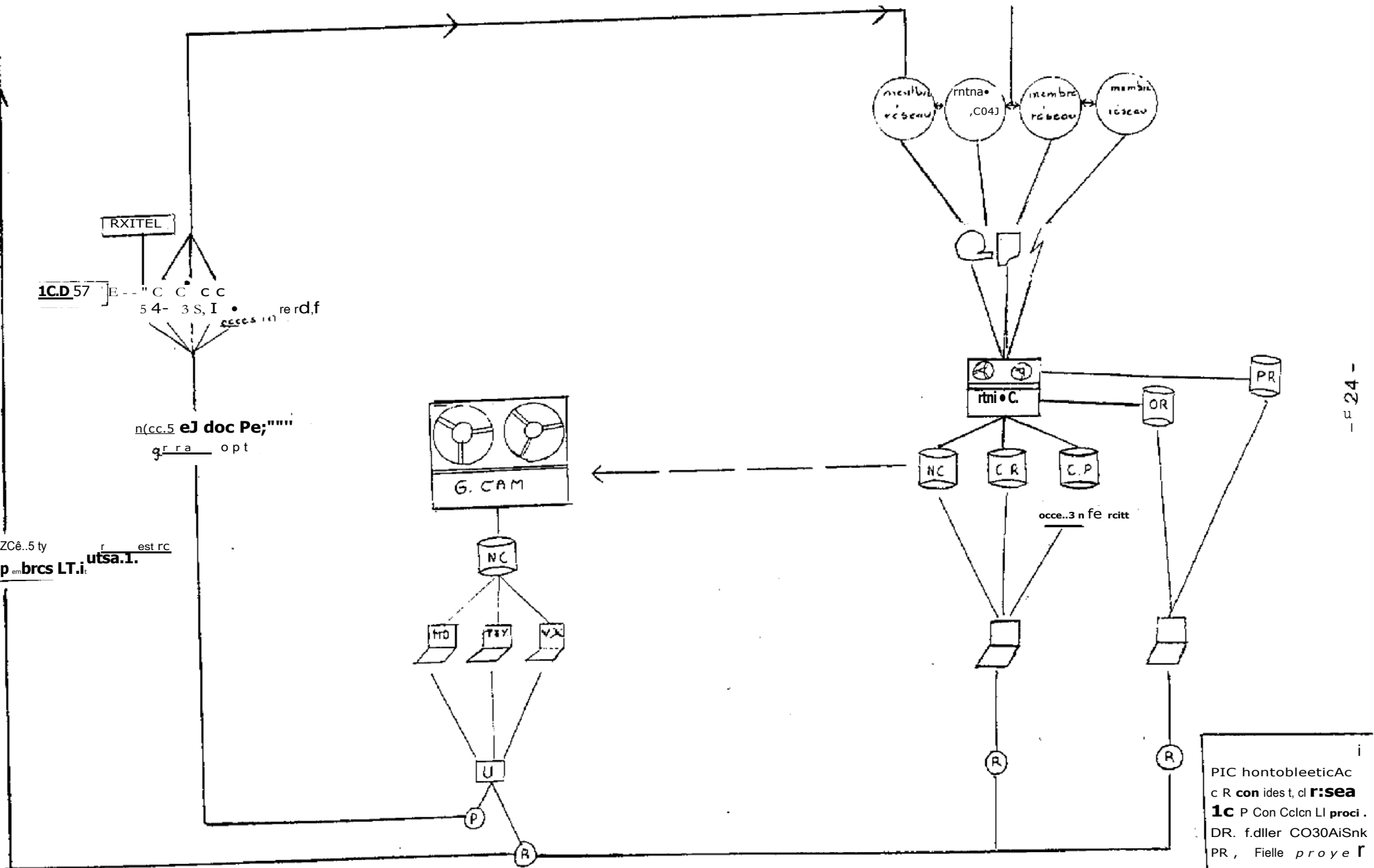
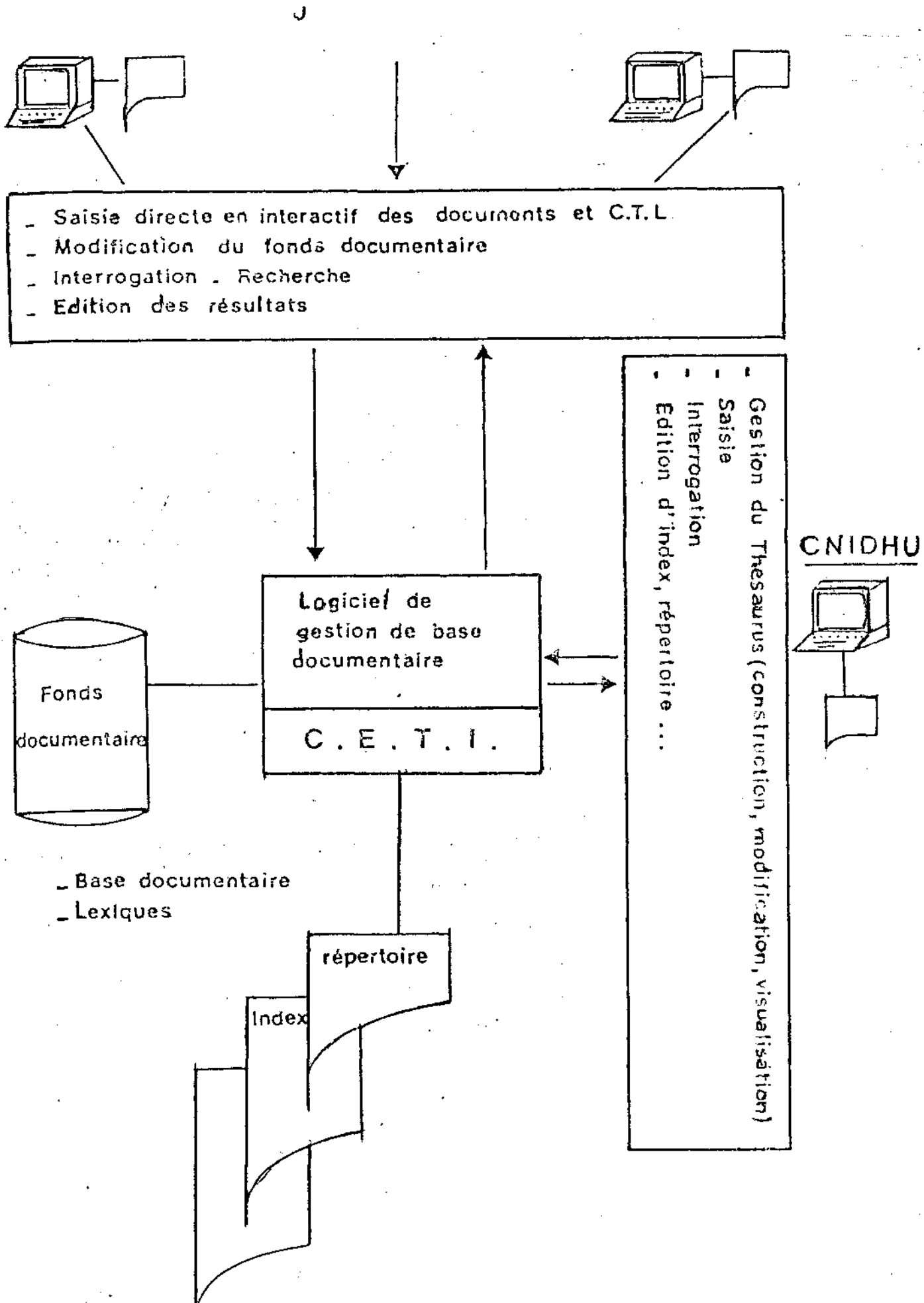


Schéma n. 49: Configuration générale du système d'information Ibiscus
 Source : Page 84. M. Dahmane OP. Cit. page 10.

i
 PIC hontobleeticAc
 c R con ides t, d r:sea
 1c P Con Cclon LI proci .
 DR. f.dller CO30AiSnk
 PR , Fielle proye Γ
 R. uraisaitur renasi
 P. (irae.) public
 C. CceigertC clocinmeit
 U. Uhlisarcur



Schema no 50 : Moddle d'intégration des micro-systèmes (U.D.M) dans le macro-systeme sectoriel
 Source : Page 8 Ministère de (l'habitat et de l'urbanisme OP. Cit. page 426

V.9.2. Les Besoins induits par les solutions proposées

A priori le premier facteur que révèlent les besoins induits par les modèles proposés est la technologie dans ses trois formes. Nous ne voulons pas revenir sur ce facteur, notons seulement dans le cadre présent qui nous préoccupe et à propos de la technologie cristallisée qu'elle se module en deux niveaux de besoins :

1) La reproductibilité du document :

C'est la modalité satisfaisant une demande Massive tout en maintenant l'intégrité des collections documentaires des systèmes unitaires. Les technologies correspondantes à ce propos sont la reprographie et la micrographie.

2) La communicabilité du document :

Celle ci correspond à un éventail nombreux dont le courrier postal représente la variante première et minimale. Par celui ci, le document est transmis sous sa forme papier, microforme, où magnétique. La variante maximale est la transmission de documents numérisés dans des réseaux à haut débit relayés éventuellement par des satellites. Cette variante est encore expérimentale en France avec le projet Docdel du C.N.R.S.

Les deux caractéristiques technologiques ci dessus sont fondamentales pour le fonctionnement en logique systémique. Car elles permettent de constituer des collections entières à des endroits différents par la reproduction du document original. C'est la thèse d'ailleurs de M. Kunicki^m avec son concept «d'exemplaire fondamental» signifiant la reproduction en plusieurs exemplaires des publications étrangères reçues dans le pays. où son deuxième concept «d'exemplaire obligatoire» référant au document acquis dans le cadre du dépôt légal national et devant servir de monnaie d'échange pour acquérir « l'exemplaire fondamental».

Cette conception est purement théorique puisque simulant une situation une situation parfaite et un fonctionnement mécanique du système national d'I.S.T. Ce qui n'est pas le cas de la nature réelle des systèmes étudiés. Malgré cette réserve, ce modèle ne montre pas moins toute la fécondité de la caractéristique de reproductibilité.

Les technologies induites par les deux caractéristiques ci-dessus se posent en termes cruciaux et spécifiques pour le système national. Car au problème du coût d'acquisition, de la maintenance et de la formation du personnel s'ajoute l'étendue du territoire national.

S'étendant sur 2.381.740 km², il présente des caractéristiques climatiques très contrastées entre un nord tempéré et le sud très chaud. Ce qui a des répercussions sur l'infrastructure communicationnelle. Si les grands axes nord-sud sont accessibles par le réseau aéroportuaire et routier, le maillage est faiblement densifié par rapport au nord du pays. En tout cas, l'acheminement du courrier postal est vraisemblablement plus efficace au nord qu'au sud du pays.

Par ailleurs, le stockage des documents dans des zones à climat contrasté : (Ouargla, Tamanrasset pour lesquelles l'étude du P.N. U.D préconise le stockage de microfiches en leur qualité de centres régionaux) nécessite pour le moins des locaux spéciaux.

Si la problématique de l'I.S.T en Algérie n'inclut pas au point des connaissances actuelles, cette dimension climatique au regard de la double polarisation socioéconomique, géographique et documentaire, elle est appelée à inclure progressivement ses éléments. Ceci en raison des considérations suivantes :

- ~ le déploiement d'unités industrielles nouvelles vers le sud du pays.
- ~ la création de nouveaux instituts nationaux d'enseignement supérieur

Ce qui suppose un redéploiement de la dialectique de la problématique des centres classiques du nord vers des centres nouveaux du sud. D'où, de nouveaux pôles d'expression des besoins d'I.S.T. L'étude de W. Hartani a montré déjà cet aspect de la question⁽¹⁾, de même que l'étude du P.N.U.D. qui a désigné, comme on l'a vu ci-dessus, des villes du sud comme centres régionaux dans le cadre du système C.N.I.D.E. d'information pour le développement.

V.9.2.1. Les Besoins induits en normalisation/codification

L'information documentaire et le fonctionnement en réseau induisent deux phénomènes corollaires : la normalisation et la codification. Nous avons étudié cet aspect pour les réseaux français mais nous le retrouvons dans le cas du système automatisé du Centre National de Documentation Economique et Social (C.N.D.E.S1 où le réseau. AGRAL du B.N.E.D.E.R. la similitude de ces modèles et des outils correspondants nous permet de dégager trois catégories de protocoles normalisés : des protocoles de format de représentation matérielle des documents et de représentation conceptuelle. Auxquels s'ajoutent des protocoles de gestion interne à chaque réseau (cote du document, code de membre participant). Ces protocoles opèrent comme des <chartes> de normalisation bibliographique et informatique des données auxquelles souscrivent les systèmes unitaires composant les macro-systèmes.

Le protocole de format a trait à la représentation des données sur support informatique. Il constitue (autrement dit) le niveau syntaxique. Si le M.A R.G. (Machine readable catalog) américain mis en œuvre en 1968 constitue la matrice de base pour les formats internationaux, des variantes nationales existent : INTERMARC en France, B.N.B. MARC en Grande Bretagne. Notons que l'unanimité absolue en cette matière n'est pas encore la règle même au niveau d'un seul pays comme la France où une «guerre (2)», des formats fait rage. A fortiori au niveau international où, bien que l'I.F.L.A a conçu le «Programme Marc international» donnant UNIMARC, l'accord n'est pas encore effectif.

L'acquisition de bandes magnétiques à partir de sources différentes par le C.E.R.I.S.T suppose des formats différents. Leur conversion en un format unique nécessite une interface informatique. C'est ce à quoi s'attèle cet organisme actuellement. Donc, techniquement, la solution existe. Cependant la difficulté provient d'ailleurs. La pratique de l'extraction des notices bibliographiques à partir des bases de données étrangères pour constituer les fichiers documentaires non normalisés encore de certaines bibliothèques, contient un enjeu essentiel. C'est ainsi que l'extraction à partir du fichier automatisé de l'International standard data system (I.S.D.S)⁽³⁾ de notices normalisées de périodiques

(1) Voir page 448

(2) La Guerre des M.A.R.C/par M. Chauveinc. In Bulletin de l'Association des bibliothécaires français, n°138, 1^{er} trim., 88, pp. 3-»

(3) acquis par le C.E.R.I.S.T. récemment

permet d'aligner les fichiers nationaux extraits sur ceux des meilleurs fichiers internationaux. Par contre l'usage de l'I.S.B.N pour extraire des notices de la base de données L.C. MARC des Etats Unis inaugure l'alignement sur un modèle anglo-saxon des fichiers de certaines bibliothèques. Car le monde anglo-saxon suit les règles de l'Anglo américain cataloging rule (A.A.C.R.2) différentes de celles des normes françaises par les choix notamment en matière de catalogage⁽¹⁾. Ces règles ont leur groupe d'utilisateurs (ABACUS) regroupant les Etats Unis, le Canada, la Grande Bretagne et l'Australie. En tout cas son influence s'étend au monde entier. Même en France où l'intégration de certaines bibliothèques au réseau américain Online computer library center (O.C.L.C) entraîne inévitablement son alignement sur les régies de L'A.A.C.R.

C'est au vu de la fonction d'un format de représentation des données (dont le C.E.R.I.S.T semble adopté la norme I.S.O. 2709) et au regard des enjeux internationaux qu'une définition d'un format national dérivant bien sûr du MARC⁽²⁾ américain est nécessaire à établir. Cet effort ne doit pas être dissocié de celui de la conception de normes de catalogage dérivant de l'International Standard Bibliographie Description (I.S.B.D) mais des choix locaux pour certaines zones.

Dans ce cadre, toutes les variantes des I.S.B.D⁽³⁾ sont à adopter. Quant à la description conceptuelle, elle pose évidemment le besoin en langages documentaires de toutes sortes : thésaurus, classifications, listes de vedettes matières. On ne peut pas avancer au delà pour définir des types précis de langages documentaires. Notons simplement qu'en définissant les trois niveaux des besoins en normalisation, nous avons tenu compte de la dimension nationale mais aussi internationale. \

Essayons de dégager dans ce qui suit, erg quelques exemples pour étayer des postulats théoriques. Le bordereau et le Manuel d'utilisation du C.N.D. E.S. dégagent les listes des données normalisées suivantes :

- ~ Liste des zones physiques homogènes
- ~ Liste de la typologie des documents
- ~ Liste de la typologie des langues.
- ~ Liste des abréviations de langue, et des mois.
- ~ Liste des abréviations d'autres termes : Annexe, bibliographie, bulletin, chapitre...
- ~ Liste des termes de gestion. C.F./renvoi au n°
D.R./diffusion réservée

(1) Voir M. Chauveinc. OP. Cit. page 527

(2) «Nous allons, c'est certain vers une circulation courante des données bibliographiques. Tous ceux qui n'auront pas de format Marc seront exclus de cette circulation» M.Chauveinc. Ibid

(3) I.S.B.D. (M), (G), (S). (Na m),

Le système AG.R.AL (dérivé de celui d'AGRIS) dégage les données suivantes :

- ~ Le Code des bibliothèques participantes au réseau.
- ~ Le sigle des ministères nationaux.
- ~ La nature de la disponibilité.
- ~ Le niveau bibliographique.
- ~ Le type bibliographique
- ~ L'indicateur bibliographique
- ~ Le code objet
- ~ Le code pays
- ~ Le descripteur T.A.N.I.T
- Le code des régions naturelles
- ~ Le code des projets de développement
- ~ Le code des régions administratives
- ~ TAPOAL (termes normalisés de toponymes, acronymes, patronymes des organismes algériens).

En classant ces éléments bruts selon les 3 catégories suivantes, nous obtenons des normes d'origine et à vocation hiérarchisée :

Normes propres au réseau AGRAL	Normes nationales	Normes internationales
<ul style="list-style-type: none"> - Le Code de bibliothèques participantes - Le nature de la disponibilité -- - Le niveau bibliographique - Le type bibliographique - Le indicateur bibliographique - Le code objet - Le descripteur TANIT 	<ul style="list-style-type: none"> - Le Code des régions naturelles - Code hydrologique - Le Code des projets de développement - Le Code des régions administratives - Le T.AP.O.AL liste des toponymes, acronymes et patronymes, de lieux, de personnes, d'organismes algériens. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le Code des pays

Tableau n°137 Typologie des normes des systèmes documentaires du C.N.D.E.S. et d'AG.R.A.L

La liste des éléments du tableau ci-dessus est adaptée à une répartition. Ceci montre la possibilité dans une telle organisation informatico-documentaire (que véhicule d'ailleurs le bordereau, son manuel d'utilisation et l'ensemble des protocoles décrits ci dessus) de dépasser le fonctionnement unitaire pour un fonctionnement réseau: Mais notre répartition ci dessus suit un schéma théorique et fonctionnel car,

si certaines rubriques coïncident avec notre schéma ci dessus, il n'en est pas de même pour toutes les rubriques. Prenons l'exemple des normes nationales, les items des listes constitutives de ces normes sont par rapport à notre schéma théorique des éléments normalisés utilisables dans n'importe quel réseau documentaire. Nous ne pensons pas que ce soit le cas pour l'Algérie bien que cette hypothèse mérite d'être vérifiée à partir de la comparaison entre les listes normalisées de plusieurs systèmes documentaires automatisés. Cette possibilité ne s'offre pas actuellement au regard de l'état de développement de tels systèmes en Algérie. Donc, si les normes en question sont supposées être nationales au regard de la nature stable des items précédents cette caractéristique n'est pas exploitée pour réaliser par la suite une interconnexion des systèmes documentaires sectoriels. D'où une «couche supplémentaire de balkanisation». Même au niveau de la colonne des normes propres au réseau, certains éléments peuvent d'ores et déjà faire partie des normes nationales tel le niveau bibliographique où le code des bibliothèques participantes. Notons que ce que nous entendons par schéma théorique et fonctionnel c'est le résultat de nos travaux de comparaison⁽¹⁾ entre cinq grands réseaux français qui donnent les items suivants pour :

les normes nationales : normes de catalogage (ouvrages, cartes, périodiques) normes d'établissement de thésaurus, normes de définition de niveau (monographique, sériel, analytique)

les normes internationales : codes de pays, codes de langue, format I.S.D.S, normes de translittération de caractères (slaves, arabes, chinois) code des abréviations de titres de périodiques, de mots de titres de périodiques.

les normes de réseau : les langages documentaires utilisés par chacun des réseaux spécifiques.

Ainsi, à travers les deux premières catégories de normes, la compatibilité entre les cinq réseaux est totale. D'où les passerelles multiples jetées entre des réseaux dont la vocation thématique et la finalité sont foncièrement différentes. Mais un obstacle de taille demeure quant à cette compatibilité totale, c'est celui du langage documentaire. Nous avons analysé quelques solutions⁽²⁾ apportées tel le macro-thésaurus (cas de celui de l'O.C.D.E) où le langage pivot de H.H. Neville. Même si ces langages sont difficiles à mettre en œuvre afin d'enregistrer plusieurs micro thésaurus, l'établissement de listes par grande classe (Thème) semble aussi efficace. C'est ce qui est adopté dans le réseau du C.D.S.H. où le fichier commun FRANCIS autorise ces processus de compatibilité au niveau générique. Cependant à côté de ces langages documentaires classiques, fonctionnent des nomenclatures qui définissent des entités répétitives : branche industrielle, produit, zonage, ethnies, mines et minerais, produits agricoles. Ces entités stables peuvent fonctionner dans plusieurs contextes. Car leur statut de liste

(1) Pages 106 - 107, M. Dahmane. OP. cit. page 10.

(2) Page 103. M. Dahmane OP. cit page 10.

d'autorité permet de dépasser la logique d'un réseau unitaire. Dong, en faisant la comparaison entre les listes du système [AGRAL](#) et nos résultats ci dessus, l'écart paraît insurmontable bien qu'à titre d'exemple les listes des régions naturelles, hydrologiques peuvent aisément jouer le rôle de listes d'autorité comme c'est le cas, nous le pensons bien, de celles des régions administratives. Même le code des bibliothèques participantes au réseau peut être normalisé au niveau national. Si l'on prend l'exemple du code du répertoire des bibliothèques participantes au catalogue collectif national des périodiques français (R.B.C.C.N), sa structure se compose de :

- ~ 2 caractères qui constituent le n° séquentiel
- ~ 3 caractères qui constituent le type de bibliothèque (typologie de l'Unesco)
- ~ 2 caractères qui constituent le code I.N.S.E.E de la commune
- ~ 2 caractères qui constituent l'indicatif départemental

Ainsi donc, pour les 4 composants (le premier ne pose pas de problème particulier) ils ne sont que l'adaptation de canevas normalisés et d'autorité nationale à une signalisation particulière.

- Quels besoins précis peut-on dégager pour répondre à notre préoccupation présente ?

Nous avons défini précédemment trois niveaux des besoins induits :

définition d'un protocole de format national dans le cadre du M.A.R.O l'élaboration de normes de descriptions bibliographiques adaptées des variantes de l'I.S.B.D et la définition de langages documentaires répondant à des besoins précis. C'est dans ce sens qu'E. De Grolier a relevé dans le cas précis du Centre de documentation de l'office national des statistiques algérien (O.N.S), l'inadéquation entre les besoins du centre en langage documentaire et celui adopté⁽¹⁾ par lui.

L'analyse des listes précédentes d'AGRAL comparées à celles de notre schéma théorique laisse montrer d'autres besoins notamment en listes d'autorité diverses. De là s'impose, une structure nationale d'autorité. Elle aura pour rôle de recenser les listes d'auto lr par des secteurs divers, les étudier et en déterminer la validité sur le plan documentaire. Ces phases réalisées, elle homologuera les listes sélectionnées. Pour donner une illustration concrète, voici des exemples de structures nationales établissant les listes d'autorité :

Types de nomenclatures	
- Ministère de l'Agriculture	: Code des régions naturelles :
- Ministère de l'hydraulique	Code hydrologique
- l'Office national des statistiques O.N.S	: nomenclature des professions, des catégories socio professionnelles, des diplômes, des spécialités, des activités économiques et des produits.
- Ministère de l'intérieur	: code des régions, toponymes, patronymes

Tableau n°138 Les Types de nomenclatures et les structures nationales de leur émission

(1) Page 27 E.Grolier OP. cit. page 267

Donc si une activité codificatrice des notions, des produits, et des activités existe en Algérie il reste à l'intensifier, lui conférer l'autorité nécessaire et à l'étendre au domaine documentaire. Les centres leaders rattachés aux divers ministères, peuvent jouer un rôle dans ce sens. Remarquons au passage, l'absence de la bibliothèque nationale comme source de référence et d'autorité d'une part. Mais aussi la nécessité de développer la codification sou tendant la normalisation (comme exigence majeure de l'informatique documentaire et de l'intégration du système national) d'autre part. Plusieurs problèmes se posent ainsi dans ce cadre :

- ~ l'absence d'une autorité nationale en I.S.T (conséquence de l'avitaminose conceptuelle) ne peut permettre l'homologation pour les besoins documentaires des listes produites pour d'autres usages.

- ~ l'arabisation des normes et des listes d'autorité.

 - la défaillance des mentions légales dans le produit éditorial.

- ~ la mise au point de listes d'autorité requière par conséquent leur maintenance, c'est à dire leur mise à jour régulière. C'est le cas du secteur de l'enseignement supérieur ou les nomenclatures des diplômes, des établissements et des filières doivent changer tout les quatre ans. Ce qui pose, outre le problème de leur publication régulière, la nécessité d'une coordination avec d'autres organismes tel l'O.N.S afin d'uniformiser les dénominations et leur conférer l'autorité nécessaire.

Ainsi par les besoins identifiés et les problèmes sérieux apparait l'ampleur de l'effort à mener afin de répondre aux besoins des modèles proposés.

Conclusion :

Mis à part les solutions proposées par les partenaires algériens B.N.E.D.E.R, C.P.N., W Hartani, les autres solutions s'inscrivent dans le cadre de la coopération internationale. Celle ci revêt la forme bilatérale. Dans ce cadre la part des partenaires français est prédominante. De même qu'elle revêt la forme internationale avec l'intervention d'organismes comme l'Unesco où de programmes comme ceux du Programme des Nations Unies pour le développement (P.N.U.D).

Quelque soit la forme des interventions et l'origine des auteurs, les solutions avancées sont le produit d'une logique historique dont le siège est ailleurs. D'où la raison pour laquelle leur adoption dans un pays dit en voie de développement comme l'Algérie s'identifie à une logique développementaliste. Le transfert du schéma organisationnel et de son environnement technologique devient identique à la limite à un «transfert clé en main». C'est le cas typique avec l'étude C.C.C.E.

Par ailleurs, les finalités liées à ces consultations (diagnostic des problèmes et propositions de solutions auxquelles s'ajoutent entre autres solutions celle de «dotation de base» des unités documentaires) confirment d'une autre manière la précarité de l'état des composants du système national. Elles confirment aussi sa dualité technologique.

V.10. Le personnel qualifié et la problématique de la formation

Lors de l'analyse de l'état du système national d'I.S.T., l'élément du personnel a été considéré comme l'un des inputs de celui-ci. Par conséquent, il conditionne dans une certaine mesure la satisfaction des besoins de l'utilisateur en I.S.T. Car la métabolisation réussie de l'ensemble des inputs est déterminée en grande partie par la capacité d'être et de faire de l'input humain. D'ailleurs, c'est ce que signifie la relation que nous avons dégagée tout au long de notre analyse entre des unités qui disposent du personnel et élaborent des produits documentaires et celles qui n'en disposent pas.

Afin de cerner les contours de notre problématique et l'intégrer dans le cadre global du système national d'I.S.T., nous essayons de dégager en premier lieu les termes des besoins en personnel qualifié. Cette notion est prise au sens le plus large sans distinction de niveau.

V.10.1. L'Expression des besoins en personnel qualifié

A priori, l'état du système national laisse montrer une insuffisance chronique en élément humain qualifié de tous niveaux. Cet état de fait va dans le sens de la logique de périodisation socio-historique que nous avons établie et qui affecte tous les secteurs nationaux d'activité. En effet, en 1962 date de l'indépendance nationale, il n'existe selon

M. Bouayed qu'un seul bibliothécaire en Algérie. Donc, il s'agit durant les années suivantes de créer ex nihilo un corps de professionnels de tous niveaux. Pendant ce temps, évaluable approximativement à deux décennies, les unités documentaires créées fonctionnent dans la quasi-majorité des cas avec un personnel «tout venant», doublés dans d'autres cas par la présence d'un personnel étranger dans le cadre de la

• coopération⁽³⁾.

Les opérées depuis une décennie à travers la création d'organismes de formation supérieure et le départ du personnel étranger montrent une évolution qualitative à travers la prise en charge socio-institutionnelle des besoins en input humain qualifié. Avant d'entreprendre l'analyse des modalités et des formes de prise en charge des besoins, voyons comment se définissent au préalable ceux-ci. Nous prenons à cet effet huit études réalisées à des périodes temporelles et pour des secteurs différents que nous classons chronologiquement. De ces huit études, quatre d'entre elles s'inscrivent dans le prolongement des modèles proposés par des chercheurs et consultants que nous avons vu dans la partie précédente. Les quatre études restantes sont soit citées par une source (cas des études de Mme Forget⁽⁴⁾ et celle du Ministère de l'information⁽⁵⁾) où ce sont des études particulières (cas de celles de D. Reicher⁽⁶⁾ et R. Chafai⁽⁷⁾)

(1) Voir page 238

(2) Page 9. M. Bouayed OP. cit. page 300

(3) c'est le cas de la bibliothèque universitaire d'Alger par exemple

(4) Page 386 R. Allahoum OP. Cit. page 232

(5) Ibid.

(6) Les Bibliothèques universitaires : rapport technique/D. Reicher. - Paris : Unesco, 1980. - 16 p. - (Unesco/PGI/ 80/138).

(7) La formation en matière de bibliothéconomie et de documentation en Algérie: Problématique et perspectives /R. Chat& In. Revue maghrébine de documentation n°2, mars 1984, pp69-82.

Nom de l'auteur	Le secteur étudié	Les Besoins quantitatifs	Les Besoins qualitatifs
D. Reicher (1979)	l'enseignement supérieur	120 pour 1980 440 pour 1990	le personnel scientifique et technique
Ni- Forget (1979)	Tous secteurs confondus	150 personnes à former/an	D.T.RA ⁽¹⁾
Ministère de l'information (1979)	Tous secteurs confondus	200	Bibliothécaires de niveau : - licence - moyen
		960	- archivistes (tous niveau)
		150	- documentalistes
		150	- aides documentalistes
C.N.R.S (1982)	Enseignement supérieur et recherche scientifique		- D.T.B.A (cadres intermédiaires) - D.T.B.A renforcé par la formation en informatique documentaire - D.S.B (éventuellement formation de bibliographes) - Post graduation en métiers du livre et la reprographie, destinée aux gradués économistes scientifiques où technologues - formation ponctuelle et spécialisée - stage de perfectionnement pour le personnel de formation traditionnelle
C.C.C.E (1984)	Urbanisme, construction	5 personnes pour les unités	- 1 bibliothécaire - 1 aide documentaliste - économistes - urbanistes - ingénieurs - Analystes spécialisés pour le centre national de documentation
R. Chaffai (1984)	Enseignement supérieur	2500	- bibliothécaires (niveau licence)
C.P.N (1987)	Enseignement supérieur	26 41 19	- Personnel d'encadrement - personnel intermédiaire - personnel d'exécution
P.N.U.D (1987)	C.N.I.D.E	300 Total	- Spécialistes
		50	- Spécialisés en - Organisation des centres de documentation
		50	- planification et évaluation de ces centres ⁽²⁾
		200	- indexation catalogage - création et gestion de bases de données - recherche documentaire - diffusion sélective - télétraitement des données - Etudes synthèses - marketing de l'information - traitement et gestion des informations numériques - 3 économistes - 6 ingénieurs de spécialités

Tableau n°139 Structure des besoins en personne qualifiée tels que définis par les différents auteurs

(1) Diplôme de technicien supérieur des bibliothèques et archives.

(2) Ces catégories sont dégagées à partir des réponses libres de la colonne Observation du questionnaire soit 93,4% des réponses. Ce qui montre déjà l'ampleur du besoin en cette catégorie d'input humaine toute qualification confondue.

Les différentes études répondent à des logiques variées.

1) la logique normative: elle concerne l'étude de D. Reicher et R. Chaffai car les auteurs adoptent des standards étrangers à la réalité nationale pour estimer les besoins. Ainsi donc, c'est la norme de fonctionnement d'une bibliothèque universitaire au Canada qui est considérée, soit le ratio d'un bibliothécaire pour 300 étudiants. Mis à part la fiabilité de ce ratio dans le contexte canadien, il s'avère sans signification dans le contexte algérien. Le caractère artificiel d'une telle démarche est inévitable. Nous avons montré ailleurs et pour un autre problème⁽¹⁾ qu'un standard ne peut être déterminé que par la moyenne des indicateurs relatifs à un fonctionnement donné.

2) la logique programmatique: elle concerne les études C.C.C.E, C.N.R.S, et P. N.U.D. Elle est dite programmatique car le besoin se voit déterminé par rapport au système à mettre en place. Approche purement technocratique puisque c'est le poste qui définit le profil. Dans ce cadre, les ressources humaines font partie des autres ressources proposées : équipement, documentation. Ainsi donc, les besoins définis s'avèrent cohérents avec les objectifs qui les déterminent.

3) la logique du réel *vécu*, cette logique a plusieurs variantes :

la 1^{re} variante est représentée par l'étude du Ministère de l'information. Elle est déterminée vraisemblablement par le rythme de création des nouvelles unités documentaires.

La 2^{es} variante est celle de l'étude du C.P.N. L'appréciation des besoins émane dans ce cas de responsables opérant sur le terrain. Qui ont une certaine conception de la profession et sont confrontés aux blocages et inerties du réel tel le manque de postes budgétaires pour recruter du personnel.

Quelque soit la logique de définition des besoins, ceux ci s'avèrent importants quelque soit le niveau où l'on se place. De même que, quelque soit la fiabilité des valeurs avancées et des logiques qui les sous-tendent, même une valeur maximale peut être prise pour vraisemblable. Ceci au regard des explications que nous fournit la périodisation socio-historique ci dessus et que nous allons étayer précisément par la suite.

Quant aux besoins qualitatifs, leur analyse permet de dégager deux catégories de profils. Un profil inédit en Algérie avec les études du C.N.R.S, et du P.N. U.D. et un profil classique avec les autres études. Ce profil s'exprime selon deux modalités :

- 1) le profil à former varie du niveau supérieur au niveau inférieur
- 2) le profil concerne les grandes catégories socio-institutionnelles des bibliothèques, centres de documentation et Archives.

(1) Voir page 152.

Il n'est pas fortuit qu'à ce profil classique sont liées toutes les études relatives aux bibliothèques universitaires. Partant de là, le niveau supérieur ne peut être appréhendé en dehors des catégories classiques de conservateur ou de directeur. C'est ce à quoi tend aussi l'étude du Ministère de l'information. Cette approche détermine actuellement la dénomination statutaire du personnel qualifié comme suit :
conservateurs chargés de recherche, attachés de recherche, assistants de recherches, agents techniques et aides techniques.

Ces catégories statutaires sont applicables indistinctement dans les bibliothèques, les centres de documentation, les archives, les Musées et Antiquités. La reconnaissance institutionnelle du corps du personnel qualifié ne se réalise qu'à travers les catégories citées ci dessus.

Voyons maintenant le profil inédit (versus classique), il présente une cohérence intrinsèque dans la mesure où à des fonctions données, il fait correspondre des qualifications et des processus de formation.

Les Fonctions envisagées	Le Processus de formation	Les Qualifications
- Organisation de centres informatisés de documentation	Formation sur le tas	spécialistes
- Planification des centres	Cours postuniversitaire	
- Indexation/catalogage - Création et gestion des bases de données - Recherche documentaire - Diffusion sélective de l'information - Télétraitement des données - Etudes, synthèse - Traitement et gestion des informations numériques - Analyse et exploitation des études	Cours de courte durée et séminaires	

Tableau n°140 Structure des besoins qualitatifs formulés par l'étude P.N.U.D

Les Fonctions envisagées	Le Processus de formation	Les Qualification
- Collecte de l'information, traitement archivage et restitution - Gestion des systèmes automatisée locaux et internationaux - L'Intermédiaire entre le système et l'utilisateur - Production - reproduction et transmission du document - Formation de l'utilisateur - Mimer, gérer, créer un centre - Concevoir, planifier un réseau - Former les chercheurs et enseignants en sciences de l'information	Programmes rénovés de - D.T.B.A - Licence - Magister stage perfectionnement enseignement de post graduation	l'informaticien documentaliste le bibliographe le technicien le spécialiste

Tableau n°141 Structure des besoins qualitatifs formulés par l'étude C.N.R.S.

Des tableaux n°140 et n°141 plusieurs axes autour desquels s'articulent les besoins peuvent être dégagés :

V.10.1.1. 1^{er} Axe : les contenus requis :

Les fonctions envisagées par les deux auteurs deviennent autant d'objectifs pédagogiques modulant l'acte de formation du point de vue de son corpus cognitif. Car ceux-ci formalisent le contenu des programmes de formation. Les savoirs et savoir-faire requis dans ce contexte se définissent selon trois grilles générales : gestion et organisation, informatique documentaire, informatique générale et télématique. L'ensemble de ces savoirs sont regroupés communément dans les sciences de l'information (comme version moderne des sciences documentaires). Les métiers du livre, élargissent ces savoirs à la problématique bibliologique. Ce qui montre que les besoins même s'ils sont centrés sur les inputs humains relatifs au système d'I.S.T. n'en appellent pas moins les inputs humains relatifs au système éditorial.

V.10.1.2. 2^e Axe : les niveaux de qualification requis :

L'étude du C.N.R.S conçoit une formation sur le modèle fonctionnant déjà à savoir le niveau intermédiaire avec le D.T.B.A et le niveau supérieur avec la Licence et le diplôme supérieur de bibliothèque (D. S. B). Mais cette conception repose en même temps sur la rénovation des programmes et l'intégration de la notion de pré-requis dans la formation des spécialistes. Il semble que cette notion est corolaire à la qualité de «spécialiste» puisque l'étude du P.N.U.D tend dans le même sens. Ce pré-requis est conditionné dans l'étude du C.N.R.S par l'obtention du niveau de graduation dans les disciplines économiques, scientifiques et techniques. Ce qui montre à l'évidence que pour certaines fonctions (conception, planification, formation) la graduation en bibliothéconomie ne suffit pas et nécessite d'être complétée par spécialité pré-requise.

V.10.1.3. 3^ee Axe : le processus de formation :

Les formules ressortant des tableaux précédents montrent un éventail de formes d'actions pédagogiques ne se limitant pas à la pratique orthodoxe de l'enseignement classique. Ainsi, la formation ne s'adresse pas au candidat étudiant, mais aussi au professionnel et spécialiste déjà opérationnel. Ce qui induit une typologie de formations différenciées : formation de base, formation ad hoc et formation continue.

La formation de base inclut les niveaux de D.T.B.A, de Licence, de D.S.B et les cours post universitaires. La formation ad hoc comprend les «opérations ponctuelles de formation». Quant à la formation continue elle concerne les stages de perfectionnement.

L'approche préconisée ainsi, rend le système de formation plus souple puisqu'il est articulé non sur sa reproduction mais sur l'évolution des besoins du monde professionnel. Sa modalité temporelle est modifiée avec les cours de courte durée et sa technique transformée par les séminaires. Notons cependant que les profils inédits définis ci-dessus ne doivent pas être compris en dehors de leur logique programmatique.

Essayons de dégager cette fois-ci l'expression des besoins qualitatifs non pas en fonction d'une quelconque logique précédente mais d'une enquête que nous avons entreprise. Le terrain d'étude est constitué par les bureaux de main d'œuvre répartis à travers les régions d'Alger comprenant le Grand Alger (2 bureaux) El Harrach, Rouiba et Boumerdes⁽¹⁾. Ces

(1) L'intérêt de l'axe est d'Alger nous a incité à prolonger notre enquête jusqu'à Boumerdes distante de près 50 km. d'Alger

Bureaux dont la tutelle est l'office national de main d'œuvre (O.N.A M.O) gèrent le marché de l'emploi. Les sources d'information sont les fiches <d'Offre d'emploi> (voir modèle en Annexe C). Les rubriques de ces fiches répondant à nos hypothèses de base sont : le profil demandé, les conditions exigibles et les avantages sociaux éventuels qui constituent autant d'indicateurs de la place et de la nature de la fonction documentaire et des besoins exprimés. Si la zone d'étude ne s'étend pas à toute l'Algérie, elle n'en est pas moins représentative à deux points de vue :

1er la polarisation socio-économique :

de cette région fait que théoriquement, elle doit connaître les besoins les plus élevés en personnel qualifié et représente par conséquent la version maximale de l'expression de ces besoins.

D'orientation géographique à l'est :

l'axe privilégié de l'enquête est la direction est. Cette zone Alger----. Boumerdes connaît une concentration exceptionnelle d'organismes de recherche, universitaires et industriels. Elle comprend aussi toutes les structures documentaires à vocation nationale⁽¹⁾.

Pour la période couverte, nous nous sommes limité à l'année 1987 et au 1^{er} semestre de 1988 au regard de l'absence de données rétrospectives. Malgré ce biais, la période semble bien adaptée de l'avis des responsables de l'O.N.A M.O et des différents bureaux puisque les profils de documentaliste ou de bibliothécaire n'ont fait l'objet de demandes d'emploi que récemment.

Ainsi donc, les résultats de notre dépouillement donnent huit fiches seulement. Ce qui est remarquablement maigre par rapport au résultat statistiquement probable. Cet état de fait nous a amené à chercher une explication à travers des sources, des observations personnelles et des interviews.

Il s'avère à la fin que le marché n'est pas aussi transparent qu'il devrait l'être et que les bureaux de main d'œuvre ne gèrent qu'une infime partie de celui-ci. A ceci, s'ajoute l'absence de traditions⁴ plutôt de marché pour les profils étudiés. Dans ce cas comment fonctionnent les mécanismes d'un <don marché>?

Trois mécanismes opèrent excellemment :

Le premier est l'initiative que prend l'organisme demandeur de contacter l'institut de bibliothéconomie qui affiche un avis dans ce sens aux étudiants de fin de cycle.

Le deuxième mécanisme est le moins formel puis que le corps professionnel, en détachement pour formation à l'institut propose à la direction de l'organisme employeur des étudiants en fin de leur cycle d'étude. Enfin, le troisième mécanisme est représenté par le canal des enseignants de l'institut dont certains sont responsables d'institutions

(1) Voir page 269

En adoptant le schéma de la fonction qui détermine le recrutement que nous appliquons aux deux rubriques : «Nature de l'emploi» et «Précisions sur le poste», nous remarquons que les formulations sont vagues. Elles désignent tantôt une fonction, tantôt un profil correspondant aux domaines de la documentation et de l'archive. Dans ces réponses, le taux de «sans réponse» est remarquable. Pour ce qui est de la rubrique «précisions sur le poste», encore une fois, le caractère vague de la formulation apparaît sauf évidemment dans deux cas : l'un où «la capacité d'analyse documentaire» est avancée, l'autre «l'informatisation». Par contre, la quasi totalité des réponses font allusion à l'aspect gestion.

Le caractère général des réponses ainsi faites ne peut permettre de préciser les paramètres du profil par la spécialité, le diplôme où l'aptitude exigée. Malgré cela la constante demeure dans la relation entre le diplôme supérieur requis et le profil lié à la documentation. Les archives semblent ne pas solliciter un niveau supérieur (L¹^m Année moyenne).

Par ailleurs, le diplôme de licence en bibliothéconomie semble relativement connu à côté d'autres formulations vagues référant à un diplôme supérieur sans autre précision.

Quant aux aptitudes, c'est l'expérience professionnelle et la langue étrangère qui reviennent souvent, en particulier la langue anglaise.

Un certain nombre de remarques peuvent être formulées à l'égard des réponses aux rubriques de la fiche d'«Offre d'emploi» par les différents organismes.

1) Si la demande, est en théorie le résultat d'un processus analytique amenant à une conscience de l'écart entre des objectifs où des résultats espérés et les ressources qui y conduisent et celles qui existent réellement ceci suppose une formulation claire des termes de l'écart. En particulier l'écart concernant les ressources humaines, les

qualifications exigibles, les aptitudes requises... Dans le cas présent de notre étude, la formulation imprécise n'est que le reflet de la pratique dans ce domaine.

Pratique dont on a dégagé certaines facettes dont la confusion faite entre le domaine documentaire et le domaine de l'archivistique (cas du secteur de la construction).

2) le profil généraliste semble le mieux convenir

3) la langue anglaise semble devenir de plus en plus une langue de travail bien que de manière timide.

La deuxième remarque nous rapproche de la catégorie des profils classiques autres besoins dont «la réorganisation du centre de documentation pour l'informatisation» nous rapprochent des profils inédits. Ceux ci sont mineurs par rapport à la première catégorie. Ce qui conforte la pratique actuelle du système de formation. Le besoin dans ce contexte se réduit à l'expression quantitative et le système en question n'est nullement bousculé. Ceci rejoint d'ailleurs ce que nous avons nommé auparavant «la logique du réel vécu^{m(1)}».

(1) Voir page 535

Pourtant en se référant à certains pays avancés nous constatons que c'est le monde professionnel qui bouscule le système de formation et l'entraîne vers une restructuration permanente. La crise actuelle du monde documentaire sur le plan de la formation n'est pas sans relation avec les mutations technologiques et leur influence sur les organisations professionnelles. Ainsi, la relation entre l'état du système de formation et celui du système opérationnel ne semble que vérifiée.

Cependant, l'état de développement des unités documentaires nationales ne doit pas sous entendre que des problèmes complexes similaires à ceux des pays développés ne se posent pas pour ces unités. Le simplisme des réponses aux rubriques des fiches d'offre d'emploi n'est que la conséquence d'une absence de conceptualisation des postes et des fonctions à pourvoir. Ce qui est normal au regard de l'insuffisance du personnel qualifié devant formaliser les besoins Mais aussi au regard d'un phénomène consistant à éloigner le personnel qualifié des mécanismes de prise de décision. C'est de là que les réponses réfèrent plus à un vécu empirique. Nos observations dans de multiples unités documentaires importantes de la région d'Alger, nous ont permis de constater les exemples de problèmes suivants : la méconnaissance des règles et de la pratique de catalogage et d'indexation des documents audio-visuels (images photographiques, cartes aériennes, photos satellites) au B.N.E.D.E.R. l'insuffisante maîtrise des produits documentaires (bulletin analytique, annuaire d'entreprises) au C.N.A.T., à l'E.N.O.R.I et au C.N.I.D.E, enfin l'absence d'un schéma directeur de l'informatisation à la bibliothèque nationale. Ajoutons l'impossibilité pour cette dernière de traiter des documents autres que ceux en langue nationale où dans les langues classiques.

L'ensemble de ces problèmes requièrent des compétences précises devant apparaître dans la formulation des besoins en personnel qualifié. D'où le dilemme dans lequel se trouve la problématique de ces besoins :

-où le système de formation est consolidé dans son orientation actuelle en ne faisant que répondre ainsi au besoin quantitatif tout en reproduisant la médiocrité de la pratique documentaire établie.

—où le système de formation s'inspire de l'expérience internationale afin de modifier sa structure, son contenu et les ajuster pour former des spécialistes pouvant à moyen terme formuler des besoins précis non pas en fonction d'un réel vécu mais de schémas scientifiquement établis.

Les deux termes de l'alternative, induisent chacune des conséquences. Pour le 1er terme et en supposant qu'il caractérise le système de formation (ce qui est réellement le cas comme on va le voir), les problèmes inédits que peuvent rencontrer les systèmes d'I.S.T. unitaires ne peuvent être résolus par le personnel local. Leur résolution ne peut se faire qu'au coup par coup et par l'intervention d'experts étrangers. C'est le cas de presque toutes les études réalisées pour le compte d'organismes nationaux. Les auteurs dans ce cas sont (pour la quasi majorité d'entre eux) responsables dans leur pays de centres de documentation où de bibliothèques.

Un autre cas de figure, celui où le personnel local est supposé être formé déjà, mais au regard toujours du problème inédit rencontré, il se voit contraint de se perfectionner dans certains créneaux notamment technologiques. Entre temps la sollicitation de l'expert étranger devient effective.

Le 2^{ème} terme est une formation de cadres de tous niveaux incorporant des savoirs et des savoirs faire sans cesse actualisés. Il est évident que cette démarche s'inspire d'une logique développementaliste non celle historique qui caractérise plus le P. terme de l'alternative. Dans ce cas de figure, ce n'est pas la fonction (a priori) qui détermine le profil requis, puisqu'elle n'est pas opérationnelle. C'est le cadre formé selon la «logique programmatique» qui va engendrer effectivement cette fois ci la fonction.

V.10.2. Le Système de formation

La première formation d'un personnel qualifié a débuté en 1963. Elle consisté en un stage destiné au personnel de la bibliothèque nationale. L'officialisation de cette formation ne devient effective qu'en 1964 avec la création du D.T.B.A ⁽¹⁾. Elle demeure la seule formation existante en Algérie jusqu'en 1975, année où est crée un Institut de bibliothéconomie à l'université d'Alger préparant au diplôme de licence ⁽²⁾ pour trois profils : bibliothécaire, documentaliste et archiviste. Ce diplôme s'étend par la suite à Oran et à Constantine où sont créés respectivement des instituts similaires en 1982 et 1983. Parallèlement est crée un diplôme intermédiaire de technicien supérieur qui s'étend aux trois instituts ainsi qu'à l'Université de Annaba ⁽³⁾ Il est suivi par «un diplôme supérieur de bibliothèque» (D.S.B) dès 1982 à Constantine et 1983 à Alger puis du diplôme de Magister la même année.

En situant ces différents évènements selon une échelle chronologique, nous constatons que ceux-ci se multiplient au début des années 80. Ce qui correspond à plusieurs égards à notre périodisation socio-historique :

1) par l'étendue de la durée séparant la première institution d'une formation en 1964 à celle de la deuxième en 1975, soit onze années. Période durant laquelle «la théorie des urgences» a focalisé les efforts de formation de l'état sur d'autres secteurs prioritaires.

2) à partir de 1980, de nouvelles institutions voient le jour sur un double plan quantitatif (trois instituts) et qualitatif (niveau supérieur de 1^{re}post-graduation). Ceci correspond à une prise en charge socio-institutionnelle des besoins en personnel qualifié. Prise en charge qui correspond rappelons le à celle de la satisfaction des besoins d'I.S.T par la création des centres leaders ⁽⁴⁾.

(1) Décret n°34 (64 - 135) du 24/04/1964

(2) Arrête du 25/07/1975 du Ministère de l'enseignement supérieur

(3) Circulaire n°407 portant ouverture de filières d'enseignement à compter de septembre 1983. In. Bulletin officiel / Ministère de l'enseignement supérieur. - Alger : O.P.U., 1983.

(4) Voir page 269

Outre la formation dispensée au niveau de l'Université où celle préparant au D.T.B.A et placée sous tutelle du Ministère de l'information et de la culture, il existe une autre catégorie de formation datant des années 70 et dispensée par l'Institut national de productivité et du développement (I.N.P.E.D). Elle est destinée au personnel opérationnel des centres de documentation des entreprises publiques. Le C.N.I.D.E lance quant à lui dès 1987 une formation inédite dans le domaine de l'informatique documentaire et le C.E.R.I.S.T lance un nouveau profil de formation pour l'obtention du diplôme de post-graduation spécialisée (D.P.G.S.). Ainsi, ces nouvelles formations s'articulent parfaitement à notre périodisation socio-historique et la vérifient sur le plan qualitatif. Mais la périodisation en question ne permet que de relier les divers profils de formation créés avec les cadres socio-historiques. Encore faut-il voir les mécanismes d'action désagrégés à l'œuvre dans cette relation pour cela deux sous systèmes de formation se dégagent :

V.10.2.1. Un Sous système de formation de base :

Constitué sur le modèle des autres disciplines, il permet de progresser dans la hiérarchie des diplômes universitaires depuis le baccalauréat jusqu'au grade le plus élevé : le Magister. Par ce parcours la bibliothéconomie s'institutionnalise et acquiert la respectabilité universitaire. Chaque niveau jalonnant le parcours précédent correspond à une logique conditionnant son profil et ses contenus.

Pour le niveau de Licence, M. Benachenhou un des principaux acteurs de la réforme de l'enseignement supérieur, justifie la durée de cette formation et son statut universitaire par deux paramètres : celui d'acquérir une culture de base approfondie et celui d'acquérir des connaissances techniques complémentaires. Pour lui, le bibliothéconome doit «saisir les dimensions mouvantes (d'un savoir) et en comprendre l'essentiel⁽²⁾. N'est ce pas l'influence humaniste et encyclopédique qu'on retrouve à la base d'une telle formulation? C'est de là que la structure de la répartition horaire des programmes s'en ressent : 1/3 du tronc commun est consacré à la culture générale soit 700 heures contre 11185 heures pour les modules techniques. La place des sciences sociales et humaines de cette culture est prédominante, sinon unique. L'absence de disciplines scientifiques et techniques dans le programme ne relève pas selon M. Benachenhou de «l'exclusivisme arbitraire⁽³⁾ mais qu'elles sont incluses autrement par le fait que les sciences sociales sont en elles même «une réflexion et une enquête sur l'homme social⁽⁴⁾ en tant que producteur potentiel d'œuvres de toute nature.

Les disciplines de culture générale sont : l'histoire, la philosophie, la psychologie, la sociologie, la linguistique, la littérature, la paléographie les langues étrangères, le droit, l'économie enfin, les mathématiques.

//

(1) M. Benachenhou OP. cit. page 380

(2) Page 124. Ibid.

(3) Page 125. Ibid

(4) Page 126. Ibid

Quant aux disciplines dites techniques ce sont : l'archivo-économie, l'archivo-économie spéciale, l'animation culturelle, la bibliologie, la bibliographie générale et spécialisée, le catalogage et système de classification, l'introduction aux méthodes documentaires, les notions de chronologie, l'organisation internationale dans le domaine des bibliothèques, de la documentation et des archives, la présentation des grands systèmes mondiaux de documentation, l'organisation et la gestion des bibliothèques la technologie de la documentation et les techniques d'analyse documentaire.

L'intention généraliste ressort à travers les deux catégories de discipline. Pour les modules dits techniques, les études incluent les trois institutions historiquement dissociées des bibliothèques, centres de documentation et archives ainsi que leurs techniques respectives : système de classification, technique de l'analyse documentaire et archivo-économie.

Pour les modules dits de culture générale, toutes les grandes disciplines y figurent. L'intention originelle est d'articuler ces corpus aux problématiques de la bibliothéconomie. A titre d'exemple, l'étude des langues étrangères et en particulier de l'anglais s'explique selon M. Benachenhou par le fait que 55% de la production mondiale est en anglais, 15% en russe et 10% partagé entre le français et l'allemand⁽¹⁾.

Donc le profil formé au niveau de la licence n'est que généraliste bien qu'en dernière année (la 4^{ième} année) des options de bibliothéconomie, sciences documentaires et archivistique sont prévues. L'étude comparative des programmes des trois options montre que leur différence se situe :

a) au niveau des institutions de stage : bibliothèque, centre de documentation et archives

b) au niveau de quelques techniques spécifiques à chaque profil : ~ le profil bibliothécaire - techniques audio-visuelles.

- recherche bibliographique
- classification

~ le profil documentaliste - Technologie de la documentation
~ Analyse documentaire
~ Automatisation
- Réseaux et systèmes d'information

~ le profil archiviste - Techniques de restauration et de reliure
- Collections spéciales
- Archivo-économie spéciale.

Le niveau de Technicien supérieur (T.S) répond lors de sa création au faible nombre de diplômés de D.T. B.A et aux besoins nombreux des bibliothèques des nouveaux instituts

(1) Page 126. M. Benachenhou OP. cit. page 380

d'enseignement supérieur. Donc le débouché semble **plus ou moins** défini. Est ce le cas pour le profil? En analysant les programmes de ce niveau, nous constatons qu'ils se composent des modules de : bibliologie, archives, de catalogage, de classification, d'organisation et gestion des bibliothèques et des techniques documentaires. Ainsi donc le profil généraliste demeure, consolidant l'approche précédente. Le diplôme de D.T.B.A est voué probablement à la disparition avec la création du diplôme de T.S.

Le diplôme de Magister obéit quant à lui à une autre logique. La nécessité de former des formateurs pour l'enseignement supérieur a constitué son ressort fondamental au regard du manque d'enseignants. Il rejoint par cette logique, le fonctionnement du Magister dans d'autres filières universitaires comme nous l'avons montré⁽¹⁾". Ce qui se répercute sur les programmes de formation et le processus pédagogique lui même faisant qu'ils s'identifient dans leur forme et leur fond au niveau de graduation.

V.10.2.2. Un Sous système de formation ad hoc :

Celui ci regroupe des typologies de formation qui se démarquent des formations universitaires classiques. La forme historiquement pionnière est celle préparant au D.T.B.A dissout après la création du profil de technicien supérieur. La deuxième forme est celle organisée par l'Institut national de productivité et de développement (l' I.N. P. E.D). Organisée en des durées courtes, elle se destine au perfectionnement d'un personnel déjà en poste. La sous qualification de ce personnel et les besoins pressants des entreprises ne peuvent être résolus que par un système de formation souple et court dans le temps. Ce que semble offrir cette formule orientée directement vers la maîtrise de la pratique documentaire. Cependant l'évaluation de cette formation et l'impact qu'elle engendre nécessitent une étude approfondie.

Une formation ad hoc mais de type supérieur existe. Elle se destine aux cadres ayant achevé le cycle de graduation dans d'autres filières et se spécialisant en bibliothéconomie pour l'obtention du D.S.B. Cette formation est créée particulièrement pour satisfaire les besoins d'encadrement des bibliothèques universitaires⁽²⁾". Donc, elle fonctionne pour les besoins particuliers du secteur de l'enseignement supérieur. Néanmoins, elle s'étend actuellement à tous les secteurs demandeurs. Les modules techniques dispensés à ce niveau sont similaires à ceux du programme de Licence.

Quant à la formation dispensée par le C.N.I.D.E elle est centrée sur une autre logique que l'on qualifie d'inédite car elle est fortement technique. Elle se distingue en trois catégories :

- 1) une formation en informatique documentaire : conception des banques de données documentaires, exploitation des logiciels documentaires
- 2) une formation en documentation : technique de catalogage et d'indexation.
- 3) une formation en micrographie : techniques de reproduction de microcopies dans un centre de documentation.

Ces prestations sont rémunérées. Ce qui induit une problématique de coût de la formation face à la gratuité du système classique. Cette formation est liée aux technologies

(1) Voir page 256

(2) R. Chafai. OP. cit. page 533

qu'utilise le C.N.I.D.E d'une part, mais reflète aussi un tant soit peu l'évolution qualitative de certains types de besoins.

Remarquons que ce sous système de formation ad hoc nécessite une étude de chacune de ses composantes dont certaines d'entre elles n'ont jamais été ni considérées comme telles, ni même citées. D'autre part, celles ci doivent être comprises dans un schéma global inclusif de toutes formes de formation en I.S.T. Suivant en cela le schéma tryptique de la formation initiale, ad hoc, permanente.

Afin de récapituler l'ensemble des deux sous systèmes dans une cohérence globale, nous le schématisons comme suit : (voir schéma n°51).

Ainsi le schéma visualise non seulement, institutions composant le système, mais leur place respective par rapport aux candidats à la formation ainsi que les circuits d'accès.

V.10.2.3. La Formation à l'étranger

Après avoir décrit le système de formation dont le déroulement s'opère en Algérie, voyons un autre processus de formation délocalisé cette fois ci. Il revêt plusieurs formes que nous catégorisons comme suit :

V.10.2.3.1. La Formation destinant à la recherche et l'enseignement supérieur

Elle se déroule essentiellement en France et en Grande Bretagne et parfois en Egypte. Celle ci donne lieu selon un ordre respectif et hiérarchique aux diplômes de D.E.A (diplôme d'études approfondies) et de Doctorat en France, aux diplômes de Master et de Ph. d (philosopher Doctor) en Grande Bretagne et Magister, Doctorat en Egypte.

Les universités les plus fréquentées⁽¹⁾, sont l'Ecole des hautes études en sciences sociales à Paris, Paris II et IV, Bordeaux III et Grenoble II et III. En Grande Bretagne ce sont les universités de Birmingham, Loughborough, Londres et Strathclyde qui sont les plus fréquentées. Quant à l' Egypte c'est l'université d'Ain Chems.

Cette formation intervient comme un appoint fondamental à la formation de base. Car, comme le montre le schéma n°51 les diplômes se raréfient à partir de la licence, pour se cantonner au seul Magister. Donc, cette formation s'inscrit dans la logique de constitution d'un corps d'enseignants et de chercheurs de haut niveau.

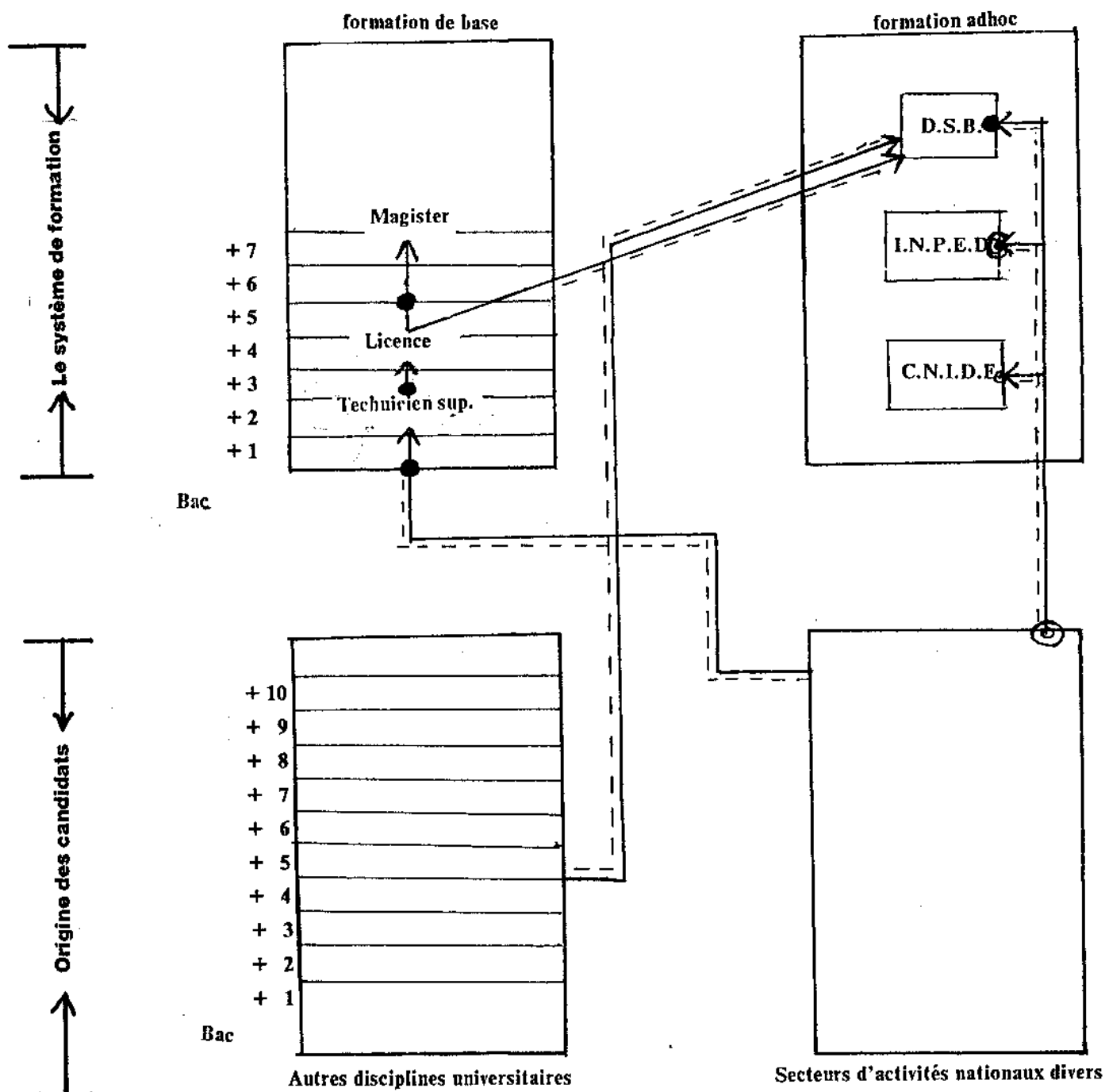
V.10.2.3.2. La Formation pour l'encadrement des unités documentaires

Elle se destine à la formation du corps supérieur des professionnels et se déroule dans les trois pays cités précédemment. Elle donne lieu à un des diplômes les plus connus le D.S.B. que délivre l'Ecole nationale supérieure de bibliothécaires (E.N.S.B) à Villeurbanne en France. C'est cette catégorie de personnel qualifié qui a assuré des tâches d'enseignement à l'Institut de bibliothéconomie d'Alger et a formé par conséquent la plupart des cadres actuels. En même temps qu'elle assure actuellement la direction où l'encadrement d'institutions documentaires.

V.10.2.3.3. La Formation d'appoint

Elle est organisée de façon à répondre à des besoins précis donc circonscriptibles du point de vue de leurs objectifs où de leurs durées

(1) La liste est dégagée à partir des lieux de soutenance des thèses d'algériens en formation à l'étranger.



Schema no 51 : Representation générale du système de formation en bibliométrie.

- obstacle pédagogique d'accès
- ⊙ obstacle administratif d'accès
- obstacle financier d'accès
- ⇒ candidature à la formation.

Les objectifs	l'Institution bénéficiaire	l'Organe étranger
- Formation à l'interrogation des bases de données bibliographiques	- Institut médical. Oran	D.B.M.I.S.T (France)
	- Bibliothèques universitaires	M.I.D.I.S.T (France) (1984)
- Gestion des profils de besoins d'utilisateurs - Gestion administrative et financière des profils	- C.I.S.T.T.T	C.D.S.H (France) (1977)

Tableau n°142 Exemples de formations d'appoint

V.10.2.3.4. La Formation en relation avec la participation aux réseaux internationaux

Cette formation est déterminée par la logique même de fonctionnement de ces réseaux. Car outre les manuels et documents de normes qu'élabore l'organe de pilotage en direction des unités documentaires membres, il organise à l'intention de leur personnel des stages de courte durée. L'objectif peut être, soit la mise à niveau suite à l'évolution technologique, soit l'adaptation à de nouvelles procédures de travail. La formation dans tous ces cas devient un complément du processus de normalisation nécessaire dans le contexte d'un fonctionnement en réseau. C'est dans ce cadre que s'inscrit (en principe) la participation du centre national de documentation agricole (C.N.D.A) aux stages qu'organise le gestionnaire du système AGRIS à Rome en «tant que membre du système».

Outre ces diverses formules par lesquelles sont mis en œuvre des processus de communication pédagogique, notons la participation des professionnels algériens à plusieurs réunions scientifiques à l'étranger dont le Congrès international sur les bibliographies nationales à Paris en septembre 1977, le Séminaire international sur l'I.S.T au Canada en octobre 1978, le Séminaire international sur l'évaluation des bibliothèques universitaires à Nice (France) 1982, le Colloque de «Bibliographie sciences humaines à l'Âge informatique» à Besançon (France) 1984.

Nous ne prétendons pas à l'exhaustivité, notons seulement que si ces réunions diffèrent d'un espace pédagogique classique, elles ne sont pas moins des moments de mise au point sur l'évolution des organisations, des savoirs et des techniques. Ce qui est suffisant pour leur conférer une valeur pédagogique.

Les uns complètent la formation de base entamée en Algérie, les autres s'identifient à la formation liée à la maîtrise de la technologie. Enfin d'autres processus sont formatifs et informatifs en même temps, Enfin de compte ne peut on pas supposer la formation d'un capital humain?

V.10.3. Approche critique du système de formation

L'approche que nous avons adoptée pour analyser le système de formation se veut de nature synthétique afin de dresser l'état de ses structures et de son fonctionnement. Ce qui permet ainsi de ressortir la désarticulation du système global avec les besoins réels par la suite.

Si l'on considère l'aspect quantitatif, l'analyse des besoins en personnel qualifié toutes années confondues, montre a priori des proportions considérables. Celles-ci s'amplifient au regard de la moyenne de productivité du système de formation. Celle-ci n'a jamais dépassé 50 diplômés par an pour le D.T.B.A et 25 par an pour la licence en bibliothéconomie⁽¹⁾. Si l'on fait la sommation en fonction de ces moyennes de 1966 jusqu'à 1982 pour le D.T.B.A et de 1979 jusqu'en 1988 pour la licence, les résultats sont respectivement de 850 et 250 diplômés formés. Le chiffre concernant les licenciés semble plus optimiste, car selon R. Allahoum, la moyenne ne dépasse guère 11 diplômés par an alors que l'objectif initial est de former 60 chaque année. La moyenne que nous avons dégagée s'élève à 32,9 diplômés par an. Cependant, celle-ci élude des variations importantes comme le montre le tableau n°143

Année	Niveaux	T.S.	Licence	D.S.B.	Magister
1979			4		
1981			25		
1982			46		
1983			11	/	/
1984			29	/	/
1985			39	/	/
1986		48	59	/	/
1987		50	62	/	1
1988		47	54	/	/
Total		145	329	16	1

Tableau n°143 Evolution des diplômés de l'Institut de bibliothéconomie d'Alger

(1) R. Chatai OP. Cit. page 533

(2) Page 401. R. Allahoum OP. Cit. page 232

Quelque soit la moyenne considérée, une simple comparaison avec les estimations du tableau n°143 laisse dégager un important déficit et ce quelque soit la logique à la base de cette estimation. C'est ce déficit qui explique l'ouverture d'autres instituts à Constantine et Oran. Ce qui engendre du même coup un besoin en formateurs. D'où la création du diplôme de Magistère dont le premier diplômé est sorti en 1987, alors que la formation est instituée depuis 1983.

Ainsi, donc, parler de besoin sur le plan quantitatif est une Lapalisse même si aucune estimation scientifique globale n'existe pour le moment. Par contre le besoin sur le plan qualitatif semble moins évident bien que ses conséquences sont plus dangereuses car biaisant les nécessaires adéquations entre les capacités de faire et les besoins opérationnels.

Considérons les principaux écueils identifiés par des chercheurs et des consultes pour ce qui est du programme de licence.

A

L'Auteur	Le Constat
D. Reïcher	Le programme donne «l'image du bibliothécaire familier des techniques traditionnelles et qui ne s'est pas adapté aux techniques nouvelles de management et d'informatique» ^{(1) (1)}
C.N.R.S.	«Cette formation ... ne semble pas accordée une place suffisante aux modules techniques. Elle comprend un ensemble de disciplines trop dispersées qui va de l'histoire et de la langue ottomane aux mathématiques ... Il s'agit d'une base culturelle non spécialisée qui ne peut former ni des archivistes, ni des documentalistes scientifiques et techniques dont le pays à besoins» ^{(2) (2)}
R. Chef&	«La lère version de la licence est de nature pluridisciplinaire. destinée au bibliothécaire de «lecture publique» où de bibliothèque universitaire de conception ancienne plutôt qu'à former des documentalistes et archivistes» ⁽³⁾

Tableau n°144 Principaux constats sur le programme de formation de licence en bibliothéconomie

Ainsi la partialité de la formation est avancée dans deux cas, par contre efficacité est posée dans la plupart des cas. L'unanimité semble acquise quant à son anachronisme où son classicisme. Ce qui vérifie notre remarque ci-dessus. D'un autre côté sont valorisées des disciplines tels « le management et l'informatique.

La réforme des programmes dès 1983 y-a-t-elle remédié ?

Opérant au niveau des modules de culture générale, celle ci réduit le volume horaire global, redéfinie certaines disciplines et rééquilibre leur répartition entre les différents semestres

(1) Page 50 D. Reïcher. OP. Cit. page 533

(2) Page 50 C.N.R.S. OP: Cit. page 11

(3) R. Chafaï OP. Cit. page 533

d'études. Elle introduit l'informatique et l'automatisation aux semestres 5 et 6 réservant l'informatique et la recherche documentaire au semestre 8. Parallèlement, sont supprimés les trois profils originels de bibliothécaire documentaliste et archiviste pour donner lieu au bibliothéconome. Bien que des compensations soient apportées avec l'introduction de modules valorisés précédemment, le schéma culture générale/ et modules techniques demeure ainsi que la nature généraliste du profil formé. De là le profil rénové satisfait-il aux besoins d'institutions différenciées ?

Nous ne le pensons pas, car l'apparition de processus pédagogiques parallèles montre à sa manière les limites du modèle classique. Les contenus de ces processus le montrent. Si l'on prend ceux du C.N.I.D.E.⁽¹⁾ ou ceux des formations d'appoint⁽²⁾ qui se déroulent à l'étranger, ils réfèrent à des contenus similaires entre eux mais aussi à ceux des profils inédite⁽³⁾. Ce qui est remarquable, c'est que ce sont ces mêmes contenus qui sont au cœur de la réforme des programmes de l'Institut.

Nous ne pensons pas ainsi que le profil rénové est satisfaisant puisque le cadre licencié de l'Institut est contraint de se recycler parfois pour pouvoir manipuler certaines techniques dont l'informatique.

Au vu de ce constat, de celui de la répétition des programmes de licences de bibliothéconomie au niveau du D.S.B., de la confusion entre la finalité du D.S.B. et celle du Magister enfin de la logique quantitative de répartition des programmes entre les niveaux technicien supérieur et celui de la licence, pour tout cela nous pouvons avancer le constat d'une crise du système de formation en Algérie. Les termes de cette crise se résument ainsi : quoi former ?

Remarquons les profils précis déjà avancés par l'étude C.N.R.S. tel le bibliographe, l'informaticien documentaliste ou le profil de spécialiste. Tous influencés par les disciplines de l'informatique et des sciences de gestion.

Notons aussi l'exigence de pré-requis faisant que le candidat doit avoir une formation de base dans une discipline, qu'il complète par une formation ad hoc et ce en particulier pour interroger les bases de données. Ce profil ne peut qu'être limité puisqu'il se destine à certains systèmes d'I.S.T. Les candidats au D.S.B. semblent adaptés dans ce cas sauf pour ce qui est de l'origine de leur formation scientifique puisque la plupart sinon tous sont de formation littéraire et humaine. Ce qui est un écueil pour l'interrogation des bases de données en sciences exactes et technologiques par exemple. Le profil d'informaticien documentaliste est requis quant à lui par la gestion du système informatique local. Le pré-requis dans ce cas est l'achèvement du cycle d'ingénieur en informatique. Ce profil existe déjà au C.N.I. D.E. et au niveau d'une unité du secteur de la construction. Quant au profil de spécialiste il réfère au personnel supérieur en poste où aux candidats achevant une graduation (le pré-requis) pour lesquels sont organisés des cours ad hoc.

(1) Voir page 544

(2) Voir page 545

(3) Voir page 535

D'où on peut dégager d'ores et déjà les éléments de réponse suivants :

- ~ les besoins s'orientent vers les gradués des sciences exactes, naturelles et technologiques, (pré-requis),
- ~ l'informatique engendre une catégorie nouvelle de personnel, les profils précis se modulent en fonction des besoins,
- ~ les profils sont définis par le niveau de développement du système opérationnel.

Ces éléments vont nous servir à dégager le mécanisme de l'articulation entre un système de formation et un système opérationnel.

Le profil bibliothéconome répond à un moment donné aux besoins des unités de toutes sortes malgré leur différenciation socio technique. L'évolution de certaines unités documentaires avec l'adoption de l'informatique, engendre une nouvelle compétence. L'avènement de systèmes de formation ad hoc parallèles au système de base révèle ses failles. Le décalage du niveau de technicisation entre les différents systèmes d'I.S.T. qu'on a appelé ailleurs dualité technologique se répercute sur le plan formatif avec la coexistence de deux sous systèmes : l'un classique, l'autre hautement technique.

Par ailleurs, parmi les profils proposés par l'étude précédente figure celui de technicien en micrographie et métiers du livre. Notons que si le programme de licence comporte des contenus relatifs aux profils de libraire et d'éditeur il ne permet pas pour autant d'en former. Ce qui confirme le caractère généraliste mais aussi, l'absence d'une formation spécifique à ces métiers. Les besoins découlant des projets industriels (Usine des arts graphiques de Réghaïa) sont résolus au coup par coup (notamment par l'envoi à l'étranger) malgré les deux écoles existantes l'une à Alger et l'autre à El Affroun.

Voyons maintenant la question relative non au contenu mais à l'acte pédagogique. Selon P. Atherton, la création d'une institution de formation en bibliothéconomie requière, entre autres, un environnement riche en structures documentaires et le rattachement à un organisme universitaire où un centre d'information important. Si la deuxième condition se trouve remplie, la première n'est que relative. Avant de l'explicitier, puisqu'elle réfère à un environnement externe de l'institution de formation, voyons brièvement l'environnement interne, en premier lieu le corps enseignant. Malgré la réinsertion des diplômés formés à l'étranger, le déficit en formateurs demeure, en particulier pour les instituts d'Oran et Constantine. Malgré cet écueil, la structure du corps professoral constituée essentiellement de diplômés D.S.B. se voit enrichie par des assistants préparant leur Magister où ceux formés à l'étranger. Ce qui à terme peut induire de nouvelles approches.

Quant à la logistique, l'inadaptation architecturale des locaux des trois instituts est moins problématique comparée à l'absence de matériels audio-visuels, informatique où de simple dactylographe. Fait remarquable et que souligne le Comité pédagogique national «l'inexistence de bibliothèque modèle d'application⁽¹⁾» P. Nous ne voulons pas nous étendre

(1) Page 21 Comité pédagogique national Op. cit. page 4 2 6

sur ces aspects internes, concluons à leur égard qu'ils conditionnent le succès de l'acte pédagogique et ne doivent pas être négligés dans l'intelligence globale du système de formation.

Revenons à la dimension externe de l'acte en question. Celle ci est représentée par les stages dans les unités documentaires environnantes aux structures de formation. Théoriquement, les programmes de Licence semblent tenir compte de cette pratique (voir tableau n°145)

Les semestres	Volume des stages
Les semestres I	- 6 visites de centres
Les semestres II	- 6 visites de centres
Les semestres III	- stage de 10 demi-journées à bibliothèque de l'institut
Les semestres IV	- stage de 10 demi journées audio visuel
Les semestres V	- stage de 10 demi-journées dans une structure extérieure
Les semestres VII	- stage de 10 demi-journées dans une structure extérieure
Les semestres VIII	- stage durant tout le semestre (5 fois/semaine)

Tableau n°145 Répartition semestrielle des volumes de stage en bibliothéconomie

Les formules de visite et de stage semblent suivre une progression logique correspondante au cursus pédagogique général. C'est à ce niveau que se pose le problème de la bibliothèque modèle. Car ' l'analyse de la situation de la plupart des unités documentaires apparaît tout le décalage non pas entre ce qui est communément comparé à savoir la théorie et la pratique mais aussi entre le discours pédagogique et le réel qui parfois ne fonctionne même pas. Il faut nuancer cette approche car l'institut d'Alger se trouve dans un environnement relativement plus riche que celui des instituts d'Oran et de Constantine. D'où l'échec relatif de l'acte pédagogique dans sa dimension externe. Cet échec est lié aussi à la gestion de ce maillon du processus pédagogique. Car les stages ne sont pas systématiquement articulés au triptyque : savoir - application - possibilités infrastructurelles des unités d'accueil. Ils demeurent un épiphénomène. Bien que les possibilités qu'offrent certaines unités (leaders) permettent de sensibiliser l'étudiant aux techniques modernes (informatique documentaire, micrographie) où lui permettent de maîtriser la manipulation d'outils simples : Cardex, dactylographie:

Donc à partir de là, on peut conclure provisoirement que la crise du système de formation de base ne se formule pas par la seule interrogation de : quoi former ? mais comment et avec quoi former ?

Interrogation d'autant plus fondamentale que les techniques utilisées dans le monde professionnel nécessitent un apprentissage de leur manipulation à commencer par l'échelle la plus basse (la dactylographie, le cardex et l'intercalation) des fiches jusqu'à l'élaboration d'un bulletin bibliographique par ordinateur.

Une crise de la formation mais d'une autre dimension et n'ayant jamais été étudiée de quelque manière que ce soit, a trait à la langue d'enseignement. C'est ainsi que si l'arabisation des sciences sociales et humaines à l'université est dans la plupart des cas totale⁽¹⁾, la bibliothéconomie semble en limiter l'impact aux modules de culture générale. Dont le potentiel enseignant arabisé semble suffisant. Ce qui n'est pas le cas pour les modules techniques. L'arabisation de certains d'entre eux (catalogage, bibliologie) est l'objet d'efforts personnels de l'enseignant. Ainsi par cette division linguistique et modulaire, la langue nationale se trouve plus ou moins désinstrumentalisée par rapport au français prédominant pour les modules techniques. Nous rejoignons la problématique linguistique générale en Algérie. Ceci ressort clairement du programme de 1975 où posant correctement la hiérarchie des langues en fonction de leur place dans les publications mondiales omet d'inclure le français dans cette perspective. C'est comme si sa place dans l'enseignement est plutôt instrumentale.

Par ailleurs, l'usage du français dans l'enseignement des modules techniques, révèle une dimension d'aliénation culturelle. Si l'on considère le module intitulé «Bibliographie», l'ouvrage de référence utilisé est celui de L. N. Malclès⁽²⁾. Il constitue le bréviaire de l'étudiant algérien. Si l'autorité de l'œuvre est incontestable et demeure un monument de l'histoire de la bibliographie mondiale, n'est il pas préférable de le compléter par d'autres travaux de T. Bestermann par exemple ou d'auteurs arabes ? Notons que la référence au monde arabe ou islamique est nulle ou faite à travers les manuels de L. N. Malclès.

L'introduction d'un module «Bibliographie du Maghreb» lors de la réforme des programmes de 1983, si elle a pour finalité d'y remédier n'a pas atteint son but puisque la référence à cette aire est faite à partir des manuels où_ ouvrages de références d'auteurs français.

Conséquence première de cette aliénation, l'étudiant algérien retient parfaitement les noms de bibliographes français du Même tel J. Ch. Brunet⁽³⁾, qu'Ibn Nadim et son œuvre El Fihrist par exemple.

De même que le module «Histoire des supports de la pensée» dont le schéma de fond est d'inspiration purement européocentriste, fait «table rase» d'une période de l'histoire de l'humanité se déroulant dans une aire civilisationnelle aux riches traditions de transmission écrite.

La réforme de 1983 introduit aussi le module «Histoire du livre arabe». Ainsi ce recentrage des programmes a permis (en théorie) d'introvertir ceux ci sur le plan civilisationnel propre au monde arabe. Si on considère une autre forme d'aliénation véhiculée par le module de «Linguistique générale» et le module «Linguistique et documentation» que peut-on dégager? Si la linguistique est la science de la langue, de quelle langue s'agit il? A cette interrogation correspondent deux perspectives : la langue comme vecteur de communication et la langue comme objet d'étude. Le français accapare les deux perspectives.

(1) Voir page '2 2 8--

(2) «Manuel de bibliographie» dont la 1' édition date de 1963 et est à sa en édition en 1985.

(3) «Manuel du libraire et de l'amateur de livres»

La connaissance de la structure lexicographique et syntaxique renforce la compétence linguistique de l'étudiant en français. Ce qui se répercute sur sa maniabilité au plan professionnel. Car la bibliothéconomie est aussi une application d'une compétence linguistique entendue dans sa dimension syntaxique, lexicale et sémantique aux phénomènes de représentation de l'information, de son classement, où la recherche dans les systèmes automatisés.

Sur le plan de l'enseignement du catalogage, l'adoption des normes A.F.N.O.R. dans la plupart du temps bien qu'elles sont adaptées de celles de l'I.S.B.D. ressort un aspect de dépendance. L'existence du groupe ABACUS groupant l'ensemble des pays adoptant les normes anglo-saxonnes A AC.R. est suffisamment illustrative pour confirmer la neutralité toute relative de l'adoption de normes données. I

Quoi qu'il en soit, l'ensemble de ces dépendances et aliénations constituent un phénomène «normal». Car la prédominance du français dans la problématique globale de l'I.S.T. (créativité, édition, lecture, fonds documentaire), agit pour uniformiser l'ensemble des éléments tendant à la reproduire. L'arabisation et son corolaire l'algérianisation constituent une rupture du cycle auto-entretenu Mais dont la réussite dépend de la cohérence d'une démarche soutenue.

La crise de la formation ne tient pas seulement au profil, à la technologie pédagogique, les savoirs et la langue mais aussi à l'environnement constituant le débouché pour les diplômés. Au préalable le profil de bibliothéconome demeure mal saisi par les nomenclatures officielles. La «Nomenclature des activités et produits résumés» qu'élabore l'Office national des statistiques ne fait aucune référence à l'activité de documentation sauf la «bibliothèque» classé dans la rubrique : «autres services non marchands à la collectivité».

Par contre les activités «Imprimerie, presse, édition» sont citées avec les codes allant 550 à 555. Y-a-t-il des éléments pour l'intelligence d'un tel fait? Pour certains responsables d'organismes, les activités de documentation, d'archive, et de bibliothèque ne justifient pas aune formation à un niveau universitaire. Cette attitude constitue le reflet de l'arrière plan psychologique qu'offre justement le vécu de la pratique documentaire effective L'absence de traditions locales et la faible sédimentation du corps professionnel qualifié opèrent aussi dans le sens de la non reconnaissance institutionnelle. Mais en comparant entre les trois profils de diplômés, le documentaliste semble mieux placé que les deux autres profils. L'archiviste vient en bas de l'échelle, les demandes faites aux Bureaux de main d'œuvre montrent cette hiérarchie. Donc le marché de l'emploi joue comme filtre sélectif. C'est ce qui a amené l'institut d'Alger à fonctionner en réalité pour un seul profil celui de documentaliste et dans une moindre mesure

celui de bibliothécaire. Chaffai invoque dans ce cadre les possibilités d'avancement et de prestige réel ou supposé liées au profil de documentaliste. Cette sélection trouve une : correspondance au niveau des catégories d'employeurs puisque les se destinent aux entreprises publiques et les ministères et les bibliothécaires aux bibliothèques universitaires. Selon R. Allahoum 35 diplômée⁽¹⁾ de D.T.B.A. ont rompu leur contrat en

(1) Page 391. A. Allahoum OP. cit. page 232

1976 pour être embauchés dans les entreprises publiques. D'autres diplômés quittent des bibliothèques prestigieuses pour suivre le même parcours. La Bibliothèque nationale a perdu 20 diplômés de D.T.B.A en 1985 et ne lui restent ainsi que 3 et la bibliothèque universitaire d'Alger perd 10 diplômés pour ne retenir que 11 d'entre eux⁽¹⁾ (1) à la même année. Pendant ce temps, l'entreprise nationale SONELGAZ, d'un seul diplôme se trouve enrichie de cinq autres au total. L'effet des vases communicants semble fonctionné parfaitement. Cette mobilité intersectorielle et la hiérarchisation sélective des profils affecte le diplôme de licence seulement, car les autres diplômés, de D.S.B en particulier, constituent un marché cap tif.

Bien que le statut général du travailleur (S.G.T) régissant la grille des salaires, est supposé annihiler la mobilité en question par l'alignement des salaires sur la base du diplôme et d'une classification ⁽²⁾ autre que celle du profil, il y'a tout lieu de croire que le profil d'archiviste soit boudé.

Même si le profil s'uniformise avec l'étiquette de bibliothéconome, les termes de la mobilité demeurent les même.

Les trois perspectives à travers lesquelles a été analysé le système de formation, à savoir le profil, l'acte pédagogique et l'environnement socio-économique demandeur ont été situées dans un contexte purement algérien. Voyons en quoi le contexte international a

un lien quelconque avec la crise en question? Avant de répondre, nous postulons l'effectivité d'une crise similaire au niveau international ⁽³⁾. Celle-ci a pour cause

,
l'avènement de nouveaux outils de travail dont matériels divers et en particulier l'informatique, les supports d'information nouveaux, et la pression des utilisateurs de plus en plus exigeants e qui a pour conséquence de bousculer les pratiques, les savoirs établis ainsi que les processus de formation. «La synergie des métiers⁽⁴⁾

est une de ces conséquences puisque les frontières entre bibliothécaire et documentaliste sont abolies. La distinction entre eux ne se fonde plus désormais sur des objets (documents) où des techniques car les deux travaillent en réseau, se prêtent les méthodes (rédaction des abstracts), opérant par des normes, interrogent des bases de données et s'échangent des bandes en format MARC. D'ailleurs l'effet uniformisateur de l'informatique se voit dans le cahier de charge d'automatisation d'une unité documentaire. Celui-ci ne considère pas la nature de l'unité (bibliothèque, centre de documentation) mais les opérations à effectuer et les utilisateurs à servir... La différenciation entre les profils de bibliothécaire et de documentaliste ne s'établit plus désormais par leur nature mais par le degré d'implication dans le transfert de l'information. C'èST en vue de dépasser un tel clivage anachronique que sont apparues des appellations diverses : information scientist, information technologist, information specialist, facilitator Worker⁽⁵⁾ dans le monde anglo saxon. Cette influence s'étend même aux dénominations des institutions

(1) R. Chaffai Op cit. page 533

(2) Dont les éléments sont : conservateur chargé de recherches, attaché de recherches, assistant de recherches, agent technique, aide technique.

(3) H. Fondin OP. cit. page 69

(4) Ibid

(5) Ibid.

de formation. C'est le cas en Grande Bretagne avec l'adjonction d'«information science» au «Department of librarianship» où au Canada avec «l'Ecole de bibliothéconomie de Montréal» devenue «Ecole de bibliothéconomie et des sciences de l'information» où_ encore récemment en France avec «l'Ecole nationale supérieure des bibliothécaires» devenue «Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothécaires».

L'ensemble de ces évolutions s'articulent à la thèse des trois stades bibliographique, documentaire et informationnel que nous avons énoncé/ dans la 1^{ère} partie et que précise la liste chronologique en annexe A

L'évolution de la crise en question est différenciée sur un double plan temporel et institutionnel. Sur le lève plan, la crise des métiers est apparue dans les années 60 et se généralise dans les années 80. Sur le plan institutionnel, ce sont les centres les plus avancés dans la pratique de la technologie documentaire qui ont été affectés. Ce qui s'explique par le mouvement historique d'automatisation ayant affecté les unités d'organismes stratégiques : énergie nucléaire, chimie, physique⁽¹⁾.

Pendant ce temps, le reste du personnel d'autres unités «ressemble à s'y méprendre à l'image traditionnelle d'un bibliothécaire⁽²⁾».

Ce schéma correspond dans ses grandes lignes à la situation en Algérie car ce sont les centres leaders de fait disposant de technologies nouvelles, qui connaissent des profils inédits et variés cas du C.N.I.D.E. où du secteur de la construction. Les prémices de cette crise apparaissent avec les formations parallèles au système classique. La précocité de ces processus ne pose pas pour le moment le problème de la dénomination du profil formé mais nous supposons qu'il va se poser à moyen terme. Donc par certains aspects, le schéma de la crise au niveau international est reproductible en Algérie.

10.4. La Formation de l'utilisateur en Algérie

Si l'utilisateur dans les pays développés a joué un rôle moteur en agissant sur le fonctionnement des systèmes d' I.S.T et par conséquent sur les contenus de la formation à tel point qu'il est considéré comme élément générateur de crise, la situation est toute autre en Algérie. La passivité de l'utilisateur est avérée. Ceci est dû à l'absence d'éducation à la lecture et à la recherche documentaire tout au long du cycle pré- universitaire comme nous l'avons montré⁽³⁾. L'analphabétisme en matière documentaire est patent même au niveau de chercheurs débutante⁽⁴⁾. Les doléances faites à plusieurs reprises soit par le Comité national des bibliothèques universitaires (C.N.B.U) depuis 19792kla mission française⁽⁵⁾ en 1981 pour introduire des cours de formation à l'I.S.T aux étudiants gradués n'ont pas connu un aboutissement.

(1) H. Fondin OP. cit. page 69

(2) H. Fondin OP. cit. page 69

(3) Voir page 299

(4) Page 168 W. Hartani. OP. cit. page 304

(5) C.N.R.S OR cit. page 11

Ce qui s'explique par l'impossibilité structurelle de mettre en œuvre une telle formation par ce qu'elle implique au préalable de fichiers correctement documentés, des ouvrages de références actualisés et accessibles, un personnel qualifié et un accès physique facilité. Une enquête réalisée à la bibliothèque universitaire d'Alger sur la formation des usagers montre que 92% des enquêtés ont appris à manipuler le fichier sans l'aide du personnel⁽¹⁾.

Pourtant l'utilisateur parvenu au niveau de la recherche et la résolution des problèmes dans le cadre de son activité suppose qu'il a acquis cette compétence documentaire dont parle J. Reboul⁽²⁾ Car à ce niveau que les exigences de pertinence de l'information découlant de la recherche documentaire se posent dans les mêmes termes tant pour le chercheur algérien que son homologue étranger : américain, russe, ou français. C'est dans ce cadre que sont organisées des séances de formation de l'utilisateur à la manipulation d'ouvrages de référence (dont la consultation est difficile) au Commissariat aux énergies nouvelles (C.E.N) à Alger. Entre autres ouvrages, nous citons le Science citation index (S.C.I), l'Index to scientific and technical proceedings (I.S.T.P) ou I.N.I.S atomindex.

Nous citons le cas d'autres séances organisées en journées d'études par l'Institut de normalisation (I.N.A.P.1) à l'intention des futurs ingénieurs en 1979 et 1980 portant notamment sur l'usage de la classification internationale des brevets (C.I.B) dans la recherche documentaire⁽³⁾ Nous citons dans cet ordre d'idées les séances de formation à l'exploitation des bases de données médicales qu'organise le C.E.R.I.S.T depuis 1988.

Ces quelques exemples sont en fait de nouvelles exigences à ajouter aux contenus des programmes du système de formation. Car aux compétences Techniques que requièrent les différents objectifs de la formation, s'ajoute une compétence pédagogique dont doit faire preuve le professionnel pour réduire les obstacles d'accès de l'utilisateur à l'information. Cette démarche est inévitable avec l'introduction des technologies nouvelles. Le C.E.R.I.S.T. joue le rôle d'un pionnier en instituant une formation de l'utilisateur à l'interrogation des bases de données.

Donc la formation de l'utilisateur pose à côté de l'acquisition du savoir et du savoir faire que doit dispenser l'Institution de formation, celui du savoir être.

Conclusion :

L'analyse du système de formation montre que des réponses à des interrogations fondamentales (quoi former, comment former) restent à préciser. Pendant ce temps, il répond au coup par coup aux besoins (T.S., D.S.B., Magister) satisfaisant dans un cas son auto-reproduction (Magister) dans l'autre son ministère de tutelle (l'enseignement supérieur). Ce qui engendre inévitablement des processus de formation parallèles pour

(1) L'information et la formation des usagers de la bibliothèque universitaire d'Alger / N Touat' - [Nika. D.S.B., 1986, Alger]

(2) Voir page 304

(3) Bulletin de l'INAPI, n°9, mars juin 79, pp. 4-5

satisfaire les besoins d'autres secteurs (C.E.R.I.S.T, C.N.I.D.E., E.N.O.R.1). Remarquons que ce n'est pas la multiplication des processus de formation qui est problématique, mais la nécessaire cohérence de leur contenu. Car, la caractéristique de la formation (aspect jamais abordé) est de véhiculer la normalisation à travers les hommes. C'est dans ce sens que l'on parle de crise du système de formation. Celle-ci n'est pas sans relation avec l'avitaminose conceptuelle, puisque les interrogations programmatiques ci-dessus nous réfèrent évidemment à un ensemble de valeurs, qu'on a appelé politique nationale d'I.S.T. Donc, le système de formation n'est au regard de cette politique qu'un organe. C'est pour cette raison que dans la plupart des systèmes nationaux d'I.S.T, l'organe de formation se trouve lié à la structure de pilotage du système national d'I.S.T.

V.11. La Recherche en bibliothéconomie

Peut-on parler de recherche en bibliothéconomie alors que le système de formation lui-même est en crise? Si l'on pose la question autrement, y'a-t-il des besoins en recherche scientifique dans le domaine de la bibliothéconomie? Quels sont-ils?

V.11.1. Les Besoins en recherche

Une formation d'un besoin est considérée comme tel lorsqu'elle trouve sa réponse dans un organe. Ainsi conçu, l'ouverture⁽¹⁾ d'une post-graduation de niveau Magister à l'Institut de bibliothéconomie d'Alger exprime (en théorie) ce besoin. Mais cette ouverture ne définit que le nombre de postes à pourvoir qui s'élève à dix. Ni les filières, ni les options ne sont précisées comme c'est le cas pour des disciplines établies telles les sciences juridiques. A priori, cette modalité de gestion de la post-graduation semble optimale au regard du schéma auquel elle satisfait, qui définit les besoins sur le plan quantitatif (nombre de postes) et qualitatif (les options). Malheureusement celui ci ne fonctionne pas ainsi pour ce qui est de la bibliothéconomie. Car aucune étude systématique des besoins n'a été réalisée. Le chiffre avancé pour les 10 postes à pourvoir est le minima extrême requis au regard des besoins que nous allons systématiser par la suite.

Cette démarche du Ministère de l'enseignement supérieur s'explique par la conception générale de la post-graduation (du moins au niveau Magister) en Algérie qui s'oriente vers la formation de formateurs. Tendance qu'on a montré d'ailleurs pour les autres disciplines⁽²⁾. Donc le besoin plus ou moins explicite d'une telle post-graduation est celui de former un corps d'enseignants pour encadrer les divers instituts.

Pour ce qui est de la post-graduation se déroulant à l'étranger pour les étudiants algériens, elle subit les mêmes écueils de forme et de fond. Elle ne semble répondre qu'à des critères quantitatifs, car aucun axe de recherche n'est défini à priori. De ce fait, elle fonctionne sur le même schéma de satisfaction des besoins en cadres enseignants. Bien que dans ce cas, la formation au niveau de la post-graduation prédestine l'étudiant aussi à la recherche. niveau

Donc quelque soit l'espace où se déroule la post-graduation, en Algérie où à l'étranger, le besoin plus ou moins explicite demeure celui de former des enseignants universitaires.

La création du Centre d'études et de recherche en I.S.T. (C.E.R.I.S.T) ne répond elle pas à la nécessité de recentrer la recherche sur ses véritables objectifs? Cette hypothèse est vraisemblable à plusieurs égards :

(1) Par arrêté du 7 Juillet. In. Bulletin officiel OP. cil page 541

(2) Voir page 256

- 1) la restructuration institutionnelle de la recherche au niveau national réhabilite sa fonction au service de tous les secteurs d'activité nationaux et non au service du seul secteur de l'enseignement supérieur.
- 2) Le Décret de création du C.E.R.I.S.T.⁽²⁾ lui assigne, entre autres missions, de «préparer \ les éléments scientifiques et techniques d'élaboration des avant projets de plan d'I.S.T», de «participer à la mise en place et au développement d'un réseau national».

Donc, les deux points de vue se soutiennent et marquent même les limites de la pratique actuelle de la post-graduation. Notons que le terme «recherche» ressortant clairement dans la dénomination du centre n'existe pas dans celle de son prédécesseur l'ex. C.I.S.T.T.T. et même dans celle de ses homologues dans d'autres pays.

Cette nouvelle approche, inaugure l'indépendance de l'activité de recherche par rapport à celle de l'enseignement. Il n'est pas fortuit que dans le contexte de ces évolutions structurelles apparait une catégorie statutaire de chercheur à plein temps. Ainsi, le cadre institutionnel de la recherche semble s'étoffer progressivement marquant sur un plan général les besoins en recherche. Reste à définir des objectifs réalisables et les modalités d'y parvenir. Ainsi, au regard des formulations générales du décret ci-dessus, les besoins s'inscrivent dans une «logique programmatique» que nous avons eu à définir précédemment⁽⁴⁾.

Voyons cette fois l'expression des besoins par l'étude du C.N.R.S.⁽⁵⁾. (voir Tableau n°146) Malgré l'anachronisme de certains créneaux de recherche proposés dont la saisie optique par les systèmes K. DEM de Kurzweil 2,0...l'adaptation vers l'arabe des logiciels MISTRAL et ISIS, l'économie général du tableau reste cohérente. Cette cohérence est en premier lieu intrinsèque du fait de l'articulation logique entre l'énoncé d'un ensemble de valeurs (la philosophie) guidant la démarche, les éléments du programme de formation concrétisant les nécessaires compétences à acquérir et les lacunes à combler par la production de savoirs nouveaux (la recherche). La cohérence est aussi extrinsèque puisque le système formation-recherche ne fonctionne pas pour son auto-reproduction propre. C'est ce qui se dégage de la liaison qu'établissent les auteurs dans la partie philosophique entre «les problèmes effectivement posés par la mise en place du dispositif documentaire de l'Algérie»⁽⁶⁾ et les deux maillons de concrétisation de cette politique que sont l'enseignement de post-graduation et la recherche. Nous souscrivons à cette conception car, elle correspond dans son schéma au concept d'introversión de la recherche dont on a déjà montré les enjeux pour ce qui est des

Ainsi donc le modèle des besoins s'inscrit dans «une logique programmatique» puisque tirant sa cohérence non d'un réel de système national désarticulé, mais d'un réel projeté.

(1) Voir page 247

(2) OP. cit. page 271

(3) Voir Annexe B

(4) Voir page 561

(5) C.N.R.S. OP. cil page 11

(6) Anachronisme par rapport à 1989, car en 1981 ces créneaux étaient des innovations non encore répandues où au stade de la recherche seulement

(7) page 65 C.N.R.S. OP. cit. page 11

(8) voir page 246

La philosophie de la post-graduation	Le Programme de formation	Les Propositions de créneaux de recherche
<p>- <L'enseignement est conçu parallèlement aux travaux de recherche et en relation avec des problèmes effectivement posés par la mise en place du dispositif documentaire de l'Algérie></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse fonctionnelle - gestion - Analyse des besoins - informatique documentaire - Constitution et fonctionnement des réseaux d'information - bases de données - politique nationale d'I.S.T. - gestion de la recherche et économie de l'innovation - Sociologie de la recherche et psycho- - sociologie de la communication - mémoire de fin d'études <p style="text-align: center;">■ Cr -</p>	<ul style="list-style-type: none"> - étudier les possibilités des vidéodisques - évaluation des systèmes de type K.DEM de kurzwell pour la saisie optique - adaptation des logiciels au traitement de l'arabe • MISTRAL, ISIS. - développer les recherches sur les S.G.B.D. - développer la traduction automatique la modélisation et les systèmes experts

Tableau n°146 Articulation logique des éléments structurants du système de post graduation

Source : Page 56-66 C.N.R.S. OP. Oit page 11

A travers les modèles d'expression des besoins en recherche, deux logiques ressortent : les besoins sont de former des enseignants universitaires. Il va de soi que la formation à la recherche est sous jacente mais elle n'est pas mise en avant dans notre cas. C'est la démarche donnant lieu au Magister où autres diplômes plus élevés acquis à l'étranger (DOCTORAT; Ph. d.) Cette démarche est légitime dans un sens, vu l'insuffisance chronique d'enseignants spécialisés de haut rang. Par ce fait même, la recherche (la post graduation) en bibliothéconomie s'aligne sur les autres disciplines toutes influencées par la «théorie des urgences»:

2) Les besoins sont ceux que fait ressortir à l'avenir la problématique de mise en place où d'organisation du système national d'I.S.T. Nous disons à l'avenir pour se situer dans une logique programmatique. Donc, c'est à une recherche-développement introvertie que réfère cette deuxième logique. C'est en fait la démarche du C.E.R.I.S.T. et celle du C.N.R.S.

En fait, en théorie comme en pratique, les deux logiques des besoins sont dialectiquement liées. Car il incombe à l'enseignant universitaire de communiquer un savoir, rôle qu'il joue dans une situation pédagogique classique, il lui incombe aussi d'en renouveler la substance. Dans ce cas, il joue le rôle de chercheur. A travers ce schéma, ce n'est pas la recherche qui est introvertie seulement mais aussi l'enseignement lui-même. Dans le cas algérien, il s'agit d'articuler les deux logiques afin de permettre le fonctionnement dialectique des sphères d'enseignement et de recherche.

V.11.2. Le Système de la recherche en bibliothéconomie

V.11.2.1. La Recherche à l'institut d'Alger

Le modèle d'expression des besoins influence évidemment le fonctionnement du système de recherche. Si l'on considère celle ci au niveau de l'Institut de bibliothéconomie d'Alger, elle se concrétise à travers la formule classique du Mémoire. Puisqu'on ne peut pas prendre les mémoires de niveau Magister, car depuis l'ouverture en 1983 seul un mémoire a été soutenu⁽¹⁾, nous allons considérer ceux de niveau Licence.

Nous considérons cette catégorie comme un produit de la recherche non comme un simple exercice pédagogique. Etant bien entendu que la recherche en question ne signifie pas une contribution originale au sens établi dans les milieux des chercheurs. Son originalité, tout à fait relative au contexte algérien, réside dans :

- 1) la nouveauté de la bibliothéconomie en tant que discipline universitaire et par conséquent du discours qu'elle engendre.
- 2) Corolaire au premier point, l'inexistence de travaux sur des phénomènes locaux. Ce qui confère à tout travail de réflexion sur ceux ci la place où le rôle de contribution. Ainsi dans la mesure où celle-ci augmente notre connaissance, nous la considérons comme telle.

(1) Contribution à l'étude de l'évolution des systèmes d'information scientifique formalisés Archives algériennes durant la période coloniale (1962-1984) : le cas du département d'Alger/A. Me henni. (Mem. Magister, Bibliothéconomie, 1987]

L'étude des mémoires de Licence vise deux finalités :

- 1) étudier les tendances de la recherche à ce niveau de graduation à travers certains paramètres.
- 2) les résultats obtenus permettent d'explicitier des situations en rapport avec le niveau de Magister et celui du système général de la recherche.

Nous avons utilisé comme source le registre des mémoires soutenus de la bibliothèque de l'institut d'Alger. Le tableau n°147 montre l'évolution des soutenances depuis 1981.

Années	Total des Mémoires	Total des mémoires catalogues	
			%
1981	14	2	14,2
1982	35	13	37,1
1983	19	8	42
1984	27	13	48,1
1985	41	19	46,3
1986	38	24	63,1
1987	49	23	46,9
1988	28	18	64,2
Total	251	120	47,8

Tableau n°147 Evolution de la structure des mémoires de licence soutenus en bibliothéconomie de l'institut d'Alger.

Les fluctuations du tableau dépendent du taux de rendement annuel (nombre de diplômés sortis chaque année de l'institut) dont on a noté déjà la faiblesse⁽¹⁾. A remarquer dans ce tableau, la part de plus en plus importante des mémoires catalogues des étudiants. Loin de fléchir, elle connaît une poussée remarquable durant les années 1986 et 1988.

Face à cette catégorie de mémoires il existe une autre de même nature (puisque faisant partie de l'information secondaire) mais ne réfère pas aux fonds documentaires de bibliothèques. Elle réfère plutôt aux types d'information secondaire suivants :

(1) Voir page 548

~ dépouillement de périodiques	26 mémoires
~ bibliographies rétrospectives spécialisées	03 mémoires
~ bibliographie nationale (refonte de la)	02 mémoires
~ dossier de presse	01 mémoire

Les travaux dits de «réflexion» (regroupent l'ensemble des mémoires étudiant un aspect donné), représentent 59% du total des travaux menés au niveau de licence. Nous nous intéressons essentiellement dans cette partie à la catégorie des travaux dits de réflexion.

Le dépouillement des mémoires réalisés de 1981 à 1988 permet de dégager la grille thématique suivante (voir tableau n°149)

Ainsi donc, la classe «Description» générale des systèmes documentaires l'emporte quantitativement sur les autres classes avec 30 travaux au total soit 36,5% suivie de la classe «Les Utilisateurs» avec 24 travaux soit 29,2%, la classe «Techniques documentaires» avec 12 travaux soit 14,6%, la classe «Edition avec 9 travaux soit 10,9%, la classe «Aspect international» avec 4 travaux soit 4,8% et 3% pour la classe «personnel».

En dehors de la classe «description» qui comprend les travaux décrivant des phénomènes généraux d'organisations documentaires à travers le processus technique de la chaîne et des ressources détenues, les autres travaux ont aussi un aspect descriptif. Ce qui est une démarche normale à ce niveau des études graduées. D'autres travaux montrent des qualités non seulement descriptives mais aussi analytiques. Nous citons le cas des enquêtes sur la lecture.

La répartition annuelle des classes montre que la plupart des travaux sur les utilisateurs se sont déroulés en 1983, 1984 et 1985, ceux sur l'édition en 1986, les techniques documentaires en 1981, le personnel en 1982 et l'aspect international en 1981, 1982, et 1985. Quant à la classe «description» la somme la plus importante des travaux se retrouve en 1985.

Cette distribution annuelle de la nature des travaux comporte des significations importantes dans la mesure où à partir de 1986 les thématiques du tableau n°149 s'appauvrissent de manière drastique. Ce qui correspond justement à la croissance constatée pour ce qui est des mémoires catalogues dans le tableau n°147

Si l'on considère la typologie des institutions ayant constitué le champ d'étude de ces mémoires, nous dégageons la structure suivante :

Typologie des institutions	Total des travaux / années								total
	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	
- Archives								1	1
- Bibliothèque d'institution		1			2	3	2		8
- Bibliothèque municipale		1							1
- Bibliothèque nationale					1				1
- Bibliothèque nationale (étrangère)				1					1
- Bibliothèque scolaire		1				1	1		3
- Bibliothèque de centre de recherche		1	1	1	2				5
- Bibliothèque universitaire			1		1	1			3
- Centre culturel				1			1		2
Total	/	4	2	3	6	5	4	1	25

Tableau n°148 Evolution chronologique des travaux de licence par type d'institutions

Les classes	Les années								total
	1981	1981	1983	1984	1985	1986	1987	1988	
Aspect international - Système AGRIS/CARIS	1								1
- Bibliothèque nationale de Mauritanie		1							1
- Relations extérieures de la bibliothèque nationale d'Alger					1				1
- Formation en Tunisie								1	1
Sous total	1	1	/	/	1	/	/	1	4
Description de systèmes	4	6	/	2	6	4	5	3	30
Edition	1	1				2	1		5
- Les Supports : livre, manuel scolaire, livre universitaire									
- Les contenus : biographies et dictionnaires arabes, littérature enfantine			1			1			2
- Importation :			1						1
- Droit d'auteur					1				
Sous total	1	1	2	/	1	3	1	/	9
Personnel		2							2
- Personnel									
- Formation									
Sous total	1	2	/	/	/	/	/	/	3
Les Techniques	1	1							2
documentaires -									
- automatisation		1							1
- acquisition						1			1
- dépôt - échange		1	1						2
- produits documentaires	2					1			1
- micrographie	1			2					3
Sous total	4	3	1	2	/	2	/	/	12
Les utilisateurs		3	1	1	1	1	1		8
- besoins									
- utilisateur		1	1	1	2	1			5
- formation						1			1
- lecture		1	3	2	1	2	1		10
Sous total		5	5	5	3	4	2	/	24
Total	11	18	8	9	11	13	8	4	82

Tableau n° 149 Structure thématique des Mémoires de licence en bibliothéconomie

La typologie <Centres de documentation> est la plus importante de par le nombre des travaux dont elle a fait l'objet. Tendance d'autant plus normale en considérant 'attrait qu'exerce le profil documentaliste sur les futurs diplômés⁽¹⁾. Les bibliothèques universitaires (bibliothèques centrales et bibliothèques d'instituts) viennent en deuxième position avec 11 travaux. Puis vient la bibliothèque spécialisée de centre de recherches avec 5 études. Cette hiérarchie des travaux portant sur chacun des types du tableau n°148 n'est pas neutre, ni fortuite. Elle s'explique par la hiérarchie de l'attrait des profils respectifs de documentaliste et de bibliothécaire puis enfin d'archiviste (une seule étude). Mais elle s'explique aussi par l'origine des candidats à la formation de niveau Licence qui sont détachés par leurs institutions respectives précédentes dans le cadre de la promotion professionnelle,

Sur le plan géographique, toutes les institutions étudiées se situent à Alger (où sa banlieue) sauf pour la typologie des bibliothèques d'instituts au nombre de 4 mémoires. Ils sont relatifs aux villes d'Oran, Sétif, Tiaret et Tizi-Ouzou. Ceci vérifie l'explication par l'origine du candidat à la formation.

L'analyse bibliométrique des travaux de mémoires d'étudiants a permis de dégager des conclusions intéressantes. Nous allons voir dans ce qui suit les tendances des travaux de niveau supérieur de «Diplôme supérieur de bibliothécaire» (D.S.B). Quantitativement moins importants que ceux de Licence, ils totalisent 7 travaux qui peuvent être qualifiés de travaux de «réflexion».

Sur le plan thématique, 5 travaux portent sur des aspects organisationnels (centralisation/décentralisation, description de structure et 2 portent sur les utilisateurs.

Quant à la typologie des institutions, 6 travaux soit 85,7% portent sur des bibliothèques universitaires (5 bibliothèques d'institut et 1 bibliothèque centrale) contre un seul mémoire portant sur un centre de documentation (de l'enseignement supérieur).

La localisation géographique est relativement diversifiée puisque sont représentées les villes d'Oran, Sétif et Tizi-Ouzou.

La distribution des travaux de mémoires de niveau D.S.B. à travers les paramètres thématique, typologique et géographique comporte un certain nombre de significations. D'une part, la démarche descriptive adoptée concerne des bibliothèques. Démarche marquant la faiblesse d'un quelconque investissement technico-scientifique. D'autre part, les institutions ayant constitué le champ d'étude de ces travaux montrent que le D.S.B fonctionne pour le secteur de l'enseignement supérieur uniquement et rejoignent l'explication par l'origine professionnelle des candidats. Ceci rejoint l'explication fournie pour le niveau de Licence. Elle vérifie aussi les destinations de cette catégorie de diplômés après leur sortie de l'institut de bibliothéconomie d'Alger⁽²⁾.

(1) Voir page 554

(2) Voir page 439

L'ensemble des distributions dégagées de l'analyse bibliométrique des travaux de mémoires de Licence et de D.S.B, revêtent-ils des significations? Autrement dit sont-elles des réponses à des déterminants structurels telle la politique nationale d' I.S.T où un programme de recherche sectoriel, où un besoin formulé par des institutions du monde professionnel?

Laissons de côté la réponse à ces questions pour la partie critique et observons les grands thèmes des travaux de recherche. Sous l'intitulé général «bibliothéconomie» de l'institut plusieurs champs s'interpénètrent. On peut dégager pour la commodité de l'analyse deux champs principaux : un champ de la bibliologie qui regroupe tous les phénomènes de ce que nous avons appelé le système primaire et un champ des sciences documentaires groupant l'ensemble des phénoménologies du système secondaire. Notons que cette délimitation a un caractère opératoire seulement et n'implique par conséquent aucune frontière théorique. Elle découle simplement d'une démarche empirique. Notre objectif est de montrer les compétences transversales que comprend en fait la bibliothéconomie et qu'on retrouve dans la liste des programmes d'enseignement

V.11.2.2. La Recherche au Centre d'études et de recherche en I.S.T (C.E.R.I.S.T.)

En considérant les travaux réalisés comme produit de la recherche au C.E.R.I.S.T, nous constatons que ceux ci sont essentiellement des mémoires de fin d'études d'ingénieur d'état, des mémoires de Magister en informatique dans ses options software où organisation. De ce point de vue, la nature de la recherche au C.E.R.I.S.T rejoint la pratique générale dans ce domaine. La prédominance quasi absolue de l'informatique est évidente à travers les axes du programme de recherche du C.E.R.I.S.T.

Deux approches se dégagent de l'ensemble de ces travaux de recherche:

- 1) Une approche informatique pure
tel le thème relatif au :
 - ~ Système de gestion de bases de données (S.G.B.D.).

- 2) Une approche informatique appliquée :
 - 2-1) en documentation
 - ~ Conversion des bases de données en structure unique
 - Logiciel de gestion de bibliothèque SACODO

 - 2-2) en I.S.T.
 - ~ la diacritisation des textes en arabe (traitement de texte)
 - ~ la gestion du potentiel scientifique et technique national (P.S.T.).

La composante humaine des chercheurs du C.E.R.I.S.T. se catégorise comme suit :

- 1) Des chercheurs débutants constitués :
 - ~ des étudiants enfin de cycle d'ingénieur d'état
 - ~ des étudiants-chercheurs en fin de cycle de Magister

2) Des chercheurs du Centre auxquels incombe la gestion des applications mises en œuvre (Catalogue collectif national des périodiques, interrogation des bases de données ...) et l'encadrement des jeunes chercheurs.

Ainsi, l'ensemble de l'encadrement est informaticien de formation. La présence d'un encadrement spécialisé en bibliothéconomie est récente et très faiblement représenté.

Cette pratique de la recherche au centre est similaire comme on l'a noté à la pratique de la recherche en général. A savoir que cette activité est le produit d'une consécration de la fin d'un cycle d'études donné. Ce qui témoigne de la jeunesse de la recherche dans ce domaine posant du même coup la qualité du produit de cette recherche dans une éventuelle application donnée.

D'autre part, l'analyse de la pratique du C.E.R.I.S.T. montre qu'elle prolonge à plusieurs égards celle de son prédécesseur l'ex. C.I.S.T.T.T. Ce qui induit l'interrogation suivante : L'I.S.T. est-elle réductible à l'informatique ?

V.11.3. Le Système de la recherche : approche critique

Autant par les structures que par les produits réalisés, peut-on parler d'un système dans le contexte de notre problématique ? En d'autres termes répond-il aux besoins identifiés où potentiels pour lesquels il a été sciemment conçu ? C'est ce à quoi nous allons essayer de répondre à travers les paramètres suivants : 1) Les Objectifs
Ceux ci ne se définissent pas ex nihilo. Le processus de problématisation qui donne lieu à leur définition découle de 2 aspects:

- ~ de la situation du système national d'I.S.T. : l'analyse de son état par une démarche diagnostique constitue une source d'information inépuisable. Cependant, si elle dégage l'état elle n'indique ni l'orientation, ni la nature de l'action à entreprendre sur celui-ci
- ~ la théorie de l'activité et les besoins qu'elle induit. Cette théorie est représentée par les différents plans nationaux de développement économique et social qui établissent les priorités comme autant d'objectifs hiérarchisés. De là, définissent la configuration du système à atteindre.

Le processus de problématisation dérive donc de la mise en relation de ces deux aspects. C'est ce que nous avons vérifié pour le cas des Centres nationaux de documentation⁽¹⁾.

Si les plans nationaux de développement économique et social dégagent des objectifs planifiés et formulés, il n'existe pas de travail à l'échelle nationale où sectorielle traduisant l'impact de ces objectifs sur le plan de l'I.S.T. Ceci suppose une définition des objectifs renvoyant à une politique nationale demeurant défailante pour le moment. Quelque soient les travaux réalisés pour le compte d'organismes (C.N.A.T.⁽²⁾, C.P.N.⁽³⁾, B.N.⁽⁴⁾, B.U.⁽⁶⁾, I.N.A.P.I.)⁽⁶⁾ en aucun cas le système de recherche n'est sollicité à l'un quelconque de ses niveaux. Si ce fait est en soi compréhensible au vu du manque de spécialistes nationaux, il n'en indique pas moins le peu de traditions locales d'appel à la recherche pour la résolution des problèmes. Ce qui est un élément supplémentaire de déconnexion entre les besoins et le système de la recherche. Les produits de celui-ci fonctionnent selon leur logique propre et non pas selon le schéma théorique ci-dessus.

Pourtant, en prenant les mémoires-catalogues des étudiants de bibliothéconomie, le caractère utilitaire qui s'en dégage infère une éventuelle réponse à un besoin. Qu'en est-il réellement ?

L'analyse du tableau n°150 appelle plusieurs interrogations : quelle base régit la réalisation des catalogues de la bibliothèque universitaire d'Alger en commun avec des centres hospitalo-universitaires multiples, alors qu'ils appartiennent à des secteurs institutionnels disjoints. Est ce une politique concertée permettant l'accès des utilisateurs institutionnels d'un secteur aux bibliothèques d'autres secteurs ? Nous ne le pensons pas. Est ce une mise en commun des ressources documentaires pour répondre aux besoins nés de l'interrogation des bases de données documentaires étrangères? Nous ne le pensons pas non plus. Car ce service existe à l'institut médical d'Oran et que celui ci dispose du fond documentaire le plus riche en matière médicale (7). Donc, si un problème de cette nature se pose (accès au document primaire) c'est au niveau d'Oran qu'il devrait être posé (8).

Par ailleurs le nombre de mémoires catalogues en matières biomédical est le plus élevé par rapport à tous les mémoires catalogues. L'ensemble de ces faits présentent une cohérence assimilant la réalisation de ces catalogues à une démarche pratique pour la constituions d'un réseau biomédical au niveau de la région d'Alger. Est ce le cas réellement?

(1) Voir page 269

(2) C.N.A.T. OP. Cit. page 439

(3) Comité pédagogique national OP. Cit. page 246

(4) Bibliothèque nationale d'Alger : Mission d'expertise/J.M. Arnoult. - Paris : Unesco, 1987. - 18p. [Contrant n°405.2296]

(5) La Bibliothèque universitaire centre d'Alger : préservation et conservation mission d'évaluation/J.M. Arnoult. - Paris : [s.n], 1989. - 10 p

(6) Compte rendu de mission auprès de l'institut national algérien de normalisation et de propriété industrielle/ M" David. - Boumerdes :[s.n], 1984 [doc. dactylo. 23p.]

(7) Voir page 430

(8) Le problème s'est effectivement posé : Voir à ce sujet «Centralisation où décentralisation de la documentation : cas de la bibliothèque de l'institut des sciences médicales et des bibliothèques de services du C.H.O Oran/Ch. Hamdad [Mém. D.S.B., Alger, 1985]

Les Institutions	La Typologie de documents	Les Normes de catalogage	Les Langages documentaires	les thèmes
- Bibliothèques de C.H.U. Mustapha - Parnet, Beni Messous, B.U. (Alger)	ouvrages, périodiques thèses	N.F.Z I.S.B.D. (S) 44050 oct. 80	Classification maison	gynéco-obstétrique
-Bibliothèque Institut santé publique (I.N.S.P)	périodiques	I.S.B.D. (S)	Classification du Centrei International de l'Enfance (C.I.E.)	
- Bibliothèque C.H.O Mustapha, Assai Idir, B.U.(Alger)	ouvrages, périodique	I.S.B.D. (M) I.S.B.D. (S))	Classification maison»	neurologie
- Bibliothèque Institut Pasteur	périodiques	.5.5.0. (S)	"Classification maison»	
- Bibliothèque hôpital central de l'Armée nationale (AN.P.)	ouvrages		«Excerpta Médica»	pédiatrie-gynécologie
- Bibliothèques C.H.U. Beni-Messous, Parnet, Mustapha, B.U.(Alger)	ouvrages, périodiques	I.S.B.D. (S) I.S.B.D. (S)	Classification maison -	endocrinologie
- Bibliothèque universitaire. Alger B.U.(Alger)	Thèses		Cando médical-(pharmaceutique)	
- Bibliothèques C H U Mustapha, AN.P. B.U. Institut des sciences paramédicales	ouvrages	I.S.B.D. (M) NF, Z44-050 oct. 80	C.U.E.	hématologie
-Bibliothèque C.H.U. Mustapha	Ouvrages thèses	N.F.Z 44050 oct. 80	Excerpta Medica sect. 18	cardiologie
- Bibliothèque A N.P.	ouvrages		Excerpta Medica	Neurologie
- Bibliothèques CRU Mustapha, B.O (Alger)	ouvrages, périodiques	N.F.Z. 44-050 oct. 83 I.S.B.D. (S)	Excerpta Medica sect. 12	ophtalmologie
- Bibliothèque A.N.P.	ouvrages	N.F.Z 44-050 oct. 80	Excerpta Medica sect 1,14	cardiologie ophtalmo- logie radiologie
- Bibliothèques Institut dentaire et chirurgie dentaire (C.H.U)	ouvrages	N.F.Z 44-060 oct. 83 I.S.B.D. (M)	N.F.Z 44-0,70 août 86 indexation matière	chirurgie dentaire

Tableau n°150 Structure des catalogues-mémoires dans le domaine biomédical

En élaborant le tableau n°150, nous avons voulu dégager des paramètres nous permettant de simuler la possibilité d'un réseau biomédical. Pour o la, il a fallu dégager les rubriques contenues dans les colonnes du tableau **n°130**. Ces rubriques sont constituées de «typologie des documents», «normes de catalogage», «langages documentaires» et «thèmes» révèlent des lacunes. Ainsi pour la colonne «Typologie de documents» si les ouvrages sont parfois recensés dans une institution, ils ne le sont pas dans l'autre. C'est le même cas qui se présente pour les périodiques et pour les thèses. La rubrique catalogage révèle une uniformité relative puisque pratiquement les même, normes sont appliquées. Par contre, la rubrique «Langages documentaires» est la rubrique problématique, car pas moins de quatre langages sont utilisés en plus des classifications maisons» toutes différentes des autres. Ces langages sont fondamentaux dans la structuration des réseaux documentaires. De leur uniformité devient faisable une perspective réseau. Ce qui ne peut se faire au regard de la multiplicité que dégage le tableau n°150 C'est à ce niveau que la simulation en question se trouve biaisée. Donc, l'éventualité d'un réseau est à écarter même si la démarche en soi est louable. D'ailleurs, une enquête sur l'utilisation de ces catalogues dans l'institution même montre leur inutilisation dans un cas et plus grave leur inexistence dans l'autre (Bibliothèque universitaire d'Alger, Bibliothèques du C.H.U. Mustapha, Alger).

Si l'on évoque deux exemples typiques ayant trait non pas au domaine biomédical, mais à deux domaines distincts, nous en tirons tout l'enseignement qui s'impose. Le premier, exemple est relatif au catalogue de la bibliothèque de l'institut de bibliothéconomie. Celui-ci n'a jamais fait l'objet d'aucune adaptation sur fiches pour remplacer le fichier actuel, ni utilisé comme catalogue par les utilisateurs. Le deuxième exemple concerne le catalogue des périodiques en langue arabe de la bibliothèque nationale le «Catalogue des périodiques arabes de la Bibliothèque nationale» qui n'a pas été considéré lors de l'établissement de l'état des collections des périodiques de cette bibliothèque dans le cadre du catalogue collectif national des périodiques.

Faut-il conclure à l'absence de besoins en ce domaine? Absolument pas, seulement il faut,

distinguer entre la nature des besoins auxquels répond une activité et de là son produit. Dans le cas présent, le besoin n'est pas institutionnalisé, mais il correspond au besoin de l'étudiant en fin de cycle qui doit présenter un mémoire. Donc l'initiative revient à l'étudiant en fonction de ses commodités personnelles dont il fait parfois partie du personnel de l'institution. La hausse observée dans le tableau n°01 ne peut qu'être

imputée à la facilité devenant la régie entre un mémoire catalogue et un mémoire dit de Réflexion. Ceci ne doit sûrement pas être détaché de la cause de départ de certains encadreurs d'une part et le manque d'un encadrement de qualité en grand nombre d'autre part. Cette tendance à faire des mémoires catalogues semble s'étendre au niveau du D.S.B et même du Magister. N'est-ce pas là le signe d'un désarroi total de la recherche ?

D'ailleurs la prépondérance des thématiques historiques dans les travaux de dépouillement des périodiques, dossiers de presse ou de bibliographie rétrospective ne reflète-t-elle pas l'influence de l'encadrement professionnel de l'institut?

Pour ce qui est du C.E.R.I.S.T., il semble disposé d'un ensemble de valeurs guidant sa démarche. Cependant la compétence informatique développée dépasse parfois celle de l'informatique appliquée alla problématique de l'I.S.T. Ce qui engendre un chevauchement avec d'autres pôles de recherche notamment l'Institut national informatique (I.N.1) d'El Harrach où les autres instituts universitaires d'informatique. D'où la nécessité de délimiter l'interaction entre la compétence informatique et la compétence en I.S.T. Car celle ci ne se réduit pas à celle là seulement.

Par ailleurs, l'interrogation se pose au sujet des «activités de recherche liées à la formation avec soutenance de diplôme», est elle suffisamment efficace pour constituer un corps de chercheurs nationaux en I.S.T? Cette interrogation découle de plusieurs considérations :

- ~ l'expérience de l'ex C.I.S.T.T.T. qui, crée depuis 1974 a vu plusieurs projets réalisés par cette formule: ces chercheurs qui une fois achevant leurs travaux s'orientent vers d'autres secteurs ?

Dans ce cas, aucune sédimentation, ni capitalisation des expériences n'est possible en I.S.T.

- ~ qu'est il advenu des travaux réalisés par ces chercheurs et qui sont parfois introuvables dans la bibliothèque du centre même ?

Cette logique de fonctionnement du C.E.R.I.S.T repose sur le caractère diffusionniste de la technologie informatique. Car le software documentaire n'est qu'un domaine d'application de cette technologie. Cependant, l'illusion est grande en poussant les analogies à l'extrême, car l'informatique documentaire est couplée aussi à la compétence documentaire.

La logique précédente se voit à l'oeuvre dans certains centres de calcul tel celui de l'université de Constantine. (logiciel SYGAB) d'Alger (U.S.T.H.B avec un logiciel de gestion du prêt) où à l'E.N.O.R.I (avec O.R.I. DOC) logiciel de gestion **documentaire** intégré. Ont-ils la maturité de leurs équivalents étrangers ? Voyons ce que notent les consultants français à propos du logiciel SYGAB par exemple < sans expérience locale où nationale d'automatisation des bibliothèques, il est difficile de percevoir la complexité et la spécificité de cette tâche⁽¹⁾.

Cette remarque a été faite lorsque les auteurs ont relevé que des éléments d'informatique documentaire n'ont pas été considérés par les concepteurs dans leur logiciel SYGAB. Pourtant, quand on fait l'historique de l'automatisation documentaire en Algérie, l'expérience ne devrait pas faire défaut puisque le Centre universitaire de recherche de Constantine (C.U.R.E.R) a conçu déjà dès 1978 un logiciel pour la gestion de la bibliothèque de cette même université.

Plus d'une décennie après se pose l'interrogation fondamentale : a-t-on cumulé une expérience en informatique documentaire ? Sinon quelles en sont les raisons ? N'est ce pas que l'expérience s'accumule à travers les hommes et en second degré dans leurs œuvres? Dans ce cas il y'a lieu de revoir les mécanismes organisationnels afin de mettre en oeuvre une telle sédimentation des expériences.

(1) Page 18. Bibliothèques universitaires et I.S.T. Alger, Oran, Constantine, Annaba : mission exploratrice/ D.B.M.I.S.T.- Paris: D.B.M.I.S.T., 1987

Le Centre de Recherche sur l'Information Scientifique et Technique s'avère être l'instance toute désignée pour prendre en charge cet aspect de l'informatique appliquée à l'I.S.T. et ce au niveau national. Mais cette informatique n'est pas toute l'I.S.T. et ce sont les nombreuses expertises faites pour le compte d'organismes nationaux qui nous confortent dans notre constat. D'où la nécessité de développer une ingénierie documentaire cohérente.

Un autre écueil non moins important du système de recherche en général est celui des ressources humaines limitées. En se fondant sur les thèses et mémoires de post graduation soutenus en Algérie où à l'étranger en bibliothéconomie où en science de l'information⁽¹⁾, nous n'avons pas trouvé plus de 11. Ce qui comporte en soi des conséquences notamment la faiblesse de l'encadrement de haut niveau dans les structures documentaires. C'est ainsi que ceux qui dirigent les grandes institutions documentaires (les centres leaders) sont des diplômés d'autres spécialités, car la plupart sinon tous les spécialistes du domaine professent où dirigent les instituts de formation. Ce constat n'explique t-il pas l'avitaminose conceptuelle relevée plusieurs fois ?

Par ailleurs, les conditions dans lesquelles fonctionne le Magister à l'institut de bibliothéconomie d'Alger sont frustrantes. Ainsi, la Décision n°424 du Ministère de tutelle fixe les conditions d'ouverture de Magister aux opportunités : infrastructurelles de potentiel enseignant et les moyens documentaires (art. 6, al.6). Celles ci ne sont pas réunies. A titre d'exemple, l'ensemble des directeurs désignés pour l'encadrement, sont de nationalité étrangère. Sur 20 sujets, 1 est dirigé par un enseignant algérien et un autre codirigé avec un étranger. Quant à la documentation, l'exemple de l'inexistence d'un fichier à la bibliothèque de l'institut est illustratif de son état. Outre ces aspects négatifs du système de la recherche remarquons un autre écueil, celui de la communication scientifique. Ainsi l'organisation de colloques ne donne pas lieu à la publication systématique des actes. De même que l'absence d'une publication spécialisée entraîne des chercheurs nationaux à publier dans des revues étrangères (Tunisie, avec «Revue tunisienne de communication où «Revue maghrébine de documentation») (Grande Bretagne, avec «Journal of Documentation»). Plus caractéristique est la disparition des travaux de mémoires où leur inexistence dans les bibliothèques de l'Institut où du C.E.R.I.S.T. La formulée dépôt si pratique dans ce cas ne semble jamais pratiquée. C'est d'ailleurs le cas pour les thèses soutenues à l'étranger⁽²⁾

Pourtant des potentialités existent, nous citons la base de données LISA spécialisée en sciences de l'information acquise par le C.E.R.I.S.T. et même des catalogues collectifs des ouvrages et périodiques en bibliothéconomie sont réalisés par des étudiants de l'institut l'un en 1983 et l'autre en 1988.

Ainsi donc, l'analyse du fonctionnement du système de la recherche montre une problématique fonctionnelle similaire au procès général de la recherche en Algérie. Peut-on limiter notre problématique à ces deux grandes institutions que sont l'institut de bibliothéconomie et le C.E.R.I.S.T. ? Il semble que non, car en dépouillant la «Bibliographie de l'Algérie», nous avons rencontré plusieurs travaux se rapportant aux thématiques de recherche des institutions précédentes. Ceux-ci, pour la plupart des travaux universitaires, sont soutenus notamment dans les instituts de psychologie et des sciences de l'éducation d'Alger.

(1) Entendues au sens donné en page 66

(2) voir page 46 6

D'autres travaux sont soutenus dans les instituts respectifs de littérature, d'histoire ainsi que l'institut des sciences de l'information et de la communication (I.S.I.C.) d'Alger.

Dans une toute autre optique, des travaux d'informatique documentaire sont réalisés à l'Institut national d'informatique (I. N.I.) d'El Harrach⁽¹⁾ et existe même un programme de recherche intitulé «développement des systèmes automatiques de recherche documentaire» à l'université des sciences d'Alger (U.S.T.H.B.).

Ce qui montre à l'évidence que la recherche en' bibliothéconomie (comme champ transdisciplinaire) n'est pas limitée à l'institut d'Alger où autres et que l'informatique documentaire n'est pas limitée au C.E.R.I.S.T. D'où des constats s'imposent :

- ~ l'inefficacité de l'approche institutionnelle des thématiques composant les programmes de recherche d'une institution
- ~ la partialité de l'évaluation des connaissances en adoptant la première approche.

C'est le cas par exemple de l'étude de W. Himeur⁽²⁾ qui, voulant faire l'état de la recherche en bibliologie en Algérie, se limite aux travaux soutenus à l'institut de bibliothéconomie d'Alger. N'est ce pas là l'exemple d'une approche institutionnelle d'une thématique, alors que le dépouillement de la bibliographie nationale ressort d'autres, pôles où s'effectue ce genre de recherche.

C'est au regard des différents écueils que nous avons dégagé tout au long de notre analyse, qu'un inventaire est nécessaire :

- ~ pour recenser l'ensemble des travaux touchant à la bibliothéconomie et aux sciences de l'information.
- ~ pour recenser les établissements où s'opèrent de telles recherches ~
pour recenser les chercheurs eux mêmes.

CONCLUSION

Tout comme le système de formation, celui de la recherche est «déconnecté» par rapport au réel. La production des connaissances dans ce cas se trouve extravertie par rapport aux problématiques qu'induit le développement d'un système national d'I.S.T. Elle se trouve aussi désarticulée par rapport au système de formation. Dans un cas comme dans l'autre, il s'agit de rétablir la dialectique entre les systèmes de formation et celui de la recherche en liaison avec une politique nationale cohérente d'I.S.T.

(1) Voir l'exemple d'un intitulé de mémoire soutenu en page 497

(2) Etat de la recherche et de l'enseignement bibliologique en Algérie : bilan et perspectives / W. Himeur. In. Schéma et schématisation, n°22, 2° trim. 1985, pp.93-103.

CONCLUSION GENERALE

Comme nous l'avons vu les systèmes d'information scientifique et technique sont apparus dans les formations socio-économiques développées. Au sein de ces formations, la science et la technologie opèrent comme des forces productives entraînant des modifications structurelles dans leur économie. L'output de ces forces, en l'occurrence l'information scientifique et technique, devient ainsi une ressource aussi fondamentale que le capital et le travail dans le procès de production des biens. D'où l'extension des modalités de gestion et de planification de cette ressource après son institutionnalisation.

Cette donnée historique systématise ainsi le clivage entre des formations socio-économiques dites «développées» et d'autres «sous développées». Ce qui induit par conséquent une évolution des systèmes d'information scientifique et technique différente dans les formations sous développées. Différence que traduisent justement

logiques sous-jacentes aux deux types de formation : la logique historique et la logique développementaliste. Cette différence commande que soit adoptée une approche originale de la phénoménologie des systèmes d'I.S.T en logique développementaliste. Démarche ne pouvant être assumée que par ceux qui sont témoins et / où acteurs du fonctionnement d'une telle logique.

En Algérie, la logique en œuvre est évidemment celle de nature développementaliste. Qui affecte d'ailleurs toute l'activité socio-économique. Cette logique est soutendue par une démarche programmatique. Ainsi le plan quinquennal de développement pour la période 1985 - 1989 affirme que «l'information... doit être considérée... comme une ressource indispensable... Au cours de la période quinquennale... il faudra savoir mieux tenir compte des relations... entre

- ~ la capacité à collecter et diffuser l'information...
- ~ la capacité de planifier et d'éclairer les choix...

La collecte, le stockage, la circulation, la diffusion de cette ressource... doit mobiliser des organismes aussi divers⁽¹⁾

Cependant l'analyse a montré l'écart entre cette affirmation et le fonctionnement même des unités du système national d'I.S.T. :

- 1 - au regard du niveau de production de l'I.S.T nationale.
- 2 - au regard de l'encadrement superstructurel du système national (textes législatifs, normalisation...)
- 4 - au regard de la «balkanisation» persistante dans un même secteur où dans des secteurs différents.

(1) Page 162 Ministère de la planification OP. cit. page

C'est à l'effet de combler l'écart précédent qu'une politique nationale de l'I.S.T cohérente dans sa forme et son fond s'impose. Cette cohérence commande que soit articulée la politique de l'I.S.T. à celle d'ordre économique, industrielle, scientifique, d'enseignement supérieur et d'éducation générale.

De même qu'elle soit articulée à la politique éditoriale, la politique linguistique et informatique.

C'est par cette articulation que peut se réaliser l'introversion du système d' I.S.T par rapport à son environnement sociotechnique. Evidemment la politique nationale d'I.S.T ne peut se concrétiser qu'en mettant en place en aval des mécanismes juridiques, organisationnels et techniques.

Ceci dit, la conceptualisation d'une telle politique doit tenir compte de la configuration actuelle du système national d'I.S.T. Configuration qui diffère par de multiples aspects de celle du début des années 80. Notamment la dynamique de développement sectoriel des systèmes d'I.S.T., leur niveau d'informatisation, le nombre de professionnels formés

Elle doit tenir compte aussi des données sociopolitiques et socio-économiques induites par les réformes ayant affecté l'ensemble des secteurs d'activité nationaux.

Quelque soit le modèle de la politique à adopter, le schéma du couple canonique de «contrôle bibliographique» et «d'accès aux publications» doit constituer son ossature. Car le fonctionnement d'un système d'I.S.T ne peut se concevoir sans pratique bibliographique permettant l'accès de l'utilisateur à l'information requise. L'enjeu découlant de la mise en œuvre d'un tel schéma, n'a d'égal que le fait que le contrôle bibliographique et l'accès aux publications constituent le deuxième mécanisme (de nature technique cette fois-ci) d'introversion du système d'I.S.T national avec son environnement sociotechnique. C'est la caractéristique de transposabilité d'un tel schéma au niveau d'une quelconque dimension du système d'I.S.T (unitaire, sectorielle ou nationale) qui explique cette introversion. Ce qui évite les multiples phénomènes d'extraversion (scientifiques, technologiques et économiques) actuels.

Ainsi en articulant les politiques citées précédemment et en mettant en œuvre le schéma canonique ci-dessus de contrôle bibliographique et d'accès aux publications, s'opère la 'symbiose entre les paramètres caractérisant les besoins de l'utilisateur algérien et les systèmes d'I.S.T existants.

Ce n'est qu'en réalisant cette symbiose que le système national prendra part activement à la dynamique générale de développement national.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

I - Articles de périodiques

- ~ **Albert (Pierre).**- L'Amont de la communication où le rapport des sources avec l'information. In. Schéma et schématisation, n° 19, 1981, pp. 33-38.
- ~ **Albert (Pierre).**- Communication, information et documentation • essai de clarification des notions et vocabulaires. In. Schéma et schématisation, n°14, 1979, pp. 8-12.
- ~ **Algérie :** une politique active de développement. In. Caractère, n°146, 30 oct. - 5 Nov. 1984, pp. 14-19.
- ~ **Algérie - Actualité**, n°1054, 26 déc. 1985 - 1 janv. 1986, p.2
- ~ **Artur (O.), Pelissier (D.).**- Pascal en chiffres. In. Bulletin des bibliothèques de France, T. 31, n°5, 1986, pp. 458-461.
- ~ **La Banque des mots**, n°26, 1987, p. 207.
- **Ben Younes (A.)** - L'Information documentaire : l'expérience du C.N.D.E.S. In. Intégration, n°9, 1978, pp. 10-14)
- ~ **Bekhechi (A.).**- Naissance de la revue algérienne des relations internationales : notes de lecture sur le numéro 1. In. Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques, vol. XXIV, n°3-4. 1986 pp- 615-620
- ~ **Benchikh (M.S.).**- Principes de la recherche formation. In. Cahiers de la recherche, n° 13 et 14, juin-sept. 1983, pp. 5-9
- ~ **Bibliothèque nationale :** les chercheurs d'août. In. Algérie-actualité, n°1077, 5-11 juin 1986, pp. 10-12
- ~ **Blamoutier (Françoise).**- Quelques réflexions sur l'information scientifique technique et économique. In. Documentaliste, vol. 16, n°1, janv. févr. 1979, pp. 3-8
- ~ **Bouazza (Abdelmadjid).**- Le Contrôle bibliographique universel et l'accès universel aux publications. In. Revue tunisienne de communication, n°7, janv. juin 1985, pp.45 - 55
- ~ **Bouras (D.).**- L'Evolution de l'information liée à la mise en œuvre de la planification régionale. In. Statistiques, n°18, mars 1986, pp, 6-10
- **Breuil (L. Du).**- Le Réseau de télé documentation. In. Documentation et bibliothèque, vol. 28, n°2, avril-juin 1982, p. 28-31
- **(Bulletin de l'I.N.A.P.I.)** (Institut national algérien de normalisation et de propriété industrielle), n°4, juil.-août 78, p.3
- **(Bulletin de l'I.N.A.P.I.)**, n°9, mars-juin 1979, p.4

- ~ **Calixte (J), Jullien (M), Main (J.C).**- Etude sur l'information en milieu industriel. In. Documentaliste, vol. 18, n°3, juil. 1978, pp. 11-18
- ~ **Carbone (P).**- Coût de gestion et tableau de bord. In. Bulletin des bibliothèques de France, T. 31, n°5, 1986, pp. 476-479
- ~ **Chafaï (Rochdi).**- La Formation en matière de bibliothéconomie et de documentation en Algérie : problématique et perspectives. In. Revue maghrébine de documentation, n°2, mars 1984, pp. 69-82
- ~ **Chauveinc (Marc).**- La Guerre des MARC. In. Bulletin de l'Association des bibliothécaires français, n°138, 1er trim. 1988, pp. 3-6
- **Chentouf (Tayeb).**- Cultures, techniques, et sociétés en Algérie : Même XXème. In. Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques n°1, vol XVII, mars 1980, pp, 5-28.
- **Delrieu (S).**- **S.I.B.I.L.** à la bibliothèque inter-universitaire de Montpellier. In. Bulletin des bibliothèques de France, T, 29, n°1, janv. févr. 1984, pp. 32-41
- ~ **Dévèze (Jean).**- Les outils de la schématisation. In. Schéma et schématisation, n°20, 2ème trime. 1984, pp. 16-23
- ~ **Djeghloul (Abdelkader).**- L'Intelligentsia algérienne. In. Algérie-Actualité n°1405, 2,8 avril 1984, pp. 19-23
- **Documents algériens** : série culturelle, n°73, 10 avril 1954.
- ~ **Du casse (Roland).**- Données bibliométriques et informations In. Documentation et bibliothèque, vol. 24, n°4, déc. 1978, pp. 23-32.
- **Du soulier (Nathalie).**- Le Marché de l'information. In. Documentaliste vol. 16, n°5-6, sept.déc. 1979, pp. 191-194.
- ~ **El Moudjahid** : quotidien national d'information, 25,26 nov. 1988
- **Enquête statistique générale sur les bibliothèques universitaires** : synthèse des résultats pour 1976. In. Bulletin des bibliothèques de France, T. 244, n°7, 1979, pp. 337-347
- ~ **Estivais (Robert).**- L'Application de la systémique à l'écrit. In. Revue de bibliologie : schéma et schématisation, n°27, 4ème trim. 1987, pp. 69-75
- **Estivais (Robert).**- La Communicologie. In. Schéma et schématisation n°19, 1981, pp. 39-60.
- **Evolution du secteur éducation-formation** : 1962-85. In. Statistiques n°7, avril-juin, 1985, pp. 9-14.

- ~ **Evolution des procédures d'enregistrement des transactions**, vers une base de données pour la gestion des systèmes documentaires. In. L'Université n°80, janv.-févr. mars 1980, pp. 15-19
- ~ **Flood (M.F.)**.- The system approach to library planning In. Library Quaterly, vol. 24,n°4, oct. 1964, pp. 326-338.
- ~ **Fondin (Hubert)**.- L'Evolution des systèmes et des métiers du traitement de l'information : la crise du monde documentaire. In. Documentaliste, vol. 24, n°1, janv.-févr. 1987, pp. 3-18
- ~ **Griveaud (Sophie)**.- Etude sémantique quantitative des termes information-communication. In. Schéma et schématisation, n°19, 1981, pp. 21-32
- ~ **Guenot (Jean)**.- Pour une épistémologie de la communication. In. Communication et langage, n°53, 1982, pp. 43-52
- ~ **Guillaume (M.Ch), Estivais (R), Ponot (R)**.- Etude sémantique quantitative du mot réseau. In. Revue de bibliologie : Schéma et schématisation, n°25, 1986, pp. 29-33
- ~ **Guilbert (Louis)**.- La Néologie scientifique et technique. In. La Banque des mots, n°1, 1971, pp. 3-14
- ~ **Halkin (J.E.J)**.- Proposition et souhait pour une structure ouverte de la communication documentaire. In. Documentaliste, vol. 9, n°4, déc. 1972, pp
- ~ **Hammouda (N.E)**.- Les Conditions de logement des ménages algériens In. Statistiques n°5, oct.- déc. 1984, pp. 8-14.
- ~ **Himeur (Warda)**.- Etat de la recherche et de l'enseignement bibliologique : bilan et perspective. In. Schéma et schématisation, n°22, 2ème trim. 1985, pp. 93-103.
- ~ **L'Innovation au complexe sidérurgique d'El Hadjar**. In. Bulletin de l'I.N.A P.I., oct.-nov.déc. 1981, pp. 13-14
- ~ **Kaltwasser (F.G)**.- Contrôle bibliographique universel In. Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, vol. 25, n°45, oct.-sept. 1971, pp. 221-236
- ~ **Kesri (N)**.- Recherche électronique à l'université : réalité où utopie ? In. El Moudjahid : quotidien national d'information, 15 déc. 1984, p.5
- **Kunicki (Miloslaw)**.- L'organisation des réseaux d'information scientifique dans les pays aux possibilités restreintes. In. Documentaliste, vol 21, n°1, janv. févr. 1984, pp. 18-22
- ~ **Lane (J.E), Ersson (S)**.- Les Corrélats du développement. In. Revue internationale des sciences sociales, vol. XL, n°2, 1988, pp. 297-312

- ~ **Lebel (Germaine).**- La Nouvelle bibliothèque nationale d'Alger. In. Bulletin des bibliothèques de France, n°10, 1958, pp. 692-706

- X - **Lemoigne (Jean Louis).**- Principes et concepts des systèmes d'information In. Informatique et gestion, n°101, nov. 1978, pp. 35-40

- Lemoigne (Jean Louis).**- La Théorie du système d'information organisationnel. In. Informatique et gestion, n°103, janv.-févr. 1979', pp. 31-35

- ~ **Line (M).**- Disponibilité universelle des publications. In. Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, vol. 31, n°3, mai-juin 1977, pp. 161-173

- ~ **Mallen (Marie-Christine).**- Une Méthode pour l'étude des besoins des utilisateurs : l'enquête par questionnaire. In. Documentaliste, vol. 2 n°4, déc. 1974, pp. 166-170

- X - **Mélése (Jacques).**- Information : besoins et désirs. In. Informatique et gestion, n°103, janv. févr., 1979, pp. 26-31

- ~ **Menou (J.M).**- Science et conscience de l'information : quelques réflexions sur la formation des utilisateurs du système d'I.S.T. In. Documentaliste, vol. 9, n°4, déc. 1972, pp. 151-156

- ~ **Meyriat (Jean).**- Document, documentation, documentologie. In. Schéma et schématisation, n°14, 1981, p. 51-63

- ~ **Mouterfi (O), Rabia (M).**- L'Analphabétisme en Algérie In. Statistiques n°12, juil- sept. 1986, pp. 4-9

- ~ **Mouterfi (Ouali).**- Esquisse du consommateur algérien. In. Statistiques n°4, juil-sept. 1984, p. 5-11

- ~ **Nacib (Youcef).**- Le livre et le transfert du savoir dans les rapports nord sud. In. Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques, vol. XVII, n°2, juin 1980, pp

- ~ **Panorama :** L'Algérie dans les sciences sociales. In. El Moudjahid : quotidien national d'information, 2 févr. 1983, p. 5

- **Peaucelle (Jean Louis).**- Gestion des industries informationnelles. In. Bulletin des bibliothèques de France, T. 31, n°5, 1986, pp. 421-433

~ **Piatier (André)**. Réflexions d'ensemble sur l'information et les statistiques internationales. In. Revue internationale des sciences sociales, vol. XXVIII n°3, 1976, pp. 454-457.

Pierson (G). Informatique : data processing, informatics : sciences de l'information. In. La Banque des mots, n°21, 1981, pp. 19-43.

~ **Ponot (R), Estivais (R)**. Le Mot système : étude sémantique quantitative. In. Revue de bibliologie : schéma et schématisation, n°30, 2^{ème} trim. 1989, pp. 7-15.

~ **Pour une politique documentaire nationale**. In. Documentaliste vol. 23, n°4-5 juil. oct. 1986, pp. 155-162.

~ **Pottier (Bernard)**. Linguistique et intelligence artificielle. In. Langages, n°87, sept. 1987, pp. 21-31.

~ Le prêt entre bibliothèques : un système de subvention. In. Bulletin des bibliothèques de France, T. 28, n°4, 1983, pp. 413-420

~ **Ronai (Maurice)**. Intelligence à vendre. In. Science et avenir, n° spécial [Hors série] 53, 1985, pp. 3-20

~ **Russo (F), Erbes (R)**. Recherche-développement. In. Cahiers de l'institut des sciences économiques appliquées, n°84, 1959, pp. 38-54

~ **Saadallah (Abulkacem)**. In. Parcours Maghrébins, n°21, oct. 1988, pp. 41-47

~ **Saïde (J)**. Les Indicateurs de gestion. In. Bulletin d'information de l'Association des bibliothécaires français, n°134, 1^{er} trim. 1987, pp. 31-33

Statistiques du prêt entre bibliothèques en 1981. In. Bulletin des bibliothèques de France, n°4, 1983 pp. 34 - 40

~ Statistiques n°16 juil. - sept. 1987, pp 11 - 14

Savon (E). - La littérature scientifique et la communication. In scientifique à l'échelon international. In. Revue de l'Unesco pour les sciences de l'information, la bibliothéconomie et l'archiviste, vol. 1, n°2 avril - juin 1979, pp. 109 - 177.

~ **Volant (C)**. Approche systémique et fonction information - documentaire dans les organisations. In. Documentaliste, vol. 22, n°4 - 5, juil. - oct. 1985, pp. 143 - 148.

~ **Wynands (Paul)**. Pour une redéfinition du néologisme lexicographie. In. La Banque des mots, n°29, 1985, pp. 13 - 14.

~ **Yeghni (S)**. monographie démographique de l'Algérie. In. Statistiques, n°18, janv. - mars, 1988, pp. 6 - 10

II - Communications aux colloques

- Berger (P).- Informatique et automates, aides et obstacles à la communication. In. Congrès de Bordeaux, 22-24 mai 1980.- Bordeau L.A.S.I.C., 1981, pp.
- ~ Bouzar (Wadi).- Essai de contribution à une problématique : besoin social où besoin d'autrui. In. Colloque international sur les besoins sociaux, Université d'Oran, 14-16 déc. 1981. In. L'Université, n°19, 1983, pp. 23 - 29
- ~ La Documentation de brevet et son apport à la promotion de l'innovation Séminaire, Alger, 8 juil. 1986.- Alger : I.N.A.P.I., [1986]
- ~ Gérardin (L).- Le système d'I.S.T. : essai de modélisation globale par analyse structurelle. In. 1er Congrès national (français) sur l'information et la documentation, Paris, 4 - 6 nov. 1974 - Paris : AD.B.S., 1974.- pp. 13-20
- ~ Grillet (G).- Eléments d'une méthodologie d'établissement d'un cahier des charges pour un réseau d'information. In. 1er Congrès national (français) sur l'information et la documentation, Paris, 4-6 nov. 1974. - Paris : AD.B.S., 1974. - pp. 15-19
- ~ L'Information industrielle au service de la qualité : actes du Séminaire, Alger, 8-9 nov. 1987.- Alger : E.N.O.R.I., 1987
- ~ Labica (Georges).- Peut-il y avoir une théorie des besoins. In. Colloque international sur les besoins sociaux - Université d'Oran, 14-16 déc. 1981. In. L'Université, n°19, 1983, pp. 310
- ~ Lestang (philippe).- Nomenclatures statistiques et systèmes documentaires. In. I.D.T. 81 : information, documentation, télématique.- Paris : AD.B.S., [1981].- pp. 13-16
- Meyriat (Jean).- Les Obstacles à la communication scientifique. In. Congrès de Bordeaux, 22-24 mai 1980.- Bordeaux : L.A.S.I.C., 1981.- pp. 5-12
- ~ Varet (Gilbert).- Perspectives de l'enseignement bibliographique dans le cadre de l'I.S.T. In. le livre en France : actes du/Colloque sur la Recherche et l'enseignement des métiers du livre.- Paris : éd. Retz, 1984

III - Contributions dans un ouvrage

~ **Bellil (Rachid).**- La Domestication du savoir sur la société. In. Annuaire de l'Afrique du nord : 1985/C.R.E.S.M. - Paris : C.N.R.S., 1987, pp. 34-57

~ **Bouguerra (K.A).**- Essai de développement par consommation massive de technologie : le cas de l'Algérie. In. Annuaire de l'Afrique du nord : 1976/C.R.E.S.M.- Paris : C.N.R.S., 1977, pp. 29-52

- **Burgat (F).**- Le livre au Maghreb : éléments pour l'analyse. In. Annuaire de l'Afrique du nord : 1984/C.R.E.S.M. - Paris : C.N.R.S., 1986, pp. 359-385 Annuaire

~ **Clavel (Jean Paul), Abid (Abdelaziz).**- L'Evaluation des bibliothèques universitaires. In. L'Evaluation des bibliothèques universitaires/sous la dir. de J.P. Clavel.- Québec : A.U.P.E.L.F., 1984, pp. 28-41

~ **Djeghloul (Abdekader).**- Note sur les revues universitaires algériennes en sciences sociales et humaines. In. Annuaire de l'Afrique du nord : 1982/C.R.E.S.M.- Paris : C.N.R.S., 1984, pp. 881-888

~ **Haddab (Mustapha).**- La formation scientifique et technique, la paysannerie et le développement en Algérie. In. Annuaire de l'Afrique du nord 1980.- Paris : C.R.E.S.M, 1981 pp. 155-172

X- Lyons (John D).- Généralités sur l'analyse de systèmes : In. Approche de la planification de la communication /[dir] J. Middleton.- Paris : Unesco, 1982, pp. 73-123

~ **Meyriat (Jean).**- Les Non-livres. In. Le livre français : hier, aujourd'hui, demain.- Paris : Impr. nationale, 1972, pp. 16-25

- **Middleton (John).**- Images et action : les théories dans et de la planification de la communication. In. Approche de la planification de la communication/[dir] J. Middleton. - Paris. Unesco, 1982, pp. 125-171

~ **Root (G).**- Modélisation et simulation. In. Approche de la planification de la communication / [dir] J. Middleton. - Paris Unesco, 1982, pp. 125-171

~ **Saloman (J.J).**- Les Politiques de la science et de la technologie. In. Encyclopaedia Universalis.- Paris : E.U., 1985.- Corpus 17 : Soutine - Tirso, pp. 534-539

~ **Scientific littérature.** In. Encyclopedia of library and information science/ [dir.] A Kent.- New York : M. Dekker.- vol. 26, pp 376-548

~ **Semmoud (Bouziane).**- Industrialisation et réorganisation de l'espace en Algérie. In. Annuaire de l'Afrique du nord : 1983/C.R.E.S.M.- Paris : C.N.R.S., 1984, pp. 259-276

- **Technical literature.** In. Encyclopedia of library and information science /[dir]. A Kent [et al].New York : M. Dekker, 1980.- vol. 30, pp. 144-209

IV - Dictionnaires

- ~ **Battaglia (Salvatore).**- Grande dizionario de la lingua italiana. - Torino : Union Tipografico, 1972.- Partie VII. Gray.- Ing.
- ~ **Boudon (Raymond), Bourricaud (François).**- Dictionnaire critique de la sociologie.Paris : P.U.F., 1982
- ~ **Dictionnaire du français contemporain.**- Paris : libr. Larousse, 1966
- **Institut national de la langue française.**- Trésor de la langue française : dictionnaire de la langue du XIXème et du XXème s. 1789-1960.- Paris : ed. C.N.R.S., 1983.- T.10 : Incartade - Losangique
- ~ **Moliner (Maria).**- Diccionario del uso espanôl.- Madrid : Editorial Gredos, 1975.- Partie H-Z.
 - **Murith (Jean).**- Dictionnaire des abréviations et acronymes scientifiques, techniques, économiques.- Paris : Lavoisier, 1984.
 - **Thatcher (Virginia S).**- The New Webster encyclopedia dictionary of the language.- New York : Grolier. Incorporated, 1969
 - **Vocabulaire de psycho-pédagogie et de psychiatrie de l'enfant.**- 4ème ed.- [Paris] : P.U.F., 1973

V - Encyclopédies

- ~ **Alpha encyclopédie** : la grande encyclopédie universelle *en couleurs*.- Paris : Grange Batelière, 1970.-T.9. I.N.F.I. - LOS
- ~ **Auger (Pierre), Germeck (M.D).**- Encyclopédie internationale des sciences et techniques.- Paris : les Presses de la cité 1972
- ~ **Benton (William).**- The New Encyclopaedia Britannica.- Chicago Encyclopaedia Britannica Inc., 1984.- vol. 9 Humidity-Ivory Coast
- ~ **Caratini (Roger), Caratini (Françoise).**- Encyclopédie universelle Bordas I. - Paris : Bordas, 1976
- **Diccionario enciclopédico** : Esposa.- nouv. ed.- Madrid : Esposa Calpe, 1985.
- ~ **Dictionnaire encyclopédique** : Quillet.- Paris : libr. Aristide Quillet, 1983.- Hèm- Lis + Supplément, 1984
- ~ **The Encyclopedia americana.**- New York : Americana corporation, 1962.- vol XV, India-Jeff ers
- ~ **Encyclopedia International** : Index.- New York : Grolier Incorporated, 1968 -
- Encyclopaedia Unviversalis** :- Paris : E.U., 1985.- Corpus 9 : Gouven.
- Interface Interface
- ~ **Encyclopaedia Universalis** :- Paris : E.U., 1985.- Corpus 17 : Soutine Tirso
- ~ **Encyclopedia of science and technology.**- New York : Mac Graw Hill Book C.I., 1960
- ~ **Encyclopédie 360.**- Paris : Paris Match/Rombaldi, 1973
- ~ **[Encyclopédie] Clartés.**- Paris : Clartés, 1982.- Fasc. L'Homme : race et moeurs
- ~ **Encyclopédie thématique Weber.**- Barcelona : Compâna internacional editora, 1975
- ~ **Grand dictionnaire encyclopédique Larousse.**- Paris : libr. Larousse 1984.- T.6 Indécent- -Monte
- **La Grande encyclopédie.**- Paris : Libr. Larousse, 1974
- **Grand Larousse encyclopédique.**- ed. prestige.- Paris : Libr. Larousse 1970.- 7.11
- **Halsein (William D).**- Collief s Encyclopedia : with bibliography and index.Crowell Collier E.C., 1968
- ~ **Kent (Allen), Lanoan (H).**- Encyclopedi of library and information science.- New York : M. Dekker, 1979.- vol. 27

- **Kent (Allen), Lanoan (H), Daily (Jay E).**- Encyclopedia of library and information science. New York : M. Dekker, 1979.- vol 26

- **Kent (Allen), Daily (Jay. E).**- Encyclopedia of library and information science.- New York : M. Dekker, 1980.- vol 30

- **Kent (Allen), Daily (Jay E).**- Encyclopedia of library and information science.- New York : M. Dekker, 1983.- Index To volume 1-33

- **Repères cumulatifs des sujets traités d'Universalialia 1977 à Universalialia 1987.** In Universalialia : les événements, les hommes, les problèmes en 1986.- Paris : E.U., 1987

- **La Science contemporaine : le 20^e siècle.**- Paris : P.U.F., 1961.- vol.11

- **Sills (David L).**- International encyclopaedia of the social sciences/- [s.1.] : The Mac Millan C. (et) The Forest Press, 1968.- vol 17

VI - Livres

- ~ **Albertini (Jean Marie).**- Mécanismes du sous développement et développement.- 3ème éd.Paris : les éd. ouvrières, 1981
- ~ **Amin (Samir).**- L'Echange inégal et la loi de la valeur : la fin d'un débat.- 2ème ed.- Paris : Ed. Anthropos, 1981
- ~ **Anderla (Georges).**- L'Information en 1985: une étude prévisionnelle des besoins et des ressources.- Paris : O.C.D.E., 1973.
 - **Atherton (Pauline).**- Manuel pour les systèmes d'information.- Paris. Unesco, 1971
- ~ **Bares (Michel).**- La Recherche documentaire dans le contexte télématique.- Paris : Lavoisier, 1985
- ~ **BEAUDRIARD (Jean).**- Pour une critique de l'économie politique du signe.- [nouvelle éd].- Paris : Gallimard, [1986].
- ~ **Benachenhou (Abdellatif).**- L'Exode rural en Algérie.- Alger : E.N.A P., 1979 -
Berger (René).- La Mutation des signes.- Paris : Dunod, 1972
- ~ Bernardin (Odile) - Le Coût de la documentation : principes et méthodes de calcul.- Paris : Ed. d'organisation, 1979
- ~ **Bouayed (Mahmoud).**- Le livre et la lecture en Algérie.- Paris : Unesco 1984 -
- Bourdieu (Pierre).**- Sociologie de l'Algérie.- Paris : P.U.F. 1963
- X - **Bertalanffy (Ludvig Van).**- Théorie générale des systèmes : physique biologie, psychologie, sociologie, philosophie.- trad. par - Paris : Dunod, 1973
- ~ **Bouzar (Wadi).**- Lectures maghrébines.- Alger : O.P.U.- Publisud 1984
- ~ **Boyer (Pierre).**- La vie quotidienne à Alger : à la veille de l'intervention française.- Alger, Hachette, 1963
 - **Catach (Nina).**- Orthographe et lexicographie : les mots composés .- Paris : Nathan, 1981
- ~ **Chaumier (Jacques).**- Systèmes d'information : marché et technologies. - Paris : entreprise moderne d'édition, 1986
- ~ **Chauveinc (Marc).**- Le réseau bibliographique informatisé et l'accès au document.- Paris : les éd. d'organisation, 1983.
- **Là Communication et les mass-media.- Paris :** Les dictionnaires Marabout université, 1973

- ~ **Despois (Jean), Raynal (Renée).**- Géographie de l'Afrique de l'ouest.- Paris : Payot, 1967
- Durand (Jacques).**- Les Formes de la communication.- Paris : Dunod, 1981
- **Ecrément (Marc).**- Indépendance politique et libération économique : un quart de siècle de développement de l'Algérie, 1962-85.- Alger : O.P.U., 1986
- ~ **Escarpit (Robert).**- Théorie générale de l'information et de la communication.- Paris : Hachette, 1976
- ~ **Escarpit (Robert).**- Sociologie de la littérature.- hème éd.- Paris : P.U.F. 1978
- ~ **Estivais (Robert).**- La Bibliologie.- Paris : P.U.F.;, 1987.- Que sais-je
- ~ **Estivais (Robert).**- La Bibliologie : introduction historique à une science de l'écrit.- Paris : Société de bibliologie et de schématisation, 1978.- T.1 : la bibliométrie
- ~ **Estivais (Robert).**- Le livre dans le monde : 1971-1981, introduction à la bibliologie internationale.- Paris : éd. Retz, 1983
- ~ **Evans (A.J.), Rhodes (R.G) Keenan (S).**- Formation des utilisateurs de l'I.S.T. : guide de l'Unisist pour les enseignants.- Paris : Unesco, 1977
- ~ **Germain (Claude).**- La Sémantique fonctionnelle.- Paris : P.U.F: 1981.- (Coll. /dir. A Martinet)
- ~ **Grawitz (Madeleine).**- Méthodes des sciences sociales.- Paris : Dalloz 1984.- Précis Dalloz
- ~ **Guilloux (Raymond).**- Réseaux et systèmes de documentation.- Paris : G. Villers, 1975
- ~ **Guinchat (Claire) et Pelou (Pierre).**- Introduction générale aux sciences de l'information et de la documentation.- Paris : Unesco, 1981
- ~ **Humblet (J.E).**- Comment se documenter.- Paris : F.Nathan, 1978
- ~ **Laacher (Smaïn).**- Algérie : réalités sociales et pouvoirs.- Paris L'Harmattan, 1985
- ~ **Lambert (Denis Claire).**- Le Mimétisme technologique du tiers monde.- Paris : Economica, 1979
- ~ **Laureilhe (Marie Thérèse).**- Le Thésaurus son rôle, sa structure, son élaboration.- 2ème ed. - Villeurbanne : [s.n.], 1981
- ~ **Lemaignan (Christian).**- Le Comportement des transmetteurs en I.S.T.- Paris : La Documentation française, 1978

- **Loof (Jean Paul), Lemaignan (Christian).**- Les Attentes des utilisateurs en I.S.T.- Paris : La Documentation française, 1977
- ~ **Lyons (John).**- Sémantique linguistique.- J. Durant ffrac11.- Paris : Larousse, 1980
- **Nacib (Youcef).**- Eléments sur la tradition orale.- Alger : S.N.E.D., 1981
- **Moles (Abraham A).**- Sociodynamique de la culture.- 2ème ed. - Paris : Mouton, 1971
- ~ **Office national des statistiques.**- Annuaire statistique de l'Algérie.- Alger : O.N.S., 1985
- ~ **Office national des statistiques.**- Annuaire statistique de l'Algérie.- Alger : O.N.S., 1987
- ~ **Organisation internationale de normalisation.**- Normalisation et documentation : introduction pour documentalistes et bibliothécaires.- [s.11 : D.I.N., 1983
- x - **Peucelle (Jean-Louis).**- Les systèmes d'information : la représentation.- Paris : P.U.F., 1981
- ~ **Reboul (Jacquette).**- Les Cathédrales du savoir où les bibliothèques universitaires aux Etats Unis : étude d'organisation.- Paris : Publ. de la Sorbonne, 1982
- ~ **Rey (Alain).**- Encyclopédies et dictionnaires.- Paris : P.U.F., 1980.- (Que sais-je) □ -
- Rosnay (Joël de).**- Le Macroscopie : vers une vision globale.- Paris : éd. du seuil, 1975.- (Point, 80)
- ~ **Schnetzler (Jacques).**- Le Développement algérien.- Paris : Masson, 1981
- ~ **Schütz (Harald).**- Le Rôle et l'organisation d'un Centre national de documentation dans un pays en voie de développement.- Paris : Unesco, 1976
- ~ **Seurat (Sylvert).**- Réalités du transfert de technologie.- Paris : Masson, 1976.
- ~ **Slype (Georges Van).**- Conception et gestion des systèmes documentaires.- Paris : les éd. d'organisation, 1977
- ~ **Slype (Georges Van), Dijk (Marcel Van).**- Systèmes documentaires et ordinateurs.Paris : Les éd. d'organisation, 1973
- ~ **Staiger (Ralph C).**- Les chemins de la lecture.- Paris : Unesco 1979
- ~ **Tarboï (Vassil).**- Organisation, fonctionnement et activités des systèmes nationaux d'information documentaire dans les domaines scientifiques, techniques et économiques.- Paris : Libr. des sciences et techniques, 1973
- ~ **Unesco.**- Annuaire statistique : 1987.- Paris : Unesco, 987

- Unesco.- Etude sur la réalisation d'un système mondial d'I.S.T.- Paris : Unesco, 1971

~ **Varet (Gilbert).**- Pour une science de l'information : comme discipline rigoureuse.- Paris : Les Belles lettres, 1987

~ **Villers (Gauthiers de).**- L'Etat déminurge : le cas algérien.- Paris : Ed. L'Harmattan, 1987

~ **Walliser (Bernard).** -- Systèmes et modèles : introduction critique à l'analyse de systèmes.- Paris : ed. du Seuil, 1977

VII - Publications officielles

- ~ **Centre d'Information scientifique et technique et des transferts technologiques.-** Bilan d'activité.- Alger : C.I.S.T.T.T., 1980
- ~ **La Charte nationale : 1976.-** Alger : **Front de Libération Nationale, 1976**
- ~ **La Charte nationale : [1986].** In. **Journal officiel de la république algérienne, n°7 du dimanche 24-2-1986**
- ~ **Comité pédagogique national de documentation.-** Synthèse des travaux de la Sous Commission : <situation des bibliothèques.- Oran : M.E.S., 1987
- ~ **IIème Conférence nationale.-** Etat d'application des recommandations de la Ière conférence nationale de la formation supérieure :- Alger : M.E.S., 1987
- ~ **[Sème Session] du Conseil national de la recherche.-** Comité de réflexion sur les problèmes de l'I.S.T. In. l'Université, n°11, juil-août 1979, p.4
- ~ **[Sème Session] du Conseil national de la recherche.-** Comité de planification. In. l'Université, n°11, juif-août, 1979, p. 73
- ~ **Institut algérien de normalisation et de propriété industrielle.-** Activités par les chiffres : 1973-1978.- Alger : I. N.AP.I., 1979
- ~ **Ministère de l'enseignement supérieur.-** Bulletin officiel : 1982.- Alger : Office des publications universitaires [1982]
- ~ **Ministère de l'enseignement supérieur.-** Quelques données sur l'enseignement supérieur : 1979-1980.-Alger : M.E.S., 1987
- ~ **Ministère de la planification.-** lemme plan quadriennal : 1974-1977, rapport général.Alger : M.P., 1974
- ~ **Ministère de la planification.-** Deuxième plan quinquennal : 1985-1989, rapport général.- Alger : M.P., 1985
- ~ **Ministère de la planification.-** Rapport général du plan quinquennal : 1980-1984.- Alger : M.P., 1980
- **Office national des statistiques.-** Nomenclature des activités et produits résumés/. - Alger : O.N.S., 1978.
- ~ **[Direction de la] Post-graduation.-** Annuaire de la post-graduation : 1987.1988.- Alger : M.E.S., 1988

IX - Répertoires bibliographiques

- ~ **Beaudiquez (Marcelle).**- Guide de bibliographie générale : méthodologie et pratique.- Paris : K.G. Saur, 1983
- ~ **Bibliothèque nationale.**- Bibliographie de l'Algérie.- Alger : B.N. n°1, 1974 n°2, 1983 (18 numéros)
- ~ **Bowker (R.R.).**- Ulrichs international periodicals directory.- New York, London : R.R. Bowker company, 1985.- vol. 1
- ~ **Centre national d'information et de documentation économique/Catalogue des études disponibles au C.N.I.D.E.**- Alger : C.N.I.D.E. n°2 et n°3
- ~ **Centre national d'information et de documentation économique/Catalogue des études en dépôt légal.**- Alger : C.N.I.D.E., 1982
- ~ **Centre d'études et de recherche en I.S.T.**- Répertoire des bibliothèques, centres et services de documentation.- 6ème éd.- Alger : C.E.R.I.S.T., 1987

=Documentaliste : index des articles publiés de 1964 à 1983, vol. 20, n°6, nov.-déc. 1983
- ~ **Fiori (Hermann).**- Bibliographie des ouvrages imprimés à Alger de 1830 à 1850.- Alger : [s.n.], 1938
- ~ **Malclès (Louise Noëlle).**- Manuel de bibliographie.- 4ème [ed. rev. et](#) aug. par A Lhéritier.- Paris : P.U.F., 1984
- ~ **Malclès (Louise Noëlle).**- Les Sources du travail bibliographique.- Lille : lib. Girard, 1950.T.I.
- **Such (Marie France), Perol (Dominique).**- Initiation à la bibliographie scientifique.- Paris : Promodis, 1987
- ~ **Unesco.**- Index translationum : répertoire international des traductions.- Paris : Unesco 1968-1987. (20 répertoires)

X - Textes de loi

- ~ Décret n° (56-998) du 29 sept. 1956, relatif au régime du dépôt légal en Algérie. In. Journal officiel de la république française (J.O.R.F.) du lundi 1er et mardi 2 oct. 1956
- ~ Décret n° (64-135) du 24 avril 1964 portant création d'un diplôme de technicien des bibliothèques et archives. In. Journal officiel de la république algérienne (J.O.R.A) du 25 avril 1964
- Décret n°(71-133) du 13 mai 1971 portant organisation du contrôle des études à caractère économique. In. J.O.R.A., du 20 Mai 1971.
- ~ Décret no (76-43) du 20 février 1976 portant organisation de la post-graduation. In. J.O.R.A du 25 février 1976
- ~ Décret n° (80-45) du 23 février 1980 portant création du Centre national de l'animation des travaux du secteur de la construction (C.N.A.T.) In. J.O.R.A du 26 février 1980
- ~ Décret n° (80-157) du 24 mai 1980 portant création du Centre national d'études et de la recherche de la pêche In. J.O.R.A du 27 mai 1980
- Décret n° (81-389) du 26 déc. 1981 portant création du Centre national d'information et de documentation économique (C.N.I.D.E). In. J.O.R.A du 29 déc. 1981
- ~ Décret n° (82-291) du 21 août 1982 portant création du Centre d'information et de documentation des élus locaux (C.I.D.E.L.). In. J.O.R.A du 21 août 1982
- ~ Décret n° (83-134) du 19 février 1983 portant création du Centre national de documentation agricole (C.N.D.A) In. J.O.R.A du 19 février 1983
- ~ Décret n° (83-455) du 23 juil. 1983 relatif aux unités de recherche. In. J.O.R.A du 24 juil. 1983
- ~ Décret n° (83-521) du 10 sept. 1983 relatif aux centres de recherche. In. J.O.R.A. du 10 sept. 1983
- ~ Décret n° (83-733) du 17 déc. 1983 portant dissolution de l'organisme national de recherche scientifique (O.N.R.S.) In. J.O.R.A du 20 déc. 1983
- Décret n° (84-166) du 14 juil. 1984 portant création du Centre national de documentation de presse et d'information (C.N.D.P.I.) In. J.O.R.A du 14 juil. 1984
- ~ Décret n° (85-69) du 13 avril 1985 modifiant le décret n° (83-632) du 5 nov. 1983 portant création du Centre national de documentation du secteur de l'industrie lourde. (C.E.N.I.D.I.L) In. J.O.R.A du 14 avril 1985

-Décret n° (85-177) du 25 juin 1985 portant création de l'entreprise nationale des systèmes d'information du secteur des industries légères (E.N.E.S.I.L) In. J.O.R.A du 26 juin 1985

~ Décret n° (85-56) du 16 mars 1985 portant création du Centre d'études et de recherche d'I.S.T. In. J.O.R.A du 17 mars 1985

~ Décret n° (86-72) du 8 avril 1986 portant création du Haut Commissariat à la Recherche (H.C.R.). In. J.O.R.A du 9 avril 1986

~ Décret n° (86-109) du 29 avril 1986 portant création du Centre national de documentation hydraulique (C.N.D.H). In. J.O.R.A. du 30 avril 1986

~ Décret n° (89-12) du 14 février 1989 portant création du Centre national d'information et de documentation sportive (C.N.I.D.S.). In. J.O.R.A du 17 février 1989

~ Loi n° 341 du 21 juin 1943 modifiant le régime du dépôt légal In. (J.O.R.F.) du 1 juil. 1943

~ Loi n°(82-01) du 6 févr. 1982.pour le code de l'information. In. J.O.R.A du 9 févr. 1982

~ Loi n°(89-09) du 26 Janv. 1989 relative aux archives nationales. In. J.O.R.A du 28 Janv. 1989.

~ Ordonnance n° (70-34) du 25 mai 1970 portant organisation de la Bibliothèque nationale. In. J.O.R.A du 25 mai 1970

~ Ordonnance n° (73-62) du 21 nov. 1973 portant création de l'Institut national algérien de normalisation et propriété industrielle In. J.O.R.A du 21 nov. 1973

XI - Thésauri et classifications

~ **Banque d'information publique et d'actualité. - Thésaurus** • actualité économique politique et sociale.- Paris : La Documentation française 1983

~ Macrothésaurus pour le traitement du langage relatif au développement économique et social.- New York : Nations Unies, 1985

~ **Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.-** Thésaurus du langage du développement industriel : français-anglais.- New York : Nations Unies, 1983

~ **Unesco Thésaurus** : liste structurée de descripteurs dans les domaines de l'éducation, de la science, des sciences sociales, de la culture et de la communication.- Paris : Unesco, 1983.- Vol. 2

~ **Unesco, Conseil international de la langue française, C.D.S.T.-** Thésaurus S.P.I.N.E.S. : un vocabulaire contrôlé et structuré pour le traitement de l'information relative à la science et la technologie au service du développement.- éd. française révisée de l'éd. anglaise de 1976.- Paris : Unesco, 1984

~ **Viet (Jean).-** Thésaurus : communication de masse.- Paris : Maison des sciences de l'homme, 1982

~ **Fédération internationale de documentation.-** Classification décimale universelle.- éd. moyenne internationale.- Bruxelles : Mundaneum, 1973.- Tables alphabétiques

~ **Fédération internationale de documentation.-** C. D. U.- éd. abrégée française.- La Haye : F.I. D., 1958

~ **Fédération internationale de documentation, Unesco.-** Supplément décennal aux éditions abrégées de la C.D. U. : 1958-1968.- La Haye F.I. D. Paris : Unesco, [1969]

XII - Travaux académiques

- ~ Aïyachia (Nacira).- Enquête sur les établissements d'enseignement moyen de la région d'Alger
[Mémoire de Licence, bibliothéconomie, Université d'Alger, 1986]
- **Allahoum (Rabah).**- Le livre en Algérie
[Thèse de Doctorat d'université, sciences de l'information et communication, Bordeaux III, 1985]
- ~ **Berkach (Mohamed).**- Les Besoins en information des utilisateurs du service de documentation de l'Institut national d'étude et d'analyse pour la planification
[Mémoire de Licence, bibliothéconomie, Université d'Alger, 1982]
- ~ **Bonn (Charles).**- Imaginaire et discours d'idées : la littérature algérienne d'expression française à travers ses lecteurs : 1969-1972
[Thèse de 3ème cycle, littérature comparée, Bordeaux, 1972]
- ~ **Boudjou (Iledia).**- Etude des besoins des utilisateurs de la documentation du Ministère de la protection sociale
[Mémoire de Licence, bibliothéconomie, Université d'Alger, 1986]
- ~ **Boulanouar (Malika Soraya).**- Que lisent les étudiants : enquête sur un échantillon aléatoire de 80 étudiants de l'Ecole nationale polytechnique
[Mémoire de Licence, bibliothéconomie, Université d'Alger, 1985]
- **Boughachiche (Sebti).**- La Demande d'informations scientifiques : aspects psychosociologiques et quantitatifs, implications pour la gestion des services d'information documentaire en milieu universitaire et de recherche
[Thèse de Doctorat d'Université, sciences de gestion, Bordeaux I, 1988]
- **Boukhalfa (H).**- Pour un catalogue collectif des périodiques des grandes bibliothèques d'Algérie [Mémoire de Licence, bibliothéconomie, Université d'Alger, 1982]
- **Boussalah (F).**- Le dépôt et les échanges de thèses soutenues à l'université d'Alger : 1962-1982 [Mémoire de Licence, bibliothéconomie, Université d'Alger, 1983]
- **Dahmane (Madjid).**- Contribution à l'étude des réseaux documentaires : le cas des réseaux du service de documentation du Centre d'études de géographie tropicale (Bordeaux) [Mémoire de D.E.A, information et communication, Bordeaux III, 1987]

- Ducasse (Roland).- Méthodes de traitement des données bibliométriques pour la gestion des systèmes d'information: application à l'analyse prévisionnelle de la demande d'ouvrages en bibliothèques

[Thèse de 3ème cycle (Doctorat), Information et communication, Bordeaux III, 1978]

~ **Hartani (Wahiba).**- L'information médicale en Algérie : étude pour la réalisation d'un réseau de bibliothèques dans les sciences de la santé

[Thèse de 3ème cycle (Doctorat), Sciences de l'information, E.H.E.S.S. (Paris)]

~ **Labed (Mohamed).**- Les Besoins en information des utilisateurs du Service central de documentation de Sonatrach [Mémoire de Licence, bibliothéconomie, Université d'Alger, 1982]

~ **Mahjoubi (Mohammed Lamine).**- Le Dépôt légal en Algérie [Mémoire de Licence, bibliothéconomie, Université d'Alger, 1981]

~ **Sammel (Mohamed Adel).**- L'utilisation réelle de la documentation dans un centre de recherche : le Centre national de recherche sur les zones arides (C.N.R.Z.A) [Mémoire de Licence, bibliothéconomie, Université d'Alger, 1982]

~ **Touati (Nour eddine).**- L'Information et la formation des usages de la bibliothèque universitaire d'Alger [Mémoire de D.S.B., bibliothéconomie, Université d'Alger, 1986]

ANNEXES

ANNEXE A

CHRONOLOGIE DES PRINCIPAUX FAITS DETERMINANT LES STADES HISTORIQUES : BIBLIOGRAPHIQUE, DOCUMENTAIRE ET INFORMATIONNEL

280 av J.C. La première «bibliothèque nationale» voit le jour à Alexandrie en Egypte. 80 av. J.C. Pékin se dote d'une «bibliothèque nationale»

1250- 1296 Apparition du 1er catalogue collectif «Registrorum librorum angliae».

LE STADE BIBLIOGRAPHIQUE

- 1545 1ère bibliographie générale internationale «Bibliotheca Universalis» de Conrad Gesner.
- 1585 Premiers modèles de bibliographie nationale
Ex. «Bibliothèque française»/Antoine du Verdier et François de la Croix du Maine, (France)
- 1700 «Catalogus scriptorum ecclesiae» de John Boston de Bury, un autre catalogue collectif de bibliothèques religieuses
- 1704 Premier manuel de bibliographie :
«Bibliothèque curieuse et instructive/Claude François Menestrier.
- 1789 L'idée d'un catalogue collectif national apparaît en France avec Talleyrand dans son «Rapport sur l'instruction publique».
- 1795 Premier Etat de question (Review) publié en Allemagne
«Berlinisches Jarhbuel fûdie Pharmacie».
- 1800 Création de la «Library of Congress» aux Etats-Unis.
- 1802 Apparition du concept «bibliologie» dans :
«Dictionnaire raisonné de bibliographie» de Gabriel Peignot.
- 1805 Premier périodique bibliographique en Angleterre "Retrospect of philosophical mechanical and agricultural discoveries" à Londres

mechanical and agricultural discoveries» à Londres.

LE STADE DOCUMENTAIRE

- 1830 Le premier centre de documentation apparaît en Allemagne.
«Chemisettes Zentralblat».
- 1853 Congrès international des bibliothécaires aux Etats-Unis. Jewett bibliothécaire américain, propose un plan de catalogage centralisé.
- 1859 Premier catalogue collectif de périodiques réalisé en Italie par Dell acqua.
- 1862 Création de la bibliothèque «Lénine» (actuellement) à Moscou.
- 1870 Le terme «documentation» apparaît, il est attribué au belge Paul Otlet.
- 1875 Création de la bibliothèque nationale française à Paris.
- 1892 Commence en Belgique l'élaboration du «Répertoire bibliographique universel» par P. Otlet. Il projette de recenser tous les ouvrages parus depuis l'invention de l'imprimerie
- 1895 Le Premier catalogue collectif de livres imprimés est réalisé en Allemagne.
- 1905 Pour la première fois, apparaît en Allemagne, un bureau d'orientation des demandes de prêt.
- 1907 Publication du «Manuel du répertoire bibliographique universel» par l'Institut international de bibliographie (I.I.B.) (c'est en fait la classification de M. Dewey).

- 1908 Dans «Rapport sur l'Institut international de bibliographie et l'organisation systématique de la documentation» présenté par P. Otlet à la Conférence internationale de bibliographie et de documentation à Bruxelles, plusieurs idées sont émises, notamment la notion de réseau documentaire et la coopération internationale.
- 1909 H.O. Lange (Directeur de la bibliothèque royale danoise) présente un plan d'organisation des bibliothèques publiques en un système cohérent : un centre national et des bibliothèques centrales dans les régions auxquelles sont reliées les bibliothèques des villes et des villages.
- 1910 Premier Congrès mondial de bibliographie.
- 1912 H. Taylor dépose un brevet portant sur la technique de fiches superposables à sélection visuelle.
- 1912 Microfilmage de collections complètes de périodiques à la Library of Congress aux Etats-Unis.
- 1918 Une Direction des bibliothèques est créée et une organisation centralisée de celles-ci sont décidées par un décret du «Conseil des commissaires du peuple soviétique».
- 1921 La classification décimale universelle est décrétée d'utilisation obligatoire par les bibliothèques de l'Union Soviétique.
- 1927 Création de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires (F.I.A.B.) (I.F.L.A en anglais).
- 1931 L'Institut international de bibliographie s'appelle désormais l'Institut international de documentation.
- 1934 Apparaît le terme «bibliométrie» dans «Traité de documentation : le livre sur le livre» de R Otlet.
- 1937 Premier congrès mondial de Documentation à Paris.
- 1937 Création de la Fédération internationale de documentation (F.I.D.).

LE STADE INFORMATIONNEL

- 1945 La notion «d'explosion de l'information» et le défi qu'elle pose à l'homme sont exposés pour la première fois par V. Bush dans un article de «Atlantic Monthly».
- 1947 Production pour la première fois de bulletins bibliographiques par saisie sur cartes perforées I.B.M. aux Etats-Unis.
- 1948 N. Wiener publie son ouvrage «Cybernetics»
- 1948 C. Shannon publie son article «A mathematical theory of communication
- 1948 Première conférence internationale sur «Information explosion in science and technology» organisée par la Royal Society à Londres.
- 1949 Première Conférence internationale sur les résumés analytiques organisée par l'UNESCO.
- 1950 Mortimer Taube invente l'indexation par mot où uniterme.
- 1950 Début des accords bilatéraux ou multilatéraux entre les grands organismes documentaires pour :
 - ~ le partage du dépouillement des revues ;
 - ~ l'harmonisation des procédures documentaires ;
 - ~ l'établissement en commun de bandes bibliographiques.
C'est le cas notamment entre Chemical Abstracts Service aux Etats-Unis et des organismes en R.F.A: où en Grande-Bretagne.

- 1950 Début de la coopération entre des organismes nationaux provoquée par les programmes internationaux de recherche dont :
- «Année géophysique internationale» qui regroupe 8 pays ;
 - «Océanographie» qui regroupe 30 pays. Les programmes sont coordonnés par le «Conseil international des unions scientifiques» (C.I.U.S.).
- 1951 W. Weaver publie son ouvrage «The mathematical theory of communication»
- 1950 Création du Comité I.S.O. /T.C. 46 pour la normalisation des descriptions bibliographiques ;
- Création du Comité I.S.O./T.C. 97 pour les normes de traitement informatique et de transmission de données.
- Création du comité 1.3.0/T.C. 37 pour les normes de terminologie...
- 1950 La fédération internationale de documentation (F.I.D) met à jour la C.D.U.
- 1952 Création du Bureau des résumés analytiques par le C.I.U.S. (C.I.U.S./AB.). Celui-ci procède à la normalisation ;
- des résumés documentaires ;
 - des abréviations, vedettes,...
- 1952 Le V.I.N.I.T.I. (Vsesojuznij institut nauènoj i tehnèkoj informacii) est créée en U.R.S.S. C'est en fait le centre de coordination du système d'I.S.T. soviétique.
- 1952 Le Concept «Information scientifique et technique» I.S.T. apparaît pour la première fois dans la dénomination du V.I.N.I.T.I.
- 1955 L'UNESCO publie désormais un «Rapport annuel» devenu «Les Services bibliographiques dans le monde» dirigé par le Comité consultatif international de bibliographie.
- 1958 Adoption à L'UNESCO d'une convention portant sur les échanges internationaux de publication.
- 1958 H.P. Luhn applique pour la première fois l'informatique à l'analyse automatique des textes et à la recherche documentaire.
- 1958 Première : «International Conférence Scientific Information» à Washington. L'impact de l'informatique dans le traitement de l'information scientifique est abordé pour la première fois.
- 1959 Conférence internationale aux Etats-Unis sur la codification d'un langage documentaire universel et la traduction automatique.
- 1961 Aux Etats-Unis : Le département de la défense désigne 113 centres pour collecter, stocker et organiser l'information scientifique issue des recherches d'organismes définis dans les domaines de la physique, les mathématiques, les sciences de la vie, et les sciences humaines.
- 1962 B. Langefôrs énonce le terme «informatology» pour désigner la science de l'information.
- 1962 S.A Cuadra définit la science de l'information comme «la science étudiant les propriétés et le comportement de l'information, les forces gouvernant les flux de celle-ci et les moyens de la traiter en vue d'une accessibilité et d'une utilisation optimale...». C'était dans : Annual Review of information science and technology, vol. 1, 1966.
- 1962 P. Dreyfus énonce le terme «informatique» dans la revue «Gestion».

- 1963 Un programme de recherche est établi par l'UNESCO, portant sur :
- ~ les publications scientifiques ;
 - ~ la documentation automatique ;
 - ~ la traduction et la terminologie scientifique ;
- de même qu'est lancée l'idée d'une Conférence sur l'organisation des échanges internationaux de la documentation scientifique.
- 1964 Premier logiciel documentaire RECON mis au point par Lockheed pour le compte de la NASA aux Etats-Unis.
- 1964 L'Organisation de coopération et de développement économique (O.C.D.E.) institue un Comité d'experts de la politique d'I.S.T.
- 1965 Publication du premier numéro de «Annual ReView of information science and technology»
- 1965 Le Premier réseau de transmission de données appliquées à la documentation est mis en oeuvre par la National science foundation (N.S.F.) aux Etats-Unis. 1966 Le Réseau soviétique d'I.S.T. est dénommé officiellement système national d'I.S.T. par le Conseil des ministres (G.S.N.T.I.).
- 1966 La 11ème Conférence du C.I.U.S. énonce dans sa résolution finale l'idée d'un «Système mondial d'I.S.T.» et la «compatibilité entre les systèmes nationaux».
- 1966 (CODATA) et crée par C.I.U.S. pour :
- ~ prockle.es données numériques sur les constantes physiques, chimiques, biologiques...
 - ~ produire des données aussi sur les propriétés des corps.
- 1966 Un «Projet conjoint UNESCO-ICSU sur la communication scientifique et sur la possibilité d'un système mondial de l'I.S.» voit le jour et ce par la fusion de leur programme dont la parenté est évidente (voir ci-dessus).
- 1969 Le terme «bibliométrie» est réactualisé par A Pritchard dans le monde anglo-saxon et R. Estivais en France. (bibliometrics en anglais)
- 1969 S.R. Ranganathan propose pour la première fois le terme «Librametrics».
- 1969 G.M. Dobrov énonce pour la première fois le terme «scientometrics».
- 1969 Les pays du C.A.E.M. (Europe de l'Est) constituent un réseau documentaire coordonné par le centre V.I.N.I.T.I. soviétique.
- 1969 Un système national d'information pour la science et la technologie est crée au Japon
- 1971 Première Conférence intergouvernementale pour l'établissement d'un «système mondial d'information scientifique» UNISIST-I organisée par l'UNESCO à Paris.
- 1972 Année internationale du livre, et publication d'une Charte du livre».
- 1973 «Le Contrôle bibliographique universel» est le thème du 39ème congrès de (I.I.F.L.A, le projet du C.B.U. est énoncé par F.G. Kaltwasser en 1971). Le Congrès a lieu en France.
- 1974 Conférence internationale à Washington sur la «Planification des infrastructures nationales en matière de documentation de bibliothèques et d'archives».
- 1974 Apparaît le concept de «National information system» «NA11S» de C.V. Penna.
- 1975 «L'Accès universel aux publications» (U.AP.) est le thème du 41ème Congrès de l'I.I.F.L.A en Finlande.
- 1976 Les programmes de l'UNESCO NA11S et UNISIST fusionnent en un seul «Programme général d'information» P.G.I.

- 1977 Congrès international sur les bibliographies nationales à Paris.
- 1978 Création du journal «Scientometrics» à Budapest par le hongrois T. Braün.
- 1979 O. Nacke énonce pour la première fois le terme «informetrics».
- 1979 2ème Conférence internationale UNISIST-II à Paris
- 1982 Congrès mondial du livre à Londres.
- 1984 L'I.C.S.U./AB. (voir ci-dessus) devient International Council for scientific and technical information 4.C.S.T.I.»
- 1984 Un Comité ayant pour appellation «informétrics» est crée au sein de la Fédération internationale de documentation (F.I.D.)
- 1986 Création de «l'Union arabe des bibliothécaires et spécialistes de l'information».
- 1988 Publication d'un ouvrage en russe par V. Gorbova intitulé «informetrics».
- 1988 Création de «l'Institut d'information scientifique et technique»1.N.I.S.T. en France de la fusion entre le Centre de documentation en sciences humaines et celui des sciences et techniques (C.D.S.H.), (C.D.S.T.).
- 1988 Mise en œuvre du projet de reconstruction de la faneuse bibliothèque d'Alexandrie en Egypte.

ANNEXE B

Le Pays	L'organe de pilotage de la science et de la Technologie	L'organe (sous tutelle) de pilotage du système documentaire national
Algérie	- Haut Commissariat à la Recherche (H.C.R.)	- Centre d'études et de recherche en I.S.T. (C.E.R.I.S.T.) 1983
Brésil	- Conselho nacional de desenvolvimento científico e tecnologico (C.N.D.G.)	- Systema national de information científica e tecnica (S.N.I.C.T.) 1975
Canada	- National research Council (N.R.C.)	- Central institut for scientific and technical information (C.I.S.T.I.) 1970
Chine	- National Science Council (N.S.C.)	- Science and technology information Center (S.T.I.C.) 1973
Corée (Sud)	- Ministry of science and technology	- Korean scientific and technical information. 1962
Etats-Unis	- Federal Council of science and technology	- Commitee scientific and technical information (C.O.S.A.T.I)
France	- Centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S.)	- Institut national de l'information scientifique et technique (I.N.I.S.T.) 1988
Israël	- National Council for science and technology	- National center for scientific and technical information (C.O.S.T.I.) 1961
Japon	- Council for science and technology (C.S.T.)	-Japan information center of science and technology (J.I.C.S.T.) 1969
Pakistan		- Pakistan scientific and technical information center (PASTIC)
Pologne		- Center for scientific, technical and economic information (C.I.N.T.E.) 1971
Vénézuéla	- Consejo nacional de investigaciones científicas y tecnologicas (CO.NICIT)	- Centro national de information científica y tecnica (C.N.I.C.T.)
L'Union Soviétique	- Comité des sciences auprès du Conseil des ministres	- VLNITI (Vesesojuznij institut naucndjitehnicoskojinformaci i - O.N.T.I. (Otdel nauchdi i tekhnickeske informatoi)

Tableau n° - Illustration de l'usage de l'expression «I.S.T. »pour dénommer les organes de pilotage des systèmes documentaires nationaux et la correspondance parfaite entre ces organes et leur tutelle de pilotage de la Science et la Technologie. Ceci quelque soient les régimes sociopolitiques.

Source : Synthèse de : Encyclopedia of library and information sciences/Dir. A Kent, New York, M. Dekker, 1979, vol. 26

ANNEXE C

N° d'ordre	OFFRE D'EMPOI Nature Nombre Spécialité	Groupe de métier <input type="text"/>
Date	Emploi permanent / Temporaire, (1)	Niveau de qualification <input type="text"/>
<p>Nom ou raison sociale de l'établissement (en toutes lettres)</p> <p>Statut juridique Public Autogéré Privé (1)</p> <p>Adresse • Tél •</p> <p>N° d'identification <input type="text"/></p> <p>Nom et fonction de la Personne chargée du recrutement</p> <p>Caractéristiques de l'offre</p> <p>Lieu de travail</p> <p>Horaire hebdomadaire</p> <p>Transport assuré - Indemnité (1)</p> <p>Conditions de recrutement</p> <p>Diplômes, Titres</p> <p>Niveau scolaire</p> <p>Références professionnelles</p> <p>Autres connaissances</p> <p>Aptitudes exigées</p> <p>Rémunération</p> <p>Mensuelle ou horaire</p> <p>Primes (nature et taux)</p> <p>Logement</p> <p><input type="text"/> Seul / Famille Pavillon/</p> <p>Hôtel/Cantonnement</p> <p>Cantine</p> <p>Précisions sur le poste de travail</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>(1) Rayer les mentions inutiles.</p>		

INDEX

INDEX DES AUTEURS

Auteurs	Pages
Ackoff (R.L.)	13
Aiyachia (N.)	301
Albert (P.)	51,52
Albertini (J.M)	217,237,300
Alembert (D')	12
Allahoum (R.)	232,296,298,301,356,548,554
Amin (S.)	29
Anderla (G.)	40,64
Annezer (J.C)	497
Arnoult (J.M)	454
Atherton (P.)	23,66,106,114,157,177,288,407,551
Baker (J.)	95,106
Baranov (A1)	140
Bares (M.)	94
Beaudiquez (M.)	124
Bellil (R.)	351
Beaudriard (J.)	172
Benachenhou (M.)	202,217,542
Benatia (F.)	471
Ben Cheneb (M.)	240
Ben Younes (A)	265
Berbrugger (A)	240
Berger (R.)	52
Bernis (G.De)	205,206
Bertalanffy (L.V)	13,14,15,16,21,22,53
Bertrand (L.)	240
Bestermann (T.)	553
Blamoutier (F.)	339
Bock (C.)	184,190
Bonn (CH.)	296,297,298,299,301
Bouayed (M.)	306,317,349,350,356,460,533
Boudon (R.)	170,171,268,279,280
Boughachiche (S.)	22
Boulanouar (M.S)	301
Bouras (D.)	314,352
Bourdieu (P.)	258,269,295
Bourricaud (F.)	170,171,509
Bouzar (W.)	268,300,304,312,317,318
Boyer (P.)	239,293
Brazza (S.D)	460

Breton (J.).....	31,80,337,349
Brookes (B.C).....	18
Brunet (J.CH).....	553
Buckland (M.K).....	155,167
Bush (V.).....	70
Burgat (F.).....	367
Calder.....	40
Chafaï (R.).....	533,549
Chaumier (J.).....	501
Chentouf (T.).....	217,258,295
Dahmane (M.).....	136,149,164
David (M _{me}).....	455
Despois (J.).....	193
Devèze (J.).....	94
Diderot.....	12
Djeffal (S.).....	497
Djeghloul (A).....	237,306,341,388,390,391
Ducasse (R.).....	142,146
Durand (J.).....	73
Ecrément (M.).....	205,217
Erbes (R.).....	177,278,338
Ersson (J.).....	29,186
Escarpit (R.).....	52,292,301,317,318,319
Estivais (R.).....	22,29,30,85,89,91,122,132,140,142,145,176,179, 181,185,186,187,188,276,337
Evans (J.E).....	64,121
Forget (Mme).....	533
Furtado (G.).....	187
Gérardin (L.).....	160,161
Germain (C.).....	60
Gorn (S.).....	40
Grant (R.S).....	18
Grawitz (M.).....	13,32
Grolier (E.).....	103,275, 283, 288, 289,345,346
Gsell (S.).....	240,460
Guinchat (C.).....	106
Guilbert (L.).....	59
Hale (J.M).....	40
Halimi (A).....	284
Hartani (W.).....	304,344,345,426,429,430,451,482,506,532
Hawthorne.....	509
Himeur (W.).....	574
Ibn Khaldoun.....	294
Ibn Nadim.....	553

Jain (AK).....	149
Kent (W.).....	72
Kesri (N.).....	339,404
Kunicki (M.).....	162,189,526
Kuzmin (V. V).....	140
Laâcher (S.).....	187,218,296
Labica (G.)	170,172
Lachelier (J.).....	171
Lafon (R.)	172
Lambert (D.C).....	243,256
Lane (M.).....	29,186
Langeffirs (B.).....	75,141
Lebel (G.)	460
Lemaignon (CH.)	37
Lemoigne (J.L)	75,141,425
Loof (J.P).....	181,183,184
Lyons (J.)	17,58,60,70,78
Mandjoubi (M.L)	458,461
Malclès (L.N)	27,61,125,553
Mallen (M.C).....	182,184
Marçais (G.).....	240
Marschak (J.).....	506
Marx (K.)	173
Meillet (PH.).....	27,60
Mélèse (J.).....	76
Meyriat (J.)	30,38,53,78,79,83,274,337
Middleton (J.).....	189,266,275
Moles (A).....	21,45,79,89,127,129,238,339,340,342,348,506
Mortier (J.F).....	219
Morris (C.)	66
Morse (PH.).....	18,22
Mouterfi (O.).....	232,234
Nacib (Y.)	294,295
Neville (H.H)	137,530
Olsen (W.C).....	106
Palloix (CH.)	218,234
Peaucelle (J.L)	72,73,506,508,509
Pelou (P.)	106
Perroux (F.)	29,339
Pharaon (J.).....	293
Piatier (A)	64,121
Reboul (J.).....	304,557
Reicher (D.).....	533

Rey (A)	44
Ronai (M.)	89
Root (G.).....	16
Rosnay (J. De).....	15,17
Russo (F.).....	177,278,338
Saadllah (A).....	239,293
Samuelson (S.)	99
Saracevic (T.)	189
Sari (DO)	284
Savora (E.)	87,109
Schmidechen (G.).....	190,293
Schnetzler (J.)	209
Schütz (H.)	114,177,180,184,423
Semmoud (B.)	290
Seurat (S.)	265
Shalini (R.S)	18
Shannon (C.)	53
Slype (G.V).....	19
Soupizet (J.)	64,121
Stàiger (R.).....	292,299,303,305,306,312
Tafarelli (J.C)	122
Tar bof (V.)	19,21,108,116,420,423
Varet (G.).....	22,125,174,179,244,257,342,402,470
Vickery (B.C)	175
Villers (G.De).....	215,243
Volant (C.)	19,23
Walliser (B.).....	13,19,23,28
Waples (D.)	173,176,292
Weaver (W.)	53
Wiener (N.).....	53
Wynands (R).....	59
Yaker (A)	350
Zeitoun (J.).....	93

INDEX DES GRAPHIQUES

N°	Pages
1- Croissance des revues primaires et secondaires selon Price	124
2- Mouvement naturel de la population algérienne	197
3- Accroissement naturel de la population algérienne	199
4- Evolution de la formation brute de capital fixe par rapport au produit intérieur brut durant la période d'indépendance.....	207
5- Evolution de la formation brute du capital fixe ainsi que sa part relative au produit intérieur brut durant la colonisation	210
6- Répartition des investissements par secteur durant la colonisation	211
7- Evolution de la structure des ressources du produit intérieur brut.....	213
8- Evolution de la structure des inscriptions en graduation	223
9- Taux de scolarisation selon l'âge et le sexe en 1983	224
10- Répartition prévisible de la structure des inscrits par filière en l'an 2000.....	229
11- Taux d'arabisation par filière en 1979-80 et 1986-87	230
12- Evolution des effectifs gradués dans l'enseignement supérieur de 1962 à 1987 .	233
13- Répartition du taux d'analphabétisme par âge.....	235
14- Croissance du taux d'algérianisation par grade du corps enseignant du supérieur de 1979-80 à 1986-87	
15- Proportions de l'encadrement algérien dans certaines branches industrielles stratégi- ques en 1977	259
16- Proportions de l'encadrement algérien réparti selon les catégories de personnel dans certaines sociétés nationales.....	262
17- Evolution de l'encadrement algérien par catégories de personnel de 1969 à 1978	263
18- Croissance des diplômés de l'enseignement supérieur	287
19- Représentation du degré de complexité croissante des produits documentaires .	325
20- Production de l'O.P.U. par domaine.....	360
21- Production totale de l'O.P.U. répartie par domaine et par type documentaire	362
22- Production générale de l'E.N.AL. par domaine de 1966 à 1986.....	366
23- Structure linguistique des domaines de la production éditoriale de l'E.N.AL.	368
24- Distribution des thèses soutenues de 1975 à 1980 par domaine scientifique et par niveau dans le cadre de l'O.N R S	374
25- Distribution des langues selon les différentes disciplines	
26- Répartition thématique des communications produites dans le cadre de l'O.N.R.S. de 1975 à 1980	383
27- Evolution des dépôts de brevets d'origine nationale et étrangère	397

INDEX DES ORGANIGRAMMES

N°	Pages
1- Modèle théorique pour l'analyse préalable, la création et la gestion d'un service de documentation	20
2- Structure d'un système national d'I.S.T de type pyramidal	110
3- Exemple d'interpénétration horizontale (intersectorielle) : cas du système national d' I.S.T marocain	111
4- Structure du système d'I.S.T de la République démocratique allemande	112
5- Structure du système d'I.S.T national de l'Union Soviétique	113
6- Organisation du modèle de système national d'I.S.T selon l'Unesco	117
7- Organisation de la Recherche en Algérie	
8- Correspondance entre les centres leaders et leur tutelle ministérielle	409
9- Variante structurelle d'un scénario de système national d'I.S.T	416
10- Variante structurelle d'un scénario de système national d'I.S.T	418
11- Configuration actuelle du système national d'I.S.T.....	422

INDEX DES SCHEMAS

N°	Pages
1- Les caractéristiques structurelles et fonctionnelles de l'auto régulation	14
2- Modèles de formalisation des systèmes selon certains auteurs	21
3- Modèle de <chaîne documentaire> dans le contexte d'un système documentaire	24
4- Modèle de système «bibliothèque» vu par le bibliothécaire chargé des références	25
5- Les Relations d'inclusion entre les expressions I.S.,I.T. selon les différents thésauri	48
6- Place de l'information dans la problématique générale de l'activité humaine	61
7- Fondements de la théorie documentaire : Stockage (storage) et restitution (retrieval) de l'information.....	67
8- Les Eléments canoniques d'un système d'information	74
9- Place du système d'information par rapport aux autres systèmes dans une organisation donnée.....	75
10- Typologie des obstacles à la communication	77
11- Direction des flux d'émission d'I.S.T auteurs utilisateurs	79
12- Structure de production diffusion du roman	81
13- Structure de production diffusion du livre scientifique	82
14- Structure de production diffusion des livres à haut tirage	82
15- Le cycle global de communication de l'I.S.T	86
16- Articulation du système éditorial et documentaire comme interface de commutation : auteur utilisateur	88
17- Les Vecteurs de l'I.S.T et les formes de son conditionnement	90
18- Configuration centralisée d'un réseau documentaire	97
19- Configuration décentralisée d'un réseau documentaire	97
20- Configuration décentralisée liée à un centre spécialisé.....	98
21- Configuration centralisée liée à un centre spécialisé.....	98
22- Configuration composite centralisée d'un réseau documentaire	99
23- Croissance évolutive de la configuration des réseaux documentaires à travers le temps	100
24- Les fonctions d'un centre national de documentation dans le contexte d'un système d' I.S.T étendu à l'ensemble d'un pays.....	118
25- Les rôles du niveau national dans l'intégration horizontale des réseaux d'information sectoriels : le cas mexicain	119
26- Le principe de la compétence taxonomique appliquée à la bibliographie.....	126
27- Les Phases de métabolisation de l'information à travers les divers circuits socio-techniques	127
28- Place et rôle des ouvrages de référence dans l'une des méthodes d'élaboration d'un thésaurus : la méthode synthétique	128
29- Le processus de normalisation appliqué à l'ensemble du système de commutation auteur utilisateur	134
30- Articulation informatique et fonctionnelle des réseaux constitutifs d'un système d' I. S.T	139

31- Etapes de cheminement d'une requête d'un utilisateur dans le cas d'un système intégré d'information primaire et secondaire	140
32- Classification des utilisateurs de l'I.S.T selon H.Schütz	178
33- Les Déterminants du besoin d'I.S.T d'un utilisateur	185
34- Pyramide des âges de la population algérienne	200
35- Variantes du système de formation parallèle	220
36- Processus simplifié de transfert de technologie	242
37- Articulation dialectique entre l'acquis scientifique et technique et la problématique de la décision.....	275
38- Les processus de formation des circuits de lecteur	318
39- Variante d'un scénario de système national d'I.S.T	419
40- Articulation cohérente entre le plan de développement, la politique informatique et la politique d'I.S.T	487
41- Articulation fonctionnelle de quelques technologies dans un processus de constitution coopérative des fonds documentaires	493
42- Les Auteurs du marché de l'information automatisée	501
43- Structure fonctionnelle du système sectoriel de la construction	514
44- Structure du réseau du C.D.S.H. (France)	515
45- Correspondance entre l'organisation des unités opérationnelles et les unités documentaires	516
46- Organisation hiérarchique des unités du réseau médical	516
47- Réseau informatique du secteur de la construction	518
48- Articulation de la structure fonctionnelle du système AGRAL et la base de données AGRIS.....	519
49- Configuration générale du système d'information Ibiscus	524
50- Modèle d'intégration des micro-systèmes (U.D. M) dans le macro-système sectoriel	525
51- Représentation générale du système de formation en bibliothéconomie.....	546

INDEX DES TABLEAUX

N°	Pages
1- Eléments structurants de la théorie des systèmes	16
2- C-occurrence de l'«I.S.T» avec d'autres expressions	37
3- Les Référents sémantiques des discours sur l'I.S.T et leurs critères de catégorisation t i o n	3 8
4- Critères de catégorisation l'information	39
5- Catégories de sources citantes et non citantes de l'expression I.S.T	41
6- Fréquence des items sémantiques du concept information par catégorie de sources	42
7- Occurrence des expressions I.S.T., I.S., I.T. selon les différents thésauri.....	46
8- Filiations sémantiques des diverses expressions à travers les relations génériques des thésauri correspondants	47
9- Les Mots associés à l'expression I.S.T dans les thésauri	50
10- Occurrence des expressions I.S.T., I.S., I.T selon les catégories de source	56
11- Corrélation des fonctions, produits et services documentaires types et les institutions correspondantes aux Etats Unis	68
12- Les tirages des différentes catégories thématiques de livres	80
13- Typologie bibliocentrique des écrits	83
14- Structure diachronique de la correspondance entre typologies et problématiques de l'écrit.....	84
15- Classification des systèmes d'I.S.T opérationnels.....	107
16- Correspondance entre certains critères des besoins d'information et les caractéristiques bibliographiques	121
17- Correspondance entre les fonctions documentaires et les besoins qu'elles induisent en répertoires bibliographiques spécifiques.....	122
18- Extension du modèle de contrôle bibliographique classique (livres et périodiques) aux autres catégories de l'écrit.....	130
19- Echantillon de normes appartenant au système de commutation auteur - utilisateur et leur intitulé.....	135
20- Correspondance des types d'organisations et de leurs sous systèmes	141
21- Comparaison entre deux grilles d'indices bibliométriques.....	143
22- Classement des indices de la table de correspondance selon la catégorie du contexte problématique.....	144
23- Indicateurs de gestions composant un tableau de bord d'une unité documentaire	148
24- Simulation de 3 cas de processus d'évaluation dans le contexte d'une unité documen- taire.....	150
25- Cas d'un processus d'évaluation dans un système d'I.S.T sectoriel l'exemple des bibliothèques universitaires	151
26- Cas d'un processus d'évaluation appréhendé dans deux dimensions nationale et avec l'étranger	154
27- Evolution des coûts d'abonnement de quelques périodiques.....	163
28- Evaluation des divers catalogues de bibliothèques : sur fiches, automatisés ou en sortie d'ordinateur	165
29- Evaluation de deux catégories de produits bibliographiques : manuels et automati- sés	166

30- Catégories de facteurs constitutifs du besoin d'information	182
31- Catégories de facteurs constitutifs du besoin d'information et leu référentiel sémantique	
respectif	183
32- Structure de contenu du «Rapport» et de «l'étude»	188
33- Rapports comparés de la superficie du tell et de l'Atlas par rapport au Sahara.....	192
34- Précipitations et températures moyennes selon les domaines naturels de l'Algérie	194
35- Caractéristiques biophysiques des trois grands domaines naturels algériens	195
36- Mouvement démographique de la population depuis l'indépendance	196
37- Accroissement naturel de la population	198
38- Correspondance entre des données de géographie physique et humaine	203
39- Evolution de la formation brute du capital fixe par rapport au produit intérieur brut durant la colonisation	206
40- Programmes d'investissement des différents plans de développement.....	208
41- Evolution de la formation brute du capital fixe par rapport au produit intérieur brut durant la colonisation	209
42- Répartition sectorielle des investissements durant la colonisation	209
43- Evolution de la structure des ressources du produit intérieur brut.....	212
44- Exemple d'instituts technologiques et de leurs ministères de tutelle respectifs	219
45- Evolution du taux de scolarisation global et par sexe de 1966 à 1987	221
46- Evolution de la structure des inscription en graduation de 1979 à 1987	222
47- Correspondance entre le sexe, le taux de scolarisation et l'âge	222
48- Fréquence des demandes par spécialité des différents secteurs économiques	225
49- Répartition prévisible de la structure des inscrits à l'université par filière en l'an 2000	228
50- Evolution du taux d'arabisation par filière de 1979-80 à 1986-87.....	228
51- Evolution des effectifs gradués à l'université de 1962 à 1987	232
52- Evolution du taux d'analphabétisme par sexe de 1966 à 1977	234
53- Répartition du taux d'analphabétisme par âge	234
54- Répartition fonctionnelle des structures suivant la grille de l'Unesco	245
55- Croissance des effectifs enseignants universitaires par grade de 1979 à 1986	250
56- Croissance du taux d'algérianisation des enseignants par grades de 1979 à 1986	250
57- Filières de post graduation et villes d'accueil nouvelles	252
58- Prévision de distribution des chercheurs durant la période 1979-84	254
59- Prévisions de répartition des chercheurs par branche de production	254
60- Proportions de l'encadrement algérien dans certains branches industrielles stratégiques en 1977	259
61- Proportions de l'encadrement algérien réparties selon les catégories de personnel dans certaines sociétés nationales.....	261
62- L' Evolution de l'encadrement algérien par catégories de personnel de 1969 à 1978	261
63- Dates de création d'organismes nationaux à vocation documentaire.....	270
64- Typologies informationnelles citées par les documents officiels	272
65- L'Effectif du corps de chercheurs en 1986-87	281
66- Croissance des diplômés de l'enseignement supérieur	286
67- Répartition de la lecture moyenne (3 à 5 livres) par tranche d'âge	297

68- Répartition du nombre de lectures par niveau scolaire	298
69- Corrélats de la répartition du rapport librairie/population	303
70- Structure des ménages selon les taux moyens d'occupation par pièce et par catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage	307
71- Taille moyenne des ménages selon les catégories socioprofessionnelles des chefs de ménage	308
72- Dépenses moyennes par produit/personne, selon la catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage	310
73- Les souhaits des utilisateurs de l'I.S.T	323
74- Les Attentes des utilisateurs de l'I.S.T	323
75- Sources d'informations des utilisateurs du secteur de la santé publique et leur taux d'utilisation de ces sources	329
76- Taux de couverture des besoins d'information des utilisateurs de 3 centres de documentation	333
77- Répartition des effets d'innovations par ateliers du complexe sidérurgique d'El Hadjar (Annaba)	
78- Indexation du montant du droit d'auteur en fonction de l'exemplaire vendu	
79- Typologie des éditeurs du secteur public	353
80- Les catégories d'émetteurs nationaux potentiels d'I.S.T	355
81- Correspondance entre le type documentaire et les organismes nationaux émetteurs d'I.S.T	356
82- Production de l'O.P.0 par domaine	359
83- Production totale de l'O.P.0 répartie par domaine et par type documentaire	361
84- Répartition de la production totale de l'O.P.0 par type documentaire et catégorie thématique	363
85- Ventilation de la production totale de l'O.P.0 par langue	364
86- Production générale de l'E.N.AL par domaine de 1966 à 1986	365
87- Structure linguistique des domaines de la production éditoriale de l'E.N.AL	369
88- Ventilation des traductions d'ouvrages par grands domaines	370
89- Distribution des thèses soutenues de 1975 à 1980 (dans le cadre de l'O.N.R.S) par domaine scientifique et par niveau	373
90- structure linguistique et par niveau des thèses soutenues en 1986-87	376
91- Distribution des langues selon les différentes disciplines	377
92- Distribution linguistique des thèses soutenues à l'étranger	379
93- Distribution thématique des communications produites dans le cadre de l'O.N.R.S de 1975 à 1980	373
94- Proportions d'usage du français et de l'anglais dans les colloques internationaux	384
95- Répartition géographique des communications aux colloques	385
96- Répartition des communications par filière et par région universitaire	387
97- Nombre d'articles publiés dans le cadre de l'O.N.R.S de 1975 à 1980	388
98- Etat des périodiques (en sciences sociales et humaines) disparus	389
99- Etat des périodiques en cours en 1982	389
100- Répartition du nombre de revues publiées par ville universitaire	390
101- Evolution des dépôts de brevets d'origine nationale et étrangère	396

102- La structure de contenu du texte relatif à la politique nationale d'I.S.T	407
103- Référence juridique au rôle de leader des centres à vocation nationale	411
104- Référence juridique au rôle de leader des centres à vocation nationale	415
105- Capacités spatiales des grandes bibliothèques universitaires	427
106- Fonds d'ouvrages des bibliothèques médicales	427
107- Fonds de périodiques des bibliothèques médicales	427
108- Fonds documentaires des bibliothèques médicales sous tutelle de l'enseignement supérieur	430
109- Structure et capacité des fonds des bibliothèques universitaires	431
110- structure des fonds documentaires respectifs des unités du secteur de la construction.....	432
111- Le Potentiel d'équipement détenu par les bibliothèques universitaires	433
112- Etat du personnel du secteur de la santé	435
113- Répartition du personnel professionnel selon les régions universitaires et la formation reçue	436
114- Situation du personnel de quelques bibliothèques	438
115- Structure de formation du personnel du secteur de la construction	439
116- Typologie des bibliothèques et leurs produits documentaires respectifs ...	441
117- Horaires d'ouverture des bibliothèques de l'enseignement supérieur	443
118- Récapitulation classifiée des divers inputs des secteurs institutionnels étudiés .	447
119- Classement des unités documentaires des secteurs de Construction et de santé en fonction de la fréquence d'occurrence de leurs inputs	447
120- Structure des dépôts légaux opérationnels en Algérie	461
121- Mécanismes d'élaboration possible d'une «Djazàirica»	464
122- Structure du dépôt légal des thèses et travaux universitaires	465
123- Stucture du dépôt des thèses soutenues à l'étranger	466
124- Catégories principales d'émission de l'information secondaire	470
125- Correspondance entre le genre documentaire recensé, le répertoire bibliographique recensant et l'organisme d'émission.....	472
126- Catégories d'éditeurs de l'information secondaire selon «Bibliographie de l'Algérie»	474
127- Proportion annuelle des mémoires catalogues par rapport au total des mémoires soutenus.....	475
128- Structure des répertoires bibliographiques établis par les étudiants de fin de Licence de bibliothéconomie.....	481
129- Quelques prestations informatiques du C.E.R.I.S.T	490
130- Les types d'informatisation opérationnels dans les bibliothèques universitaires	496
131- Structure des coûts d'interrogation des bases de données étrangères à partir de l'Algérie	500
132- Structure des coûts des produits du C.N.I.D.E en 1988-89	502
133- Variante introvertie d'un modèle de marché national de l'I.S.T	504
134- Typologie des consultations réalisées dans les organismes d'I.S.T nationaux	509
135- Correspondance entre les auteurs des études et les secteurs étudiés	512
136-Critères de structuration des systèmes d' I.S.T proposés et les niveaux respectifs de leur intégration	520
137- Typologie des normes des systèmes documentaires du C.N.D.E.S et d'AGRAL .	529

138-	Types de nomenclatures et structures nationales d'émission	531
139-	Structure des besoins en personnel qualifié tels que définis par différents auteurs	534
140-	Structure des besoins qualitatifs formulés par l'étude P.N.U.D	536
141-	Structure des besoins qualitatifs formulés par l'étude C.N.R.S	536
142-	Exemples de formation d'appoint	547
143-	Evolution des diplômes de l'Institut de bibliothéconomie d'Alger	548
144-	Principaux constats sur le programme de formation de Licence en bibliothé- conomie	549
145-	Répartition semestrielle des volumes de stage en bibliothéconomie	552
146-	Articulation logique des éléments structurants système de post-graduation ...	561
147-	Evolution de la structure des mémoires de Licence soutenus en bibliothéconomie	563
148-	Structure thématique des Mémoires de Licence en bibliothéconomie	564
149-	Evolution chronologique des travaux de Licence par type d'intitutions	565
150-	Structure des catalogues mémoires dans le domaine biomédical	570